



**Thèse Présenté par
FAMBON, Samuel**

**UNIVERSITE DE
YAOUNDE**

**Examen de l'endettement extérieur de l'Afrique
Subsaharienne : cas des pays de la zone BEAC**

Année Académique 1991- 1992

05 MAI 1993

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

11.02.02

FAM

UNIVERSITE DE YAOUNDE
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE

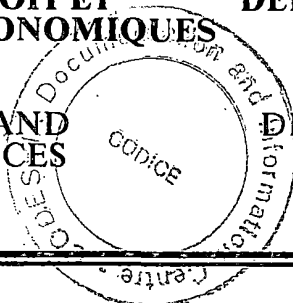
6150

FACULTE DE DROIT ET
DES SCIENCES ECONOMIQUES

DEPARTEMENT DES SCIENCES
ECONOMIQUES

FACULTY OF LAW AND
ECONOMIC SCIENCES

DEPARTMENT OF ECONOMIC
SCIENCES



**EXAMEN DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR DE
L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : CAS DES PAYS
DE LA ZONE BEAC**

THESE

**POUR LE DOCTORAT DE TROISIEME
CYCLE ès SCIENCES ECONOMIQUES**

Présentée et soutenue
publiquement par
FAMBON Samuel

Directeur de Recherche
Monsieur le Pr Germain
NDJIEUNDE
Agrégé des Sciences

Economiques

Année Académique 1991 - 1992

DEDICACE

A MES PARENTS

TCHIEYEP Moïse

TCHIEGANG Monique

NGONGANG SARA

NGANGWA TAPIA

TOUS SOUCIEUX DE MON DEVENIR

A Feu FAMBOU Etienne

A Feu KEPSU Benoît

A Feu WOUNTCHOUANG Joseph

POUR LE REPOS DE LEURS AMES

C'EST A VOUS QUE JE DEDIE CETTE THESE.

L'UNIVERSITE DE YAOUNDE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS LES THESES ; CES OPINIONS
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CETTE ETUDE A ETE REALISEE GRACE EN PARTIE A LA CONTRIBUTION
FINANCIERE APPOURTEE PAR LE CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
RECHERCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE EN AFRIQUE (CODESRIA) DONT LE SIEGE
EST A DAKAR (SENEGAL)

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

AVANT-PROPOS

Nous aurions eu un handicap sérieux à achever nos travaux dans les délais impartis, et la qualité en aurait été affectée n'eût été l'appui de certaines personnes. Puissent donc tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont apporté ce soutien, y trouvent le couronnement de leurs efforts. EV

Nous nous sentons particulièrement redevable ^à de Monsieur le Professeur Germain NDJIEUNDE dont l'encadrement constant et efficace que nous avons bénéficié depuis notre entrée à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Yaoundé, la disponibilité, les précieux conseils et suggestions, l'attention active, nous ^{ont} permis de mener à bon terme un thème passionnant par son aspect singulier et actuel.

Notre profonde gratitude s'adresse aussi à Monsieur le Professeur Frédéric POULON de l'Université de Bordeaux I qui, nous ayant inspiré le sujet, nous a mis en contact avec un spécialiste camerounais des questions d'endettement international (le Professeur TOUNA MAMA, Vice Doyen Chargé des Affaires Académiques de la Recherche et de la Coopération à la FDSE de l'Université de Yaoundé) qui de son côté n'a ménagé aucun effort pour nous procurer des moyens intellectuels de sa réalisation.

Nous voudrions également remercier le Professeur Marc PENOUIL (Premier Vice-Président de l'Université de Bordeaux I) dont les critiques patientes et les utiles suggestions nous ont permis d'éviter maintes erreurs et d'améliorer considérablement ce travail.

Notre reconnaissance va aussi au Doyen de la FDSE de l'Université de Yaoundé, le Professeur Gérard POUGOUE, au Chef du Département des Sciences Economiques le Professeur Samuel NGOGANG ainsi qu'aux enseignants de la Faculté (le Professeur Jean Marie GANKOU, le Dr. Lucien KOMBOU, Dr. BIAO, Dr. AYEM, ...) qui nous ont stimulé d'une façon ou d'une autre à réaliser ce travail.

Nous aimerions exprimer notre gratitude et notre appréciation au Dr. TAMBA Isaac et à Messieurs TOKO Jérémie et BAYEMI Oscar, tous au département des Sciences Economiques de l'Université de Yaoundé, qui ont lu le texte dans sa totalité ou en partie avant sa parution.

C'est aussi pour nous un réel et agréable plaisir de remercier M. MOHAMAD Amine BEN BARKA (Directeur des opérations et des relations Financières Extérieures : Direction Centrale et Service Centraux de la BEAC) à MM. Jean-Claude TCHATCHOUANG et SALAO ABOUBAKAR tous à la Direction de la Recherche et de la Documentation BEAC, services centraux, à Monsieur NGOUFACK Etienne de la CAA, qui ont bien voulu mettre à notre disposition tous les documents dont nous avons besoin.

A Monsieur NDJAJA Samuel, je dis simplement merci.

Merci à NGROUND ESSIBEN Ester pour son dévouement.

A mes frères et soeurs, neveux et nièces, que ceci vous servent d'exemple perfectible par la bénédiction de Dieu.

Je remercie enfin Monsieur OWONA ATANGANA Faustin et NGOUNOU Robert BIZO pour la compétence et la rapidité avec lesquelles ils ont assuré malgré leurs nombreuses tâches, la frappe de cette thèse.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : LE RECOURS A L'EMPRUNT EXTERIEUR ET LA CRISE D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C

CHAPITRE I - NATURE DE LA RELATION DE DETTE, SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEUR ET MECANISMES CONDUISANT A L'OCTROI DES PRETS.

SECTION I : NATURE DE LA RELATION DE DETTE ET DEFINITION DE L'ENDETTEMENT D'UN PAYS.

SECTION II : LES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEUR DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C.

SECTION III : LES MECANISMES CONDUISANT A L'OCTROI DES PRETS.

CHAPITRE II - LES FACTEURS JUSTIFIANT LE RECOURS A L'EMPRUNT EXTERIEUR ET L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT SUR LES ECONOMIES DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C.

SECTION I : POURQUOI S'ENDETTER ?

SECTION II : L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR SUR LES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C.

CHAPITRE III - DE LA CRISE D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C

SECTION I : LE CONCEPT DE "CRISE D'ENDETTEMENT"

SECTION II : L'INTERPRETATION DES CRISES D'ENDETTEMENT PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.

SECTION III : LES ORIGINES DES CRISES D'ENDETTEMENT ET DIFFICULTES.

SECTION IV : NATURE DES CRISES D'ENDETTEMENT: CRISE DE LIQUIDITE ET CRISE DE SOLVABILITE.

DEUXIEME PARTIE : LES VOIES DE SORTIES DE LA CRISE ET LES
POLITIQUES DE LIMITATION DES PROBLEMES
D'ENDETTEMENT.

CHAPITRE IV - LES SOLUTIONS USUELLES POUR RESOURDRE LES
CRISES D'ENDETTEMENT.

SECTION I : LE REECHELONNEMENT DE LA DETTE COMME SOLUTION
AUX CRISES D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE
B.E.A.C.

SECTION II : LES SOLUTIONS AXEES SUR LA DEMANDE : LA
POLITIQUE D'AJUSTEMENT DU F.M.I.

CHAPITRE V - PROPOSITIONS DE SOLUTIONS A LA CRISE
D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C :
LA CROISSANCE.

SECTION I : JUSTIFICATION DE LA CROISSANCE, COMME MOYEN
POUR SORTIR DE LA CRISE.

SECTION II : LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT.

SECTION III : L'INVESTISSEMENT RENTABLE

SECTION IV : NECESSITE D'UNE APPROCHE GLOBALE DES
SOLUTIONS

CHAPITRE VI - DE QUELQUES POLITIQUES DE LIMITATION DES
PROBLEMES D'ENDETTEMENT

SECTION I : LES POLITIQUES DE GESTION DE LA DETTE

SECTION II : LES POLITIQUES DE GESTION DE L'ECONOMIE

SECTION III : LES MESURES AU PLAN INTERNATIONAL

ABBREVIATIONS UTILISEES

| | |
|-----------|---|
| A.C.D.I | Agence Canadienne du Développement International. Organisme Cannadien de financement dont les prêts sont à très longues durée et qui ne finance que des biens et des services d'origine Cannadienne |
| A.I.D | Association Internationale de Développement. Filiale de la Banque Mondiale spécialisée dans l'octroi des prêts à longue durée et sans intérêts |
| ALUCAM | Compagnie Camerounaise d'Aluminium |
| A.P.D | Aide Publique de Développement |
| B.A.D | Banque Africaine de Développement |
| B.A.D.E.A | Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique |
| B.C.E.A.O | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| B.E.A.C | Banque des Etats de l'Afrique Centrale |
| B.E.I | Banque Européenne d'Investissement |
| B.I.A.O | Banque Internationale de l'Afrique Occidentale |
| B.I.C.I.C | Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Cameroun |
| B.I.C.I.G | Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Gabon |
| B.I.R.D | Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement |
| B.R.I | Banque des Réglements Internationaux |
| B.N.P | Banque Nationale de Paris |
| C.A.A | Caisse Autonome d'Amortissement |
| C.A.D | Comité d'Aide au Développement |

| | |
|-------------|--|
| CAMBANK | Cameroon-BANK |
| CAMSUCO | Complexe Sucrière de Mbandjock Cameroun |
| C.C.C.E | Caisse Centrale de Coopération Economique |
| C.E.E | Communauté Economique Européenne |
| CELLUCAM | Société de Cellulose du Cameroun |
| C.F.A | Communauté Financière Africaine (Zone franc) |
| C.F.C | Caisse Française de Coopération |
| C.N.U.C.E.D | Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement |
| C.N.R.C | Caisse Nationale de réassurance du Cameroun |
| C.P.D | Convention à Paiement Différé |
| D.T.S | Droit de Tirage Spécial |
| EXIMBANK | Export-Import Bank Institution américaine chargée du financement de l'exportation |
| E.A.U | Emirats Arabes Unis |
| E.C.G.D | Export Crédit Guranty Département |
| F.A.S | Facilité d'Ajustement Structurel |
| F.A.S.R | Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée |
| F.E.D | Fonds Européen de Développement |
| F.A.C | Fonds d'Aide de Coopération |
| F.M.I | Fonds Monétaire International |
| K.F.W | Kreditanstald Für Wiedraufbau |
| L.I.B.O.R | London Interbank Offered Rate |
| O.C.D.E | Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole |
| P.A.S | Prêts d'Ajustement Structurel |

| | |
|------------|--|
| PARIBAS | Banque de Paris et des Pays-Bas Cameroun |
| P.E.D | Pays En Développement |
| P.C.O | Prêts à Conditions Ordinaires |
| P.C.S | Prêts à Conditions Spéciales |
| P.C.A.S | Prêts Coordonnés d'Ajustement Sectoriel |
| P.I.B | Produit Intérieur Brut |
| P.N.B | Produit National Brut |
| PROPARCO | Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique |
| P.S.A.S | Prêts Spéciaux d'Ajustement Structurel |
| S.C.B. | Société Camerounaise de Banque |
| S.C.B-C.L | Société Camerounaise de Banque-Crédit Lyonnais |
| S.E.E | Société d'Expansion d'Ajustement des Exportations au Canada |
| S.G.B.C | Société Générale de Banque au Cameroun |
| S.F.I | Société Financière Internationale |
| S.N.I | Société Nationale d'Investissement du Cameroun |
| SOSUCAM | Société Sucrière du Cameroun |
| SONARA | Société Nationale de Raffinage |
| SOTUC | Société de Transport Urbain du Cameroun |
| REGIFERCAM | Régie Nationale des Chemins de Fer du Cameroun(RNCF) |

Le but de cette Thèse est d'apporter une contribution à l'étude des problèmes d'endettement extérieur d'Afrique subsaharienne en général et de ceux de la zone BEAC en particulier, en étudiant successivement :

- Le recours à l'emprunt extérieur et la crise d'endettement de ces pays ;
- Les voies de sorties de la crise et les politiques de limitation des problèmes d'endettement.

Après avoir défini dans la première partie la nature de la relation de la dette, le concept d'endettement extérieur et les termes voisins, l'étude souligne l'importance du recours à l'endettement extérieur comme moyen d'accélérer le développement de ces pays. Sont alors abordés les modalités de ce recours.

Le financement de la croissance à l'aide d'emprunt extérieur est largement pratiqué par les pays de la zone BEAC, mais les modalités et conditions de ces emprunts sont diverses. L'étude présente une typologie des procédures utilisées, et des conditions d'octroi pratiquées sur les différents marchés. Cette analyse est complétée par un examen des effets du recours à l'endettement extérieur. Mais si l'endettement externe constitue en général une "aide au développement", il peut par ses effets pervers représenter une source de blocage, qui à la longue, installe le pays dans la crise. L'étude définit alors le concept de crise d'endettement.

Peut-on sortir de la crise ou au moins limiter les problèmes d'endettements ?

L'étude analyse la capacité des mécanismes aujourd'hui disponibles pour résoudre la crise d'endettement de ces pays (rééchelonnement, d'ajustement du FMI) et propose ensuite la croissance comme la vraie de sortie de la crise, celle qui permet à ces pays de sortir du borbier et de recouvrer leur crédibilité.

L'étude analyse par la suite les mécanismes susceptibles de réduire les problèmes d'endettement.

Ceux-ci fort nombreux, vont des politiques de gestion au plan interne tant en ce qui concerne la dette : choix des crédits, cadre de gestion, les "Swaps financing" destinés à échanger les taux d'intérêt et les libellés des monnaies entre pays emprunteurs) qu'en ce qui concerne l'économie toute entière (politiques d'investissements, de promotion de l'épargne...). Enfin est proposé dans le cadre d'un renforcement de la coopération internationale une série de moyens aptes à assurer une meilleure gestion globale du problème étudié./.

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La recherche du bien être est une aspiration profonde et constante de l'homme. Quelle que soit la région du monde où ils appartiennent, les hommes imaginent et déploient les efforts tendant à l'amélioration de leur cadre et de leur niveau de vie.

Les pays développés et en développement élaborent et affinent sans discontinuité, des politiques et des stratégies de croissance en vue de réaliser cet objectif.

Toutefois, la rareté des ressources, en particulier celle du facteur capital et la faible capacité d'absorption de dernier du fait d'une accumulation insuffisante, amènent les P.E.D à décupler des efforts pour améliorer le niveau de vie de leur habitant.

Ces deux groupes de pays entretiennent réciproquement des courants d'échanges commerciaux et de rapports multiples (diplomatiques, économiques, financières, d'assistance technique...).

Ces rapports font intervenir les Etats, les institutions publiques et privées, commerciales et bancaires.

Les efforts de développement entrepris par les P.E.D, sont il faut l'avouer, fortement influencés par le comportement du monde développé, nanti de puissants moyens techniques et financiers. Le chemin parcouru par les P.E.D est suffisamment long aujourd'hui pour mesurer les progrès accomplis, et porter un jugement de valeur sur telle politique mise en oeuvre et recenser les conditions et les moyens sur lesquels il convient de mettre l'accent en vue d'une amélioration des performances.

Dans ce contexte, le prêt extérieur comme source de financement des investissements des P.E.D et d'amélioration des balances des paiements desdits pays est nécessaire. En effet, le financement de la croissance à l'aide d'emprunt extérieur est une nécessité pratiquée par les P.E.D, mais les modalités et les conditions de ces emprunts sont diverses.

L'endettement agit sur le pays emprunteur par ses effets en capital et par son coût. Un endettement trop faible serait sans effet sur le processus de développement. Un endettement trop fort, par la lourdeur de la charge à rembourser pourrait bloquer le processus de développement et installer ainsi le pays dans la crise.

C'est dans cette situation de crise généralisée que se trouve les pays africains depuis 1980. Cette crise frappe avec une particulière gravité l'ensemble des Etats de la zone d'Emission de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Plusieurs faits en témoignent. En effet, on observe une détérioration de la situation économique de ces Etats; les taux de croissance sont faibles, et parfois négatifs et attestés par les statistiques suivantes pour les pays "phares" de la région : Cameroun (-9,3%), Congo (-3%) et Gabon (-04%)(1); la démographie rarement maîtrisée, s'accélère d'année en année(2).

Les équilibres budgétaires sont affectés par une diminution des recettes fiscales due à la récession provoquée par la crise; les balances des paiements connaissent des déséquilibres inquiétants aggravés par une accumulation de la dette dans la plupart de ces Etats(3).

L'on voit derrière cette dégradation, un ensemble de causes, à la fois matérielles et humaines, endogènes et exogènes.

Comme causes endogènes, on peut noter entre autre: l'insuffisance des modèles de développement utilisés, la non adaptation du secteur bancaire aux besoins des populations, le manque de politique rationnelle d'aménagement de territoire,...

Les causes humanitaires sont: Le népotisme, la gestion négligente, la corruption, le manque d'esprit civique, l'absentéisme...

Quant aux causes exogènes, ce sont notamment, la chute des cours des produits de base, l'augmentation du prix des produits d'importation, la baisse globale et régulière des termes de l'échange, la diminution des flux financiers vers ces pays, l'augmentation des taux d'intérêt au cours des années 80, les conditions de la dette.

1 -) SCHULDERS (G.) S'unir, le le déficit des Etats de l'Afrique Centrale l'Harnattan 1990 P.77

2 -) Cf tableau annexe 01

3 -) C'est ainsi que le déficit des transactions courantes (annuel moyen du Cameroun, Congo et du Gabon entre 1980-1990 sont respectivement de 127.148, de 89.619 et de 36.682 millions de F.cfa (Cf Bulletin de la BEAC N° 184 Août-Septembre 1991 P. 182

C'est précisément au cours du déroulement de cette longue crise qui a affecté ces économies que s'est singularisée, à partir des années 80, leur crise d'endettement. Cette dernière, qui a frappé tous les pays africains y compris ceux de la zone B.E.A.C a amené ces derniers à procéder à des ajustements (avec l'aide du F.M.I) qui ont été pénibles. Ces pays ont été obligés de réduire largement le niveau de leurs importations, suivi d'une contraction des revenus fiscaux et programmes d'investissements publics; Ce qui a nécessairement affecté le revenu national. Bien que des mesures appropriées aient été prises dans beaucoup de cas pour affecter les ressources vers les secteurs susceptibles d'améliorer leur capacité future à servir la dette, ces efforts ont été anéantis par les restrictions qu'imposait la limitation des importations, et par la baisse accélérée des recettes d'exportation.

En dépit de ces mesures d'ajustement économiques courageuses pour éviter de faillir aux paiements du service de leur dette, beaucoup de ces pays ont accumulé des arriérés de paiement et ont du faire recours au club de Paris et Londres.

Malgré les opérations de rééchelonnement, souvent fondées sur des hypothèses encore optimistes, ignorant le problème fondamental de la croissance économique, ces pays n'ont pas été à même de respecter les nouveaux calendriers de remboursement.

L'objectif des pays de la zone B.E.A.C est de trouver une solution viable à leurs problèmes d'endettement de façon à retourner assez rapidement à une croissance économique soutenue, sans inflation, avec un progrès social réel.

Notre recherche s'inscrit dans ce cadre et a pour objet général d'apporter une contribution à l'étude des problèmes d'endettement extérieur des pays de la zone B.E.A.C, pays qui connaissent ces dernières années comme on l'a vu, une dégradation continue de leur situation économique et financière, soldée par une série de crises, dont la crise d'endettement.

Avant de montrer l'organisation générale de ce travail, il serait bon de présenter tour à tour, les objectifs de cette étude, son intérêt et sa portée, ainsi que la méthodologie à suivre.

Il importe de noter que le débat sur l'endettement extérieur est riche en idées et controverses et qu'une littérature abondante existe sur ses différents aspects. Néanmoins, beaucoup de ces

travaux envisagent le problème d'un point de vue historique et descriptif. Il y a matière à traiter certaines questions sous un angle actuel et analytique.

La recherche se fonde sur un échantillon de six pays de l'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, R.C.A, Guinée-Equatoriale et Tchad) et répond aux interrogations suivantes:

- Quelles sont les sources d'endettement extérieur des pays de la zone B.E.A.C ?
- Quelles sont les raisons qui justifient le recours à l'emprunt extérieur par ces pays?
- Quelles sont les causes et la nature des crises d'endettement des pays de la zone B.E.A.C ?

A cette fin, la démarche séquentielle envisagée conduirait à examiner certains points importants pour la recherche d'une solution à la crise d'endettement ainsi que la prévention de cette dernière. Il s'agit: d'analyser les causes des différentes crises, c'est-à-dire des facteurs explicatifs du surendettement des pays africains de la zone B.E.A.C; d'analyser la nature des différentes crises, c'est-à-dire distinguer entre crise de solvabilité (caractère durable) et crise de liquidité (caractère passager).

En effet, la connaissance des causes et de la nature des crises peut constituer une information précieuse pour l'application des mesures tant nationales qu'internationales et permettre un choix judicieux des solutions à mettre en oeuvre pour les juguler.

Le second objectif est de déterminer les voies de sortie de la crise ainsi que les politiques de limitation des problèmes d'endettement.

Il s'agira notamment de s'interroger sur la portée des solutions actuelles (rééchelonnement, politique d'ajustement du F.M.I) pour résoudre les crises d'endettement de ces pays, pour ensuite proposer la croissance comme moyen pour briser le cercle vicieux de la crise. L'une des préoccupations fondamentales sera une tentative de mise sur pieds de mécanismes susceptibles de réduire les problèmes d'endettement.

Ces objectifs constituent les phases de la recherche et l'ossature du plan du travail choisi. Nous les développerons dans ce qui suit en les rapprochant des travaux antérieurs que nous jugeons comme les plus pertinents eu égard aux buts de l'étude.

Nous ne pouvons dresser ici, un état de l'ensemble des travaux antérieurs, étant donné la diversité des thèmes abordés qui, bien qu'étant complémentaires, rendent difficile une présentation homogène des résultats de cette recherche. Aussi préférons nous par soucis de clarté de l'exposé, aborder progressivement la plus grande partie de ces travaux.

L'articulation de la recherche autour de deux grands objectifs (l'analyse du recours à l'emprunt extérieur par les pays de la zone B.E.A.C, les voies de sortie de la crise et les politiques de limitation des problèmes d'endettement) indique l'intérêt général de la démarche, mais dénote également l'existence des difficultés et des limites.

Au plan de l'intérêt, il convient de noter au préalable que, la communauté internationale dans son ensemble que l'on soit du "nord" ou du "sud" est largement concernée et éprouvée à l'heure actuelle par un phénomène, celui de l'endettement croissant des P.E.D qui aboutit à leur insolvabilité totale. Cette crise d'endettement qui dure depuis le début des années 80 avec la "cessation de paiements, des gros débiteurs latino-américains(1), s'est avérée plus profonde ces dernières années, au point où elle alimente les débats dans les différentes rencontres internationales et constitue un grand sujet de préoccupation. Cette situation due à la conjonction de plusieurs facteurs est d'autant plus crucial que la masse financière en jeu est colossale, sans commune mesure avec la capacité de remboursement des pays africains au sud du sahara. Les montants en cause, face à l'insuffisance des solutions successivement tentées pour les réduire (rééchelonnement, politique d'ajustement du F.M.I) conduisant toujours à une impasse; et, au point où en sont les choses, il faut s'interroger sur les voies de sorties possibles de cette crise. Un sujet d'une telle importance et d'une si brûlante actualité mérite à n'en pas douter un examen attentif.

Tout cela montre l'intérêt que peut représenter les problèmes d'endettement extérieur, pour les milieux politiques et financiers, pour le monde développé comme celui en développement.

Les thèmes étudiés dans cette recherche sont importants. S'il existe dans les pays industrialisés et les grands pays débiteurs (Mexique, Brésil..) des structures appropriées susceptibles de

1- Rappelons que c'est le Mexique, pays pétrolier, qui a joué le rôle de détonateur de la crise financière actuelle en été 1982

collecter les informations concernant la dette extérieure, on ne peut dire autant pour les pays de la zone B.E.A.C. Il n'existe pas un réel système d'informations statistiques accessibles sur l'endettement extérieur de ces pays. Ce n'est que très récemment que certains de ces Etats, ont entrepris de combler ces lacunes en créant des caisses autonomes d'amortissement chargées de gérer la dette extérieure. Mais l'accès à ces institutions reste cependant limité, étant donné tout le secret qui entoure la gestion de la dette extérieure d'un pays.

Une deuxième difficulté entourant ce travail provient de la rareté des recherches antérieures menées dans la même optique et dans les différents pays de la zone B.E.A.C. La quasi totalité des travaux de ce type, (c'est-à-dire concernant l'endettement international qui étreint la plupart des pays du tiers-monde), sont des études réalisées, soit sur un plan général, soit au niveau de l'ensemble des pays endettés, soit au niveau des pays de l'amérique latine(1). Les études concernant l'endettement africain en général et celui de la zone B.E.A.C en particulier sont loin d'avoir l'ampleur de ceux qui traitent la dette du Brésil ou du Mexique, pour ne parler que des pays les plus endettés en amérique latine(2).

Ceci nous prive d'un cadre de référence pouvant nous être utile dans la validation des conclusions de notre étude. Dans ces conditions, nous sommes amenés à analyser les travaux étrangers, étant donné qu'il ne nous semble pas y avoir d'alternative efficiente. L'ensemble de ces difficultés expliquent en grande partie la méthodologie de la recherche que nous détaillons ci-dessous.

Cette méthode sera spécifique à chacun des deux objectifs précédemment définis.

Concernant le recours à l'emprunt extérieur par les pays de la zone B.E.A.C, la méthode séquentielle sera utilisée. Elle consistera dans un premier temps à faire le point sur les

1 -) Cela se comprend fort bien: non seulement ces pays sont quantitativement, les plus endettés, mais ils ont emprunté principalement aux banques commerciales. Leur endettement est donc naturellement intégré au processus d'accumulation des liquidités internes dans lequel le système bancaire a joué un rôle essentiel

2 -) En 1989, la dette extérieure totale du Brésil se chiffre à 111,290 milliards de dollars et celle du Mexique à 95,642 millions de \$US (cf. rapport sur le développement dans le Monde 1991. Banque Mondiale Washington DC. p.267)

différentes sources d'endettement extérieur des pays de la zone B.E.A.C, en exposant leur procédure de mise en oeuvre; à mettre ensuite en relief les effets se produisant dans les économies de ces pays. C'est une étape essentiellement descriptive et analytique dont le but principal est de faire ressortir les principales caractéristiques qui alourdissent la charge de la dette, les causes profondes de la crise d'endettement de ces pays, ainsi que la nature des dites crises.

Dans la deuxième étape concernant les voies de la sortie de la crise. Il s'agira en fait de présenter les différentes solutions pour resourdre les crises d'endettement des pays de la zone, les critiquer en vue de faire des propositions concrètes pour la sortie de la crise par ces pays.

Des éléments précédents, découle l'articulation de cette recherche en deux parties:

PARTIE I : Le recours à l'emprunt extérieur et la crise d'endettement des pays de la zone B.E.A.C

PARTIE II : Les voies de sortie de la crise et les politiques de limitation des problèmes d'endettement.

PREMIERE PARTIE

LE RECOURS A L'EMPRUNT EXTERIEUR
ET LA CRISE D'ENDETTEMENT DES
PAYS DE LA ZONE B.E.A.C.

Pour comprendre le problème de la dette des pays de la zone BE.A.C et ceux d'AFRIQUE sub-saharienne en général et lui trouver une solution appropriée dans la conjoncture du moment, il faut d'abord comprendre :

- Les éléments constitutifs de la dette ainsi que leurs effets sur les pays concernés et les origines et la nature de cette crise.

C'est la tâche que nous essaierons d'accomplir dans cette première partie qui comporte trois chapitres:

Le chapitre I : examine successivement la nature de la relation de la dette en mettant en relief la définition de la dette extérieure d'un pays et en précisant les autres concepts rattachés à la dette internationale; les sources d'endettement extérieur d'un pays, en passant en revue les différentes catégories de crédits (crédits gouvernementaux ou bilatéraux, les prêts multilatéraux, crédits des banques privées, etc...) et leurs procédures de mise en oeuvre.

Le chapitre se termine par une présentation des techniques de décaissement de fonds au niveau des différents créanciers.

Le chapitre II : examine en détail l'ampleur des prêts décaissés au profit des pays de la zone B.E.A.C et mesure leurs impacts sur les économies. En somme, le chapitre passe en revue les effets qui se produisent dans les économies des pays qui ont recours aux prêts extérieurs pour savoir si les résultats enregistrés par les emprunteurs sont satisfaisants.

Enfin le chapitre III : clôture cette première partie en posant la question suivante: Quelles sont les causes et la nature des crises d'endettement que traverse aujourd'hui les pays de la zone BEAC en particulier et ceux de l'AFRIQUE au sud du sahara en général ? Avant de répondre à cette question, le chapitre précise d'abord le concept de crise d'endettement et donne ensuite une interprétation de cette crise par la communauté internationale.

CHAPITRE I

NATURE DE LA RELATION DE DETTE, SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEUR ET MECANISMES CONDUISANT A L'OCTROI DES PRETS.

SECTION I : NATURE DE LA RELATION DE DETTE ET DEFINITION DE L'ENDETTEMENT D'UN PAYS .

L'endettement international a une double racine:

- d'une part, la relation de la dette dont l'origine remonte aux temps immémoriaux ;
- Et d'autre part, l'environnement de l'économie mondiale qui dès la fin des années 1960 offrait un terrain propice à la multiplication des relations de dette. Cette section se propose dans un premier temps d'étudier la nature de la relation de dette et de préciser ensuite la définition de la dette transnationale.

I - LA NATURE DE LA RELATION DE DETTE .

D'après le dictionnaire LE PETIT ROBERT, la dette est << l'obligation pour une personne à l'égard d'une autre de faire ou de ne pas faire quelque chose, et spécialement de payer une somme d'argent >>. Triviale par sa simplicité, cette définition dégage les deux composantes de la relation de dette: d'une part la chose due et d'autre part, l'obligation contractée, mais non remplie, d'une personne envers une autre. A partir de l'instant où l'obligation tire son existence d'une norme coutumière ou codifiée par le droit, et le transfert de biens ou le paiement appartient au domaine de l'économie, on peut en déduire que la meilleure compréhension de l'endettement internationale nécessite le respect de sa portée pluridisciplinaire : juridique et économique. La dette est une

réalité essentiellement micro-économique car liant au moins deux sujets de droit distincts. Ses origines sont diverses : dédommagements de toutes sortes, manquement à des obligations initialement contractées, paiement pour des biens livrés, remboursements des prêts consentis antérieurement, etc. Cependant, dans les ordres juridiques modernes, la monnaie a de droit, pouvoir libératoire, c'est-à-dire celui d'éteindre toute dette quelle qu'en ait été à l'origine la forme et le contenu contractuel. Dans ces conditions, n'importe qu'elle dette ayant une existence légale peut-être ramenée à une obligation de payer. De par sa nature, la relation de dette est éphémère, puisqu'elle ne subsiste qu'entre l'intervalle de temps où le débiteur contracte l'obligation de payer et celui où il s'en acquitte. Le contrat d'emprunt établit la relation de dette et ouvre la voie au transfert du créancier vers le débiteur. Lorsque le débiteur achève de rembourser le principal et de s'acquitter des intérêts dus, le contrat perd son objet(1).

A - LA PERSONNE MORALE ET L'ECONOMIE D'ENDETTEMENT

Pour qu'apparaisse la relation de la dette, il faut que le créancier dispose momentanément de ressources financières excédentaires par rapport à ses besoins courants et que le débiteur ait besoin de ces ressources à un point tel qu'il soit à payer pour les obtenir. Malgré la complémentarité des besoins, la relation de dette porte un risque tant pour le créancier que pour le débiteur. Les recettes qu'il aura pu tirer de l'usage de la somme empruntée ne suffisent pas à payer les intérêts dus. Le créancier quant à lui, assume un risque tenant au fait que le recouvrement de sa créance dépend de la capacité du débiteur à honorer ses engagements.

Afin de limiter le risque de non-remboursement, le créancier cherche à apprécier le gage offert par le débiteur avant d'octroyer le prêt. Ainsi, les codes des obligations modernes comportent un article qui, à l'exemple de l'article 2093 du code civil français, qui affirme que : « les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers » (2). Conformément à ce type de disposition, et en vertu des règles d'application propres à chaque cadre juridique national, le créancier recouvre sa créance en monnayant le gage, c'est-à-dire une partie du patrimoine du débiteur. Lorsque le débiteur est une personne morale, le créancier lésé peut acculer son débiteur à la

1)- Grosso modo, la totalité de la charge financière que le débiteur doit assumer pendant toute la durée de la dette est qualifiée " service de la dette " et comprend les intérêts et l'amortissement (principal).

2)- Cité par MARCZBUSKI in "l'endettement international " collection que sais-je PUF P.7

faillite afin de trouver réparation par la liquidation des actifs. Par contre, si le débiteur est une personne physique, le créancier peut le dépouiller de ce qu'il possède, et si cela ne suffit à recouvrer la créance, le faire mettre en prison, du moins, dans certains pays.

Le report progressif de l'activité économique des personnes physiques vers les personnes morales a débuté au moyen-âge(1). En créant une personne morale, l'homme d'affaires limite les risques auxquels il expose son patrimoine puisqu'il ne gage ses dettes que sur la partie correspondant aux actifs de la personne morale. A cause de cette protection, l'homme d'affaire s'engage davantage dans des entreprises plus hasardeuses, donc, plus rentables potentiellement.

Le besoin de gestion financière des dettes se faisait sentir, au fur et à mesure que les affaires se compliquaient. A partir du 18^e siècle en ITALIE, et trois siècles plus tard, dans le reste de l'EUROPE, on commençait à remarquer que: << Toute opération économique provoque une mutation du patrimoine. Elle a de ce fait, deux applications: l'une positive, l'autre négative >>(2). Ce constat a donné naissance(3), à la comptabilité systématique à double entrée et avec elle, la distinction fondamentale entre flux (financement) et stock (dettes ou créances).

La conjonction de la personne morale et d'un cadre comptable cohérent a ouvert la porte à la généralisation du financement de l'activité économique par endettement. L'essor pris par ce type de financement depuis deux siècles accompagne l'émancipation de l'économie de l'entreprise du politique.

1)- Favier (Jean), de l'or et des épices : Naissance de l'homme d'affaires au moyen-âge, Paris, FAYARD, 1987, PP 317-336

2)- Ibid., P339

3)- premier manuel de comptabilité systématique publié en 1494 est dû à un moine franciscain, LUCA PACIOLO de SAN Sepolcio. Le traité contient les bases de la comptabilité telles qu'elles continuent d'être enseignées aujourd'hui, cinq siècles plus tard.

B - DEBITEUR PRIVE ET DEBITEUR PUBLIC

Ce que nous avons dit précédemment des personnes morales, ne s'applique en réalité qu'aux personnes morales de droit privé alors que le droit public contient l'ensemble des règles qui organise l'état et ses démembrements. Le droit public régit les rapports entre la puissance publique et les particuliers.

La vie économique est donc animée par trois catégories d'agents : Les personnes physiques, les personnes morales de droit privé, les personnes morales de droit public (l'Etat). Elles se distinguent par la nature de l'équilibre dont le maintien est indispensable à leur survie. C'est ainsi que la survie de la personne physique est déterminée par l'équilibre biologique; l'équilibre entre les dettes et les créances garantissent la survie de la personne morale de droit privé, alors que la survie de l'état dépend du maintien de l'équilibre social et/ou politico-militaire. En dehors de ces différences, toutes ces catégories d'agents sont libres d'entrer en relation de dette, aussi bien comme créanciers que comme débiteurs.

On peut trouver dans l'histoire plusieurs exemples, et même de cas, où l'état a dû emprunter auprès des personnes privées, morales ou physiques(1).

A l'époque où la distinction entre le gouvernant et le gouvernement restait floue, des princes prenaient en nantissement des biens immobiliers ou des valeurs tangibles et tiraient leur rémunération de revenus spécifiques, comme par exemple la collecte d'impôts particuliers ou l'exploitation des terres cédées par le souverain pour la durée de l'emprunt. Cependant, aucun de ces aménagements ne protège les intérêts du créanciers contre la disparition du débiteur public. Pourtant, malgré l'existence de ces risques, l'emprunteur souverain reste un débiteur d'excellente qualité aux yeux du créancier potentiel, notamment, à cause de son indépendance face aux aléas de l'activité économique.

1 - Pour détail, voir entre autre, KINDELBERGER, financial history of western EUROPE.... 1986 et aussi FAVIER Op. cit.

C - ACQUITTEMENT, DEFAUT, MORATOIRE, REPUDIATION, REFINANCEMENT.

1 - ACQUITTEMENT : La dette est une relation de durée limitée. Elle prend fin lorsque le débiteur s'est acquitté de l'ensemble de ses obligations à l'égard du créancier c'est-à-dire, au moment où il a servi tous les intérêts et a intégralement remplacé le principal.

2 - LA REPUDIATION : C'est le fait par un débiteur de ne plus reconnaître une obligation. De manière beaucoup plus détaillée, on peut dire que : la répudiation est un acte unilatéral par excellence, par lequel le débiteur déclare ne plus être lié par les obligations qu'il avait antérieurement acceptées. Les Etats peuvent répudier leurs dettes notamment, après un changement de gouvernement et cela par voie de fait. C'est ainsi qu'après la révolution, l'URSS répudia les dettes qu'avait contracté le gouvernement RUSSE. La CHINE communiste fit de même. Cependant, il est à noter que les Etats recourent rarement à la répudiation pour mettre fin à leurs obligations financières ceci d'une part, parce qu'il a d'autres voies d'action pour faire état de son impossibilité de payer, et d'autre part, parce qu'elle lui ferme pour longtemps l'accès aux marchés internationaux de capitaux. Dans ces conditions, la répudiation est avant tout l'expression d'une volonté politique.

3 - LE DEFAUT : Tout débiteur qui faillit à ses obligations est en situation de défaut. Toute fois, on observe une différence selon qu'il s'agit d'un défaut defacto que tolère momentanément le créancier ou d'un défaut de jure prononcé par un tribunal. Le défaut de fait n'a pas de conséquences juridiques immédiates ce qui incite les parties à négocier un nouvel accord. Dans le cas d'un défaut de jure au contraire, le verdict du tribunal consomme la rupture et ouvre la voie aux mesures de recouvrement forcé. Compte tenu de l'inefficacité de ce type de mesures à l'égard des débiteurs étrangers, dans le domaine de l'endettement international, les défauts "de jure" sont rares.

4 - LE MORATOIRE : Il suspend le service de la dette pendant une période donnée. Il peut découler d'un acte unilatéral, dans ce cas on a une variante de défaut de fait, ou avoir été négocié par les parties au contrat initial. Toutefois, comme l'indique son nom, le moratoire n'est qu'une mesure transitoire.

Au-delà des actes unilatéraux par lesquels le débiteur modifie la tenue des obligations qu'il assume, s'ouvre, le vaste domaine

des solutions négociées. Les rénégociations des contrats de dette aboutissent généralement à leur réaménagement, lequel peut prendre plusieurs formes(1).

5 - LA PROROGATION : Une dette est prorogée quand les conditions du contrat initial restent valables pour ce qui est des intérêts, alors que l'échéance est reportée. Ce qui ralentit en principe le rythme auquel le débiteur amortit le principal

6 - LE REFINANCEMENT : Le refinancement d'une dette intervient au moment où le débiteur contracte un nouvel engagement afin d'honorer les obligations découlant du contrat initial. Dans ce cas le nouvel engagement reprend les termes du contrat initial.

Le refinancement de la dette s'impose souvent dans deux situations(2).

- Lorsque la concentration des échéances est telle que celles-ci ne peuvent être financées par des emprunts à conditions normales sur le marché, mettant ainsi le pays dans une crise de liquidités;

- Lorsque le pays emprunteur est dans une situation lui rendant pratiquement impossible l'obtention de nouveaux crédits à des conditions normales.

7 - LA CONSOLIDATION : Elle se traduit par un changement d'échéancier, c'est à dire en fait, par l'établissement d'un nouveau calendrier de paiement avec possibilité de redéfinition de l'amortissement(3). On peut consolider les arriérés de paiements futurs ou ceux dus au titre d'intérêts. Cette technique nécessite une résiliation de crédits exceptionnels et la mise sur pied d'un nouveau dispositif de crédit avec un autre programme pour les intérêts et les échéances.

1 - Nous développons ici uniquement : La prorogation, le refinancement et la consolidation. Le rééchelonnement sera analysé ultérieurement.

2)- BEKOLO EGBE (B), Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée : analyse critique. Présence africaine P. 256

3)- Bekolo EGBE(B.) Op. cid. P.256

Généralement, on ne modifie pas les conditions initiales des prêts, seul est différé le règlement en devises. Les dettes réaménagées donnent lieu à la fixation d'intérêts, dit intérêts moratoires, fixés généralement en fonction des taux en vigueur pour des créances similaires à celles faisant l'objet du réaménagement.

II - DEFINITION DE L'ENDETTEMENT D'UN PAYS ET DE QUELQUES CONCEPTS RELATIFS A LA DETTE.

Dans ce qui précède, la dette transnationale apparaît avant tout comme une réalité micro-économique, liant des personnes distinctes ayant des statuts juridiques différents. Ce type d'approche demeure toutefois éminemment juridique, il privilégie le particulier et interdit toute généralisation.

Du point de vue économique, les contrats de dette particuliers n'ont que peu d'intérêts parce que la théorie macro-économique fait du "pays" son entité de référence. Par conséquent, l'économiste s'intéresse de la dette d'un pays face au reste du monde. Mais qu'est ce que la dette d'un pays ?

A - LE LIBELLE DE LA DEFINITION

La définition de la dette extérieure d'un pays pose des problèmes; et ceux-ci n'ont été résolus que tout récemment par un groupe de travail international sur les statistiques de la dette extérieure regroupant la Banque des Règlements Internationaux (B.R.I.), le Fonds Monétaire International (F.M.I), l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E) et la Banque Mondiale (B.I.R.D). La définition élaborée par ce groupe est la suivante : << La dette extérieure brute correspond au montant à tout moment, des décaissements et de l'encours des dettes contractuelles de résidents dans un pays à l'égard de non-résidents au titre du principal, avec ou sans intérêts ou des intérêts, avec ou sans principal.>>(1)

De cette définition, il ressort que la dette d'un pays est la somme des dettes des agents individuels ; ce qui signifie qu'en tant que telle, elle n'a pas d'existence propre sauf le cas très particulier des pays à économie planifiée. Ceci a des conséquences statistiques très graves car aucun organisme, dans aucun pays, pas

1 - BIRD, FMI, BRI et OCDE. L'endettement international (Définition, couverture statistique et méthodologie), Paris 1988 P. 20

même les organisations économiques internationales, ne disposent des données suffisamment exhaustives pour suivre avec toute la précision voulue, l'évolution des engagements individuels des résidents d'un pays face au reste du monde. Ainsi, il est impossible d'établir avec précision le montant de la dette extérieure brute de quelque pays que ce soit.

Comment cette dette extérieure apparaît-elle dans la balance des paiements et dans les comptes nationaux? Que faut-il ajouter à ces comptes pour obtenir une description appropriée de la situation d'endettement extérieur d'un pays?

B - STATISTIQUES ET AUTRE DEFINITION DE LA DETTE EXTERIEURE

Le tableau n°1 donne un cadre général d'analyse de la balance des paiements et des comptes nationaux et montre comment la dette extérieure et le service de la dette apparaissent dans ces comptes.

Les comptes nationaux sont présentés dans une matrice qui en distingue les principaux flux. Une désagrégation a été faite au niveau des comptes relevant de la dette extérieure. Les postes qui sont inclus dans les statistiques de la dette extérieure sont entourés en noir.

Tableau : 1 Balance des paiements et comptes nationaux

| | Production(1) | Consommation(2) | Accumulation (3) | Le secteur étranger (4) |
|---|---|---|--|--|
| S E C T E U R I O N | D(a) - | Dépenses de consommation (c) | achat de biens d'investissement (I) | Exportations de biens services non facteurs (X) |
| I N T E R I M E U R I O N | O(b) Revenu intérieur (YDOM) | Transferts entre résidents(TR) | - | exportations nettes de services facteurs y compris versements d'intérêts sur la la dette extérieure (YRW) (net) |
| A C U M U L A T I O N | U(c) Amortissement de l'investis sement fixe (DR) | Epargne intérieure (S) | Flux financiers intérieurs (YDOM) | Prêts du secteur étranger au sec teur intérieur, y compris : inves tissements directs, investissements de portefeuille y compris : (obligations à long terme) autres capitaux à long terme autres capi taux à court terme inscription de contrepartie(net) variations des réserves (net) |
| S E C T E U R | A(d) Importations de biens et services non facteurs (N) | Transferts(net) au secteur étranger (TRRW) (net) | Prêts du secteur intérieur au sec teur étranger: | |

Source : Fonds Monétaire international institut du FMI INST/84-XI/6-2 p.2

Dans la balance des paiements, on enregistre les paiements en provenance du secteur étranger, qui figurent dans la colonne quatre "4", et les paiements à destination du secteur étranger, qui figure à la ligne "D". Cette présentation permet de tirer plusieurs constatations importantes.

Les transactions courantes de la balance des paiements se composent des lignes "A" et "B" de la colonne quatre "4" et des colonnes un "1" et deux "2" de la ligne "D".

Les paiements au titre des intérêts sur la dette extérieure sont compris dans les transactions courantes, c'est à dire qu'ils ne sont pas classés dans les créances/engagements financiers. Ces paiements au titre des intérêts, dus à l'étranger (YRW(net) ou du reste du monde et, de ce fait, diminuent également le produit national net (NNP) qui est égal à la somme de YDOM (revenu intérieur) et YRW (revenu du reste du monde). Ils ne réduisent cependant pas le produit intérieur net (NDP), qui reste égal à YDOM seulement. Ainsi, un pays qui effectue d'importants versements d'intérêt à l'étranger enregistrera une différence bien plus marquée entre son produit intérieur net et son produit national net qu'un pays qui n'effectue pas ces versements, toutes autres choses restant égales par ailleurs.

L'excédent/déficit des transactions courantes est financé par les flux créances/engagements financiers. Toutefois, une seule partie de ces flux apparaît dans les statistiques de la dette extérieure. Les non-résidents peuvent consentir des prêts à un pays en effectuant des investissements directs, par exemple en achetant une usine ou en achetant des actions de sociétés nationales. Ce genre d'endettement ne fait pas partie de la dette extérieure. En outre, lorsque les résidents, qu'il s'agisse d'entités privées ou publiques, consentent des prêts à des non-résidents, ces prêts ne viennent pas en déduction de la dette extérieure. Enfin, les mouvements des postes appartenant aux "réserves" définis selon le manuel de la balance des paiements (6^e édition) ne font pas partie de la dette extérieure.

1 - Le manque de précision est tel que toute renégociation des dettes internationales est précédé habituellement par une période de plusieurs mois où les partenaires tentent d'établir le volume des engagements pertinents.

Tout au long de ce travail, nous entendons par dette extérieure, l'ensemble des engagements à terme, c'est à dire tous les engagements assortis d'un calendrier prédéterminé de remboursement envers des non-résidents. D'une façon générale, les flux correspondant à ces postes sont compris dans les trois flux de créances/engagements financiers entourés en noir dans le tableau n°1, à savoir les "obligations à long terme", les "autres capitaux à long-terme" et les "capitaux à court-terme". Parmi les "obligations à long-terme", qui sont incluses dans les "investissements de porte feuille", figurent les certificats de dépôt négociables, les actions privilégiées et les billets à ordre négociables émis par les entreprises publiques ou privées. Les "autres capitaux à long-terme" comprennent toute une série de titres dont l'échéance est supérieure à un an ; les prêts destinés à des projets, les prêts des banques commerciales; les crédits inter-gouvernementaux et certains crédits commerciaux relève de cette catégorie; d'une façon générale, les flux de tous les engagements extérieurs à moyen et à long-terme d'un pays non inclus dans les "investissements directs" ni dans les "investissements de porte-feuille (obligations à long-terme) " sont compris sous cette rubrique. Les autres " capitaux à court terme " comprennent les engagements à court terme qui ne sont pas considérés comme des variations des réserves des autorités monétaires(1); les divers type de crédits commerciaux accordés au pays constituent une autre composante importante des capitaux à court terme.

C - DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS RELATIFS A LA DETTE

Des expressions telles que <<l'excédent des versements sur les charges d'intérêt et d'amortissement >>(2) peuvent être employées indéfiniment. Par ailleurs, les mécanismes du financement international permettent au pays demandeur d'emprunter avec obligation de payer sa dette.

Dans ce contexte, l'on doit bien s'accommoder de quelques expressions techniques.

1 - La principale difficulté de classification concerne ici les avoirs et les engagements étrangers à court terme des banques commerciales. Ces créances sont parfois incluses dans les réserves surtout si les autorités monétaires contrôlent leurs variations. En revanche, si les banques commerciales sont libres d'opérer sur le marché des changes, ces créances appartiendront à la catégorie des capitaux à court terme.

2 - DHONTE (P.) << La dette des pays en développement >> notes et études, documentaires, la documentation française n° 4221-4522, Juillet 1979 P. 12

Les principaux concepts qui seront utilisés dans cette étude sont les suivantes :

1 - Dettes publiques : Obligations extérieures contractées par des débiteurs publics, y compris le gouvernement national; ses services et ses organismes publics et autonomes.

2 - Dettes à garantie publique : Obligations extérieures contractées par des débiteurs privés, dont le remboursement est garanti par un organisme public.

3 - Dettes privées non garanties : Obligations extérieures contractées par le secteur privé, dont le remboursement n'est pas garanti par un organisme public.

4 - Catégories de créanciers : Les données communiquées par les divers organismes déclarants sont regroupées par créanciers.

5 - Créanciers officiels : La dette contractée apurée des créanciers officiels recouvre :

- Les prêts des organisations internationales (prêts multilatéraux), c'est à dire les prêts et crédits de la Banque Mondiale, des Banques régionales de développement et d'autres organismes multilatéraux et intergouvernementaux;

- Les prêts consentis par les gouvernements étrangers (prêts bilatéraux).

6 - Créanciers privés : La dette contractée apurée des créanciers privés recouvre les prêts émanant :

- De fournisseurs, c'est à dire les crédits consentis par les fabricants, les exportateurs ou autres fournisseurs de marchandises;

- Des marchés financiers;

- D'autres entités, c'est à dire les engagements extérieurs liés à des biens nationalisés et les dettes envers des créanciers privés non classés.

7 - Encours de la dette (y compris les montants non décaissés) : Somme des montants décaissés et non décaissés au titre de la dette; il correspond à l'encours total des engagements extérieurs de l'emprunteur en fin d'année.

8 - Encours de la dette, montant décaissé et non remboursés
Montant total des emprunts tirés par l'emprunteur en fin d'année.

9)- Engagement d'un prêt : Signature du contrat, acte de naissance du prêt, par opposition à son versement (par le créancier au profit du débiteur).

10 - Engagements : Montant total des prêts pour lesquels des accords ont été signés au cours de l'année considérée.

11 - Décaissements : Tirages effectués pendant l'année considérée sur l'encours des engagements de prêts.

12 - Paiement au titre du service de la dette : Montants effectivement versés au titre des remboursements du principal (amortissement) et paiement d'intérêts et effectués en monnaies étrangères, biens ou services au cours de l'année considérée. Les projections des paiements au titre du service de la dette sont des estimations des paiements dus au titre de l'encours de la dette, y compris les montants non-décaissés.

13 - Flux nets (ou prêts nets) : décaissement moins remboursement au titre du principal.

14 - Transferts nets : Flux nets moins paiements d'intérêts, ou décaissements moins total des paiements au titre du service de la dette.

SECTION II : LES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEUR DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C.

L'endettement des pays africains en général et des pays de la zone B.E.A.C en particulier est caractérisé par une multitude de formes d'endettement. A l'échelle nationale, continentale et internationale, l'endettement comme moyen de financement du développement, a entraîné une multiplicité de centres pourvoyeurs de fonds aux pays nécessiteux. Les structures appropriées ont été mises en place pour répondre aux demandes. Les emprunts eux-mêmes ont revêtu différentes formes allant des euro-crédits aux euro-obligations en passant par les prêts bilatéraux ou multilatéraux... Selon leur capacité et leur aptitude, les pays ont accédé aux différentes sources d'endettement que nous regroupons ici selon deux paramètres : l'origine et les conditions des prêts.

I - LES SOURCES DE FINANCEMENT SELON L'ORIGINE .

On peut distinguer quatre principaux types de crédits selon l'origine :

- Les crédits d'origine gouvernementaux ou bilatéraux;
- Les prêts des organismes multilatéraux;
- Les crédits des banques privées;
- Les crédits fournisseurs.

A - LES CREDITS GOUVERNEMENTAUX OU BILATERAUX .

1 - Définition et généralités .

Le crédit bilatéral peut se définir comme étant une aide qui s'effectue d'ETAT à ETAT dans le cadre d'un accord général ou particulier, librement négocié entre les deux pays intéressés.(1)

Ils sont ainsi l'expression d'un aspect de la politique d'aide que les pays plus développés mettent en place au profit d'autres pays moins développés. Cela suppose donc que chacun des partenaires

1- MASSON (P.) "L'aide bilatérale, assistance, commerce ou stratégie ?" Collection EVERS-MONDES Paris, PUF 1967

effectue un choix. Le pays aidé choisit le pays donateur et vice-versa. Ces crédits sont véhiculés à l'intérieur des << fuseaux de coopération >> qui mettent en relation directe deux pays : le donateur qui est généralement un pays industrialisé et le bénéficiaire qui est moins nanti. Des << fuseaux de coopération >> se sont ainsi établis dans le monde. C'est le cas du COMMONWEALTH qui reçoit la majeure partie des crédits octroyés par la GRANDE-BRETAGNE ou de la FRANCE qui entretient des rapports privilégiés avec l'AFRIQUE francophone dans la distribution de son aide.

Mettant en relation directe deux pays, les crédits bilatéraux visent au moins deux objectifs : établir des rapports plus étroits et personnels entre les gouvernements et développer la coopération entre les pays concernés.

- Il est généralement demandé que ces crédits soient utilisés à acquérir des biens ou des services en provenance du pays donateur. C'est le cas, par exemple des prêts que l'ALLEMAGNE FEDERALE par le canal de la KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW) accorde ou que le CANADA octroie par l'intermédiaire de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). C'est le cas encore des crédits du gouvernement BELGE.(1)

2 - LES CONDITIONS FINANCIERES DE CREDITS BILATERAUX

Les conditions financières d'un prêt détermine directement les charges financières que l'emprunteur doit supporter du fait des engagements qu'il a contracté. Pour ce qui est des crédits gouvernementaux, on peut relever le taux d'intérêt et la durée du prêt.

Le taux d'intérêt des prêts bilatéraux.

Les prêts gouvernementaux ou bilatéraux sont généralement assortis des taux d'intérêt, qualifiés de taux de faveur, c'est à dire se situant en dessous du taux du marché comme le montre le tableau ci-après.

1 - Nous spécifierons les différents biens et services à acquérir dans l'exemple des prêts bilatéraux au Cameroun cf. infra.

TABLEAU 2 : Intérêt demandé pour les prêts bilatéraux accordés par le secteur public des pays membres de l'O.C.D.E/C.A.O.

| INTERETS | POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES PRETS BILATERAUX (ENGAGEMENT) | | | |
|----------------------------|---|------|------|------|
| | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 |
| Moins de 1% | 37,5 | 36,5 | 3,3 | 6,4 |
| de 1 à moins de 3% | 3,5 | 5,7 | 50,8 | 28,5 |
| de 3 à moins de 4% | 10,8 | 18,3 | 18,3 | 24,8 |
| de 4 à moins de 5% | 6,4 | 1,7 | 3,8 | 6,8 |
| de 5 à moins de 6% | 24,9 | 28,4 | 18,0 | 26,1 |
| de 6 à moins de 7% | 14,4 | 7,9 | 3,8 | 4,7 |
| de 7% et plus | 2,5 | 1,4 | 2,0 | 2,7 |
| renseignements non fournis | 0,5 | 0,3 | 0,6 | 0,3 |

SOURCE : extrait du livre; "pays candidats au processus de développement" de S. NANA SINKAM ED. MOUTOM, Paris, LA HAYE, 1975, P.68

De ce tableau qui indique les taux d'intérêts pratiqués par les pays de l'O.C.D.E de 1962 à 1965, se dégagent les observations suivantes:

- Les prêts au taux d'intérêt de moins de 1% ont atteint respectivement en 1962 et 1963, 37,5 et 36,6 % des engagements bilatéraux globaux;

- Les prêts assortis des taux d'intérêts les plus élevés (7% et plus), représente les pourcentages les plus faibles sur l'ensemble de la période considérée.

LA DUREE DES PRETS BILATERAUX

Au taux d'intérêt bas des prêts bilatéraux sont associés des durées longues. En effet, le tableau ci-après qui regroupe les prêts selon les durées de 1962 à 1965, fait ressortir que les crédits de 40 ans et plus sont les plus nombreux sur toute la période.

TABLEAU 3 : Répartition selon les échéances des prêts bilatéraux accordés par le secteur public des pays membre de l'O.C.D.E./C.A.D.

| ECHEANCES | POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES PRETS BILATERAUX (ENGAGEMENTS) | | | |
|-------------------------------------|--|------|------|------|
| | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 |
| De 1 à 5 ans inclus | 7,1 | -1,1 | 0,8 | 3,4 |
| De plus de 5 ans à 10 ans inclus | 7,0 | 12,0 | 9,7 | 20,2 |
| De plus de 10 ans à moins de 15 ans | 9,1 | 8,5 | 5,7 | 12,5 |
| De 15 à moins de 20 ans | 13,5 | 23,6 | 13,7 | 14,0 |
| De 20 à moins de 25 ans | 15,5 | 13,5 | 10,5 | 12,0 |
| De 25 à moins de 30 ans | 12,1 | 7,1 | 9,5 | 8,9 |
| De 30 à moins de 40 ans | 1,3 | 1,8 | 0,8 | 0,7 |
| 40 ans et plus | 34,4 | 34,6 | 49,3 | 28,3 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 |

SOURCE : Extrait du livre "pays candidats au processus de développement" de S.NANA SINKAM, ED MOUTON, Paris, LA HAYE, 1975, P.68.

Le rapport 1971 du C.A.D, indique que les conditions moyennes des prêts bilatéraux au cours de l'année 1970 ont été les suivantes :

- Période de remboursement : 29,9 ans
- Période de grâce : 7,4 ans;
- Taux d'intérêt : 2,8 %.

Le tableau ci-après indique les conditions d'emprunt bilatéral pour les pays de la zone B.E.A.C en 1970 et 1989.

TABLEAU 4 : Conditions d'emprunt bilatéral pour les pays de la zone B.E.A.C en 1970 et 1989.

| | TAUX D'INTERET MOYEN (%) | | ECHEANCE MOYENNE (années) | | DIFFERES D'AMORTIS- SEMENT MOYENS (années) | |
|----------|-------------------------------|------|--------------------------------|------|--|------|
| | 1970 | 1989 | 1970 | 1989 | 1970 | 1989 |
| TCHAD | 5,7 | 1,2 | 8 | 40 | 1 | 10 |
| R.C.A | 2,0 | 1,2 | 36 | 38 | 8 | 10 |
| CONGO | 2,8 | 5,9 | 18 | 16 | 6 | 6 |
| CAMEROUN | 4,7 | 7,4 | 29 | 17 | 8 | 5 |
| GABON | 5,1 | 7,1 | 11 | 16 | 1 | 5 |

SOURCE : Etabli à partir des données du "rapport sur le développement dans le monde 1991" Banque Mondiale.

Avec des conditions de durée et d'intérêts favorables, les prêts accordés par les pays les plus industrialisés par voie bilatérale constituent une source de financement susceptible d'être avantageuse pour les pays de la zone B.E.A.C comme les P.E.D en général. Malheureusement ces crédits restent limités dans leurs montants et ne suivent pas l'évolution en hausse des besoins des pays nécessiteux. L'exemple des pays de la zone B.E.A.C l'illustre par des données du tableau 5 ci-après :

**TABLEAU 5 : DECAISSEMENT PRETS BILATERAUX (C.A.D et O.P.E.P)
AUX PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1970 - 1988)
(en million de \$)**

| | 1970 | 1963 | 1975 | 1980 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|-------------------------------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| CAMEROUN | 35,4 | 59,3 | 87,1 | 168,8 | 130,2 | 180,4 | 180,5 | 236,4 |
| TCHAD | 45,8 | 31,7 | 33,5 | 20,1 | 95,8 | 102,2 | 119,6 | 146 |
| CONGO | 9,2 | 16,2 | 38,1 | 70,3 | 46,5 | 99,9 | 131,3 | 76,6 |
| R.C.A | 9,2 | 15,2 | 33,5 | 77,2 | 62,4 | 89,9 | 117,2 | 109,6 |
| GUINNEE EQUATORIALE | - | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 6,9 | 10,6 | 21,8 | 23,8 |
| GABON | 21,8 | 39,2 | 60,6 | 49,1 | 56,7 | 72,7 | 77,5 | 97,1 |
| TOTAL PAYS ZONE B.E.A.C | 121,4 | 162,8 | 254 | 386,7 | 398,5 | 554,7 | 647,9 | 689,5 |

SOURCE : Tableau établi à partir des données. "du Mensuel de Statistiques du commerce international et du développement CNUCED Nations-Unies" 1990.

Au CAMEROUN, on observe une croissance des prêts bilatéraux qui passe de 35,4 millions de \$ en 1970 à 168,8 millions de dollars (\$) en 1980; puis une baisse en 1980 (130,2 millions\$) et une croissance de nouveau entre 1986 (180,4 millions de \$) et 1988 (236,6 millions de \$). On note aussi que le CAMEROUN est le plus grand bénéficiaire de ces prêts sur toute la période, sauf en 1970.

Au TCHAD par contre, on observe une diminution des prêts bilatéraux de (45,8 millions de \$) en 1970 à (20,1 millions de \$) en 1980; puis une croissance régulière de 1985 (95,8 millions de \$) à 1988 (146 millions de \$).

Au CONGO, on a le même phénomène de croissance et de décroissance qu'au CAMEROUN.

En GUINEE-EQUATORIAL, les prêts bilatéraux croissent régulièrement de 1973 (1,2 millions de \$) à 1988 (23,8 millions de \$);

Au GABON, on observe une croissance de 1970 (21,8 millions de \$) à 1975 (60,6 millions de \$); une baisse en 1980 (49,1 millions de \$), puis une croissance à nouveau entre 1985 (56,7 millions de \$) et 1988 (97,1 millions de \$).

Pour les pays de la zone B.E.A.C pris dans leur ensemble on observe une croissance régulière des prêts bilatéraux entre 1970 (121,4 millions de \$) et 1988 (689,5 millions de \$). Dans cette augmentation, il faut noter que la part des prêts bilatéraux français est prépondérante au point où il importe pour nous de l'analyser en profondeur.

3 - LES PRETS BILATERAUX DE LA FRANCE(1)

Depuis leur indépendance, les pays de la zone B.E.A.C reçoivent des crédits de plusieurs pays développés. Récemment, certains pays arabes producteurs de pétrole et certains pays socialistes tels que la chine ont également intervenu dans l'octroi des crédits aux pays de la zone. Les prêts qu'accordent la FRANCE à ces pays depuis leur indépendance est de loin la plus importante par rapport à celle des autres pays. Cette importance de l'aide financière française s'explique précisément par les liens étroits qui unissent les pays de la zone B.E.A.C à la FRANCE(2). C'est pourquoi, comme la plupart des P.E.D, malgré leur indépendance, ils sont restés attaché à leur métropole et entretiennent avec elle des relations de coopération profondes.

Les prêts de la FRANCE aux pays de la zonesont essentiellement octroyés par deux voies :

- Par l'intermédiaire des Fonds d'Aide et deCoopération (FAC);
- et Par l'intermédiaire de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E).

.....
1- Il n'est pas possible pour nous de faire ici une présentation analytique des différents prêts bilatéraux. On se bornera à souligner quelques saillants points concernant les prêts bilatéraux français.

2- Parmi les six (6) états constituant la zone B.E.A.C,5sont des colonies françaises : (CAMEROUN, CONGO, GABON, R.C.A., TCHAD). La GUINEE-EQUATORIALE est colonie espag,ole. Pour ce qui est du CAMEROUN, il faut préciser qu'il s'agit de l'ex-CAMEROUN oriental; car l'ex-CAMEROUN occidental était sous-contrôle BRITANIQUE.

a - LES PRETS DU FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (F.A.C.)

Crée en 1959, le F.A.C est un organisme français dont le financement se fait essentiellement par des dons et exceptionnellement par des prêts à des conditions particulières, qui sont par conséquent très doux(1), c'est-à-dire assortis des conditions meilleures que les prêts normaux (intérêts trop faibles et échéances éloignés). Le F.A.C finance non seulement l'aide au développement au sens strict du terme (aide financière), mais également la coopération culturelle et l'assistance technique.

Les crédits du F.A.C aux états membres de la zone B.E.A.C, ont évolué de 1981 à 1990 comme l'indique le tableau 6 ci-après:

TABLEAU 6 : CREDIT DU FAC AUX ETATS MEMBRES DE LA ZONE B.E.A.C 1981 - 1989.

| (1.000 FF) | 1981 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | TOTAL 81 - 90 |
|-------------------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|------------------|
| CAMEROUN | 30.700 | 28.400 | 25.820 | 29.760 | 20.240 | 34.500 | 311.345 |
| R.C.A | 48.390 | 37.200 | 37.400 | 43.091 | 31.050 | 30.000 | 363.305 |
| CONGO | 47.280 | 19.600 | 39.465 | 60.754 | 28.600 | 28.200 | 335.639 |
| GABON | 18.485 | 20.030 | 41.000 | 70.500 | 52.250 | 14.100 | 285.475 |
| GUINEE EQUATO. | 17.400 | 10.500 | 9.900 | 14.110 | 15.400 | 1.300 | 122.510 |
| TCHAD | 39.450 | 68.400 | 88.250 | 106.775 | 155.046 | 112.500 | 842.371 |

SOURCE : Extrait du bulletin d'AFRIQUE noire n° 1535 du 04 MARS 1991 P.08

1 - LUCHARIE (f) " l'aide aux pays sous-développés " collection que sais-je, Paris, PUF 1966 P.92

Ce tableau nous indique que les principaux pays bénéficiaires des crédits du FAC dans la zone depuis 1981 sont le TCHAD avec 842,4 millions F.F (10,9 % des crédits au titre du programme des états), la république CENTRAFRICAINE avec 363,3 millions F.F (4,7%), le CONGO avec 335,6 millions F.F (4,3 %), le CAMEROUN avec 311,3 millions F.F (4,0 %).

**b - LES PRETS DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION
ECONOMIQUE (C.C.C.E) (1)**

Avant d'aborder les concours financiers de la C.C.C.E, nous allons d'abord donner une idée générale de cet organisme.

La C.C.C.E (Caisse Centrale de Coopération Economique), qui a succédé à la Caisse Centrale de la FRANCE d'OUTRE-MER (CCFCOM), est un établissement public français à caractère commercial, dont l'objet est d'apporter son concours financier à des projets publics ou privés, contribuant au développement. Elle agit à double titre :

- En premier lieu, elle agit pour le compte de l'état français. A cet effet, elle est l'agent payeur du Fonds d'Aide et de Coopération. Elle est également l'agent payeur du Fonds Européen de Développement (F.E.D), pour les départements et territoires d'OUTRE-MER, ainsi que dans les Etats d'Afridue noire et Madagascar faisant partie de la zone franc.

Elle apporte en outre son concours aux autorités françaises pour l'étude et la mise en oeuvre des garanties publiques, en contribuant d'une part à l'instruction des dossiers d'assurance-crédit à la Compagnie Française d'Assurance (COFACE) et en étant d'autre part rapporteur du Fonds de Développement Economique et Social des demandes de garanties présentées à la FRANCE par les Etats africains et malgaches pour les emprunts qu'ils emettent.

- En second lieu, la C.C.C.E agit en son propre compte, en accordant des concours financiers (sous forme de prêts et d'avances) aux états et collectivités publiques à des conditions de faveur et aux entreprises privées concourant au développement, à des conditions légèrement infra-normales.

1 - Devenu le 1er janvier 1992, la Caisse Française de Coopération (C.F.C)

Elle peut aussi intervenir sous forme de participation en capital à des sociétés d'intérêt national, qu'elles soient publiques ou d'économie-mixtes. Au Cameroun par exemple, elle a participé au capital de la Société Nationale d'Electricité, de la Société Nationale des Eaux, de la Société Immobilière du Cameroun etc...

Elle s'intéresse également à la promotion des industries nationales surtout par l'intermédiaire de sa filiale " la Société de Promotion et de Participation pour la Coopérative Economique " (PROPARCO).

En dehors de ses concours financiers, elle apporte aussi une assistance technique aux Etats dans lesquels elle est habilitée à intervenir.

Elle se préoccupe également de la formation des cadres supérieurs nationaux dans les domaines économiques, financiers ou bancaires grâce à un centre d'études fonctionnant à Paris depuis 1961.

Les prêts de la C.C.C.E aux pays membres de la zone B.E.A.C sont de trois types :

- les prêts dits " de premier guichet " ;
- les prêts dits " de second guichet " ;
- les prêts à l'ajustement structurel.

LES PRETS DE PREMIER GUICHET :

Ils sont de deux types :(1)

- Les prêts à conditions ordinaires (P.C.O) ;
- Les prêts à conditions spéciales (P.C.S).

Les prêts à conditions ordinaires sont consentis pour de longues durées (18,73 années avec un différé moyen de 8,49 années) à de taux d'intérêt préférentielles (4,78% en 1989).

1 - Caisse Centrale de Coopération Economique : Rapport annuel 1989. p.38

Les prêts à conditions spéciales (P.C.S) financés par des avances à long terme du Fonds de Développement Economique et Social ont des conditions plus favorables que le (P.C.O). (Durée de 30 ans avec un différé d'amortissement de 10 ans, taux d'intérêt de 1,5% par an pendant la période de différé et 2% pendant les 20 années suivantes)(1).

Les prêts de second guichet, octroyé depuis 1976, complète les interventions classiques de la C.C.C.E pour des projets de grande dimension et de bonne rentabilité.

Les prêts accordés à cet effet ont des taux d'intérêt assez élevés, à condition que les remboursements du principal soient échelonnés sur une longue période et assortis d'un différé de quelques années.

LES PRETS A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL DE LA C.C.C.E :

Ils revêtent trois formes depuis 1988 :

- les prêts à l'ajustement structurel (P.A.S) classique bilatéraux, accordés sur des ressources hors plafond et bénéficiant de la garantie de l'état français et d'une bonification d'intérêt accordée sur les ressources budgétaires du Ministère de la Coopération et du Développement. Ils sont octroyés à un taux fixé par référence aux conditions de l'emprunt mis par la C.C.C.E et pour une durée de 35 ans dont 5 de différé d'amortissement.

les prêts coordonnés d'Ajustement Sectoriel (P.C.A.S), accordé dans le cadre du " programme spécial d'assistance aux pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique SUB-SAHARIENNE" décidé à la fin de 1987 par la Banque Mondiale et les principaux pays bailleurs de fonds membres de l'O.C.D.E. Le taux d'intérêt dont ils sont assortis est de 0,681 % sur 30 ans dont 10 de différé de remboursement. L'objet de ces prêts est de financer la restructuration économique et financière en liaison avec les programmes d'ajustement de la Banque Mondiale pour les pays éligibles au " Programme spécial " dont la liste est fixée par l'ensemble des participants.(1)

1 -) Caisse Centrale de Coopération Economique Rapport annuel de 1989 OP. CIT. P.38

- LES PRETS SPECIAUX D'AJUSTEMENT STRUCTURELS (P.S.A.S) :

Ce sont des prêts d'ajustement structurels français, accordés aux pays éligibles au " programme spécial " dans un cadre bilatéral. Ces prêts sont accordés aux mêmes conditions et financés selon les mêmes procédures que le P.C.A.S.

La répartition des engagements des prêts de la C.C.C.E (1983 - 1990) aux pays de la zone B.E.A.C est donnée par le tableau 7 ci-dessous.

TABLEAU 7 Répartition des engagements de la Caisse Centrale de Coopération (1983/1990) aux pays de la zone B.E.A.C.

| | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | Total 1983/90 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|------------------|
| Tchad. | 74,3 | 42,0 | 97,8 | 150,2 | 86,3 | 199,1 | 195,8 | 90 | 940,5 |
| Guinée Equat. | - | - | 3,9 | 42,0 | 134,0 | 15,2 | - | 40,0 | 235,1 |
| RCA | 152,2 | 57,0 | 163,8 | 163,0 | 141,2 | 57,6 | 210,2 | 22,9 | 967,9 |
| Cameroun | 380,2 | 456,8 | 407,0 | 277,6 | 339,6 | 601,4 | 748,5 | 516,7 | 3726,8 |
| Gabon | 150,3 | 449,0 | 216,0 | 226,7 | 759,0 | 798,5 | 400 | 28,5 | 3028 |
| Congo | 215,0 | 440,4 | 297,0 | 439,0 | 287,4 | 243,1 | 654,6 | 197,28 | 2773,78 |

SOURCE : confectinné à partir des données des rapports annuels Caisse Centrale de Coopération Economique 1987, 1988, 1989, 1990.

Il ressort du tableau que les principaux pays bénéficiaires des prêts de la C.C.C.E depuis 1983 sont:

- Le Cameroun avec 3726,80 millions de F.F;
- Le Gabon avec 3028 millions de F.F;
- Le Congo avec 2773,78 millions de F.F.

B - LES PRETS DES ORGANISMES MULTILATERAUX

1 - DEFINITION ET GENERALITES

Ce sont des concours financiers octroyés par une organisation internationale relevant du droit public. A la différence des prêts bilatéraux, ces derniers rendent moins personnels les rapports

1 - "Actualités Afrique" Banque Mondiale, service des relation extérieures Région Afrique 1990/91 pp.1 et 2.

entre les bénéficiaires et les pays membres de ces organisations. En effet, les relations s'établissent entre l'organisation financière internationale et le pays donataire. Tous les emprunts contractés auprès de la Banque Mondiale (B.I.R.D, A.I.D), de la Banque Africaine de Développement (B.A.D), de la Banque Européenne d'Investissement, du Fonds Spécial des Nations-Unies, de la Banque Asiatique de Développement, des Organismes Multilatéraux financés par l'O.P.E.P(1) Etc... relèvent de cette catégorie.

-
- 1)- Les organismes multilatéraux Arabes financés par l'O.P.E.P sont notamment:
- la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (B.A.D.E.A);
 - le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (F.A.D.E.S);
 - la Banque Islamique de Développement;
 - le Fonds pour le Développement International de l'O.P.E.P;
 - l'Autorité Arabe pour l'Investissement et le Développement Agricoles;
 - le Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains;
 - le Fonds Islamique de Solidarité.

Le décaissement total des prêts multilatéraux aux pays de la zone B.E.A.C entre 1980 et 1989 est donné par le tableau ci-contre.

TABLEAU 8 DECAISSEMENT DES PRETS MULTILATERAUX AUX PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1980 - 1989) EN MILLIONS DE \$

| (MILLIONS \$) | 1980 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------|
| GABON | 39 | 55 | 65 | 95 | 125 | 166 | 165 | 216 |
| GUINEE EQUATO. | 3 | 9 | 9 | 14 | 22 | 39 | 47 | 59 |
| R.C.A | 53 | 75 | 92 | 126 | 182 | 253 | 291 | 338 |
| TCHAD | 75 | 82 | 82 | 90 | 112 | 140 | 174 | 231 |
| CONGO | 118 | 265 | 258 | 336 | 393 | 507 | 563 | 542 |
| CAMEROUN | 746 | 976 | 1.049 | 975 | 1.179 | 1.289 | 1.402 | - |
| TOTAL DE LA ZONE B.E.A.C | 1.034 | 1.462 | 1.555 | 1.636 | 2.013 | 2.394 | 2.642 | - |

SOURCE : Etabli à partir des données des bulletins d'Afrique noire, N° 1528 du 24 Janvier 1991, N° 1439 du 2 Février 1985.

L'examen du tableau montre une croissance presque régulière des prêts multilatéraux en faveur des pays de la zone (1980 - 1988), sauf au Cameroun où on observera une baisse en 1985 (975 millions de \$) puis une augmentation à partir de l'année d'après, et au Gabon où on observe une baisse en 1988 (165 millions de \$).

Pour les pays de la zone pris dans l'ensemble, les prêts multilatéraux se sont accrus progressivement à partir de 1980 (1034 millions de \$) pour atteindre (2642 millions de \$) en 1988. Il faut noter que dans ce gonflement des prêts multilatéraux, la part de la Banque Mondiale y est prépondérante.

2 - LES PRETS DE LA BANQUE MONDIALE

Le groupe de la Banque Mondiale est parmi les organismes multilatéraux dispensateurs de fonds, le plus important. Il regroupe trois institutions :

- La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D);(1)
- L'Association Internationale de Développement(I.D.A);
- La Société Financière Internationale (S.F.I).(2)

Les deux institutions (B.I.R.D et I.D.A) ont pour objectif de promouvoir le progrès économique et social dans les pays en développement en canalisant vers les pays, les ressources fournies par les pays développés.(3)

A cette fin, la B.I.R.D et l'I.D.A aident les gouvernements à engager des réformes de nature à favoriser la croissance économique et financent toutes sortes de projets visant à aider les pays à réaliser des objectifs divers: Accroître la productivité agricole; promouvoir le développement rural et urbain; construire des routes, créer des centrales électriques; des écoles et des dispensaires; moderniser les entreprises; les grandes et les petites; étendre le réseau de télécommunications; ou mettre en place des installations d'adduction d'eau et d'assainissement. La Banque prodigue des conseils et cherche, jouant en cela un rôle de catalyseur, à susciter d'autres concours. Ainsi, à la faveur de l'octroi d'un prêt, la Banque Mondiale peut demander contractuellement la création d'une société pour prendre en charge l'exécution d'un projet financé, le recrutement d'assistants techniques ayant des qualifications précises ou encore le relèvement du prix d'un produit. Sur ce plan, les institutions multilatérales se veulent être des organismes de conseil et de développement.

-
- 1 - pour Etude approfondie de la (BIRD), notamment en ce qui concerne: les données générales, l'organisation, les ressources, les aides offertes et conditions, les mécanismes liés au financement de la BIRD, les bénéficiaires des aides, les statistiques de la BIRD, les conditions financières des prêts.
 - 2 - Les activités de la Société Financière Internationale, qui s'intéressent spécifiquement au secteur privé des P.E.D, ne sont pas traités ici;
 - 3 - Brochure de la Banque Mondiale Février 1988 op.cit P.1

Le décaissement des prêts (B.I.R.D et I.D.A) aux pays de la zone B.E.A.C, est mis en évidence par le tableau 9 ci-contre.

TABLEAU 9 : DECAISSEMENT DES PRETS B.I.R.D ET I.D.A AUX PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1980-1988) EN MILLION DE DOLLARS.

TABLEAU 9.1 DECAISSEMENTS B.I.R.D

| (MILLIONS \$) | 1980 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|
| CONGO | 39 | 43 | 37 | 58 | 82 | 120 | 154 |
| GABON | 19 | 15 | 10 | 11 | 12 | 14 | 20 |
| CAMEROUN | 293 | 451 | 502 | 458 | 634 | 725 | 812 |
| TOTAL | 351 | 509 | 549 | 557 | 728 | 854 | 986 |

TABLEAU 9.2 DECAISSEMENTS I.D.A

| (MILLIONS \$) | 1980 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| TCHAD | 36 | 36 | 40 | 40 | 48 | 61 | 98 |
| GUINEE EQUATORIALE | 0 | 0 | 0 | 3 | 7 | 20 | 25 |
| R.C.A | 29 | 38 | 49 | 63 | 86 | 126 | 160 |
| TOTAL | 65 | 74 | 89 | 106 | 141 | 207 | 283 |

SOURCE : Confectionnés à partir des données des "bulletins d'Afrique Noire", N° 1528 du 24 Janvier 1991, N° 1531 du 14 Février 1991, et N° 1439 du 2 Février 1989.

Le tableau 9.1 indique d'une part, une croissance régulière des prêts de la B.I.R.D sur toute la période, pour les pays de zone pris dans leur ensemble qui ont atteint 986 millions \$ en 1988; d'autre part, que le plus grand bénéficiaire de ces fonds est le Cameroun (818 millions de \$ en 1988) suivi du Congo (154 millions de \$ en 1988).

Le tableau 9.2 quant à lui montre une progression régulière des crédits de l'I.D.A sur toute la période (1980-1988) que les pays soient pris individuellement ou considéré dans leur ensemble. Il ressort aussi de ce tableau, que sur toute la période, le plus grand bénéficiaire de ces crédits est la R.C.A (160 millions de \$ fin 1988) suivi du Tchad (98 millions de \$ fin 1988).

C - LES CREDITS DES BANQUES PRIVEES .

Les banques privées contribuent largement au financement des projets dans le P.E.D; ceci par la transformation des dépôts et liquidités du marché monétaire national et de l'Euro-marché monétaire. C'est ainsi que déjà entre 1971 et 1973, 605 établissements financiers dispersés de part le monde ont transformé des fonds à court-terme de plus de 11,5 milliards de dollars, pour les recycler en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, sous forme de prêts à moyen et à long-termes(1).

1 - LES DIFFERENTES FORMES DE CREDITS PRIVEES.

Malgré la gamme très variée de ces crédits, on peut distinguer quatre principaux types qui constituent une importante source de financement:

a - LES PRETS BANCAIRES SIMPLES AVEC PRETEUR UNIQUE .

Ici, on distingue, le prêt bancaire simple et l'ouverture de crédit(2).

a1 - UN PRET BANCAIRE en Euro-monnaie est dit prêt unique, s'il est consenti par un seul prêteur à un seul emprunteur. Avant 1974, ces prêts portaient généralement sur des montants inférieurs à 5 millions de dollars et avaient une durée de un à cinq ans. Depuis 1974, un certain nombre de grandes banques ont consenti plus de prêts uniques d'un montant atteignant environ 20 millions de dollars.

a2 - UNE OUVERTURE DE CREDIT est faite par une banque à un emprunteur; d'ordinaire, elle n'a pas de durée fixe et l'emprunteur peut utiliser le crédit selon ses besoins.

.....
1 - WELONS (P.A.), Les emprunts des pays en développement sur le marché des Euro-dollars O.C.D.E, Paris, 1977.
2 - WELONS (P.A.), Les emprunts des pays en développement sur la marché des Euro-dollars O.C.D.E, Paris, 1977 OP. CIT.

b - LES PRETS CONSORTIAUX A TAUX FIXES OU FLOTTANT

Les Euro-crédits consortiaux du marché interbancaire présentent diverses catégories ayant de nombreux éléments communs et seulement quelques particularités. On peut relever ici :

b1 -) LE PRET BANCAIRE CONSORTIAL TRADITIONNEL (A TAUX FLOTTANT).

C'est un prêt à taux d'intérêt flottant et échéance fixe, tiré en une seule fois, et remboursé selon un calendrier convenu, souvent avec un délai de grâce. Généralement, il n'y a qu'un seul écart par rapport au LIBOR ; mais lorsqu'il y en a plusieurs, ils ont tendance à augmenter avec le temps.

b2 - LE PRET BANCAIRE CONSORTIAL (à taux fixe) : Il présente un ensemble de conditions et procédures similaires au prêt bancaire consortial à taux flottant, mais le taux d'intérêt reste constant durant toute la durée du prêt.

b3 - LE CREDIT RENOUEVABLE : il a les mêmes caractéristiques que les précédents, mais permet à l'emprunteur de tirer sur le prêt ou une fraction de celui-ci par tranches successives et de rembourser ses tirages librement ou selon une certaine formule pendant la durée du prêt.

b4 - LA LIGNE DE CREDIT " STAND BY " : Elle ressemble à un Euro-crédit consortial traditionnel, mais il n'y a pas pour l'emprunteur de période d'engagement pendant laquelle il doit utiliser les fonds. Il peut payer une commission d'attente jusqu'à ce qu'il ait décidé d'utiliser le prêt et à ce moment, l'intérêt contractuel commence à courir.

On peut ajouter à ces prêts offerts par les groupes de prêteurs, le placement privé de bons et les certificats de dépôt à moyen terme.

b5 - LE CERTIFICAT DE DEPOT A MOYEN TERME est un "instrument" négociable émis par une banque qui atteste que le dépôt d'un montant spécifié pour une durée déterminée (supérieure à un an) a un taux d'intérêts fixe. Le marché de Londres des certificats de dépôt en dollars, dont les émissions vont jusqu'à cinq ans, est le marché principal des Euro-certificats de dépôt.

b6 - LE PLACEMENT PRIVE DE BONS: Il n'est parfois qu'une autre forme d'Euro-crédit consortial. Il comporte plusieurs aspects. Juridiquement, un billet à ordre est une promesse inconditionnelle de payer à une personne déterminée, (ou à son ordre au porteur) une somme donnée à une date fixe ou à vue. Si donc un bon peut être négociable, il n'a pas, comme l'obligation, un marché secondaire établi, et la validité du bon lui-même et de sa négociation dépendra, non pas des lois qui régissent les marchés financiers mais à la fois du choix de la législation et du droit positif du tribunal compétent ou de l'une des juridictions dans lesquelles le bon est tiré, négocié et payable. Les juristes et les statisticiens des différents pays appliquent des critères différents pour distinguer les placements privés des placements public(1). Les placements privés sont préférés parcequ'ils permettent d'éviter la réglementation et offrent aux banques un plus large éventail d'activités lorsqu'il leur est interdit, par exemple, de participer à un syndicat.

De tous les pays de la zone B.E.A.C, il n'y a que le GABON qui a obtenu un décaissement de 4 millions de dollars au titre de bons en 1970(2).

2 -) LES CREDITS FOURNISSEURS.

Ce sont des crédits privés à l'exportation(3). Contrairement aux autres prêts qui sont accordés par des organismes financiers, les crédits fournisseurs ou convention à paiement différé sont octroyés par des institutions non-financières, comme des entreprises qui obtiennent des contrats de passation de services ou qui sont sollicités pour effectuer des travaux.

Cela se traduit généralement dans la pratique, par la passation d'une convention entre l'entreprise et le pays bénéficiaire de la prestation. Dans ce type de convention, l'entreprise donne des

1 -) P. A. WELLONS OP. CIT.

2 -) WORLD DEBT. TABLE 1991

3 - LES CREDITS A L'EXPORTATION; sont des capitaux accordés par les prêteurs d'un pays donné pour financer les exportations des biens et services précis. On distingue d'ordinaire les crédits privés et publics à l'exportation. LES CREDITS PRIVES A L'EXPORTATION sont: a) les crédits fournisseurs accordés à ses clients par la société exportatrice et b) les crédits acheteurs offerts par les banques commerciales du pays exportateur au nom des exportateurs. LES CREDITS PUBLICS A L'EXPORTATION sont accordés par un organisme public du pays exportateur.

cf-rapport sur le développement dans le monde 1985 P.09

facilités de paiement différé au pays, qui à son tour, s'engage en couverture des travaux effectués par l'entreprise à remettre à cette dernière des effets de commerce matérialisant sa dette(1).

Ce type de crédits qui permet à l'entreprise qui les fournit d'obtenir rapidement des marchés, leur impose des efforts de préfinancement; ce qui est de nature à poser à ce dernier des problèmes de trésorerie. C'est pourquoi ce genre de crédits est généralement offert par des sociétés ayant une certaine assise financière. Dans la pratique, l'importance des travaux à effectuer par les entreprises, amène ces derniers à recourir aux banques pour escompter les billets à ordre ou les bons au porteur, afin d'atténuer la pression sur la trésorerie.

Pour permettre la négociation des effets auprès des banques, les entreprises demandent que les dits effets soient délivrés dans les formes généralement admises par les institutions financières et qu'ils soient déclarés librement négociables et cessibles. Les effets escomptés permettent aux entreprises de se procurer les fonds nécessaires pour l'exécution du contrat commercial qu'elles ont signé. Les banques qui achètent ces titres peuvent à leur tour les céder à d'autres, créant ainsi un marché de titres qui est surtout fondé sur la confiance qui est faite au pays émetteur de ces effets. En effet, les banques sont généralement réticentes à acquérir des billets à ordre ou d'autres titres de créances sur des pays dont la solvabilité n'est pas garantie. Plus le risque d'insolvabilité est élevé, plus le montant du "discount"(2) prélevé par les banques est important.

Les crédits fournisseurs dans la mesure où ils permettent la passation de marché de gré à gré, enlève au pays l'avantage de la concurrence et partant le bénéfice de l'appel d'offres. En revanche, ce genre de prêts couvre les besoins en crédits des pays qui ne peuvent pas accéder au marché financier international ou qui le font difficilement. Mais au fur et à mesure que les pays ont accès aux Euro-crédits, ils délaissent progressivement ces facilités que leur offre les entreprises, afin de bénéficier des avantages de la concurrence des prix. Les pays de la zone B.E.A.C (Cameroun, Congo, Gabon) qui interviennent fréquemment sur le marché des Euro-dollars connaissent ce phénomène.

.....
1 - Dans la plupart des cas, il s'agit des billets à ordre ou de bons au porteur par lequel le pays prend l'engagement de payer une certaine somme à une date fixée conformément à l'échéancier de paiement arrêté d'accord parties.

2-) Le "discount" représente littéralement l'escompte, la remise, le rabais.

L'évolution de leurs ^{CREDITS} fournisseurs et celui des concours octroyés par le marché financier se présente comme suit entre 1970 et 1987.

TABLEAU 10: ENGAGEMENT TOTAL DES CREDITS FOURNISSEURS ET DES PRETS DES BANQUES PRIVEES AUX PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1970 - 1987) EN MILLIONS DE DOLLARS U.S.

| <u>CAMEROUN</u> (en millions de dollars \$) | | | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ANNEE | 1970 | 1975 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
| CREDITS FOURNIS. | 1 | 7 | 3 | 5 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| MARCHE FINANC. | 0 | 40 | 13 | 103 | 60 | 0 | 56 | 48 | 144 | 138 |

| <u>CONGO</u> :(en millions de dollars \$) | | | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ANNEE | 1970 | 1975 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
| CREDITS FOURNIS. | 3 | 30 | 43 | 30 | 6 | 8 | 71 | 110 | 17 | 1 |
| CREDITS FINANC. | 0 | 12 | 1671 | 537 | 619 | 340 | 590 | 533 | 715 | 57 |

| <u>GABON</u> :(en millions de dollars \$) | | | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ANNEE | 1970 | 1975 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
| CREDITS FOURNIS. | 25 | 104 | 8 | 0 | 86 | 12 | 5 | 10 | 0 | 0 |
| CREDITS FINANC. | 4 | 177 | 111 | 33 | 535 | 59 | 104 | 128 | 36 | 50 |

SOURCE: Confectionné à partir des données du WORLD DEBT TABLES 1989.

On constate à partir de ce tableau et pour l'ensemble des trois pays pris en exemple, une substitution des crédits fournisseurs au profit des crédits financiers.

3 - CARACTERISTIQUES DES CREDITS DES BANQUES PRIVEES.

Les contrats des crédits des Banques privées, relevant plus des transactions commerciales, ne contiennent pas la panoplie des exigences que l'on rencontre dans les conventions des prêts des organismes internationaux. Mais cependant, ces contrats comportent beaucoup de commissions et de frais au profit des prêteurs. En plus du taux d'intérêt, on peut dénombrer dans les prêts bancaires privés trois types de commissions(1) :

LA COMMISSION D'ENGAGEMENT (commitment fee) :

due sur la part globale du crédit non tiré au cours de la période de temps où le crédit reste disponible (draw down period) en général, le crédit non utilisé est annulé en fin de période ; la formule est souple puisque l'emprunteur dispose d'un crédit et que le prêteur perçoit une commission de non tirage.

LA COMMISSION DE MANAGEMENT OU DE GESTION

(management fee) :

Qui peut aller jusqu'à 1,5 % du montant total du crédit, est payée à la banque chargée de monter le crédit (management Bank) ; rarement connue, elle peut être partagée entre Co-managers qui participent au syndicat international ;

DES COMMISSIONS D'AGENT : qui rémunèrent les services de la banque assurant le rôle d'agent dans le consortium;

LA COMMISSION DE PARTICIPATION : (participation fee) :

Elle constitue une sorte de prime pour les banques participantes. Elle est proportionnelle aux parts syndicataires, et payée soit à la date de signature du contrat soit au moment où le crédit est tiré.

En plus de tous ces commissions, l'emprunteur paie un certain nombre de frais, dont les frais de négociations du crédit, les frais liés à l'exécution, les frais de telex, de voyage, d'impression etc...

1 - BEKERMANN (G.) Les Euro-dollars, collection Que SAIS-JE, P.U.F P. 50

Lorsque les négociations sont peu expérimentées et ne sont pas informées de l'évolution des tendances du marché ou des conditions dont sont assorties les crédits faits en d'autres lieux et à d'autres personnes morales, ces commissions et frais peuvent beaucoup s'élever, car ils se réfèrent souvent aux pratiques du marché financier. Il est souligné là, un aspect important sur lequel, on insistera beaucoup dans la deuxième partie à propos de la gestion de la dette extérieure.

Une autre caractéristique des crédits des banques privées, est la forme même des contrats de prêt qui varie peu d'une banque à une autre. En effet, les contrats sont confectionnés à partir d'un modèle standard et peuvent comporter des particularités justifiées par telle ou telle situation faisant obligation au pays emprunteur de donner des renseignements économiques et financiers, tels que l'évolution du service de la dette, si des inquiétudes se font jour sur l'avenir économique du pays.

Les crédits des banques privées peuvent être "non affectées", c'est-à-dire non liées à des programmes ou projets déterminés et utilisés librement par l'emprunteur.

Le recours aux crédits des banques privées est important depuis le développement des euro-marchés et la multiplication des grands centres financiers tels que : Londres, New-York, Francfort, Zurich, Paris, Singapour... L'évolution des mobilisations est en croissance d'année en année. Cette tendance s'observe également à propos des pays de la Zone BEAC pris dans leur ensemble au cours de la période (1983-1986) tel qu'il ressort du tableau 11 ci-contre.

Tableau 11 : Décaissements des Crédits des Banques Privées aux Pays de la Zone BEAC (en millions \$) (1970-1989)

| | 1970 | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| TCHAD | 0,1 | | | | | | | | | |
| CAMEROUN | 2 | 18 | 55 | 56 | 55 | 265 | 225 | 140 | 98 | 94 |
| CONGO | 0 | 401 | 331 | 148 | 180 | 169 | 170 | 197 | 385 | 76 |
| GABON | 0 | 95 | 0 | 6 | 6 | 15 | 90 | 22 | 72 | 23 |
| TOTAL S ZONE BEAC | 2,1 | 514 | 386 | 210 | 241 | 449 | 485 | 359 | 555 | 193 |

Source : Confectionné à partir des données du "World debt table" 1991

Pour ces pays pris dans l'ensemble, les décaissements sont passés de 2,1 millions de dollars en 1970 à 514 millions de dollars en 1980, soit un taux de croissance d'environ 243,2 %. De 1980 à 1983 ; ce décaissement diminue pour se stabiliser à 210 millions de dollars en 1983 ; soit une baisse de 59,14 %. Mais à partir de 1984 on observe une croissance régulière jusqu'en 1988. Le décaissement passe de 241 millions de dollars à 555 millions de dollars soit un taux de croissance d'environ 13 %.

Pris individuellement, on constate que sur toute la période, le pays ayant bénéficié de plus de décaissement est le Congo (sauf en 1985 et 1986 où le Cameroun est en tête) suivi du Cameroun, puis le Gabon.

II - Les Sources de Financement selon les Conditions.

Une deuxième distinction possible pour analyser la structure de la dette, peut être basée sur les conditions d'emprunt qui sont des éléments déterminants pour apprécier la charge d'endettement sur une économie.

On peut ainsi faire la distinction entre les prêts accordés par les organismes bilatéraux dont les conditions sont favorables d'une part et les crédits issus du marché financier international dont les conditions sont celles du marché d'autre part. La première catégorie est généralement dénommée Aide Publique au Développement (APD)

A - L'Aide Publique au Développement (A.P.D)

Les Aides Publiques au Développement sont des prêts aux Conditions plus douces, accordés par des organismes bilatéraux et multilatéraux⁽¹⁾. C'est ainsi que "l'Agency for International Development", qui est une filiale de la B.I.R.D, accorde des prêts allant jusqu'à 50 ans comprenant un différé de 10 ans. Généralement, les prêts d'Aide Publique au Développement contiennent par rapport aux conditions du marché, un élément favorable ou don.

1 - Mesure de l'élément don ou élément de Libéralité des Prêts d'Aide Publique au Développement

a) Différence entre prêt et don

Apparemment il y a entre prêt et don une différence nette et claire.

Un prêt oblige le pays bénéficiaire à payer des intérêts et à rembourser le pays prêteur. Il peut dans un premier temps prendre la forme de Crédits à l'exportation de la part des firmes exportatrices, d'organismes spécialisés ou des pouvoirs publics des pays vendeurs. Les mouvements de capitaux à titre onéreux peuvent

1- L'APD est définie par l'O.C.D.E comme comprenant "l'ensemble des apports de ressources qui sont fournis aux PED et aux institutions multilatérales par des organismes officiels, y compris les collectivités locales, ou par des organismes gestionnaire, et qui, considérés au niveau de chaque opération, répondant aux critères suivants :

a) être dispensés dans le but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des PED;

b) revêtir un caractère de faveur et comporté un élément de libéralité au moins égal à 25 %".

consister aussi en émission d'obligations par les pays en développement sur le marché financier du pays industrialisé. Enfin, peuvent être obtenus des crédits bancaires en euro-devises qui tendent à se substituer de plus en plus aux crédits à l'exportation.

Un don par contre, est une opération unilatérale qui n'entraîne pas de créance⁽¹⁾. En général, il prend la forme d'une aide en nature ou en assistance technique⁽²⁾.

Si la différence entre onéreux et gratuit est apparemment claire, elle ne l'est pas en réalité. Tout d'abord, les dons peuvent être surestimés car composés de marchandises évaluées à des prix supérieurs au cours mondiaux. Ensuite, ils peuvent donner lieu à une contrepartie directe ou indirecte. La contrepartie est directe quand, pour l'aide alimentaire par exemple, le donateur bénéficie d'une partie de la contre-valeur dans la monnaie du donataire pour ses dépenses dans ce dernier pays. Elle est indirecte quand l'opération donne lieu à des dépenses de fret en devises au profit du donateur.

Mais à l'inverse, les prêts peuvent contenir un élément de libéralité en étant consentis à des conditions plus avantageuses que celles du marché. Comment se mesure cet élément de libéralité?

b) Mesure de l'élément de libéralité d'un prêt

Ici, il est important de souligner l'importance du taux d'intérêt et de la durée du remboursement du prêt.

En effet, tout prêt engendre un flux en retour. Dans ce dernier, le taux d'intérêt est de loin l'élément grossissant le plus important. Lorsqu'il est élevé ou bas, le service de la dette, dans son expression globale, reste élevé ou bas. Concernant la durée totale de remboursement, il convient de distinguer une période de grâce et une période de remboursement. La période de grâce, qui correspond au différé d'amortissement, est très importante. Elle permet à l'emprunteur de ne pas avoir à faire face aux charges de remboursement pendant un temps donné et en soulage ainsi le budget. Les charges différées sont reportées sur la

1 - Cela ne signifie pas qu'il soit désintéressé.

2 - L'assistance technique peut regrouper celle fournie dans le pays donateur lui-même telles que les bourses d'études; et celles fournies dans les PED tels que : transferts d'enseignants, d'experts, de conseillers et de personnel médical dans le pays assisté.

deuxième période, celle du remboursement. Elles entraînent des échéances élevées si la période est courte. Par contre, lorsque les périodes de grâce et de remboursement sont longues, plus important est le répit apporté au budget de l'emprunteur et moins lourdes sont les échéances parce que plus étalées. La longueur de la durée de remboursement est ainsi un facteur qui améliore le service de la dette.

Les organismes bilatéraux et multilatéraux, qui reçoivent des contributions des Etats, sont précisément ceux qui pratiquent des politiques de taux d'intérêt et de durée plus favorable pour l'emprunteur, que celle qui ont cours au niveau des banques privées.

Les contributions des Etats, procurent en effet, des fonds de roulement aux organismes d'aide au développement, réduisent les coûts de ressources dont disposent ceux-ci. Tout taux d'intérêt pratiqué par un organisme d'aide au développement dans la mesure où il est plus bas que celui offert par le marché international est l'expression partielle de la subvention reçue par l'institution prêteuse.

De même, les durées longues qu'on observe dans les aides publiques au développement n'ont été possibles que parce que l'organisme prêteur a bénéficié de contributions étatiques. Dans ces conditions, le bénéficiaire d'un prêt à long terme à taux d'intérêt fixe et bas d'une organisation multilatérale ou bilatérale reçoit du coup incluse dans lesdits prêts une part de subvention que comprennent les ressources des institutions d'aide au développement.

L'élément de libéralité $(L)(1)$ est égale à la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant actualisé des amortissements et des intérêts prévus. Les facteurs sont donc comme l'a vu précédemment le taux d'intérêt (i) , le délai de remboursement (T) , le délai de franchise (F) et le taux d'actualisation (Q) . La formule permettant de calculer L est la suivant :

$$L = \left(1 - \frac{i}{q}\right) \left(1 - \frac{e^{-qF} - e^{-qT}}{q(T - F)}\right)$$

1- André Tiano : "La dialectique de la dépendance" P.U.F. 1977 P.261.

La libéralité est de 100 % s'il s'agit d'un don. Elle est de 0 % si le prêt est consenti au taux d'actualisation.

Pour un taux d'actualisation, la libéralité variera avec le taux d'intérêt, la durée du prêt et le délai de franchise. Mais un facteur essentiel est le taux d'actualisation tel que le montre le tableau 12 ci-après.

Tableau 12 : Degré de libéralité d'un prêt (L) selon le taux d'actualisation.

| taux d'actualisation | : | L |
|----------------------|---|--------|
| 6 | : | - 11,4 |
| 7 | : | 0 |
| 8 | : | 9,7 |
| 10 | : | 25,1 |
| 15 | : | 48,ç |

(i) intérêt = 7%
durée = 30 ans
délai de franchise = 5ans

Source ; André Tiano : La dialectique de la dépendance P.U.F 1977
P.261

On peut aussi mesurer l'élément favorable (élément don) en prenant en compte la différence entre le taux du marché et celui dont le prêt concerne est assorti d'une part et l'importance des périodes de remboursement et de grâce d'autre part.

C'est ainsi que les calculs(1) montrent que lorsque le taux d'intérêt du prêt est inférieur au taux du marché de 1%, l'élément don du prêt peut être évalué à :

1 - NANA SINKAM ; Pays candidats au processus de développement Ed. Mouton, Paris, La Haye, 1975, page 71

- 4% de la valeur du prêt pour une durée de 10 ans ;
- 7% pour une durée de 20 ans ;
- 9% pour une durée de 30 ans ;
- 10% pour une durée de 40 ans ;

Si le taux d'intérêt qui prévaut sur le marché est de 9 % par exemple et qu'un pays obtient un prêt bilatéral ou multilatéral de 6 % pour une durée de 20 ans, l'élément favorable ou don peut être calculé de la façon suivante :

$$(9 - 6) \times 7 = 21 \%$$

Si en plus, la durée comporte une période de grâce, on obtient un taux plus élevé. Dans l'exemple précédent, si on admet que la durée de 20 ans comprend un différé de 5 ans, la part don s'accroît et s'établit comme suit :

$$(9 - 6) \times 1 + 5/20) \times 7 = 3 \times 7 \times 1,25 = 26,25 \%$$

Le tableau ci-après indique l'élément "don" pour différents prêts, compte tenu d'une gamme étendue de taux d'intérêt débiteurs et de différentes durées pour les prêts, une gamme de quatre taux d'actualisation différents a été également retenu.

Tableau 13 : La part relative de l'élément "don" dans les Prêts au développement du point de vue du pays aidant

| Taux d'intérêt du prêt | Délai de grâce | Taux d'actualisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|----------------|----------------------|------|-------|-------|-------|---------------|------|------|------|------|---------------|------|------|------|------|---------------|------|------|------|------|
| | | 5,75% | | | | | 6,65% | | | | | 7,5% | | | | | 10% | | | | |
| | | Durée du prêt | | | | | Durée du prêt | | | | | Durée du prêt | | | | | Durée du prêt | | | | |
| | | 5 | 10 | 20 | 30 | 40 | 5 | 10 | 20 | 30 | 40 | 5 | 10 | 20 | 30 | 40 | 5 | 10 | 20 | 30 | 40 |
| 0,75% | 0 | 13,3 | 22,4 | 36,7 | 47,2 | 54,9 | 15,3 | 25,6 | 41,2 | 52,0 | 59,7 | 17,2 | 28,5 | 44,9 | 55,9 | 63,4 | 22,5 | 36,0 | 54,0 | 64,8 | 71,6 |
| | 5 | - | 31,2 | 44,0 | - | - | - | 35,5 | 49,2 | - | - | - | 39,3 | 53,5 | - | - | - | 49,0 | 63,7 | - | - |
| | 10 | - | - | - | 58,2 | 64,2 | - | - | - | 63,7 | 69,4 | - | - | - | 68,1 | 73,4 | - | - | - | 77,7 | 81,8 |
| 2% | 0 | 10,0 | 17,1 | 28,4 | 36,9 | 43,2 | 12,2 | 20,5 | 33,4 | 42,6 | 49,2 | 14,2 | 23,6 | 37,7 | 47,3 | 54,0 | 19,6 | 31,6 | 47,9 | 57,9 | 64,3 |
| | 5 | - | 23,5 | 33,4 | - | - | - | 28,1 | 39,2 | - | - | - | 32,1 | 44,1 | - | - | - | 42,5 | 55,7 | - | - |
| | 10 | - | - | - | 44,2 | 49,0 | - | - | - | 50,8 | 55,6 | - | - | - | 56,0 | 60,7 | - | - | - | 67,7 | 71,8 |
| 3% | 0 | 7,4 | 12,7 | 21,3 | 27,9 | 32,8 | 9,6 | 16,3 | 26,8 | 34,4 | 39,9 | 11,7 | 19,5 | 31,5 | 39,8 | 45,5 | 17,2 | 28,0 | 42,8 | 51,9 | 57,7 |
| | 5 | - | 17,3 | 24,8 | - | - | - | 22,1 | 31,1 | - | - | - | 26,3 | 36,4 | - | - | - | 37,2 | 49,0 | - | - |
| | 10 | - | - | - | 32,7 | 36,4 | - | - | - | 40,1 | 44,1 | - | - | - | 46,2 | 50,2 | - | - | - | 59,5 | 63,0 |
| 4% | 0 | 4,7 | 8,2 | 13,9 | 18,2 | 21,5 | 7,0 | 12,0 | 19,9 | 25,6 | 29,8 | 9,1 | 15,4 | 25,0 | 31,7 | 36,4 | 14,9 | 24,2 | 37,4 | 45,5 | 50,6 |
| | 5 | - | 11,0 | 15,9 | - | - | - | 16,1 | 22,7 | - | - | - | 20,5 | 28,5 | - | - | - | 32,0 | 42,4 | - | - |
| | 10 | - | - | - | 21,0 | 23,5 | - | - | - | 29,4 | 32,4 | - | - | - | 36,2 | 39,4 | - | - | - | 51,3 | 54,4 |
| 5% | 0 | 2,0 | 3,5 | 6,1 | 8,0 | 9,5 | 4,4 | 7,6 | 12,6 | 16,4 | 19,0 | 6,6 | 11,1 | 18,2 | 23,2 | 26,6 | 12,4 | 20,4 | 31,7 | 38,7 | 43,0 |
| | 5 | - | 4,7 | 6,9 | - | - | - | 10,0 | 14,3 | - | - | - | 14,7 | 20,6 | - | - | - | 26,7 | 35,6 | - | - |
| | 10 | - | - | - | 9,1 | 10,2 | - | - | - | 18,4 | 20,4 | - | - | - | 26,0 | 28,4 | - | - | - | 43,0 | 45,6 |
| 5,75% | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2,4 | 4,2 | 7,0 | 9,1 | 10,6 | 4,6 | 7,8 | 12,9 | 16,5 | 18,9 | 10,6 | 17,5 | 27,3 | 33,3 | 37,0 |
| | 5 | - | 0 | 0 | - | - | - | 5,5 | 7,8 | - | - | - | 10,3 | 14,5 | - | - | - | 22,7 | 30,4 | - | - |
| | 10 | - | - | - | 0 | 0 | - | - | - | 10,1 | 11,2 | - | - | - | 18,3 | 20,0 | - | - | - | 36,6 | 39,0 |
| 6% | 0 | -0,7 | -1,2 | -2,1 | -2,7 | -3,2 | 1,7 | 3,0 | 5,1 | 6,6 | 7,7 | 4,0 | 6,7 | 11,1 | 14,2 | 16,3 | 10,0 | 16,5 | 25,8 | 31,5 | 35,0 |
| | 5 | - | -2,0 | -2,7 | - | - | - | 4,0 | 5,7 | - | - | - | 8,8 | 12,4 | - | - | - | 21,4 | 28,6 | - | - |
| | 10 | - | - | - | -3,0 | -3,4 | - | - | - | 7,4 | 8,2 | - | - | - | 15,7 | 17,2 | - | - | - | 34,6 | 36,7 |
| 7% | 0 | -3,4 | -6,0 | -10,5 | -14,0 | -16,5 | -0,9 | -1,6 | -2,8 | -3,6 | -4,2 | 1,3 | 2,3 | 3,8 | 4,8 | 5,5 | 7,6 | 12,5 | 19,6 | 24,0 | 26,7 |
| | 5 | - | -7,9 | -11,7 | - | - | - | -2,1 | -3,1 | - | - | - | 3,0 | 4,2 | - | - | - | 16,1 | 21,6 | - | - |
| | 10 | - | - | - | 15,3 | -17,3 | - | - | - | -4,0 | -4,4 | - | - | - | 5,3 | 5,8 | - | - | - | 26,0 | 27,7 |

Ce tableau relève clairement que les emprunts de longues durées et de bas taux d'intérêt peuvent être pour la majeure partie assimilés à des dons. Le cas extrême relève dans le tableau contient un élément "don" à concurrence de 81,8 %. ce pourcentage s'élève à 86,4 % si aucun intérêt n'est payé pendant la période de sursis de paiement(1). Par contre, les prêts à court-terme à taux d'intérêt élevé constituent à peine une charge pour les pays aidants. Ce tableau montre aussi que le prêt au "développement" ne contient aucun élément d'aide si le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt. Pour les prêts au développement à taux d'intérêt assez élevé et actualisé à un taux inférieur au premier, l'élément "aide" est même négatif ; dans de tels cas, le pays aidant retirerait même un avantage financier de l'octroi du prêt au développement.

Le choix du taux d'actualisation est donc d'une importance déterminante dans le calcul de l'élément de libéralité. Pour que le calcul de l'élément don tel qu'effectué précédemment soit considéré comme totalement exacte, il faut que le financement soit dégagé de toute contrainte susceptible de faire perdre à l'emprunteur d'autres avantages. Ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de ce qui est convenu d'appeler l'aide liée.

2 - Le Prêt lié

Un emprunt est dit lié, lorsque l'emprunteur est obligé de dépenser les sommes reçues dans le pays prêteur. C'est donc un moyen pour le pays donateur (ou transféreur) d'orienter vers lui les achats du pays bénéficiaire.

L'O.C.D.E souligne que ce type de prêt impose aux bénéficiaires l'obligation d'acheter des biens et services financés par le prêt dans le seul pays prêteur.

La liaison est automatique quand l'aide est accordée en nature (l'aide alimentaire ou assistance technique) ou quand c'est la fourniture de biens qui a engendrée le flux de capitaux (crédits-fournisseurs)(2)

1 - Calgo (François X.) : les considérations d'ordres économiques et politiques et le volume d'aide publique aux pays en voie de développement, centre de développement de l'OCDE Paris 1973 p.71 et suivant, cité par BEKOLO EGBE (B.) op. cit p131

2 - André Tiano op. cit.

Généralement, le transfert de capital est lié formellement ou informellement. La liaison formelle peut porter sur l'origine des produits mais aussi sur la nationalité des transporteurs. C'est ainsi que les Etats-Unis sont de plus en plus sévères dans leurs aides qui doit, pour au moins la moitié, voyager sous pavillon américain et qui doit être employée aux Etats-Unis et dans les PED où les intérêts américains sont particulièrement importante.(1)

La liaison formelle s'impose de diverses manières. La plus difficile à déceler est l'accord entre concurrents qui respectent "les chasses gardées" de l'aide bilatérale. Mais d'autres formes directes sont possibles : le prêt n'est pas lié mais il est affecté au financement de la fourniture de biens dans lesquels le pays prêteur est très compétitif (Allemagne par exemple) ; le don n'est pas lié mais le bénéficiaire est avisé que la probabilité d'une aide ultérieure sera beaucoup plus grande si elle est utilisée dans le pays d'origine.

Un prêt lié traduit ainsi la contrainte qui pèse sur le bénéficiaire du crédit. En acceptant ce prêt, le PED s'engage ainsi à dépenser la totalité du prêt mis à sa disposition pour acheter des biens et services en provenance du pays prêteur ou dans un pays du bloc aidant. De cette manière, les prêts liés font perdre à l'emprunteur le bénéfice de la concurrence, et partant le choix des meilleurs prix et de la meilleure qualité. Cette absence de liberté dans le choix des sources d'approvisionnement en fonction du niveau des prix et de la qualité des biens et services à acheter conduit à des coûts supplémentaires qui alourdissent la charge de la dette. En effet, si le prix des biens que l'emprunteur est obligé d'acheter dans le pays sont plus élevés(2) que partout ailleurs, il y a une perte que subit le bénéficiaire du crédit. Si par contre le prêt est accordé avec des conditions favorables, on peut considérer qu'il y a retour d'une partie de l'élément don incorporé vers le pays donateur si celui-ci est en même temps le vendeur des biens.

1 - Calgo (François X.), les considérations d'ordres économiques et politiques et le volume d'aide publique aux pays en voie de développement. Centre de développement de l'OCDE Paris 1973 P.71 et suiv. cité par BEKOLO Bruno Op. cit P.131

2 - Calgo (François X.), les considérations d'ordre économique et politique et le volume d'aide publique aux pays en voie de développement. Centre de développement de l'OCDE Paris 1973 P.71 et suiv. cité par BEKOLO Bruno Op. cit P.131

Sont considérés comme prêts liés, tous les crédits acheteurs qui sont consentis par les banques, pour les sociétés déterminées, originaires du pays de résidence(1) avec la garantie des organismes chargés de promouvoir les exportations(2).

Les prêts bilatéraux dans leur majorité, sont des prêts liés. En accordant au pays emprunteur ces concours, le prêteur a pour souci d'améliorer la balance commerciale du pays emprunteur. Il s'agit de donner des moyens financiers à un pays pour lui permettre d'acheter des biens et services chez le prêteur. La promotion des exportations est ici un objectif évident.

C'est le cas par exemple des concours de l'Agence Canadienne de Développement International qui doivent totalement être utilisés pour acheter des biens et services canadiens. Un exemple camerounais illustre bien cela. En effet en 1971(3), le Canada a accordé au Cameroun des prêts liés pour la construction des divers établissements scolaires. La liaison de ces prêts se traduisait par l'importation de la totalité du ciment à utiliser du Canada.(4)

Pour éviter que les fonds accordés ne soient déviés de leur objectif, le prêteur assure les paiements au fournisseur pour le compte de l'emprunteur à l'aide du produit du prêt. Ainsi, la balance des paiements de l'emprunteur n'enregistre pas d'entrée de fonds. Tout se déroule dans le pays prêteur.

En ce qui concerne les institutions multilatérales telles que la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, les règles diffèrent quelque peu car ces dernières acceptent la règle de la concurrence, mais celle-ci est limitée aux pays membres de l'institution.

Malgré cet aspect, l'APD, par ses conditions, est le genre de concours extérieur qui crée le moins de charges à l'emprunteur.

1 - Le pays de résidence est celui de la banque prêteuse; le pays hôte est celui où se réalise l'investissement

2 - Il s'agit des organismes tels que la Coface en France, de la Société d'Expansion des Exportations (S.E.E) au Canada, de l'EXIMBANK aux USA, de l'Export Credit Guaranty Department (E.C.G.O) en Angleterre, etc.

3 - BEKOLO-EGBE(B.) Le Statut de l'endettement extérieur dans une économie sous-développée : analyse critique OP. cit P.132

4 - il convient de remarquer, que ces importations avaient entraîné pour la principale entreprise camerounaise CIMENCAM de sérieuses difficultés, ce qui l'a amené à réduire sa production et son personnel. Les responsables camerounais des services du commerce extérieur camerounais attribuèrent en partie pour les années 1972-1973 et 1974 le déficit extérieur de la balance commerciale camerounaise à ces importations massives de ciment qui venaient accroître la charge déséquilibrante représentée déjà par les importations alimentaires.

L'APD, aux pays de la zone BEAC est mise en évidence par les données du tableau ci-après.

Tableau : 14 Aide Publique au Développement aux Pays de la Zone BEAC (en millions de dollars US)

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Aide bilatérale | 454 | 427 | 527 | 431 | 535 | 443 | 568 |
| dont | | | | | | | |
| 1 CAD(1) | 372 | 321 | 382 | 341 | 425 | 389 | 632 |
| 2 non membre du CAD(2) | 82 | 106 | 146 | 90 | 110 | 54 | 29 |
| Aide Multilatérale | 159 | 164 | 150 | 142 | 158 | 202 | 217 |
| TOTAL APD | 612 | 591 | 676 | 571 | 693 | 646 | 878 |

Source : Confectionné à partir des "données économiques et financières sur l'Afrique" Programme des Nations Unies pour le développement - Banque Mondiale, mai 1990.

Une part globalement non négligeable, et très variable suivant les pays, des ressources financières a été apporté en titre d'APD, bilatérale et multilatérale. Il est fastidieux de faire une présentation des tableaux détaillés par pays sur les différentes années. On se bornera à souligner quelques points concernant surtout les pays de la zone BEAC pris dans leur ensemble.

1 - les bailleurs de fonds membres du CAD sont : République Fédérale d'Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Unis, Suède, et Suisse. (L'Irlande et la Nouvelle-Zélande ne sont pas incluses).

2 - les bailleurs de fonds non membres du CAD sont : pays de l'OPEP, Pays du CAEM et Chine. Appartiennent à l'OPEP l'Algérie, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis(EAU), l'Iran, l'Iraq, Koweït, la Lybie, le Nigéria, la Qatar et le Venezuela. Mais les données du tableau sont limitées aux bailleurs de fonds arabes de l'OPEP pour 1987 : Arabie Saoudite, EAU, Koweït et Qatar.

Appartiennent au CAEM LA Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République Démocratique Allemagne, la Roumanie et l'URSS.

Il convient auparavant de rappeler que les statistiques utilisées représentent des flux nets et les montants sont exprimés en dollars des Etats-Unis. Les dons ou les prêts ont donné lieu à des utilisations et des contrats de fourniture libellés en FCFA, en FF, en \$ ou autres devises. Les taux de change ont beaucoup évolué ces dernières années. Pour ces raisons, les données disponibles doivent être examinées avec attention et interprétées avec prudence.

L'aide Publique nette aux pays de la zone BEAC a connu des fluctuations, mais a peu évolué entre 1980 et 1987 avoisinant 878 millions de dollars en 1987. On observe une prépondérance de l'APD, en provenance des bailleurs de fonds membres du CAD sur toute la période qui représente environ les 3/4 de l'aide bilatérale totale et les 2/3 de l'APD totale (il faut noter que dans ces APD en provenance du CAD, prédomine l'APD française). L'aide multilatérale quant à elle, représente sur toute la période, environ les 1/3 de l'APD totale. Il faut rappeler que ces aides multilatérales sont composées en majeure partie, des prêts de la Banque Mondiale (BIRD pour le CAMEROUN, CONGO, GABON ; et IDA pour le TCHAD, la R.C.A et la GUINEE EQUATORIALE).

Une des dernières observations qu'il est possible de faire, est que l'APD en faveur des pays de la zone BEAC, n'a pas suivi, loin s'en faut, le rythme d'augmentation des besoins dont ont fait état les pays de la zone au cours de ces dernières années.

Cette diminution de l'enveloppe d'APD n'est pas le propre des pays de la zone BEAC. Il est général à l'ensemble des pays en développement. En effet, on peut remarquer que l'effort de prélèvement de 1 % du PNB demandé aux pays développés en vue d'atteindre un niveau adéquat de l'APD est difficilement réalisé.

Cela est mis en évidence dans le tableau ci-dessous, dans lequel on constate que les versements de l'APD des pays membres de l'OCDE se situent à un pourcentage inférieur à 0,50 du PNB global des pays du CAD.

Tableau: 15 Versement de l'APD des pays membres de l'OCDE en pourcentage du PNB global de ces pays (1965-1989)

| ANNEES | 1965 | 1970 | 1980 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Versements nets en pourcentage du PNB global des pays de l'OCDE | 0,48 | 0,34 | 0,35 | 0,37 | 0,35 | 0,35 | 0,36 | 0,33 |

Source : Etabli à partir des données du "Rapport sur le développement dans le monde 1991" Banque Mondiale, P.262

Par ailleurs, lorsqu'on examine l'APD bilatérale des pays du CAD aux pays d'Afrique subsaharienne, on observe une décroissance telle qu'il ressort du tableau ci-après.

Tableau 16 - Croissance des versements nets d'APD bilatéraux des pays du CAD aux pays africains au Sud du Sahara (variation annuelle en pourcentage)

| ANNEE | 1980 - 1985 | 1986 | 1987 |
|-------------|-------------|------|------|
| Pays du CAD | 5 | 2 | 0 |

Source : Etabli à partir des "Données Economiques et financières sur l'Afrique" : Programme des Nations Unies pour le développement -Banque Mondiale, 1990

Si nous prenons l'exemple d'un pays de la zone BEAC (le Congo), nous constatons sur la base des indications du tableau ci-dessous, la baisse du volume de l'APD au profit des prêts des institutions bancaires privées(1)

1 - Si pour le Congo, la part de l'APD a été plus modeste, pour les autres pays aux revenus nettement plus faibles (RCA, Tchad, Guinée Equatoriale), la dépendance vis-à-vis de l'APD est très forte. L'évolution de celle-ci conditionne presque totalement les possibilités d'investissement, et même pour certains pays, à court terme le maintien des niveaux de consommation.

Tableau 17 : Evolution des Concours APD et des Banques Privées :
l'exemple du Congo (en millions de dollars)

| ANNEES | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| APD (prêt bilatéraux et multilatéraux) | 133 | 169 | 224 | 172 | 185 | 113 | 124 |
| Crédits établissements privés | 401 | 331 | 148 | 180 | 169 | 170 | 197 |

Source : Etabli à partir des Données économiques et financières sur l'Afrique" (PNUD-Banque Mondiale) et du tableau de la dette mondiale 1991.

Ce tableau indique que le montant total de l'APD croît sur la période 1980-1983 de 133 millions de \$ à 224 millions de \$. Dans le même temps, on observe une baisse des crédits des banques privées de 401 millions de \$ à 148 millions de dollars. Mais à partir de 1984, il y a une inversion de la tendance. Les APD décroissent de 172 millions de \$ en 1984, pour atteindre 124 millions de dollars en 1987, alors que les crédits des banques privées passent de 180 millions de \$ en 1984 à 385 millions de dollars en 1987. Le système bancaire privé vient en quelque sorte pallier l'insuffisance de l'APD.

A travers ce système, on constate que c'est le marché financier international qui est le grand pourvoyeur de fonds.

B - Les Prêts du Marché Financier International

Le marché financier international est constitué par le marché monétaire dénommé marché des euro-devises alimenté par des dépôts à court terme convertibles auprès des banques et le marché financier dont les fonds sont collectés par l'émission de titres à moyen et long termes. Les apports de ces marchés, constitués par les obligations internationales, les euro-obligations et les euro-crédits ont été importantes ces dernières années dans les pays

d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie en quête de ressources pour le financement de leur développement. Avant ^{elles} les prêts en euro-monnaies proprement dits, il est intéressant de se faire une idée du marché des euro-devises et des emprunteurs en euro-crédits.

1 - Le Marché des Euro-Devises

C'est un marché constitué par l'ensemble des dépôts détenus par des banques situées hors des pays d'origine des monnaies dans lesquelles sont libellés lesdits dépôts. Les euro-francs sont des dépôts libellés en francs français et détenus par des banques situées hors de la France; Les euro-marks sont des dépôts libellés en Deutsch-marks et détenus par des banques situées hors de l'Allemagne; de même, les euro-dollars sont des dépôts en dollars constitués dans les banques situées hors des Etats-Unis; etc...

Afin de bien clarifier la notion d'euro-devises, il est bon de faire une illustration concrète. L'exemple que nous prenons ici concerne l'euro-dollar(1)

Une société exportatrice anglaise (X) reçoit un million de dollars (\$1m) en règlement des marchandises vendues aux Etats-Unis. Le produit du règlement est porté à son compte à vue auprès d'une banque à New-York. Ce compte est appelé compte de correspondant bancaire ou compte "nostro". Il est alimenté par les recettes d'exportation et sert à régler les importations. Il est un moyen d'ajustement des dettes et créances de son titulaire et permet de satisfaire les besoins de financement et de placement.

Supposons qu'une banque à Zürich (Y) propose à la société exportatrice anglaise un taux créditeur attrayant et que la société décide de transférer ses fonds de New-York à la banque de Zürich les écritures aux livres des deux banques seront :

| <u>Banque de New-York</u> | <u>Banque de Zürich</u> |
|---------------------------|-------------------------|
| Dépôts à vue : | Dépôts à terme: |
| compte x : | compte x : |
| - \$ 5 m. | + \$ 1 m |
| compte y : | |
| + \$ 1 m. | |

Le dépôt à vue d'un million de dollars inscrit au passif de la banque de New-York au compte de la société x est un dépôt en dollars. Le dépôt à terme d'un million de dollars inscrit au passif

1 - voir Gérard BEKERMAN, les euro-dollars que sais-je PUF P.16 et suiv. OP. cit.

de la banque de Zürich est un dépôt en euro-dollars. La banque de Zürich est une euro-banque. Elle gère des dollars à l'extérieur des Etats-Unis. Elle peut être succursale ou filiale d'une banque américaine. "Une euro-banque est une banque située à l'extérieur du pays d'émission de la monnaie en laquelle est libellé le dépôt qu'elle gère sur le marché des euro-devises"

La masse de toutes ces devises (euro-francs, euro-marks, euro-dollars etc...) a permis le développement d'un marché dénommé euro-marché. C'est un marché bancaire international qui joue le rôle d'un marché monétaire où les banques interviennent pour effectuer des opérations d'emprunts (cas des banques à besoin d'endettement), des prêts ou de placements sans restriction (cas de banques à capacité de prêts).

Vers les années 1960, le marché des euro-monnaies a connu une extension due au fait que les devises placées hors de leurs pays d'origine échappaient au contrôle des banques centrales qui les avaient émises.

A côté de Londres qui est le premier centre d'euro-marché du Monde, se sont créées d'autres places telles que Paris, Luxembourg, Amsterdam, Zürich, Francfort, Singapour, Iles Cayman, Bahamas, Hong-Kong, etc... Les communications entre les différents centres sont reliées par télex et téléphone et sont facilitées quelques fois par l'installation de satellites. Les fonds recueillis dans ces centres par les banques qui y sont installées proviennent de trois catégories de déposants : Des personnes morales, physiques et des pays du Moyen-Orient exportateurs.

Le taux d'intérêt des prêts en euro-devises est fixé tous les 3,6 ou 12 mois selon la période de renouvellement choisie. Il s'agit du Libor ou London Interbank offered Rate qui est le taux de référence du marché des euro-devises. Ce taux qui est flottant, est le taux auquel les banques de Londres de première catégorie (les primes banks) se consentent mutuellement des prêts en dollars à 6 mois. Ce taux n'est pas uniforme et est fixé à chaque renouvellement du financement. Il peut varier d'une banque à une autre.

De toutes les devises (euro-devises), qu'offrent l'euro-marché, l'euro-dollar est la monnaie dominante.

En effet, cela tient au fait que les deux tiers des créances et engagements sur l'euro-marché sont libellés en monnaie américaine et que les Etats-Unis sont la première puissance financière du monde.

Selon la banque des règlements internationaux, son marché a représenté 250 milliards de dollars à la fin de 1975, plus de 300 milliards à la fin de 1976 et en fin de 1989.

Après le dollar, la seconde monnaie est le Deutsch-mark ; viennent ensuite le franc suisse et, très loin derrière la Livre sterling et le franc français. En Mars 1976 la répartition par devise des euro-banques était la suivante.

Tableau 18 : Composition par Monnaie

| | | |
|------------------------|------|-----|
| Dollars des Etats-Unis | \$US | 72 |
| Deutsch Mark | DM | 15 |
| Franc Suisse | SWF | .8 |
| Livre Sterling | £ | .2 |
| Autres monnaies | | .3 |
| en % | | 100 |

Les "autres monnaies" comprennent le Franc français (FF) le Florin hollandais (ƒ), la lire Italienne (LIT), le Franc Belge (BF), le Yen (¥), le dollars canadien (C\$), etc...

La composition varie selon les années suivant cette tendance.

Mais qui bénéficie des euro-crédits ?

2 - Les Emprunteurs des Euro-crédits

Jusqu'à très récemment, les euro-crédits étaient empruntés essentiellement par les sociétés industrielles. Mais depuis l'aggravation des déficits de balances des paiements entraîné par la crise pétrolière, les Etats sont venus s'ajouter aux sociétés pour recourir au marché des euro-monnaies. Parmi les Etats emprunteurs, on peut dénombrer(1) :

1 - Champion (P.F) et Trauman (J) : Mécanisme de change et marché des euro-dollars Ed. Economica, Paris, 1978, P.41

- des PED qui interviennent pour le financement de leurs projets et de leur balance des paiements ;
- des pays industriels qui utilisent les liquidités du marché
- des pays socialistes qui ont accédé au marché en empruntant des montants sans cesse croissants.

Les pays de la zone BEAC qui interviennent sur les marchés des euro-monnaies sont le Cameroun, le Congo et le Gabon(1). Le Tchad, la Guinée-Equatoriale et la république Centrafricaine sont surtout des emprunteurs publics.

Le niveau des crédits les plus élevés à partir de 1975(2) enregistrés par les pays du Tiers-Monde devenus de grands consommateurs des prêts en euro-monnaies, mérite qu'on y jette un regard sur ces derniers.

3 - Les Prêts en euro-monnaies

Ce sont des obligations internationales, des euro-obligations et des euro-crédits syndiqués.

On parle d'émission d'obligations internationales quand on lance sur le marché d'un seul pays, un emprunt obligataire libellé dans la monnaie de ce pays. On sera en présence d'une émission d'obligation internationales quand par exemple une société française ou un PED, pour se procurer des fonds, émettra sur le marché financier américain des obligations à souscrire en dollars US. Cette opération aura la même qualification si au lieu du marché américain, elle s'effectue en Yen sur le marché financier Japonais; avec la seule différence que dans le premier cas on parlera de "Yankee bonds" et dans le second cas de "samourai" bonds pour spécifier qu'il s'agit respectivement du marché américain et de celui du Japon.

Les euro-obligations quant-à elles se différencient de celles qui viennent d'être définies par le fait qu'elles sont émises non sur le marché d'un seul pays mais simultanément sur plusieurs marchés financiers des pays différents et dans une monnaie qui n'est pas obligatoirement celle qui a légalement cours dans le pays où se déroule l'émission. Ce serait le cas d'une émission faite par une société italienne ou un PED par exemple qui lancerait sur les marchés financiers anglais, français et allemand, un emprunt obligataire libellé en dollars US.

1 - Le FMI classe la Congo et le Gabon parmi les principaux emprunteurs privés (cf rapport annuel du FMI 1986)

2 - Champion (P.F) et Trauman (J) Op. cit P 41

En dehors de cette différence, la technique d'émission de ces deux sortes d'emprunts obligataires s'adresse à une banque d'affaires ou spécialisée dans ce genre d'opérations pour le montage et la publication d'un appel à la souscription. L'émission proprement dite est généralement faite par un syndicat de banques chargées du placement et de la gestion de l'emprunt. Les souscripteurs, dans les deux cas sont également les mêmes. Il s'agit presque toujours d'investisseurs privés, de sociétés d'assurance, de banques etc.

On retrouve de même au niveau du lancement des émissions, les mêmes banques et organismes financiers. Le "Banker" en 1973 et "l'International Bond Letter's" en 1972, cités par Yves Simon(1), ont publié les noms suivants récapitulés dans le tableau 18 ci-après:

Certains de ces institutions financières intervenant sur le marché primaire se retrouvent parmi les organismes qui animent le marché secondaire. Le marché primaire est celui de l'émission alors que le marché secondaire est celui des transactions sur les obligations émises. Dans cette liste on trouve des noms comme ceux de Bondtrade, Euro-trading, Merrill Lynch, Kidder, Peabody, Kredietbank, Strauss Turnbull, White Weld Lloyds, and Bolasa. International, Western American Bank, Deutch Bank, Samuel Montagu, S.G. Warburg etc(2).

Les transactions effectuées par ces organismes consistent en des opérations d'achat et de vente de titres obligataires issus du marché primaire et se font généralement par téléphone.

Londres est la principale place où s'effectue les transactions sur les euro-obligations ; il est le siège de Samuel Montagu, Bondtrade, White Weld, Kidder Peabody, Western American Bank, Deutsch Bank(3).

1 - Dans son livre "Marchés des capitaux et taux d'intérêts" éd. Economica P. 74

2 - Yves SIMON Op. cit. p.76

3 - Yves SIMON Op. cit. p. 76

Le tableau ci-après indiquent les euro-obligations émises de 1963 à 1973 et les obligations internationales souscrites en Suisse et à New-York de 1973 à 1976.

Tableau 19 : Emission d'euro-obligations (en millions de dollars)

| ANNEES | EVALUATION DE LA KREDIET BANK |
|--------|-------------------------------|
| 1963 | 346 |
| 1964 | 883 |
| 1965 | 950 |
| 1966 | 1 429 |
| 1967 | 1 878 |
| 1968 | 3 660 |
| 1969 | 3 133 |
| 1970 | 2 725 |
| 1971 | 4 395 |
| 1972 | 6 644 |
| 1973 | 3 513 |

Source : Yves SIMON "marchés des Capitaux et de taux d'intérêts" éd. Economica, Paris 1975 P. 68

Tableau 20 : Emission d'Obligations Internationales
(en millions de dollars U.S)

| ANNEES | SUISSE | NEW-YORK |
|--------|--------|----------|
| 1973 | 1 540 | 1 490 |
| 1974 | 990 | 3 590 |
| 1975 | 3 370 | 6 760 |
| 1976 | 5 220 | 10.270 |

Source : Banque des règlements internationaux

En 1972, les euro-obligations avaient atteint le niveau de 6644 pour baisser ensuite en 1973. Cette baisse continue en 1974 reflétant la prudence des investisseurs à faire des placements à moyen et à long terme dans une conjoncture d'incertitude monétaire.

C'est cette prudence des investisseurs qui a incité les banquiers à perfectionner le système du "roll-over". Ce dernier consiste à faire des crédits dont les durées peuvent être les mêmes que celles des émissions obligataires mais dont le refinancement se fait sur l'euro-marché monétaire à 3, 6 ou 12 mois. Cette formule du "roll-over" permet de mobiliser des fonds plus importants et facilite l'adaptation des conditions des contrats entre prêteurs et emprunteurs par le réajustement tous les 3, 6 ou 12 mois du taux de base.

Le tableau ci-contre indique l'importance du volume d'euro-crédits accordés aux pays de la zone BEAC.

Tableau 21 : Prêts en Euro-Devises (engagement brut) des Banques Internationales à destination des Pays de la Zone BEAC (1973-1987) (en millions de \$)

| | | | | | | | Total |
|---------------|------|------|-------|-------|------|-------|-----------|
| (millions \$) | 1973 | 1975 | 1980 | 1985 | 1986 | 1987 | 1973-1987 |
| Cameroun | - | - | - | 46,0 | - | 100.0 | 146 |
| Gabon | 64.0 | 30.0 | 100.0 | 60.0 | - | 50 | 304 |
| Congo | - | - | - | 13.1 | - | | 13.1 |
| TOTAL | 64 | 30. | 100. | 119.1 | - | 150 | 463.1 |

Source : Etabli à partir des données du Manuel de Statistiques du Commerce international et du développement CNUCED Nations-Unies, 1990

D'après ce tableau, et en ce qui concerne les pays de la zone BEAC pris globalement, on observe une fluctuation irrégulière des prêts en euro-devises, d'année en année. De 1973 à 1975, le montant total baisse de 64 millions de dollars à 30 millions de dollars. De 1980 à 1987, on observe une augmentation de 100 millions de dollars à 150 millions de dollars en 1987. Dans le montant global cumulé entre 1973 et 1987 (463,1 millions de dollars), la part du Gabon est prépondérante (304 millions de dollars, soit environ les 3/4 du montant total).

A la lecture du tableau, on constate que le montant alloué aux pays de la zone est modeste. Malgré cela, il importe de souligner que tous les pays (PED, pays développés, les pays de l'Est)

recourent aux prêts en euro-devises, et chez la plupart d'entre eux, le montant décaissé augmente d'année en année, faisant ainsi du marché des euro-devises une importante source de financement.

Ces marchés dont la croissance a été remarquable, a permis de recycler les excédents de capitaux des pays exportateurs de pétrole vers les pays dont le déficit se creusait. De nouveaux centres tels que Panama, Bahrein, Hong-Kong, Koweit, Singapour..., ont permis d'élargir l'étendue du marché, où les euro-banques sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans l'approvisionnement du monde en capitaux.

Comment ces capitaux sont-ils déclenchés vers les pays demandeurs ? C'est la question que nous posons maintenant et que nous généraliserons pour embrasser les autres sources de financement ; ce qui nous permettra de voir les différentes possibilités d'accès aux marchés de capitaux publics et privés.

Section III : LES MECANISMES CONDUISANT A L'OCTROI DES PRETS

L'objectif de cette section, est de mettre en relief dans un premier temps, les différentes procédures conduisant à l'octroi des prêts tant au niveau des APD qu'au niveau du marché financier, et ensuite, les différentes procédures de décaissement des prêts.

I - Les Procédures des Aides Publiques au Développement (ADP)

Nous distinguerons ici deux mécanismes : ceux des organismes bilatéraux et ceux des institutions multilatérales.

A - Les Mécanismes des Organismes Bilatéraux

L'octroi des prêts aux PED par les organismes bilatéraux ou les gouvernements, comporte un certain nombre d'étapes. La première de celles-ci consiste en l'identification du projet ou du besoin présenté par le pays demandeur, au bailleur de fonds, par requête officielle ou lors des rencontres périodiques dans le cadre des accords de coopération qui lient les Etats. Par exemple, le Canada comme l'Allemagne, tiennent des réunions mixtes avec un certain nombre de pays africains au cours desquelles sont passés en revue l'économie du pays à aider et surtout le programme d'investissement de celui-ci. Le FED arrête son enveloppe financière et tient ensuite des réunions avec les pays qu'il veut aider, afin de sélectionner les projets qu'il convient de financer.

Une fois le projet identifié, la deuxième étape consiste à l'évaluer pour connaître entre autres éléments, son coût.

Lorsque le projet est identifié et évalué, il est présenté aux conseils d'administration bilatéraux ou instances gouvernementales habilitées à prendre les décisions d'octroi de prêt. Après la prise de décision, est signé un accord de prêt entre l'emprunteur et le bailleur de fonds (pays ou institutions bilatérale d'aide au développement) qui contient les modalités de tirages de fonds qui généralement sont décaissés au rythme de l'avancement des travaux ou services financés.

Comment s'effectue cette procédure au niveau d'organismes multilatéraux ?

1 -Warrence C. Baum : le cycle des projets B.M. Washington D.C E.U.A P.6

B - Les Procédures des Organisations Internationales

Le mécanisme d'octroi de prêts des organismes multilatéraux est pratiquement le même que celui des gouvernements ou organismes bilatéraux, avec la différence que les organisations multilatérales n'ayant pas d'accord de coopérations avec les pays demandeurs, envoient des missions d'identification des projets dans les pays à aider. La Banque Mondiale, qui est la plus importante institution multilatérale de financement, donne un exemple explicite. En effet, les différentes phases que suit la Banque Mondiale pour financer les projets aux pays emprunteurs sont : la confection d'un rapport économique, l'identification du projet, évaluation, négociation, présentation du projet au conseil des administrateurs(1).

1 - Confection d'un Rapport Economique : C'est le premier travail que fait la BIRD pour intervenir dans un pays. En effet, la première phase opérationnelle commence par une étude de l'économie d'un pays et des besoins existant dans les secteurs pour lesquels les prêts sont envisagés. Ces analyses servent de cadre à la formulation d'une stratégie à long terme d'aide au développement pour l'ensemble de l'économie en question, et pour certains de ses principaux secteurs. Les "missions économiques" jouent un rôle fondamental¹.

En effet, elle consiste en un groupe d'experts qui se rend dans le pays emprunteur, pour rassembler et analyser des données, passer en revue des questions de politique générale, exposer le point de vue de la Banque et discuter avec le gouvernement concerné de ses programmes et politiques de développement. Le rapport économique élaboré par la mission sert généralement de base à la stratégie d'assistance de la Banque à l'égard de ce pays ; sont aussi définis l'ampleur, les conditions et les objectifs de ses programmes de prêts, ainsi que les secteurs et régions sur lesquelles porteront ces prêts en tenant compte des activités d'autres bailleurs de fonds, des moyens propres de la Banque et du besoin d'assistance.

Des études plus détaillées sont souvent consacrées à des secteurs ou sous-secteurs d'une économie, ou bien encore à des grands problèmes multisectoriels tels que: l'exode rural, l'emploi, la fiscalité, et la politique commerciale(2).

1 - Banque Mondiale et SFI Op. cit. P.35

2 - Banque Mondiale et Société Financière Internationale Op. cit. P.35

L'ensemble de ces études permet à la Banque de mener avec le pays, un dialogue portant sur les grands problèmes du développement qui se posent, le type d'assistance technique que la Banque fournira, et ses objectifs.

La deuxième étape est l'identification des projets.

2 - L'Identification des Projets

Ce sont les gouvernements qui proposent les projets pour lesquels le financement de la Banque est souhaité. Mais lorsqu'il s'agit d'identifier et de sélectionner les projets, ils reçoivent l'appui de "missions d'identification" envoyées par la Banque chargées de superviser un projet, suggère un nouveau projet au même organisme local ou dans le même secteur que le projet en cours. Certains projets peuvent être identifiés grâce aux travaux d'autres organismes des Nations-Unies. D'autres sont soumis par des promoteurs privés, tels qu'une compagnie minière qui souhaite exploiter de nouvelles ressources. Parfois, c'est toute une série de projets qui est envisagée au départ, et chacun de ces projets finance la préparation de celui qui lui fait suite. Pour que la Banque accepte de prendre part aux travaux préparatoires, toutes les propositions de projets, d'où qu'elles émanent, devront apparaître à première vue comme étant justifiées.

3 - Préparation

Une fois identifié, le projet doit être mis au point. Le travail de conception englobe les aspects techniques, administratifs, économiques et financiers du projet proposé. L'emprunteur est chargé en premier chef de sa préparation. Mais fréquemment, le personnel de la Banque ou d'autres organismes des Nations-Unies, et des consultants extérieurs y jouent un rôle important. Ces travaux préparatoires sont souvent financés par la Banque. La préparation d'un projet peut prendre très longtemps, parfois plusieurs années.

En général, le travail de préparation nécessite la réalisation d'études de faisabilité, suivies d'études plus détaillées des opérations qui permettent d'aboutir aux solutions les plus satisfaisantes.

4 - Evaluation

Les études réalisées sous la direction de l'emprunteur lors de la période de préparation du projet, sont soigneusement examinées par la Banque au cours de la phase d'évaluation, qui est sous l'entière responsabilité de la Banque. L'objet de cette phase est d'examiner le besoin économique auquel est censé répondre le projet, de déterminer si celui-ci a des chances de satisfaire à ce besoin, de définir les caractéristiques et mesures qui en garantiront la réussite et, enfin de permettre à la Banque de décider si elle financera ou non le projet.

Dans le cadre de cette évaluation, une équipe d'experts est envoyé dans le pays par la Banque pour une durée généralement de trois à cinq semaines. La mission d'évaluation examine le projet sous divers angles : technique, économique, financier et institutionnel.

L'analyse économique cherche notamment à établir si les avantages attendus du projet et son taux de rentabilité en justifient le coût.

Au plan technique, on étudie la faisabilité du projet, ses avantages et ses inconvénients. On examine les aspects organisation, gestion et opérations, de façon à déterminer si l'emprunteur est bien à même d'assurer l'exécution du projet, puis son exploitation une fois celui-ci achevé. Enfin l'évaluation financière permet de vérifier que l'emprunteur remplit et sera en mesure de remplir les conditions financières nécessaires à la bonne exécution et au fonctionnement efficace du projet.

Cet examen se poursuit ultérieurement, de façon approfondie, au siège de la Banque à Washington.

Après évaluation du projet identifié, la BIRD envoie une invitation officielle au pays pour venir négocier un accord de prêt, qui est ensuite présenté au conseil d'administration de l'institution.

5 - Négociation et Approbation

Une fois le projet évalué, les négociations relatives à l'octroi du prêt peuvent officiellement s'engager. Elles se concrétisent par un accord ayant force obligatoire entre la Banque

et l'emprunteur. Cet accord définit de façon détaillée le projet convenu et précise les actions à entreprendre pour en atteindre les objectifs. Il comprend en général un calendrier d'exécution et des clauses relatives à des questions telles que le taux de rentabilité économique escompté, le niveau des recettes, les changements d'ordre structurel et les acquisitions de terrains.

Au terme des négociations, un rapport décrivant le prêt proposé est soumis aux administrateurs, accompagné du "rapport d'évaluation" et de documents juridiques, pour approbation. La Banque ne peut accorder de prêt à un projet sans l'approbation des Administrateurs.

Les fonds, comme dans le cas des prêts gouvernementaux, ne sont pas décaissés d'un seul coup ; mais font l'objet de demande de tirages successifs en rapport avec l'avancement des travaux du projet financé.

Depuis quelques années, la Banque Mondiale, comme certaines institutions multilatérales, joue un rôle de catalyseur dans le recyclage des capitaux extérieurs en faveur des PED par la formule de cofinancement⁽¹⁾ qui associe le prêt d'un bailleur de fonds donné à des capitaux émanant d'autres sources étrangères en vue de la réalisation de projets précis.

II - Les Procédures de mise en oeuvre de crédits des banques privées

A - Les Facteurs à la Base des décisions d'Octroi des Crédits

La démarche des banques privées est exempte des phases d'identification et d'évaluation, qui sont considérées comme phases essentielles dans les procédures des institutions publiques bilatérales ou multilatérales. N'ayant pas d'accord de coopération avec les pays, les banques privées n'envoient pas de mission d'identification des projets. La décision d'octroyer des crédits aux pays nécessiteux tiennent à plusieurs motifs et obéit à des mécanismes divers. Nombreux et variant d'une banque à une autre, il suffira de relever ici seulement quelques-uns de ces mécanismes tels que : la situation du pays emprunteur, le lien avec la métropole, l'idéologie politique, la bonne gestion de l'économie, l'influence du pays d'origine de la banque⁽²⁾.

1 - Nous reviendrons sur cette notion de "cofinancement" dans la deuxième partie, dans le cadre des différentes interventions de la Banque Mondiale, et les améliorations à leur apporter.

2 - Wellons (PA) Les emprunts des pays en développement sur le marché des euro-dollars OCDE, Paris 1977 Op. cit.

1 - La situation du pays emprunteur

Les établissements privés, quand ils prêtent, sont animés d'un seul souci, celui de savoir si les fonds qu'ils donnent se rembourseront sans problèmes. Dans ce contexte, la situation économique et politique du pays emprunteur est un point capital sur lequel ils tablent. En effet, l'instabilité politique, la santé économique, la solvabilité financière etc... sont des critères qui sont examinés avant la prise de décision. Les informations que recueillent les banques sur les Etats, leur déplacement périodique dans tel ou tel pays, se situent dans ce contexte. La connaissance de la situation du pays emprunteur est la première condition lors des décisions de fixation des niveaux d'engagement des prêts par pays.

Les banques qui désirent prendre une participation dans un prêt consorsial, reçoivent plusieurs informations précises sur l'emprunteur et fourni par lui, contenues dans un document appelé le mémorandum de placement (en anglais "placing memorandum")(1).

Ce document d'information appelé encore "explanatory, selling" ou "information memorandum", peut comporter de vingt à cent pages. Il est envoyé à toutes les banques invitées à l'euro-crédit. Il porte toujours sur la première page la mention "confidentiel".

Trois catégories de renseignements sont données par le mémorandum : les modalités succinctes de l'opération, l'affectation éventuelle des fonds, la description détaillée de l'emprunteur et souvent son pays.

Les modalités succinctes de l'opération sont résumées en une ou deux pages maximum. Seuls sont envisagés les points essentiels de l'opération (montant, durée, taux d'intérêt, commissions, chef(s) de file, ...) qui seront ensuite repris dans les nombreuses clauses du contrat.

L'affectation éventuelle des fonds, est le plus souvent indiquée en moins d'une page et peut être incluse dans la rubrique précédente (modalités) sous le titre anglais "purpose". L'objet du crédit est parfois précis ; parfois il est destiné à diverses réalisations hétérogènes ; parfois enfin, rien n'est mentionné.

1 - Revue banque n°409 sept. 1981 P. 946

La description détaillée de l'emprunteur constitue l'essentiel du contenu du "placing memorandum". Elle est parfois la principale source de renseignements pour le banquier-prêteur qui, géographiquement, peut être éloigné de l'emprunteur et qui n'a pas toujours d'implantation dans le pays de ce dernier. Pour tous ces crédits à l'emprunteur, le risque-pays, est le critère déterminant des banques.

Aussi le mémorandum s'attache-t-il à décrire l'activité générale du pays plus que celle de l'emprunteur, quand ce n'est pas le pays lui-même. Seront notamment analysés avec des statistiques, le système bancaire, l'activité de production, le commerce extérieur.

Pour ce qui est des pays de la zone BEAC, on peut dégager quatre principaux facteurs qui expliquent leurs attraits pour les euro-banques : leurs liens étroits avec la France, leur idéologie politique, leurs performances économiques, la bonne gestion de leur économie(1).

2 - Les Liens Etroits avec la France

Les liens étroits des pays de la zone avec leur métropole (la France) sauf la Guinée Equatoriale (2), constituent certainement l'un des éléments tangibles qui influent sur les prêteurs étrangers. Expatrier des techniciens qui représentent une tradition culturelle familière aux banques n'est qu'un élément, peut-être le plus visible. La France a été la principale source d'assistance bilatérale utilisée pour contribuer à équilibrer le déficit de la balance des opérations courantes de la plupart des pays d'Afrique Noire Francophone. L'appartenance du Cameroun, Gabon, Centrafrique, Tchad, Congo, Guinée Equatoriale à la zone franc par l'intermédiaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), implique une garantie française de convertibilité suffisante pour assurer au prêteur que la France interviendrait dans leurs économies avant que le chaos monétaire n'entraîne la défaillance.

3 - L'idéologie Politique : L'idéologie politique et la politique économique d'un pays intéresse les prêteurs. Considérant le cas de la Côte-d'Ivoire, Wellon écrit : "Est-ce que l'ouverture de la

1 - Voir P.A Wellons : Les emprunts des PED sur le marché des euro-dollars P.34 pour détail Op cit.

2 -La Guinée Equatoriale est un pays sous-mandat espagnol. Elle n'a adhéré à la BEAC que le 1er Janvier 1985

Côte-d'Ivoire aux investisseurs étrangers a attiré au pays des concours comme ceux des banques accompagnant leurs clients investisseurs ? les prêts seraient la première étape pour pénétrer dans le pays et une présence institutionnelle la seconde"(1)

4 - La bonne gestion de l'économie

Selon Wellon, un pays qui bénéficie d'une réputation internationale très favorable à travers par exemple des rapports périodiques paraissant dans les journaux financiers importants selon lesquels cette nation a des résultats économiques satisfaisants, est un atout d'attrait de ce pays par les banques privées. De plus, des rapports détaillés précis et brillants de projets et de planification donnent une idée de gestion saine et efficace. Les rapports annuels des caisses autonomes d'amortissement (CAA), sont précisément des documents de ce genre. Ces rapports doivent comporter plusieurs pages de tableau et listes soigneusement dressés, présentant la dette que la CAA gère ainsi que la totalité de la dette publique sur les dernières années. Des rapports des CAA qui présentent chaque prêt en cours avec bien plus de détails que la Banque Mondiale, représente un coût supplémentaire relativement réduit, épargne aux banquiers internationaux une somme de travail énorme, et facilite les transactions envisagées. Tout cela peut contribuer à susciter l'intérêt des banques pour ce pays. Un pays qui possède de tels atouts, peut bénéficier des conditions de faveur dans ses transactions avec les euro-banques. Comparant la situation du Gabon et celle de la Côte-d'Ivoire, Wellon se pose la question de savoir si ce ne sont pas ces atouts qui contribuent à expliquer pourquoi pendant des années, la marge habituelle pour la Côte-d'Ivoire, pays sans ressources minières a été de 11/2 % au-dessus du Libor, tandis que celle du Gabon qui exporte du pétrole brut, du manganèse et de l'uranium était de 13/4 % ? (2)

5 - L'Influence du pays d'origine de la banque prêteuse

Dans certains cas, les banques privées sont influencés par la convergence des vues politiques de leurs pays avec tel ou tel Etat ou suivent les affinités idéologiques du pays où ils sont installés. C'est ainsi que la plupart des banques installées en Europe Occidentale envoient leurs fonds vers les pays non socialistes. De même, les banques privées des pays de l'Europe de

1 - P.A Wellons Op. cit. P 155

2 - Wellons (P.A) op. cit.

l'Est, dirigent instinctivement leurs concours, et dans beaucoup de cas, vers les pays à coloration socialiste. Quelquefois, les gouvernements, dans le cadre de leur politique de coopération, demandent aux banques d'intervenir dans tel ou tel pays. La France a mené une telle politique en faveur de plusieurs pays d'Afrique Francophone.

En dehors des politiques de leurs pays d'origine, les banques privées peuvent, soit pour s'attirer les faveurs d'un pays en vue d'une implantation prochaine, soit dans l'espoir d'être choisies pour le financement d'un projet important par exemple, consentir un crédit à tel ou tel Etat.

Les pays de la zone BEAC, qui possèdent des réserves de pétrole, des potentialités minières peuvent bénéficier de ces faveurs bancaires.

Quelle que soient les motivations des décisions favorables à l'octroi des financements, ces dernières doivent se traduire par des contrats de prêt entre les parties, pour lesquelles il faut préciser comment s'effectue la rencontre.

B - La Rencontre entre les Parties

1 - L'Offre de Financement

Généralement, les emprunteurs adressent les demandes aux établissements Privés. Mais, dans la plupart des cas, ce sont les banques elles-mêmes qui prennent l'initiative et font des propositions de financement aux emprunteurs. Cela suppose que leur jugement sur le pays est déjà fait. Pratiquement, la proposition de financement est présentée lors des visites que les banquiers effectuent dans le pays ou le plus souvent par télex ou lettre adressé aux emprunteurs. Dans la plupart des cas, ce sont des entreprises ayant obtenu un marché ou comptant en obtenir, qui tentent de mettre les banques en contact avec les autorités du pays, en faisant passer leurs transactions commerciales. Cette pratique s'observe couramment dans les pays de la zone BEAC, où les entreprises françaises, pour le financement des contrats obtenus, sollicitent l'intervention des banques de leur pays d'origine qui associent à leurs prêts, des crédits acheteurs garantis par la COFACE.

Que la demande émane des banques privées elles-mêmes, du pays emprunteur, ou d'une entreprise, les banques privées pour mettre en oeuvre leurs crédits, présentent une proposition de financement indiquant le nom de l'emprunteur, le montant, la durée du prêt (période de remboursement et de grâce), le taux d'intérêt et les diverses commissions. Si c'est une entreprise qui contracte l'institution bancaire, l'offre de financement précise l'objet du prêt et l'entreprise chargée de l'exécution du marché. Les termes et les conditions du financement proposé sont fixés généralement par la banque prêteuse après quelques consultations effectuées auprès d'autres établissements de crédits et dans tous les cas et de façon à attirer le maximum de banques participantes quand le prêt proposé doit faire, pour sa concrétisation, l'objet d'une syndication. Les discussions s'instaurant autour des termes et des conditions contenues dans l'offre, constituent la première étape de la négociation qui se poursuivra avec la présentation d'un projet de contrat de prêt. Mais avant cela, la banque doit faire un travail de syndication.

2 - La Syndication des Euro-Crédits

La syndication ne se réalise que lorsque un accord est intervenu sur l'offre de financement et que l'emprunteur a donné dans le processus de mise en oeuvre des crédits, pendant laquelle la banque désignée dans le mandat rassemble d'autres banques pour constituer le consortium prêteur. Ce travail qui incombe à la banque chef de file, se fait par télex d'invitation adressés aux banques avec indications des termes et conditions du prêt envisagé, l'objet de celui-ci, le nom de l'emprunteur, la place réservée à la banque invitée par le "lead manager teneur de book" dans l'opération, etc... (1) (en annexe de cette thèse est donné un modèle de télex d'invitation).

La banque chef de file, établit également un prospecteur d'information qu'il distribue aux établissements de crédits invités à participer. Les banques qui acceptent d'être membre du consortium, répondent en indiquant le niveau de leur participation. Avant de répondre et éventuellement s'engager pour une somme comprise entre un minimum de USD 1 million et plusieurs dizaines de millions, la banque procède à une double analyse :

- une analyse générale reposant sur des éléments qui lui sont souvent personnels(2) ;

1 - Dufloix (C) et Margulici (L) : La syndication : analyse préalable des banques participantes, revue banque n°409 septembre 1981, P 945

2 - Dufloix (C.) et Margulici (L.) op. cit. pp.945 et suiv.

- une analyse spécifique à l'opération, résultant surtout de données fournies par l'emprunteur au "lead manager" afin de les transmettre aux éventuels participants. (le "placing memorandum")

Enfin, la banque chef de file rassemble les souscriptions des autres banques et "boucle" le financement avec sa propre participation.

III - Les procédures de déboursement ou de mobilisation de fonds

Le décaissement d'un prêt extérieur génère des liquidités qu'enregistre la balance de l'emprunteur. Il se produit à la suite d'une demande adressée au prêteur.

Formulées par écrit et précédées dans certains cas par des télex, les demandes de tirage revêtent des formes imposées par le bailleur de fonds, notamment en ce qui concerne les avis adressés à la Banque Mondiale. Les références aux catégories à l'intérieur de la convention de prêt, la rédaction en deux langues : français et anglais... constituent les particularités des formules de demande de retrait de fonds adressée à la BIRD qui exige par ailleurs, que les dites demandes soient appuyées par des justificatifs. Les documents mis à l'appui des demandes permettent à la Banque Mondiale, de contrôler la conformité des dépenses, devant faire l'objet de remboursement ou de paiement, d'une part avec les travaux tels qu'ils sont définis contractuellement, et d'autre part avec le schéma de financement accepté d'accord parties.

Cette procédure à quelques variantes près s'adapte aux exigences des autres institutions d'aide au développement. Pour ce qui est des banques privées, les formalités sont beaucoup plus simplifiées, mais comportent un préavis, qui peut couvrir une semaine, afin de permettre aux banques prêteuses de réunir les fonds nécessaires à mettre à la disposition de l'emprunteur.

Mais, quelque soit le bailleur de fonds, le décaissement ne peut intervenir que si un certain nombre de conditions préalables sont remplies par l'emprunteur. Variables d'une institution à l'autre, en fonction des projets, ces conditions comprennent dans la plupart des cas, au moins une consultation juridique émanant d'un Jurisconsulte ou d'une autorité compétente. Cet avis est destiné à faire connaître au bailleur de fonds si la signature de

la convention ainsi que les engagements que celle-ci contient ne contreviennent pas aux lois et règlements en vigueur dans le pays emprunteur. Il doit indiquer également si les signataires du prêt peuvent valablement prendre un tel engagement.

C'est seulement quand toutes ces conditions sont remplies à la satisfaction du prêteur que les fonds sont décaissés à la suite de l'appel de fonds de l'emprunteur.

Ainsi, le temps qui sépare la signature du prêt, et le décaissement de fonds, est variable en rapport avec la nature et le nombre de formalités préalables. Dans les conventions signées avec la Banque Mondiale, on a constaté que le délai de trois mois imparti pour satisfaire toutes les exigences préalables au décaissement, était assez souvent dépassé.

Une fois les conditions préalables remplies et la demande de tirage effectuée dans les formes prescrites, demande appuyée de documents justificatifs nécessaires à la totale satisfaction du prêteur, se produit le déblocage des fonds. Celui-ci peut se faire en une seule fois ou s'étaler dans le temps en cas de tirages successifs. Le déboursement unique et global intervient généralement dans le cas des prêts syndiqués du type euro-dollar.

Le décaissement par les banques prêteuses intervient dans un délai d'environ cinq jours ouvrables. En ce qui concerne les crédits-acheteurs, le décaissement se fait généralement par les banques au profit des entreprises en faveur desquelles sont accordés les crédits. Il n'y a donc pas de transfert de fonds du pays du prêteur à celui de l'emprunteur. Tout se dénoue dans le pays d'origine de la banque et de l'entreprise.

Pour les prêts qui financent des projets, en l'occurrence des prêts accordés par des organismes tel la BIRD, les décaissements suivent la réalisation du projet et l'avancement des travaux.

CHAPITRE 2

LES FACTEURS JUSTIFIANT LE RECOURS A L'EMPRUNT EXTERIEUR ET L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT SUR LES ECONOMIES DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C.

Quelles sont les raisons qui poussent les pays à s'endetter et quels sont les effets de cet endettement sur les différentes économies ?

SECTION I : POURQUOI S'ENDETTER ?

Les raisons justifiant le recours à l'endettement sont généralement les mêmes tant au niveau des ménages, de l'entreprise que de l'état. La principale raison, c'est que la charge de la dette leur paraît inférieure au bénéfice qu'elle procure.

Le ménage couvre ses besoins de financement en recourant essentiellement aux institutions financières de son pays de résidence. Par conséquent, la probabilité que son endettement pose des problèmes au niveau international est faible.

Pour ce qui est de l'entreprise, H. MINSKY(1) montre que c'est la structure financière de celle-ci qui détermine sa stratégie en matière d'emprunt.

Mais au niveau d'un pays, notamment celui en développement, quelles sont les raisons qui lui poussent à emprunter de l'extérieur ?

1 - MINSKY (H.), the financial-instability hypothesis: Capitalist process and the Behavior of the Economy, in financial crises, textes édités par CH. KINDLEBERGER et J.P LAPPARGUE, Paris, CAMBRIDGE university press et éditions de la maison des sciences de l'homme 1982 P. 13-39.

Il importe d'abord de remarquer que dans les économies développées, lorsque l'Etat cherche à financer son déficit budgétaire, il émet des "Bons de trésor" qu'il place essentiellement sur le marché national des capitaux.

Ces obligations sont ensuite traités par des agents étrangers. Généralement, l'état ne s'adresse directement aux agents étrangers que lorsque le marché interne a été asséché ou quand il n'existe point. En conséquence, les seuls Etats susceptibles de recourir au crédit bancaire international sont ceux des P.E.D et des économies centralement planifiées.

Parmi les raisons qui expliquent le recours à l'endettement extérieur par les pays de la zone B.E.A.C et des P.E.D en général, on peut noter le financement des dépenses budgétaires (paragraphe I), l'insuffisance des des dons et la faiblesse de leur épargne intérieure pour couvrir les investissements projetés (paragraphe III et IV). En effet, si l'épargne nationale était suffisamment abondante pour couvrir les investissements nécessaires, toutes conditions égales par ailleurs, l'idée d'emprunter des capitaux à l'extérieur, serait une fantaisie sans justification. Malheureusement on constate que les marchés locaux ne disposent pas de capitaux en quantité suffisante, ce qui exige un approvisionnement extérieur surtout pour les jeunes pays afin de satisfaire le besoin d'investir de tous les responsables confrontés au problème du développement (paragraphe II). Mais ces dernières années, la principale raison qui a conduit ces pays à s'endetter est le financement des politiques d'ajustements.

I - LE FINANCEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES .

Il est question des dépenses budgétaires courantes, exception faite des dépenses d'investissement publics.

Cette pratique quelque peu ancienne, remonte au 19^e siècle, où dans la plupart des pays, les emprunts ont servi à financer les dépenses de fonctionnement; on l'a surtout observé dans les pays Latino-américains, mais aussi en Egypte, en Tunisie etc... L'origine de cette pratique se trouve dans les besoins qu'éprouvent tous ces pays à mettre en place une administration moderne calquée sur le modèle Européen. Pareille administration exige un certain nombre de dépenses de fonctionnement et de souveraineté que les maigres ressources internes ne peuvent suffire à financer.

Même si cette pratique reste ancienne, elle n'a pas complètement disparu. En effet, plusieurs P.E.D, surtout les plus pauvres, aux ressources limitées, continuent à l'utiliser pour le financement de leurs dépenses budgétaires de fonctionnement.

Il s'agit dans le cadre des pays de la zone B.E.A.C, de la R.C.A où les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'administration courante sont assurées soit par des aides, soit par des prêts à taux de faveur, accordés par le gouvernement Français en principe depuis la chute de BOKASSA.

Il faut noter que la France reste le premier partenaire extérieur de ce pays avec un volume global d'aide de 500 millions de francs par an en moyenne entre 1986 et 1989. L'aide budgétaire totale accordée durant cette période à la R.C.A a atteint un montant cumulé de 408 millions de francs, soit 35,3% du total cumulé. A noter que les versements au titre de l'aide budgétaire annuelle n'ont cessé d'augmenter chaque année, passant de 86,1 millions de francs à 115,5 millions de francs entre 1986 et 1989. Une moitié de cette aide est affectée. Une seconde moitié est versée au trésor sans affectation, et sert essentiellement à contribuer au paiement des salaires des fonctionnaires(1).

II - LE FINANCEMENT DE LA FORMATION DU CAPITAL.

Au moment de leur accession à l'indépendance, les pays en développement en général ont axé leur stratégie de développement sur la mobilisation des ressources extérieures.

L'essentiel des emprunts contractés par ces pays servait d'abord au financement des programmes d'investissement.

1 - [BEKOLQ-EGBE(B.) "Le statut de l'endettement extérieur dans une économie sous-développée, analyse critique"
OP. CIT. P.105

La justification du comportement de ces gouvernements était le souci de rupture du "Cercle vicieux de la pauvreté". Leurs plans prévoyaient en général, des taux d'investissement élevés. Le tableau établi sur la période 1966-1971 indique ces prévisions d'investissement exprimés en pourcentage du P.I.B de cinq pays Africains de la zone B.E.A.C devenus indépendants.

TABLEAU 22 : COMPARAISON DES TAUX D'INVESTISSEMENT AVANT ET APRES L'INDEPENDANCE POUR 5 PAYS DE LA ZONE B.E.A.C.

| PAYS | PERIODE DE REFERENCE | TAUX D'INVESTISSEMENT PREVU | PERIODE OU ANNEES | TAUX D'INVESTISSEMENT REALISE DANS LE PASSE |
|----------|----------------------|-----------------------------|-------------------|---|
| | | ----- I/ P.I.B % | | % |
| CAMEROUN | 1966-1971 | 16 | 62-64 | 11 |
| CONGO | 1964-1968 | 28 | 1958 | 25 |
| GABON | 1966-1970 | 26 | 1963 | 27 |
| TCHAD. | 1966-1970 | 13 | 1963 | 13 |
| R.C.A | 1967-1970 | 20 | 1961 | 16 |

SOURCE: Tableau extrait du livre de NANA-SINKAM Samuel " PAYS Candidats au Processus de Développement " Edition MOUTON, Paris, La HAYE 1975 P. 173.

Ce tableau atteste du désir d'investissement de ces gouvernements constitués aux lendemains des indépendances. Car les taux d'investissement prévu par les plans sont supérieurs dans tous ces pays (sauf le Tchad, où on constate une stagnation) aux taux réalisés dans les périodes antérieures.

Dans tous ces pays à leur accession à l'indépendance, tout reste à faire. Une grande importance est attachée à la production et à l'augmentation du P.N.B. Il n'y a que l'investissement comme moteur du développement, pour rendre possible leur réalisation.

Par ailleurs, ces objectifs quantitatifs de croissance à partir des investissements ont été renforcés par les recommandations des institutions internationales et en l'occurrence par le rapport Pearson de 1969 qui remarque que les P.E.D, pour réduire leur retard, doivent augmenter leur P.N.B d'au moins 6,6% par an: 2,6% pour suivre l'augmentation démographique et 4% d'accroissement par tête. La prévision d'un tel taux d'investissement pouvant aller de 24,4% à 29,7%; ce qui est supérieur au taux moyen de 18% dégagé du tableau ci-dessus.

L'importance d'investissement, insuffisant par rapport aux données du rapport Pearson commande la question suivante:

L'épargne locale atteint-elle un niveau suffisant pour financer les projets et programmes envisagés?

III - LA FAIBLESSE DE L'EPARGNE INTERNE

Le modèle Macro-économique KEYNESIEN met en évidence les liaisons entre le revenu, épargne et consommation. L'évolution de la propension marginale à épargner est directement liée à l'évolution du revenu. L'équilibre Macro-économique est représenté schématiquement de la façon suivante:

$$Y = C + I + X - M$$

Y = revenu national, C = consommation,
I = investissement, X = exportations,
M = importations.

Dans ce cadre simplifié, si l'épargne est la différence entre le revenu et la consommation (Y-C), celle-ci devrait être égale aux investissements plus le solde de la balance commerciale (X-M), soit

$$S = Y - C = I + X - M$$

Or dans les P.E.D, le solde de la balance commerciale est souvent déficitaire (M > X).

En effet, les importations étant nécessaires pour la réalisation de plusieurs projets et généralement pour l'équipement du pays, tous les plans prévoient une part d'importation plus importante. Plus ambitieux est la plan, plus important est le facteur "importation " c'est-à-dire en fait, le montant des dépenses qui diminuent du coup l'épargne. Le caractère indispensable de l'importation de certains biens, rend une partie de ces dépenses incompressible. Quant au facteur exportation (X), il génère des revenus qui renforcent l'épargne. Dans les pays en développement non producteurs de pétrole, il provient essentiellement de la vente des produits primaires tels les produits agricoles. La fixation des prix de ceux-ci obéit aux lois d'un marché qui défavorise les pays exportateurs de ces biens en raison des phénomènes telle la surproduction, la substitution aux produits primaires etc.. Un pays de la zone B.E.A.C comme le Cameroun, a perdu en 1985/86 (environ 200 milliards de F.cfa), du fait de la chute des prix internationaux des principaux produits d'exportation (café, cacao, etc..). Une bonne partie de ses recettes d'exportation qu'il avait reçu les années précédentes(1). Il en est résulté pour ce pays du fait de la diminution de ses recettes entre autres conséquences, une contraction de son épargne tel qu'il ressort du tableau ci-après :

TABLEAU 23: EPARGNE NATIONALE DU CAMEROUN
(EN POURCENTAGE DU P.I.B) (1978 - 1987).

| | 1978 | 1979-81 | 1982-85 | 1985 | 1986 | 1987 |
|--------------------------|------|---------|---------|------|------|------|
| EPARGNE INTERIEURE BRUTE | 19,8 | 19,4 | 32,0 | 38,2 | 20,1 | 14,6 |
| EPARGNE NATIONALE BRUTE | 18,6 | 16,9 | 26,9 | 33,6 | 14,5 | 10,1 |

SOURCE : Tableau confectionné à partir des " Données économiques et financières sur l'Afrique P.N.U.D et Banque Mondiale P.13 " et du Memorandum sur le Cameroun 1987. Banque Mondiale.

1 -) République du Cameroun : Déclaration de stratégie et de relance économique. Mai 1989 P.1

Ce tableau montre dans un premier temps, une croissance régulière des deux types d'épargne entre 1978 et 1985. L'épargne intérieure brute passe de 19,8 % en 1978 pour atteindre 38,2 % en 1985, alors que l'épargne nationale brute quant à elle, passe de 18,6% en 1978 à 33,6% en 1985, avec un déclin dans les deux cas en 1979 et 1981. Ce déclin est dû à la baisse de l'épargne des ménages et des entreprises qui passent de 69,7% en 1978 à 47,6% en 1985(1). Dans un deuxième temps, on observe la contraction de cette épargne qui passe de 38,2% en 1985 à 14,6% en 1987 pour ce qui est de l'épargne intérieure brute et de 33,6% en 1985 à 10,1% en 1987 pour ce qui est de l'épargne nationale brute. Cette contraction est due d'une part à la baisse des recettes d'exportation durant cette période.

D'un autre côté, la formation de l'épargne est bloquée par les fortes tendances à la consommation. Ceci est valable pour le Cameroun comme les autres pays de la zone B.E.A.C tels que le Congo et le Gabon. En effet, lorsqu'on considère le secteur public dans ces pays, on observe un alourdissement des dépenses de consommation tel qu'il ressort du tableau ci-après.

TABLEAU 24 : DEPENSES DE CONSOMMATION DU CAMEROUN, CONGO GABON AU COURS DE LA PERIODE 1980 - 1987 (EN POURCENTAGE DU P.E.D.).

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| CAMEROUN | 8,7 | 8,7 | 8,7 | 8,9 | 9,4 | 8,6 | 10,4 | 11,1 |
| CONGO | 17,6 | 13,4 | 13,5 | 15,5 | 14,8 | 16,5 | 25,0 | --- |
| GABON | 13,2 | 14,1 | 14,2 | 17,7 | 18,5 | 18,6 | 22,8 | 23,2 |

SOURCE : Extrait des "Données économiques et financières sur l'Afrique" P.N.U.D - Banque Mondiale.

1 -) Memorandum sur le Cameroun Banque Mondiale, 1987 P.19

De ce tableau, on observe dans le cas Camerounais, que ces dépenses sont stables entre 1980 et 1982 (8,7 %); puis croissent de 8,9 % à partir de 1983 pour atteindre 11,1 % avec un déclin en 1985.

Dans le cas Congolais, on remarque une croissance régulière de 1981 (13,4%) à 1986 (25 %).

Le cas Gabonais est celui qui illustre parfaitement ce phénomène de progression de dépenses de consommation.

En effet, au Gabon, ces dépenses sont fortes et croissent régulièrement de 13,2 % en 1980 à 23 % en 1987.

Par ailleurs, les entreprises publiques et para-publiques créées dans ces jeunes pays n'ont pas réussi comme on aurait pu s'y attendre, à dégager un volume d'épargne suffisant, en raison des contraintes qui pèsent sur elles. En effet, les difficultés de ces entreprises publiques et l'inéfficacité de beaucoup d'entre elles, est mise en évidence par l'importance des créances douteuses des banques, ainsi que le volume élevé des dépenses en capital de l'état pour le compte de ces dernières. Dans le cas du Cameroun, il faut noter que les causes des mauvais résultats des 60 entreprises de tous les secteurs dans lesquelles l'état détient des participations plus ou moins importantes tiennent selon les cas, de la taille excessive de l'investissement initial, et de la faible rentabilité des projets, d'un personnel pléthorique, d'une structure administrative trop lourde, de l'absence d'objectifs clairement définis et de critères de performances concomittants, et d'incitation pour la direction.

Ces entreprises souffrent également des maux habituels des entreprises publiques: poursuite d'objectifs sociaux sans compensations financières directes de l'état (par exemple maintenir des prix peu élevés tout en créant des emplois), politisation des directions et ingérence des ministères de tutelle dans la gestion, etc... En 1984, le total des subventions aux entreprises publiques était estimé à quelques 150 milliards de F.cfa (366 millions de dollars) représentant 50% des recettes pétrolières de l'état cette année là, et 18% de ses dépenses totales(1). Ces entreprises ont plutôt représenté des gouffres où disparaissent une grande partie de l'épargne nationale déjà rare.

1 - Memorandum pour le Cameroun 1987 Banque Mondiale OP. CIT

Les ménages à leur niveau, confrontés à une augmentation constante du coût de la vie et poussés à dépenser au delà de leurs revenus, notamment par le jeu de l'effet de démonstration, la propension à épargner demeurent très peu significatives. La faiblesse du P.N.B par habitant, tel que cela ressort nettement du tableau ci-dessous, n'en favorise guère le développement.

**TABLEAU 25 : P.N.B (MOYEN) PAR HABITANT DES PAYS DE LA ZONE
B.E.A.C**

| | EN DOLLARS 1987 | CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE (%) (65-87) |
|--|--------------------|--|
| TCHAD | 150 | -2,0 |
| REP. CENTRAFRICAINE | 350 | -0,3 |
| CONGO REP. POP. DU | 870 | 4,2 |
| CAMEROUN | 970 | 3,8 |
| GABON | 2700 | 1,1 |
| GUINEE-EQUATORIALE | - | - |
| AFRIQUE SUBSAHARI- ENNE | 330 | 0,4 |
| PAYS INDUSTRIALI- SES MEMBRES DE L'O.C.D.E | 14,670 | 2,3 |

SOURCE : Tableau établi à partir des indicateurs de base du rapport sur le développement dans le monde, 1989 de la Banque Mondiale P. 190 - 191.

Ce tableau donne des chiffres, qui indiquent non seulement le niveau faible du P.N.B moyen par tête dans les pays de la zone par rapport à celui enregistré par les pays industrialisés, mais révèle également que la croissance moyenne dans un groupe (Tchad, Centrafrique) est négative alors que dans l'autre groupe (Cameroun, Congo, Gabon) elle est positive.

Au cours de la période 1965 - 1987, les taux de croissance négative pour le Tchad et la Centrafrique, positif mais faible pour le Gabon, moins de 1 % pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, ne favorise pas l'augmentation du taux d'épargne qui, au surplus, subit le phénomène d'évasion des capitaux de ces pays vers les pays développés, en quête de taux de rémunération plus importante ou pour des raisons de sécurité.

Devant les dépenses de consommation sans cesse croissante, la contribution des ménages et de l'Etat dans la formation de l'épargne publique reste faible. Elias GANNAGE(1) chiffre l'épargne publique entre 1 et 2 % du P.N.B de l'ensemble des P.E.D. D'après le même auteur, cette épargne évolue entre 5 et 7% dans les pays développés; il conclut par ailleurs à un recul de l'épargne des ménages. Il se trouve ainsi, que la source dont l'apport est la plus importante est l'épargne des sociétés constituées par les provisions pour dépréciation et par les bénéfices non distribués. Mais le problème est de savoir si cette composante de l'épargne interne atteint un volume pouvant compenser la baisse constatée au niveau de l'état et des ménages et si elle est susceptible de porter le taux global d'épargne à un niveau suffisant pour la couverture des investissements.

En se fondant sur la corrélation entre la croissance du P.I.B et celle de l'épargne, d'après laquelle dans "les pays où le taux de croissance du P.I.B brute est faible, généralement au-dessous de 5 %, le taux d'épargne interne baisse..." on peut conclure à un taux d'épargne faible dans les pays de la zone B.E.A.C. Cette conclusion nous pousse à examiner les transferts gratuits accordés par les pays développés. Elle commande essentiellement la question suivante: l'important fossé existant entre les niveaux d'investissements projetés et l'épargne intérieure peut-il être comblé par les dons reçus ?

1 - GANNAGE (E) Financement du développement P.U.F Paris 1963

IV - L'INSUFFISANCE DES TRANSFERS GRATUITS.

Les transferts gratuits ou dons correspondent à un transfert de capitaux, biens ou services à un pays étranger, d'où ne découle pour celui-ci aucune obligation courante ou future d'effectuer un transfert inverse en faveur du donateur(1). Ces dons peuvent bien porter sur les biens d'investissement que sur les biens de consommation. Leur rôle est de couvrir les dépenses courantes, à combler les déficits budgétaires, à financer l'achat de biens d'équipement ou à réaliser certains projets ou entreprises(2).

Pour connaître précisément l'apport des dons aux pays de la zone B.E.A.C et aux pays en développement en général, il faut considérer les trois notions suivantes:

- Les dons ;
- Les quasi-dons ;
- L'élément don.

A - LES DONNS

Pour ce qui est ces derniers, le tableau ci-après montre l'évolution des dons reçus par 3 pays de la zone B.E.A.C des principaux donateurs (pays membres du C.A.D, les institutions multilatérales essentiellement financés par les pays membres du C.A.D, et les pays membres de l'O.P.E.P).

1 - Rapport sur le développement dans le MONDE 1985 Banque Mondiale P. 9

2 - SINKAN Nana(S.) pays candidats aux processus de développement OP. CIT. PP

**TABLEAU 26 : DONS RECUS PAR TROIS PAYS DE LA ZONE B.E.A.C
(R.C.A, TCHAD, GUINEE EQUATORIALE) ENTRE
1980 - 1989 (EN MILLIONS DE \$)(1)**

**TABLEAU 26.1 : DONS RECUS PAR LES TROIS PAYS EN PROVENANCE DU C.A.D
(101)**

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | TOTAL PER- IODE |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------|
| R.C.A | 72 | 58 | 16 | 51 | 65 | 48 | 68 | 72 | 91 | 89 | 630 |
| TCHAD | 20 | 46 | 35 | 50 | 60 | 91 | 96 | 95 | 125 | 113 | 826 |
| GUINEE EQUATO- RIALE | 1 | 4 | 5 | 4 | 8 | 7 | 11 | 14 | 14 | 14 | 81 |

**TABLEAU 26.2: DONS RECUS PAR CHACUN DE CES TROIS PAYS EN PROVENANCE
DES INSTITUTIONS MULTILATERALES ESSENTIELLEMENT
FINANCES PAR LES PAYS MEMBRES DU C.A.D**

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | TOTAL PER- IODE |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------|
| R.C.A | 18 | 21 | 14 | 18 | 24 | 19 | 20 | 19 | 42 | 39 | 234 |
| TCHAD | 13 | 27 | 25 | 43 | 50 | 76 | 51 | 63 | 80 | 66 | 494 |
| GUINEE EQUATO RIALE | 2 | 5 | 8 | 6 | 7 | 6 | 5 | 8 | 11 | 10 | 68 |

Source : Annuaire statistique des Nations-Unies pour le Commerce et l'Industrie 1990

1-) Les dons reçus des pays de l'O.P.E pour ces pays n'existent presque pas. Toute les mêmes statistiques indiquent pour toute la période (180 - 1989) un montant de 4 millions de \$ en faveur du TCHAD en 1981.

Le tableau 26.1 indique qu'en terme de montant global cumulé sur la période 1980 - 1989, le Tchad est le pays qui reçoit le plus de dons (826 millions de \$) suivi de la R.C.A avec un montant de (630 millions de \$) et de la Guinée-équatoriale avec un montant de (81 millions de \$). Non seulement ces dons sont faibles en montant, mais ils ne suivent pas toujours une croissance régulière.

Si nous considérons le cas de la R.C.A, on observe une décroissance en 1980 et 1982 où le montant passe de 72 millions de \$ à 16 millions de \$. Soit une baisse de 19,4%. Puis, une hausse en 1984 de 27,4% entre 1983-1984; un déclin en 1985 (48 millions de \$). De 1986 à 1989, on observe une nouvelle croissance régulière où les montants passent de 68 millions de \$ à 89 millions de \$, soit une augmentation de 30,8%

Sur la base du tableau 26.2, on observe également que le montant cumulé sur la période 1980 - 1989, le Tchad reçoit le plus, les dons multilatéraux (495 millions de \$); que la R.C.A (234 millions de \$) et de la Guinée - équatoriale (68 millions de \$). Ces dons en montant sont aussi faibles et n'augmentent pas toujours de façon régulière.

B - LES QUASI-DONS

A côté des dons qui sont des transferts gratuits, il faut relever les quasi-dons. Ces derniers sont des facilités consenties par les pays donateurs tendant à recycler dans les pays aidés, les flux de retour, on qualifie ainsi de quasi-don le procédé consistant à reprêter au pays aidé le montant cumulé des remboursements et des intérêts payés par lui au titre du service de la dette. Illustrons cette notion par un exemple. Considérons le tableau ci-contre qui donne l'échéancier des paiements en capital et intérêts pour un prêt de 30.000.000 FF à un taux d'intérêt de 16,25% l'an sur une durée de remboursement total de 10 ans.

TABLEAU 27: ILLUSTRATION DE LA NOTION DE QUASI-DON :

Montant : FF 30 000 000

Durée : 10 ans

Taux d'intérêt : 16,25% l'an

| Echéances | Capital restant à amortir | Intérêts | Amortis- sement | Total de l'éché- ance |
|------------|------------------------------|-----------|--------------------|-----------------------------|
| 12/12/1981 | 15.000.000 | 1.218.750 | -"-" | 1.218.750 |
| 12/06/1982 | 30.000.000 | 2.437.500 | -"-" | 2.437.500 |
| 12/12/1982 | 30.000.000 | 2.437.500 | -"-" | 2.437.500 |
| 12/06/1983 | 30.000.000 | 2.437.500 | -"-" | 2.437.500 |
| 12/12/1983 | 30.000.000 | 2.437.500 | 1.875.000 | 4.312.500 |
| 12/06/1984 | 28.125.000 | 2.285.156 | 1.875.000 | 4.160.156 |
| 12/12/1984 | 26.500.000 | 2.132.813 | 1.875.000 | 4.007.813 |
| 12/06/1985 | 24.375.000 | 1.980.469 | 1.875.000 | 3.855.469 |
| 12/12/1985 | 22.500.000 | 1.828.125 | 1.875.000 | 3.703.125 |
| 12/06/1986 | 20.625.000 | 1.675.781 | 1.875.000 | 3.550.781 |
| 12/12/1986 | 18.750.000 | 1.523.438 | 1.875.000 | 3.398.438 |
| 12/06/1987 | 16.875.000 | 1.371.094 | 1.875.000 | 3.246.094 |
| 12/12/1987 | 15.000.000 | 1.218.750 | 1.875.000 | 3.093.750 |
| 12/06/1988 | 13.125.000 | 1.066.406 | 1.875.000 | 2.941.406 |
| 12/12/1988 | 11.250.000 | 914.063 | 1.875.000 | 2.789.063 |
| 12/06/1989 | 9.375.000 | 761.719 | 1.875.000 | 2.789.063 |
| 12/12/1989 | 7.500.500 | 609.375 | 1.875.000 | |
| 12/06/1990 | 5.625.000 | 457.031 | 1.875.000 | 2.332.031 |
| 12/12/1990 | 3.750.000 | 304.688 | 1.875.000 | 2.179.688 |
| 12/06/1991 | 1.875.000 | 152.344 | 1.875.000 | 2.027.344 |

SOURCE : Extrait du "Le prêt extérieur dans le processus du développement" thèse d'état ès sciences économiques soutenue à AIX EN PROVENCE en 1984. Par NAKA (L.)

Il s'agirait pour le prêteur de reprêter les différentes sommes figurant dans la colonne << intérêts >> aux échéances correspondantes. De manière générale, on range dans cette catégorie les facilités consistant à reprêter le prix payé par les P.E.D pour l'achat des marchandises dans les pays industrialisés.

C - L'ELEMENT DON :

C'est la part assimilable à un don dans les prêts publics à des conditions de faveur, quand on compare ceux-ci aux prêts du marché. Il se mesure comme on l'a vu à partir des taux d'intérêts, la durée et du différé du prêt. plus le taux d'intérêt est bas, plus la durée et le différé sont longs et plus l'élément don est important.

V - LE FINANCEMENT DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT .

Aux autres sources de besoins de financement expliquant le recours à l'emprunt extérieur que nous avons précédemment analysé, est venu s'ajouter ces dernières années, le financement des déséquilibres de la balance des paiements.

Il faut noter que, malgré l'ancienneté de cette pratique, c'est surtout depuis les années 60 qu'on assiste à la résolution des problèmes d'ajustement de l'équilibre extérieur(1). En effet, c'est à partir de cette période que les P.E.D en général ont des problèmes de balance des paiements d'une grande ampleur. Pour les pays de la zone B.E.A.C, ces difficultés n'ont été ressenties de manière décisive qu'à partir de 1985, où une crise économique aiguë s'est déclenchée, essentiellement dues, comme on le verra, aux retournements défavorables intervenus sur les marchés des produits d'exportations des changes et des capitaux, qui ont creusé davantage le déficit des balances des paiements de ces pays. Pour couvrir ces déficits, les pays de la zone été obligé de faire appel à l'emprunt. C'est ainsi que tous ont recouru à ce titre aux prêts des institutions financières internationales notamment: le F.M.I et d'autres bailleurs de fonds. Cela traduit actuellement la généralisation des programmes d'ajustement dans la zone d'émission B.E.A.C.

Les principaux concours financiers extérieurs, dont ont bénéficié les pays de la région en vue d'ajustement sont de trois types(2) :

1 -) Pour détail, voir BEKOLO-EGBE(B.) "le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée. Analyse critique" OP. CIT. P.144

2 -) Nous reviendrons ultérieurement sur ces différents concours.

- Les concours du F.M.I qui sont généralement les plus importants, et qui sont accordés au moyen d'accord de confirmation, soit de facilité élargie etc...

- Les prêts d'ajustements de la Banque Mondiale ;

- Les aides exceptionnelles et prêts dits également d'ajustement structurel de la Caisse Centrale de Coopération Economique, dont la conditionnalité propre paraît moindre ;

- Les rééchelonnements de la dette extérieure obtenus des créances officielles bilatérales (club de Paris) et privées (club de Londres).



A ces principaux concours s'ajoutent naturellement les autres apports extérieurs de ressources qui, même s'ils n'ont pas pour objet spécifique l'aide à la balance des paiements, y contribuent directement, en tant qu'apports en devises ou indirectement par les effets que les projets ainsi financés peuvent avoir à terme sur la balance. D'ailleurs, dans la cas des interventions de la Caisse Centrale, certaines aides sectorielles, bien que non-désignées comme Prêts d'Ajustement structurel, en au moins autant que les autres, le caractère.

Dans cet ensemble d'interventions, les concours du F.M.I sont essentiels. Non seulement ils représentent l'apport quantitativement le plus important de ressources, mais aussi et surtout, ils sont une condition de fait pour les l'obtention d'autres concours. Les Prêts d'Ajustement Structurel n'ont dans la totalité des cas été octroyés qu'après un accord avec le F.M.I, tel a généralement été le cas de ceux de la Caisse Centrale de Coopération Economique. De façon générale encore, le rééchelonnement de la dette n'est obtenu qu'après accord avec le F.M.I et sur la base d'un programme défini avec le Fonds. C'est rappelé là, l'importance du rééchelonnement et de la politique d'ajustement du F.M.I sur lesquels nous reviendrons ultérieurement pour développer.

En définitive, face à la faiblesse des concours extérieurs sous forme de dons et l'épargne d'une part, et les perspectives de croissances faibles dues aux bas niveaux de revenu et de la productivité d'autres part, l'endettement extérieur s'est imposé comme une donnée indispensable pour le financement des plans d'investissement. Le prêt vient compléter le peu de ressources disponibles. Ces dernières années, le recours à l'endettement extérieurs par les pays de la zone B.E.A.C s'est effectué dans le cadre de l'ajustement de leurs balances de paiements en déficit. Mais quelque soit le groupe de pays considéré, les entrées de capitaux ont provoqué dans les pays emprunteurs, des changements qu'il convient d'examiner.

SECTION II : L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR SUR LES PAYS
DE LA ZONE B.E.A.C

Les pays de la zone B.E.A.C comme tous les pays P.E.D en général, dans la réalisation des objectifs de développement ont sollicité différents concours financiers publics ou privés, multilatéraux ou bilatéraux. L'on a observé une intensification des fonds mobilisés, avec l'accès de certains d'entre eux au marché des euro-crédits, ce qui a augmenté leur capacité d'investissement. D'un pays à l'autre et en fonction de l'ampleur des fonds reçus, des structures économiques et de la gestion interne, l'on a obtenu des performances économiques variées. Toutefois, et de façon générale, les fonds extérieurs ont permis un relèvement des taux d'investissement et de croissance.

Certains de ces pays ayant emprunté excessivement ou accepté des conditions trop draconiennes, ont réalisé un lourd service de la dette qui les a conduit aux re-négociations.

**I - L'IMPORTANCE DES FONDS MOBILISES PAR LES PAYS
DE LA ZONE B.E.A.C**

Le tableau(28) ci-dessous indique que de 1961 à 1969, le total concours financiers publics en provenance des pays développés et des organisations multilatérales aux P.E.D en général est passé de 8975 millions de dollars à 13643 millions de dollars.

**TABLEAU 28 : CONTRIBUTION BILATERALE ET MULTILATERALE
(SECTEUR PUBLIC) EN FAVEUR DES P.E.D
(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

| | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 |
|--------------------------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| TOTAL GENERAL | 8975 | 8568 | 9345 | 9280 | 10893 | 11199 | 11668 | 12981 | 13643 |

SOURCE: Extrait de "Pays candidats au processus de développement" de Nana-SINKAM(S.) Op. Cit. P.60.

L'accélération du rythme d'emprunt des P.E.D en général (1965) s'est produite pour compenser les importants déficits en compte courant, qui ont triplé entre 1975 et 1976, des recettes que ces pays tiraient de leurs exportations par suite de la dégradation des termes de l'échange et les effets conjugués de la récession et de l'inflation mondiale.

Le tableau ci-contre indique les montants mobilisés en 1970 et 1976 par 4 pays de la zone B.E.A.C

TABLEAU 29: CAPITAUX A MOYEN ET LONG TERME EMPRUNTES OU GARANTIS PAR L'ETAT (EN MILLIONS DE DOLLARS)

| | 1970 | 1976 |
|-------------------------|------|------|
| Rép. Unie du Cameroun | 28 | 193 |
| Rép. Populaire du Congo | 30 | 53 |
| Tchad | 6 | 26 |
| Empire Centrafricain | 10 | 23 |

SOURCE: Tableau établi à partir des renseignements du rapport sur le développement dans le monde, 1978 de la B.I.R.D

En se fondant sur l'importance des fonds mobilisés en 1976 on peut classer ces pays en deux groupes:

- Ceux qui ont reçu un minimum de 50 millions de dollars et qui sont les deux premiers;

- Et les deux autres dont les montants sont peu élevés 26 et 23 millions de dollars.

Dans le premier groupe, on constate que le Cameroun distant de loin la République Populaire du Congo avec un niveau plus important de mobilisation. Tous les pays sont à revenu intermédiaire.

Quant au deuxième groupe, il est constitué des pays à faible revenu et caractérisé par la faiblesse des capitaux reçus.

La faiblesse des montants mobilisés par ces pays peut-être imputée pour une large part, au non accès au marché des euro-dévises en 1970 et 1976; car comme on le sait, c'est vers les années 1970 qu'il a été constaté un gonflement de l'encours de la dette des P.E.D en général(1) sous l'effet des Euro-crédits comme il ressort du tableau ci-après :

1 - Pour un pays de la zone B.E.A.C comme le Gabon, il faut noter que l'accumulation de sa dette remonte principalement à la fin des années 70.

TABLEAU 30: FONDS MOBILISES EN 1970 PAR LES P.E.D
(en millions de dollars).

| PAYS | MONTANT |
|---------------------|---------|
| BRESIL | 992 |
| INDE | 890 |
| MEXIQUE | 782 |
| PAKISTAN | 489 |
| REPUBLIQUE DE COREE | 481 |
| CHILI | 462 |
| INDONESIE | 397 |
| ZAMBIE | 379 |
| EGYPTE | 302 |

SOURCE: Idem au précédent.

En effet, le système bancaire privé international, pour plusieurs raisons dont la solvabilité des emprunteurs accorde peu de confiance aux pays n'ayant pas atteint un certain niveau de développement. Leurs guichets sont facilement ouverts aux pays à revenu intermédiaire.

En se fondant sur les chiffres de la Banque Mondiale, on peut noter que la dette extérieure totale du Cameroun a légèrement augmenté depuis 1980, après avoir connu une baisse en 1982: de 2510,9 millions de dollars en 1980, elle est passée à 2870,7 millions de dollars en 1985 et ne s'élevait qu'à 2678,9 millions de dollars en 1983.

Sur cette dette totale, la dette à long terme était de 2226,6 millions de dollars (1980) et de 2355,7 millions de dollars en 1985. La dette à court terme était par contre en très nette augmentation puisqu'elle s'élevait à 269 millions de dollars en 1980 et à 515 millions en 1985.

La dette privée non-garantie du Cameroun a augmenté de 1980 à 1984 tandis que l'autre composante de la dette à long terme, la dette publique et la dette privée garanties, diminuait entre les deux mêmes dates.

Cette évolution s'est inversée en 1985: la première s'élevant à 381,1 millions de dollars (contre 609,2 en 1984) et la seconde à 1974,6 millions de dollars (contre 1737,6 en 1986).

En fin 1991, la dette publique extérieure Camerounaise a atteint 1680 milliards de F.cfa soit 52% du P.I.B(1).

Pour ce qui est du Gabon, les tables de la dette de la Banque Mondiale de 1987 indique que la dette extérieure du Gabon est passée de 1565,4 millions de dollars en 1980 à 921,7 millions en 1984 puis 1133,7 millions de dollars en 1985. Sur le total, la dette publique à long terme s'élevait à 871,7 millions en 1985 contre 670,7 l'année précédente et la dette à court terme à 162 millions.

La dette extérieure privée non garantie du Gabon est nulle et le ratio de la dette/exportation de biens et services est passé de 64,3% en 1980 à 41,6% en 1983 et 42,4% en 1984.

Il faut noter que l'endettement du Gabon remonte aux années du boom postérieur au premier choc pétrolier, à une époque où les créanciers se basculaient dans les anti-chambres ministérielles, tant été élevé de la capacité d'endettement du pays.

Au 31 Décembre 1988, l'encours total était de \$ 2,43 MM soit 723 MMF cfa.

Au 31 Décembre 1989, l'encours de la dette publique tirée, directe et garantie s'élevait à \$ 2,9 MM soit 867,8 MMF cfa ventilée comme suit: dette publique directe (et avalisée mise en cause) 818,8 MMF cfa dont 704,2 MM de dette extérieure et 114,6 MM de intérieure.

La dette garantie avalisée par l'état mais non-mise en cause se monte pour sa part à 49MMF cfa dont 44,2 MM de dette extérieure. Au total, la dette extérieure (la dette directe et dette garantie) atteint 748,4 MMF cfa (86%) de la dette intérieure 119,4 MM (14%). A cette date, l'encours de la dette publique représentait 77% du P.I.B.(2)

-
- 1 - Lettre d'intention du Cameroun au Fonds Monétaire International
 - 2 - Marchés 6 décembre 1991 p.3207

Depuis 1984, la dette extérieure du Congo n'a cessé de croître (contrairement à la dette du Gabon) si l'on se base sur les statistiques de la Banque Mondiale de 1987. Elle est ainsi passée de 1365,7 millions de dollars (1980) à 1736,2 millions de dollars (1984), puis 2420,4 millions de dollars en 1985.

Sur ce total, la dette à long terme représentait 1760,4 millions de dollars en 1985 et la dette à court terme s'élevait à 660 millions l'année précédente. Quant à la dette extérieure privée non-garantie du Congo, elle est nulle.

La dette publique du Congo s'élève à près de 900 milliards de Fcfa au 31 mai 1991 dont les deux tiers à l'égard du club de Paris; à ceci s'ajoute les arriérés de l'ordre de 248 milliards de Fcfa qui viennent porter l'endettement total du Congo à près de 1150 milliards de F.CFA(1)

Quelque soit le pays que l'on considère, les entrées de capitaux ont provoqués dans ces derniers, des changements qu'il convient d'examiner.

II - LES EFFETS DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR DANS LES ECONOMIES DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C

On peut observer essentiellement deux effets:

- La croissance économique;
- L'aggravation du service de la dette.

A - LES EFFETS BENEFIQUES :

1 - LA CROISSANCE ECONOMIQUE (2)

En général, le financement des investissements par l'épargne intérieure, a été complété par les fonds extérieurs. Les pays de la zone (Cameroun, Congo, Tchad et R.C.A) pris en exemple, ont enregistré un relèvement des taux d'investissement tel qu'il ressort du tableau ci-après

1 - Financés Africaines Sept. 1991 N° 137

2 - voir aussi Guillaumont (P.) "Financement international et développement" P.U.F p. 289

TABLEAU 31 : PAYS DE LA ZONE B.E.A.C: TAUX D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE, 1960 ET 1975
(en pourcentage du produit intérieur brut)

| | CAMEROUN | | CONGO | | TCHAD | | R.C.A. | |
|--|----------|-------|-------|-------|-------|-----|--------|-------|
| | 1965 | 1980 | 1965 | 198 | 1965 | 198 | 1965 | 1980 |
| INVESTISSEMENT intérieur brut financé par : | 13 | 19 | 22 | 36 | 12 | 18 | 21 | 7 |
| - Epargne intérieur brut; | 12 | 16 | 3 | 30 | 6 | -6 | 11 | -10 |
| - Flux nets de ressour- ces étrangères | 2 | 3 | 19 | 6 | 6 | 24 | 10 | 17 |
| FLUX nets de ressources extérieures en pourcen- tage des investisse- ments. | 15,39 | 15,80 | 86,36 | 16,66 | 0,5 | 200 | 47,61 | 242,8 |

SOURCE: Confectionné à partir des données de "L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable" Etude de prospective à long terme. Banque Mondiale WASHINGTON DC 1990.

Ce tableau montre que dans le cas du Cameroun, le taux d'investissement est passé de 13% à 19%, soit une augmentation de 6 points; et dans celui du Congo de 22% à 36% soit une progression de 14 points.

Dans le cas du Tchad, ce taux est passé de 12% à 18%, soit une hausse de 6 points ; et dans celui de la R.C.A, de 21% à 7% soit une diminution de 14 points.

On peut observer également dans ce tableau, que les ressources étrangères nettes, c'est à dire les entrées de capitaux, déduction faite des flux de retour, ont représenté 2% du P.I.B du Cameroun en 1965 et 3% en 1980. Dans le cas du Congo, ces entrées de capitaux ont représenté 19% du P.I.B en 1965 et 6% en 1980.

Quant au Tchad, le pourcentage qui était de 6% en 1965, a atteint 24% en 1980. De même, en R.C.A, ce pourcentage est passé de 10% en 1965 à 17% en 1980.

Les flux nets de capitaux extérieurs ont ainsi financés 15,39% des investissements totaux en 1965 et 15,80% en 1980. En ce qui concerne le Cameroun. Dans le cas du Congo, les pourcentages étaient 86,36% et 16,66% en 1965 et 1980. Au Tchad, ce pourcentage est passé de 0,5% en 1965 à 200% en 1980; en R.C.A enfin, on observe une progression de ce pourcentage de 47,61% en 1965 à 242,8% en 1980.

Le relèvement du taux d'investissement a entraîné à son tour, une croissance de la production et un accroissement du P.N.B par habitant.

TABLEAU 32: PAYS DE LA ZONE B.E.A.C: CROISSANCE DE LA PRODUCTION, 1965 - 1980

| | TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (EN POURCENTAGE) | | | |
|----------|--|-------------|-----------|----------|
| | PRODUIT intérieur brut | AGRICULTURE | INDUSTRIE | SERVICES |
| CAMEROUN | 5,1 | 4,2 | 7,8 | 4,8 |
| CONGO | 6,2 | 3,1 | 9,9 | 4,7 |
| TCHAD | 0,1 | -0,3 | -0,6 | 0,2 |
| R.C.A | 2,8 | 2,1 | 5,3 | 2,0 |

SOURCE: Etabli à partir des indicateurs du développement du "rapport sur le développement dans le monde 1991" Banque Mondiale.

Ce tableau indique le taux de croissance annuel moyen (en pourcentage) par secteur de 1965 à 1980. On observe que le Congo et le Cameroun, grands bénéficiaires des fonds d'emprunts, enregistrent également les taux de croissance annuels les plus élevés. Dans cet accroissement de la production, le secteur industriel est en pointe.

Cette augmentation de la production a permis un relèvement du Produit National Brut comme l'indique le tableau ci-contre.

TABLEAU 33 : PAYS DE LA ZONE B.E.A.C: CROISSANCE DU PRODUIT NATIONAL BRUT PAR HABITANT (1965 - 1980)

| PAYS DE LA ZONE B.E.A.C | TAUX DE CROISSANCE REEL ANNUEL MOYEN (pourcentage) |
|-------------------------|--|
| CAMEROUN | 2,7 |
| CONGO | 3,5 |
| R.C.A | 0,1 |
| TCHAD | --- |

SOURCE : Confectionné à partir des indicateurs du rapport sur le développement dans le monde 1985 Banque Mondiale. WASHINGTON DC.

On observe de ce tableau que, le Congo enregistre le plus grand taux de croissance (3,5%) suivi du Cameroun (2,7%) et de la R.C.A (0,1%). Sur cette population de trois pays, deux ont connu un taux de croissance réel annuel moyen du P.N.B par habitant d'au moins 2%.

Ces pays ont également connu une croissance de leur produit intérieur brut, qui a évolué comme l'indique le tableau ci-après:

TABLEAU 34 : PRODUIT INTERIEUR BRUT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C

| | VALEUR EN MILLIONS DE \$ | | | | AUGMENTATION EN % | | | TAUX DE CROIS SANCE MOYEN 1965 - 1987 |
|----------|-----------------------------|------|------|-------|-------------------|-------|-------|---|
| | 1965 | 1980 | 1985 | 1987 | 80/65 | 85/80 | 87/85 | |
| CAMEROUN | 810 | 7499 | 7940 | 12660 | 4,9 | 5,9 | 59,44 | 14,62 |
| CONGO | 200 | 1706 | 2160 | 2180 | 5,9 | 26,6 | 0,46 | 9,75 |
| TCHAD | 290 | 727 | -- | 980 | 0,1 | -- | -- | 2,37 |
| R.C.A | 140 | 750 | 610 | 1010 | 2,6 | -18,6 | 65,5 | 6,21 |

SOURCE: Etablir à partir des données de "L'Afrique subsaharienne de la crise à une croissance durable" B.M 1990

De ce tableau, on constate que seule la R.C.A n'a pas connu une croissance régulière sur toute la période. En effet, le P.I.B est passé de 750 millions de dollars en 1980 à 610 millions de dollars en 1985, soit une diminution de 140 millions de dollars.

La croissance régulière s'observe dans le cas du Cameroun et du Congo.

En ce qui concerne le Cameroun, le P.I.B passe de 810 millions de dollars en 1965 à 12 660 millions de dollars en 1987, soit un taux de croissance moyen de 14,62%.

le cas du Congo montre une augmentation du P.I.B de 200 millions de dollars en 1965 à 2180 millions en 1987 soit un taux de croissance de 9,75%

Cette croissance a concerné presque tous les secteurs surtout le secteur industriel. Les données du tableau ci-contre l'illustre par le cas Congolais.

TABLEAU 35: REPARTITION SECTORIELLE DU P.I.B CONGOLAIS
(1965 - 1987) (en pourcentage)

| AGRICULTURE | | | INDUSTRIE | | | SECTEUR MANUFACTURIER | | | SERVICES | | |
|-------------|------|------|-----------|------|------|-----------------------|------|------|----------|------|------|
| 1965 | 1980 | 1987 | 1965 | 1980 | 1987 | 1965 | 1980 | 1987 | 1965 | 1980 | 1987 |
| 19 | 12 | 17 | 19 | 33 | 45 | -- | 7 | 8 | 62 | 42 | 55 |

SOURCE: Etabli à partir des données de "L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable" Etude perspective à long terme Banque Mondiale. WASHINGTON DC. 1990

En considérant toujours le cas Congolais, on remarque que la période de 85/80 qui fait ressortir le taux de croissance le plus élevé, correspond à l'année au cours de laquelle le Congo a enregistré un niveau plus élevé de stock de dette extérieure totale.

**TABLEAU 36: EVOLUTION DU STOCK TOTAL DE LA DETTE EXTERIEURE
CONGOLAISE (1970 - 1986) en millions de dollars**

| 1970 | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | ANNEES |
|------|------|------|------|------|------|------|----------------------------------|
| 238 | 1436 | 1942 | 2007 | 2049 | 3480 | 3033 | EN COURS TOTAL DE LA DETTE |

SOURCE: Extrait du "Bulletin d'Afrique noire" N° 1528 du 24 Janvier 1991.

La croissance illustrée par le cas Congolais, a été obtenue, pour une large part, grâce à l'ouverture du pays au capital étranger. En général, le prêt extérieur a ainsi joué le rôle de complément de l'épargne intérieure. Il a permis la réalisation d'un certain nombre d'investissements qui ont contribué à la croissance économique des pays débiteurs. Mais parallèlement, il a créé à la charge de ces derniers, un flux de retour qui a pesé plus où moins sur leurs balances des paiements, atteignant même pour certains d'entre eux des niveaux inquiétants.

Le prêt extérieur a ainsi joué le rôle de complément de l'épargne locale. Il a permis la réalisation d'un certain nombre d'investissements qui ont contribué à la croissance économique des pays emprunteurs.

2 - ANALYSE DES EFFETS BENEFIQUES.

Les résultats enregistrés pendant la période 1965-1980 par les pays de la zone B.E.A.C et certains pays emprunteurs hors de la zone telle que la Côte d'Ivoire, ont révélé que l'endettement extérieur produit dans les pays receveur de fonds, des effets bénéfiques, notamment l'augmentation de la capacité d'autofinancement et l'apport dans le pays receveur, de devises étrangères.

a - L'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT.

La plupart des emprunts extérieurs utilisés à la réalisation d'investissements productifs, génère un surplus d'épargne dans l'économie(1). Ces fonds reçus viennent augmenter l'épargne locale et renforcer la capacité de financement du pays bénéficiaire. On observe en conséquence un relèvement du niveau des investissements qui dépend aussi de l'importance des fonds mobilisés. Il s'en suit ex-post un accroissement de l'épargne nationale, dû au supplément d'investissement.

Les performances économiques observées durant la période 1965-1980, en l'occurrence, l'augmentation du revenu par habitant, ont été enregistrées surtout par les pays de zone à revenu intermédiaire (et d'autres pays à revenu intermédiaire hors zone) qui ont facilement accédé au marché financier international. En général, quelque soit la quantité de fonds reçus, l'on a constaté que les pays qui ont utilisés les fonds d'emprunts pour investir, ont obtenu des effets bénéfiques entraînés par les investissements réalisés à partir des concours extérieurs(2). par contre, On a aussi observé que les pays ayant peu emprunté, ont enregistré de faible taux d'investissement et d'épargne(3). C'est en l'occurrence la situation des pays à faible revenu de la zone (R.C.A, TCHAD). En effet, ces pays qui accèdent difficilement au marché financier international, reçoivent des organismes d'aide au développement et des organisations multilatérales l'essentiel des concours extérieurs qui ne couvrent malheureusement pas l'ensemble des investissements prévus.

Cependant, il importe de remarquer qu'un supplément d'épargne ne peut se produire que si les investissements réalisés sur concours extérieurs concernent des projets à rentabilité certaine. Des investissements de prestiges et non rentables financés sur emprunt extérieur, engendrent des charges de remboursement sans que les revenus supplémentaires soient générés.

Par contre, un prêt affecté à des investissements rentables provoque dans l'économie une capacité d'auto-financement plus grande, qui à la longue devrait réduire le recours à l'endettement

1 - Guillonot (P.) Financement International et Développement PUF op cit. p.221

2 -) Banque Mondiale, rapport sur le développement dans le monde 1978

3 -) Banque Mondiale, rapport sur le développement dans le monde 1978 de la B.I.R.D; La Banque Mondiale explique cela en partie par la diminution du flux de ressources étrangères

extérieur. C'est rappeler là un aspect important des mesures à prendre au niveau national pour être à l'abri des crises, sur lequel nous reviendrons largement dans la deuxième partie.

L'épargne Camerounaise et congolaise a évolué de la façon suivante:

TABLEAU 37: EVOLUTION DE L'EPARGNE INTERIEURE DU CAMEROUN ET DU CONGO DE 1965 A 1989 EN % DU P.N.B BRUTE

| | 1965 - 73 | 1973 - 80 | 1980 - 89 |
|----------|-----------|-----------|-----------|
| CAMEROUN | 6,3 | 17 | 23,7 |
| CONGO | 4,2 | 10,4 | 38,2 |

SOURCE: Confectionné à partir des données du rapport sur le développement dans le monde de la Banque Mondiale 1991.

Dans ces deux pays intervenant assez fréquemment sur le marché financier international (surtout le Congo), on observe une progression de l'épargne nationale brute d'année en année. En effet, dans le cas du Cameroun, le pourcentage d'épargne nationale brute au P.N.B est passé de 6% entre 1965-73 à 23,7% en 1980-87 soit une progression de 17,4 points; en ce qui ce concerne le Congo, le taux est passé de 4,2% en 1965-73 à 32,2% en 1980-89, soit une augmentation de 27,8 points.

Cette observation nous amène à dégager un certain nombre de leçons.

D'abord, les pays qui accèdent facilement au marché international des capitaux ont l'avantage de mobiliser facilement les fonds pour réaliser les projets rentables. Ce qui constitue un atout susceptible de permettre l'amélioration des performances économiques. Par contre, ceux qui accèdent difficilement à ce marché du fait de peu de confiance que leur fait le système bancaire international privé, se trouvent dans une situation difficile. Pour en sortir, ils doivent davantage recevoir des fonds extérieurs. Mais pour obtenir ces fonds, ils doivent inspirer confiance par un changement de leur situation économique et financière. Or, un tel changement n'est possible que s'ils empruntent. C'est un cercle vicieux.

Ensuite, ces pays accédant facilement au marché international des capitaux connaissent généralement l'accroissement de leur capacité de l'auto-financement résultant de la mobilisation du prêt extérieur à conditions que ces fonds reçus soient importants et investis dans des programmes rentables. Par ailleurs, ces fonds mobilisés améliorent la balance des paiements grâce à un apport de devises étrangères.

b - APPORT EN DEVISES ETRANGERES(1)

L'analyse des résultats enregistrés par les pays emprunteurs pris en exemple pendant la période 1965 - 1980, montre que ceux qui encaissent des recettes d'exportation semblent moins exposés aux crises d'endettement. Cela s'explique simplement par l'apport en devises que constituent les recettes d'exportation qui consolident la position de la balance des paiements.

Ce phénomène que nous venons de décrire est celui qui se réalise lorsqu'il y a décaissement d'un prêt extérieur.

En effet, le déboursement est libellé et mobilisé en devises extérieures. Il constitue ainsi un apport de réserves de changes qui améliore la position de la balance des comptes courants.

Ceci explique en grande partie le recours par certains états aux prêts non-affectés à des projets et appelés couramment prêts "de balance des paiements".

Selon BEKOLO-EGBE (B.)(2), les prêts bancaires et les euro-crédits financent, entre 1974 et 1978, plus de 25% des déficits en comptes courants des P.E.D, ce pourcentage s'élevant à 40% en 1979 et à 55% en 1982. Selon WELLONS(3), ces emprunts doivent remplir au moins trois fonctions:financer l'écart des ressources; fournir des capitaux pour assurer le service de la dette et accroître les réserves internationales afin d'atténuer des effets futures de menaces sur la balance des paiements.

1 - pour plus de détail, voir Guillaumont (P.) "Financement international et développement" PUF op cit. p.292

2 - BEKOLO EGBE (B.)"Le statut de l'endettement extérieur dans une économie sous-développée analyse critique " Op. Cit. P.116

3 - WELLONS. P.A "Les emprunts des pays en développement sur le marché des euro-dollars" Op. Cit

De cela, on peut retenir un certain nombre de leçons :

- Les pays qui accèdent facilement au marché des euro-crédits possèdent un certain nombre d'avantages. En effet, ils peuvent mobiliser des prêts, notamment ceux non-affectés à des projets, pour corriger des déficits de balances de paiement ;
- Les pays les plus pauvres ont une faible capacité d'intervenir sur le marché international, ce qui constitue un facteur de la grande vulnérabilité de leurs balances des paiements, et explique d'ailleurs leurs prédispositions aux crises d'endettement.

B - LES EFFETS NEGATIFS : L'AVENIR HYPOTHEQUE

1 - L'AGGRAVATION DU SERVICE DE LA DETTE.

Le poids de la dette des pays de la zone B.E.A.C. comme celui des pays d'Afrique subsaharienne en général, est sous-estimé voire occulté. La situation d'endettement de ces pays a continué à se dégrader depuis 1980, parceque les mesures n'avaient pas été prises à temps. Les chiffres de la dette sont quelque peu effrayant et prennent d'avantage de sens si on précise de quoi on parle. En effet, sont exclues des données de la dette extérieure officielle(1) :

- Les données militaires;
- Les données relatives aux transactions avec le F.M.I (à l'exception du Fonds Fiduciaire);
- La dette remboursable en monnaie locale;
- La dette à court terme correspondant à des investissements directs (moins d'un ans);
- Les arriérés des dettes sur les transactions commerciales dus à des entreprises financières et autres...;
- Les invisibles (transfert des dividendes, des bénéfices et des compagnies aériennes);
- Divers: dettes inter-africaines soldes nets accords bilatéraux et compensation multilatérale, etc...

1 - OMRANA (A.) " La crise d'endettement extérieure Africaine : politique nationale et rôle du F.M.I" in congrès international sur les déséquilibres monétaires et financières internationaux" université de Frubourg ler - 3 Janvier 1987 P.2

C'est dire que les chiffres de l'endettement extérieur de ces pays, seraient beaucoup plus inquiétants si ces différents éléments avaient été intégrés dans les statistiques.

Pour l'ensemble des pays de la zone B.E.A.C, la dette extérieure totale a été très modeste en 1970 (417 millions de dollars) contre (6237 millions de dollars) en 1980 et (12 874 millions de dollars) en 1988 comme l'indique le tableau ci-après:

TABLEAU 38 : DETTE TOTALE DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C DE 1970 A 1988 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

| PAYS DE LA ZONE B.E.A.C | 1970 | 1980 | 1988 |
|-------------------------|------------|--------------|---------------|
| CENTRAFRIQUE (Rép.) | 24 | 195 | 673 |
| TCHAD | 33 | 218 | 346 |
| GUINEE-EQUATORIALE | 5 | 75 | 200 |
| CAMEROUN | 140 | 2.513 | 4.229 |
| CONGO | 124 | 1.686 | 4.763 |
| GABON | 91 | 1.550 | 2.663 |
| TOTAL | 417 | 6.237 | 12.874 |

NOTE: Y compris la dette à court terme sauf en 1970

SOURCE : Banque Mondiale World debt table 1989-90

Il ressort de ce tableau qu'en 1988, le Congo était l'Etat le plus endetté (4.763 millions de dollars) suivi du Cameroun (4.229 millions de \$) et du Gabon (2.663 millions de \$).

La spécificité de la dette de ces pays réside dans le fait que si en valeur absolue, son montant n'est pas énorme, son poids est tout de même écrasant compte tenu de la capacité économique de la région et de son état de sous-développement.

a - LE SERVICE DE LA DETTE

Les prêts mobilisés ont donné lieu, dans leur phase de remboursement, à de sorties de devises; le service de la dette de ces pays pris dans l'ensemble a décru, passant de 693 millions de dollars en 1980 à 640 millions de dollars en 1988 comme l'indique le tableau ci-dessous.

TABLEAU 39 : EVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE DES ETATS DE LA ZONE B.E.A.C 1980-1987.

| PAYS DE LA ZONE | 1980 | 1987 | VARIATION % |
|----------------------|------|------|-------------|
| CAMEROUN | 186 | 336 | 81 % |
| CENTRAFRIQUE (Rép) | 2 | 22 | 1000 % |
| GABON | 409 | 71 | -83 % |
| CONGO | 91 | 195 | 114 % |
| GUINEE EQUATORIALE | 2 | 9 | 355 % |
| TCHAD | 3 | 7 | 150 % |
| TOTAL | 693 | 640 | 7,6 |

SOURCE: Etabli à partir des données du World debt table 1988

L'observation du tableau montre que la décroissance globale du service de la dette est dû au Gabon, qui a connu une variation de 409 millions de dollars en 1980 contre 71 millions de dollars en 1987, soit une baisse de 83 %. Au niveau de tous les autres états, on observe une augmentation du service de la dette.

En effet, au Cameroun, le service de la dette est passé de 186 à 336 millions de dollars en 1980 et 1987, soit, une augmentation de 81 %; en Centrafrique, il est passé de 2 millions de dollars à 22 millions de dollars, soit une augmentation de 1000 %; au Congo, de 91 millions de dollars à 125 millions de dollars soit une hausse de 114 %; au Tchad de 3 millions de dollars à 7 millions de dollars; en Guinée-équatoriale de 2 à 9 millions de dollars soit une hausse de 355%.

B - L'ENCOURS DE LA DETTE .

Le tableau ci-après montre l'évolution de l'encours de la dette de 1980 à 1987 dans les pays de la zone B.E.A.C.

TABLEAU 40 ENCOURS DE LA DETTE (EN MILLIONS DE DOLLARS) des pays de la zone BEAC (1980-1987)

| PAYS DE LA ZONE B.E.A.C | 1980 | 1987 | VARIATION EN % 1980 - 1987 |
|-------------------------|--------------|---------------|-------------------------------|
| CAMEROUN | 2.511 | 4.028 | 60 |
| CENTRAFRIQUE (Rép.) | 181 | 585 | 223 |
| CONGO | 1.366 | 4.636 | 239 |
| GABON | 1.565 | 2.071 | 32 |
| GUINEE EQATORIALE | 75 | 193 | 157 |
| TCHAD | 204 | 318 | 56 |
| TOTAL | 5.902 | 11.831 | +10 |

SOURCE: Etabli à partir des données du World debt table 1988

On constate une évolution marquée de l'encours de la dette qui passe de 5902 millions de dollars en 1980 à 11.831 millions de dollars en 1987 (+10 %), soit à peu près un doublement. L'évolution de cet encours diffère selon les pays.

Le Congo avec un encours de 4636 millions de dollars en 1987 contre 1366 millions de dollars en 1980 (236 %) représente la part la plus importante.

A eux seuls, 3 pays: le Cameroun (4.028 millions de \$); le Congo (4.636 millions de \$) et le Gabon (2071 millions de \$) absorbent en 1987 plus de la moitié de la dette de ces pays.

Il faut noter que dans l'endettement de ces trois pays, prédominent les impayés (tout au moins en ce qui concerne les problèmes du service de la dette: Congo, Gabon); les prêts de la Banque Mondiale à l'exclusion de l'I.D.A: Cameroun; les prêts bancaires et les crédits à l'exportation.

Ainsi, l'approvisionnement en ressource sur le marché des euro-crédits a alimenté l'encours et a contribué à cette augmentation du service de la dette. A cet effet, il importe de souligner que les taux de ces crédits sont alignés sur le LIBOR (London Inter Bank Offered Rate). Ce système de taux flottant accroît le service de la dette en période de la hausse de taux d'intérêt, le relèvement des taux de base se repercutant sur le coût des emprunts.

Le tableau ci-dessous indique les conditions de prêt intervenues entre 1970 et 1987.

Tableau 41 : Conditions de prêts accordés aux pays de la zone BEAC
(1970-1989)

| | Taux d'intérêt moyen en % | | | | | | Echéance moyenne années | | | | | | Différé d'amortissement moyen (années) | | | | | |
|-----------|---------------------------|-----|------|------|------|------|-------------------------|-----|------|-----|------|-----|--|-----|------|------|------|-----|
| | 1970 | | 1980 | | 1989 | | 1970 | | 1980 | | 1989 | | 1970 | | 1980 | | 1989 | |
| | CO | CP | CO | CP | CO | CP | CO | CP | CO | CP | CO | CP | CO | CP | CO | CP | CO | CP |
| Cameroun | 4,6 | 6,0 | 6,1 | 14,7 | 7,3 | 8,0 | 28,9 | 7,2 | 25,3 | 8,2 | 18,2 | 7,5 | 8,1 | 1,7 | 6,3 | 2,4 | 5,8 | 3,7 |
| Congo | 2,3 | 5,3 | 3,3 | 8,3 | 3,9 | 10,2 | 19,7 | 12 | 22,1 | 8,2 | 20,9 | 5,4 | 6,9 | 4,6 | 8,0 | 2,5 | 7,4 | 2,0 |
| Gabon | 4,0 | 5,2 | 7,4 | 13,0 | 6,8 | 9,8 | 17,3 | 9,9 | 14,8 | 9,8 | 16,8 | 6,4 | 3,6 | 1,2 | 4,9 | 2,6 | 5,6 | 0,7 |
| RCA | 1,0 | 4,6 | 0,6 | 0,0 | 1,2 | 0,0 | 47,2 | 8,0 | 12,5 | 4,7 | 38,3 | 0,0 | 9,7 | 3,4 | 4,3 | -0,4 | 9,8 | 0,0 |
| Tchad | 3,7 | 6,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 10 | 7,8 | 0,0 | 0,0 | 39,8 | 0,0 | 1,8 | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 9,9 | 0,0 |
| Guinée Eq | 0,0 | 0,0 | 16,5 | 0,0 | 4,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 14,2 | 0,0 | 13,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,4 | 0,0 | 5,5 | 0,0 |

CO = Créanciers officiels

CP = Créanciers privés

Source : Etabli à partir des données du "World debt table 1991" Banque Mondiale.

On remarque que les prêts des créanciers privés accusent les taux d'intérêt les plus élevés (14,7 %) et 13 % en 1980 pour le Cameroun et le Gabon, 10,2% pour le Congo en 1989). A ces taux d'intérêts élevés sont associés des échéances courtes (8,2; 8,2 et 9,2 ans en 1980 pour le Cameroun, Congo et le Gabon).

L'effet conjugué des durés de remboursement rapprochées et des taux d'intérêt élevés, est un facteur d'accroissement du service de la dette.

Entre 1980 et 1987, et pour ce qui est du Congo et du Gabon, la fraction de la dette assortie de ces conditions a été importante. Elle a atteint 1029 millions de dollars pour le Gabon et 1456 millions de dollars pour le Congo en 1987 dans un décaissement total (dette publique et la dette garantie à long terme) de 3430 millions de dollars pour le Congo et 2078 millions de dollars pour le Gabon comme l'indique les chiffres des deux tableaux ci-après(1).

1 -) L'analyse de la situation d'endettement du Cameroun, de la Guinée-équatoriale, de la R.C.A et du Tchad. De l'ensemble de ces pays, on observe trois profils d'endettement:

- Endettement faible (R.C.A, Tchad, Guinée-équatoriale) contracté essentiellement auprès des créanciers publics (bilatéraux et multilatéraux (I.D.A))
- Endettement important (le Cameroun, Congo, Gabon), Dans le cas du Cameroun, la dette est à prédominance publique.

**TABLEAU 42 : LA DETTE PUBLIQUE ET LA DETTE A GARANTIE A LONG TERME
(DEBOURSEMENT) (1980 - 1987) : CONGO**
(en millions de dollars)

| | 1980 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|
| DETTE BILATERALE | 462 | 520 | 480 | 607 | 980 | 1467 |
| DETTE MULTILATERALE | 118 | 265 | 258 | 336 | 393 | 507 |
| DETTE PRIVEE | 647 | 1038 | 1107 | 1401 | 1387 | 1456 |
| TOTAL DEBOURSEMENT | 1227 | 1822 | 1845 | 2344 | 2759 | 3430 |

SOURCE : Confectionné à partir des données des bulletins de l'Afrique Noire N° 1528 du 24 Janvier 1991

**TABLEAU 43 : LA DETTE PUBLIQUE ET LA DETTE A GARANTIE A LONG
TERME (DEBOURSEMENTS) (1980 - 1987) : GABON .**
(en millions de dollars)

| | 1980 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|
| DETTE BILATERALE | 276 | 197 | 184 | 246 | 321 | 883 |
| DETTE MULTILATERALE | 39 | 55 | 65 | 95 | 125 | 166 |
| DETTE PRIVEE | 955 | 427 | 421 | 604 | 982 | 1029 |
| TOTAL DEBOURSEMENT | 1271 | 679 | 669 | 945 | 1428 | 2078 |

SOURCE: Confectionné à partir des données du bulletin d'Afrique Noire N°1528 du 24 Janvier 1991.

C - LES RATIOS << DETTE/P.N.B >> ET << SERVICE DE LA DETTE/EXPORTATION >>.

Lorsqu'on examine la charge de la dette qui pèse sur un pays débiteur, il est préférable de considérer les ratios d'endettement et leurs perspectives d'évolution.

Considérons le taux d'endettement(1). Ce dernier se définit comme le rapport de l'encours de la dette versée publique où garantie par le secteur public au P.N.B. Cet indicateur de " stock " renseigne sur le niveau global d'endettement, mais sa signification varie selon la structure globale de la dette. Il contribue à mesurer la présence d'intérêts étrangers dans l'économie, puisque l'encours de la dette extérieure représente le recours, à une date antérieure, à des entrées contractuelles de capitaux étrangers. Un ratio élevé signifie que le pays considéré a enregistré d'importantes entrées de capitaux dans le passé mais ne signifie pas nécessairement qu'il est tributaire de la poursuite de ces entrées, ou qu'il pourrait éventuellement se trouver confronter à des difficultés au titre du service de sa dette. Le ratio dette/P.N.B a évolué pour les pays de la zone B.E.A.C comme l'indique le tableau ci-après:

1 -) Un autre indicateur de stock qu'on pourrait utiliser est le ratio entre l'encours de la dette sur la base des montants décaissés et non remboursés, et les exportations de bien et de tous les services.

TABLEAU 44 : EVOLUTION DU RATIO << DETTE/P.N.B >> DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1970 - 1987) (en %)

| | 1970 | 1980 | 1987 |
|-------------------------|---------------|-----------|-------------|
| TCHAD | 10 | 28 | 28 |
| CENTRAFRIQUE | 14 | 20 | 49 |
| GUINEE EQUATO- RIALE | 8 | -- | -- |
| CONGO | 47 | 90 | 195 |
| CAMEROUN | 13 | 33 | 27 |
| GABON | 29 | 34 | 53 |
| TOTAL | 21,16% | 41 | 70,4 |

SOURCE: Extrait de : "l'Afrique subsaharienne: de la crise à une croissance durable" Etude de prospective à long terme. Banque Mondiale Mai 1990.

Au cours de la période 1970 - 1987, on constate que le ratio de solvabilité (dette/P.N.B) des pays de la zone B.E.A.C pris dans leur ensemble s'est détérioré. Il est passé de 21,16 % à 70,4 %. En 1987, la dette extérieure représentait plus de la moitié du P.N.B.

La détérioration de ce ratio est due à la fois à l'alourdissement et à la stagnation, voire la baisse du P.N.B. pris individuellement, on constate qu'en 1987 le Tchad et le Cameroun présente un endettement faible par rapport au P.N.B

Pour la centrafrique, ce ratio est passé de 14 % en 1970 à 49 % en 1987: en 1987, la dette extérieure Centrafricaine représente presque la moitié de son P.N.B. En ce qui concerne le Gabon, ce ratio a évolué de 29% en 1970 à 53 % en 1987 : la dette Gabonaise en 1987, est un peu supérieur au P.N.B.

Le cas du Congo illustre bien la dégradation de la solvabilité des pays de la zone BEAC. Le ratio "Dette/PNB" est passé de 47 % en 1970 à 195 % en 1987 ; la dette extérieure dépasse de loin le PNB. De ce fait, le Congo apparaît ainsi comme l'Etat le plus endetté de la zone.

La constatation générale est que ce ratio a été faible en 1987 (cas du Cameroun et du Tchad), préoccupant dans le cas du Gabon et critique dans le cas Congolais. De surcroît, on doit aussi considérer le ratio du service de la dette pour apprécier la capacité d'un pays à assurer le service de la dette.

Le ratio du service de la dette est le rapport du service annuel de la dette (intérêts plus capital) en pourcentage des exportations des biens et services. Là encore, plus ce ratio est élevé, plus le pays sera vulnérable aux fluctuations à court terme des recettes d'exportation(1). Dans le cadre des pays de la zone B.E.A.C, les coefficients du service de la dette ont varié assez sensiblement, d'un pays à l'autre. Le tableau ci-contre donne des indications sur le ratio du service de la dette de ces pays.

**TABLEAU 45 : RATIOS DU SERVICE DE LA DETTE DE CERTAINS
PAYS DE LA ZONE B.E.A.C, 1980 - 1988**
(en pourcentage)

| PAYS | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| TCHAD | 8,4 | 2,8 | 1,1 | 5,2 | 17,2 | 5,1 | 4,0 | 3,9 |
| R.C.A | 4,9 | 5,1 | 12,9 | 16,3 | 14,2 | 15,0 | 14,1 | 12,7 |
| CAMEROUN | 15,2 | 18,9 | 15,0 | 15,5 | 22,7 | 25,9 | 30,6 | 30,9 |
| CONGO | 10,5 | 19,6 | 28,4 | 26,5 | 34,1 | 48,7 | 44,2 | 43,7 |

SOURCE: Confectionné à partir des données du "World tables" édition 1991.

Il ressort du tableau ci-dessus, que le Tchad, la R.C.A présentent sur toute la période des ratios inférieurs à 20 %, par contre, le Cameroun, le Congo, qui sont tous deux des pays à revenu intermédiaire, affichent des ratios plus élevés. Or, ces deux états sont précisément ceux qui ont reçus le plus de prêts extérieur, le Congo venant en tête, suivi du Cameroun. On s'aperçoit en observant le tableau ci-après, que les deux pays se distancent l'un de l'autre pour ce qui est de la mobilisation des prêts des banques privées. Le Congo prend la tête des bénéficiaires des euro-crédits assortis des taux d'intérêts plus élevés.

1 - Nous reviendrons sur ce ratio ultérieurement pour le développer davantage.

Décaissements des prêts des banques commerciales au Congo et au Cameroun(1) (1980-1988)(en millions de dollars)

| | 1980 | | 1982 | | 1983 | | 1984 | | 1985 | | 1986 | | 1987 | | 1988 | |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|------|-------|------|-------|------|-------|
| | S | % | S | % | S | % | S | % | S | % | S | % | S | % | S | % |
| Congo | 401 | 81,6 | 331 | 52,7 | 148 | 29,9 | 190 | 39,6 | 169 | 37,3 | 170 | 46,4 | 197 | 32,8 | 385 | 63,3 |
| Cameroun | 11 | 28,2 | 43 | 7,02 | 0 | 0 | 274 | 53,83 | 107 | 34,9 | 200 | 39,29 | 165 | 38,81 | 278 | 41,93 |

source : Etabli à partir des données du "World debt table " éd.1991

NB : les pourcentages représentent ceux des décaissements des banques privées au décaissement total.

1 - sur toute la période le Tchad et la RCA n'ont obtenu de décaissement de la part des banques privées.

L'importance des fonds mobilisés sur la période et la très forte proportion des crédits commerciaux dans l'encours (surtout dans le cas du Congo) expliquent en partie, le niveau très élevé des ratios qu'ont atteint ces pays.

De façon générale, on remarque que deux pays sur 4 pris en exemple dépassent des ratios de 20% (à partir de 1985 pour le Cameroun, et de 1983 pour le Congo) seuil habituellement considéré comme critique au delà duquel on prévoit généralement des difficultés de plus en plus croissantes.

Il existe donc une relation entre l'importance des fonds mobilisés et celles des ratios enregistrés. Par ailleurs, si on se réfère au tableau des décaissements des crédits des banques privées au Cameroun et au Congo, on constate que le Congo qui a plus emprunté auprès de ces institutions, est précisément celui qui a enregistré les plus hauts ratios du service de la dette.

Les grandes ponctions opérées sur les réserves de change par le paiement du service de la dette (ponctions exprimées par les hauts ratios) conduisent ces pays à des réaménagements de leurs dettes afin d'atténuer quelque peu les sorties des devises. Ainsi, plusieurs pays de la zone B.E.A.C, pour faire face aux crises, ont demandé et obtenus des renégociations de leurs dettes sur les quelles nous reviendrons ultérieurement.

2 - L'ANALYSE DES EFFETS PERVERS DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR

Par opposition à la théorie traditionnelle de l'endettement qui en fait un instrument de croissance, la dette extérieure joue plutôt ici un rôle négatif dont on peut prendre la mesure dans l'analyse de ses effets pervers tant au niveau économique que financier.

a - AU NIVEAU ECONOMIQUE : Sur un plan économique et à l'intérieur de l'économie débitrice, on peut saisir les effets au niveau de l'épargne intérieure, de la technologie et de la productivité, des prix et des revenus(1).

Sur le plan de l'épargne, l'endettement limite d'un côté la capacité de mobilisation de l'épargne interne et de l'autre côté, biaise l'orientation sectorielle.

1 - Bekolo EGBE (E.) Op. Cit. P.P 360-361

En ce qui concerne la mobilisation, le recours à l'endettement extérieur a pour effet de négliger la mise sur pied d'un réseau de collecte de l'épargne interne dont l'utilité ne pouvait être appréciée du fait de la disponibilité des financements extérieurs. Le système financier qui s'installe ainsi dans les pays débiteurs, marginalise les épargnants locaux potentiels qui ne sont pas directement branchés sur le secteur extérieur qui intéresse le capital externe. Ceci explique dans la majorité des P.E.D, le développement du système de l'usure ou celui des systèmes financiers parallèles tels que les tontines.

Cette épargne du fait d'une insuffisante mobilisation est indisponible pour la production et s'oriente vers les consommations ostentatoires, à moins d'être canalisée dans les secteurs extravertis dont le développement est seul encouragé.

Le peu d'intérêt pour l'épargne interne, enlève au système productif lorsqu'il ne s'oriente pas vers les secteurs rattachés à l'extérieur dont l'orientation vers les secteurs productifs se heurte à la concurrence des financements externes qui cherchent à en garder la maîtrise, explique que celle-ci se place soit à l'extérieur, soit s'oriente vers la consommation ou vers les secteurs spéculatifs (immobilier, commerce, transport, etc...). Pareille orientation ne donne pas la possibilité à l'économie de créer en son sein des capacités productives et d'accroître la productivité du système productif. La disponibilité des financements extérieurs s'accompagne en effet, d'un recours à l'importation massive de biens d'équipements qui décourage le développement de la capacité locale de production de ces équipements, à partir d'une injection dans le système productif de l'épargne locale. Les capacités locales d'ingéniering sont difficiles à développer dans ces conditions, car les ressources externes permettent de puiser immédiatement dans le stock de capacité de production étrangère ; ce qui introduit dans le système de production des normes et des spécifications qui en accentuent la dépendance technologique.

La non-maîtrise de la technologie qui entraîne l'obligation de son importation, et du fait des charges récurrentes des emprunts nécessaires à ces financements, font apparaître d'importantes distorsions au niveau des prix des produits fabriqués ; les coûts de revient de ces derniers sont lourdement obérés et les rendent plus compétitifs non seulement à l'extérieur, mais même déjà à l'intérieur où, à moins d'une protection tarifaire renforcée, les prix des produits importés sont nettement bas.

Les prix étant trop élevés, les marchés absorbent de moins en moins ces produits, à cause de la faiblesse des revenus ; ce qui empêche d'élargir l'échelle de production, condition de la baisse du prix de revient. En conséquence, les entreprises, ne peuvent dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour les libérer du recours à l'emprunt. Ainsi s'explique la persistance des déficits, qui a pour conséquence d'accroître les charges des budgets publics qui doivent résorber ces déficits par des subventions, donner leur aval pour les emprunts nécessités par les investissements ultérieurs.

Le recours à l'endettement extérieur affecte la répartition sectorielle des investissements. En effet, comme on le verra, un des critères primordiaux de réalisation d'un investissement est sa capacité à générer un revenu supplémentaire suffisant pour le remboursement des emprunts contractés. Ces emprunts étant libellés en devises, la capacité de remboursement dépendra du volume de devises générés. Il s'en suit donc une préférence aux secteurs liés à l'extérieur, tournés vers l'exportation. D'autre part, les charges récurrentes des emprunts absorbent l'essentiel du surplus généré, ceci au détriment de l'amortissement ou de l'investissement d'extension qui élargit le système productif. Ceci explique dans ces pays la forte concentration des investissements dans certaines branches d'activités industrielles ou agricoles qui ne sont pas nécessairement des branches prioritaires compte tenu des besoins.

b) Au plan financier

Le remboursement est le fait générateur des effets pervers qui sont ressentis à deux niveaux essentiellement les recettes budgétaires et les réserves de changes.

b1) - Effets sur les recettes budgétaires

L'effet exercé sur le budget des pays débiteurs par le prélèvement des sommes nécessaires au remboursement des prêts contractés, s'analyse en termes de fonction.

En effet, lorsque les prêts contractés sont assortis de taux d'intérêts fixes, on connaît d'avance les montants à payer au titre des intérêts. Par contre, lorsqu'ils sont contractés sur la base de taux d'intérêt variable, les montants à payer au titre de ces intérêts variables ne sont pas d'avance connus.

Le premier aspect concerne essentiellement la catégorie des prêts euro-dollars accordés par les banques privées ; l'intérêt payé sur ce type de prêt est indexé sur un taux de base. Les pays qui font beaucoup d'emprunts en euro-devises sont les plus exposés à ce risque.

Le retard dans le paiement est le deuxième facteur d'augmentation du poids de la pression exercée sur les budgets publics des états emprunteurs. En effet, tout remboursement, qu'il soit en capital ou en intérêt réalisé avec retard fait l'objet, à l'encontre de l'emprunteur, d'une pénalisation dont le taux peut aller jusqu'à trois points au dessous du taux contractuel. Par ailleurs, le retard, surtout quand il est répété, ou tout cessation de paiement entraîne une détérioration vis à vis du système bancaire international du crédit du pays emprunteur. En effet, dans le cas d'une cessation de paiement, il y a freinage de tout mouvement de fonds en direction du pays concerné. Les banquiers une fois le fait constaté, peuvent suspendre, en s'appuyant sur les dispositions des contrats de prêts, les débloquages des fonds en faveur du pays. Cela ne concerne pas seulement les décaissements des crédits sur lesquels il y a "défaut", mais également les autres prêts, qu'ils soient accordés par des banquiers en conflit ou par ceux qui ne sont pas directement concernés. C'est ainsi qu'une banque française qui n'a pas été remboursée par un emprunteur interviendra auprès d'une banque américaine, en vue de faire suspendre toute mobilisation, si elle apprend que celle-ci est sur le point de déboursier des fonds au dit emprunteur. La banque américaine, en vertu des clauses de contrats internationaux ne procédera au décaissement que si la banque française a été remboursée intégralement et qu'elle a été informée.

En plus de son pouvoir de bloquer tout transfert de fonds vers l'emprunteur incapable d'honorer ses engagements, la banque peut exiger le remboursement par anticipation de toutes les créances qu'elle a sur le pays emprunteur. Le rappel anticipé des créances de la banque entraîne théoriquement la demande de remboursement anticipée de tous les prêts consentis par d'autres bailleurs de fonds.

Blocage des capitaux devant faire l'objet de décaissement, mise en demeure de rembourser tous les fonds déjà reçus, l'emprunteur en difficulté verra son "rating" se ternir en raison de cette situation. Le marché financier lui fermera ses portes par réaction.

En définitive, la charge de la dette, si elle s'alourdit à cause, soit du jeu normal des clauses contractuelles, ou d'une perte de change, ou de l'application des pénalités, ou encore à la suite de variation en hausse des taux de base, et s'établit à un niveau donné qui dépasse le montant des recettes générées par l'investissement, en est dans une situation où la dette extérieure exerce un effet négatif sur l'économie du pays débiteur. Dans ce contexte, la balance des paiements se détériore entraînant ainsi une sortie importante de devises.

b2 - Effets sur reserves de changes

Le remboursement du prêt extérieur se fait en monnaie étrangère qui a servi au déboursement. Le paiement des intérêts et des commissions se fait également en la même devise. Dans plusieurs cas, la monnaie de remboursement est celle dans laquelle le prêt est libellé. C'est le cas justement des prêts en euro-devises. Un prêt en euro-dollars sera remboursé entièrement en dollars et engendrera des charges (intérêts, commissions, frais...) que l'emprunteur devra payer en dollars.

Cependant, dans certains cas, la monnaie qui est l'expression du contrat de prêt n'est qu'une unité de compte et les remboursements seront faits non en cette devise, mais dans les monnaies utilisées pour le décaissement. Cela est vrai pour tous les accords de prêt de la Banque Mondiale signés en dollars. La monnaie américaine n'y joue qu'un rôle d'unité de compte. La BIRD en effet, débourse dans les devises qu'elle se procure sur le marché financier et indique à l'emprunteur à chaque décaissement, la monnaie du déboursement qui sera du coup celle du remboursement. C'est le cas également de certaines conventions de crédit en euro-devises qui comportent des clauses multi-devises permettant à l'emprunteur, nonobstant la monnaie du contrat de prêt, de choisir la devise au moment de la demande d'appel de fonds. Par ce choix, l'emprunteur s'oblige à faire le remboursement en la monnaie ainsi définie.

L'obligation de l'emprunteur, de façon générale est très claire. Il doit rembourser et s'acquitter de tous les autres frais en devises étrangères. Dans ce contexte, chaque fois que se produit un paiement, il y a nécessairement sortie de devises. Cette sortie entraîne une diminution des réserves de changes. Des pays qui ont à faire face à de telles obligations connaissent des difficultés, s'ils n'ont pas la capacité de mobiliser des capitaux extérieurs

ou d'exporter de façon suffisante des produits ou des services. Ces emprunteurs ont généralement des ratios élevés du service de la dette. Des pays qui ont des hauts coefficients du service de la dette recourent aux négociations des dettes à cause de la baisse de leurs réserves de change.

Mais avant cela, faute de devises, ils sont contraints de limiter les importations nécessaires à la réalisation de leurs plans de développement. Ce qui entraîne un blocage du processus de développement qui en définitive, installe le pays dans la crise. On est inévitablement devant un problème grave qui suscite une question fondamentale : Comment sortir d'une crise dès qu'elle s'installe ? et quelles mesures peut-on mettre en oeuvre pour éviter ou limiter les problèmes d'endettement ?

Avant de répondre à ces questions, il est bon de déterminer d'abord les causes et la nature des crises d'endettement que connaissent les pays de la zone BEAC. Celles-ci permettront de mieux répondre aux questions précédentes.

CHAPITRE 3

DE LA CRISE D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE BEAC

Au cours de la décennie passée, les économies de la zone d'Emission de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à l'instar de celles d'autres pays en développement, ont été marquées par deux périodes : Celle comprise en 1980 et 1984, où ces pays ont connu une relative prospérité, favorisée par la bonne tenue des cours de leurs principaux produits d'exportation et par l'abondance des ressources financières disponibles.

En 1985, une crise économique aiguë s'est déclenchée, essentiellement due aux retournements défavorables intervenus sur les marchés des produits d'exportation, de changes et des capitaux. C'est précisément au cours du déroulement de cette crise qui a affecté ces économies que s'est singularisée, et de manière générale à l'ensemble de ces pays, leur crise d'endettement.

Ce chapitre a pour objectif de préciser d'une part le concept de "crise d'endettement" (section I) et de donner l'interprétation de celle-ci par la communauté internationale (section II). D'autre part, la recherche des solutions applicables à une crise d'endettement, ainsi que des moyens pour prévenir les futures difficultés, nécessitent que soient examinées les causes desdites crises (section III), ainsi que leurs natures (section IV). Pareille recherche peut constituer une information précieuse pour l'application des mesures tant nationales qu'internationales et faciliter un choix judicieux des mesures à mettre en oeuvre pour juguler une crise.

Section I : LE CONCEPT DE CRISE D'ENDETTEMENT

On peut attribuer deux significations à la crise d'endettement : la crise d'endettement entendue comme le renversement d'un mouvement de capitaux dirigé constamment vers la hausse, et la crise d'endettement comprise comme l'incapacité du débiteur à honorer ses engagements.

I- La Crise d'Endettement comme renversement du sens des mouvements de capitaux

Les relations entre les prêteurs et les emprunteurs sont fondées et concrétisées par les mouvements de flux et de reflux des capitaux. Le reflux, alimenté par les remboursements effectués par les emprunteurs, est un processus de désendettement. Le flux, mouvement inverse, est celui de l'accumulation de la dette. C'est un processus d'endettement qui est nourri et soutenu par les décaissements effectués par les bailleurs de fonds. Ce processus peut connaître des inflexions et quelquefois des ruptures. Ces ruptures sont lourdes de conséquences pour les pays qui comptent sur l'extérieur pour organiser et soutenir leur développement. Ces ruptures qui se produisent dans les flux de capitaux, sont dues à des difficultés rencontrées par les pays endettés pour honorer leurs engagements.

Comme on le sait, la récente crise a sévèrement secoué le monde. Elle a mis la majorité des PED dans l'incapacité d'honorer leurs obligations internationales en matière de la dette. La communauté financière internationale, devant cette situation, a accepté de mettre en place des opérations de rééchelonnement des dettes en faveur des pays en difficultés. Ces rééchelonnements ont été nombreux et ont concerné tous les pays débiteurs ayant des problèmes de liquidités.

Les rééchelonnements intervenus au terme des difficultés connues par les pays endettés ont entraîné comme on le verra dans les prochains développements, un gonflement de l'encours, par le jeu de la capitalisation des intérêts, sans apport de fonds nouveaux. Ils ont suscité au sein de la communauté financière, la méfiance, et ont contribué au freinage du processus d'endettement. Si on écarte cette question de principe, on peut à présent appréhender très bien la situation qui s'est produite à partir de 1980 pour l'ensemble des PED en général.

Conformément au schéma présenté ci-dessus, la crise d'endettement apparaît comme le renversement d'un mouvement de capitaux dirigé constamment à la hausse, précédé par une entrée continue et progressive de fonds. ; elle se produit quand les flux financiers d'entrée jusque-là tourné à la hausse s'orienté brusquement vers la baisse. Dans ces conditions, la quantité de capitaux qui approvisionne et soutient en même temps le processus du développement, devient de plus en plus faible. L'intensité du courant des capitaux diminue progressivement et peut s'inverser totalement. Cette situation est bien grave pour les pays qui font

essentiellement appel aux fonds extérieurs pour le financement de leur développement. Ils sont nombreux, ces pays qui comptent sur le capital étranger pour briser le cercle vicieux dans lequel ils sont enfermés. Selon R. NURSRE, cette situation peut être décrite en considérant(1) qu'il existe du côté de l'offre, une faible capacité d'épargne, résultant du bas revenu réel, lequel reflète

la faible productivité, provenant largement, du manque de capital, qui est lui-même le résultat de la faible capacité d'épargne. Du côté de la demande, la faiblesse de l'incitation à investir peut provenir de la réduction du pouvoir d'achat des gens, due à la faiblesse de leurs revenus réels. Elle peut de nouveau être due à la faible productivité.

On peut penser que, c'est la perte de confiance et la panique qui s'emparent des bailleurs de fonds qui provoquent le renversement et l'effondrement des flux financiers.

La généralisation de l'état de panique, due aux impayés des pays Latino-Américains en 1982, a accéléré le mouvement de progression récessive du courant des capitaux en direction des PED. En réalité, dans l'enchaînement logique des événements, c'est la dégradation de l'environnement et le comportement des hommes appartenant tant à la communauté financière qu'au monde en développement qui sont à l'origine du bouleversement. Dans ce dernier cas, c'est essentiellement l'excès dans les initiatives des bailleurs de fonds et de l'insuffisance de rigueur et de rationalité dans les décisions des responsables des PED(2)

La dégradation de l'environnement

Le mécanisme de prêt prévoit en général une phase de retour de fonds qui demande que les bailleurs de fonds soient attentifs à tout ce qui touche la solvabilité de leurs clients. Ainsi, la dégradation environnementale au niveau national et international, capable d'affecter la capacité de remboursement du débiteur, est une situation ne pouvant laisser indifférent les prêteurs. D'ailleurs, généralement, tout au long de la vie d'un prêt, l'emprunteur est obligé du terme du contrat, de fournir

1 - Jacquemot (P.) et Raffinot (M.) "accumulation et développement" Ed. l'Harmattan, Paris, 1985 P.19

2 - pour un développement approfondi des causes de cette crise, voir entre autre :

- un programme d'action concerté pour le développement stable de l'Afrique au Sud du Sahara (Août 1984) Banque Mondiale ;
- Lombardi W. Richard : " Le piège bancaire" ed. Flammarion 1985
- Bourginat (H.) "L'économie Mondiale à découvrir" Ed. Calmanlevy, Paris 1985

renseignements et rapports sur sa propre situation. Lorsque celle-ci prend une allure quelque peu dangereuse, les bailleurs de fonds engagés deviennent sceptiques. C'est ainsi que la baisse des cours des matières premières qui procurent l'essentiel des ressources aux pays endettés du monde en développement, tout comme la dégradation des conditions climatiques et écologiques (sécheresse, pluie,...) susceptibles d'affecter les facteurs, les structures de production est un sujet de profonde inquiétude. Si des perspectives plus favorables ne se dessinent pas à l'horizon, la peur et la panique naissent au niveau des banquiers qui ont avancé des fonds. L'effondrement des cours des matières premières intervenu récemment, a sérieusement inquiété la communauté des créanciers et des débiteurs.

Le Comportement des Hommes

La généralisation de l'inquiétude, est provoquée non seulement par la détérioration de l'environnement national et international, mais aussi par un certain comportement des intervenants notamment les emprunteurs et les prêteurs. Ces comportements se traduisent pour des emprunteurs par l'affectation des fonds extérieurs à des projets non rentables ; ce qui crée des charges non couvertes c'est-à-dire sème les germes de blocage. La prolifération des projets non rentables est évoquée dans le rapport de la Banque Mondiale consacré à l'Afrique Sub-saharienne(1). Pour illustrer cela, le rapport cite des buildings administratifs, des vastes salles de conférences, des sucreries, des cimenteries...

Dans la gamme des investissements, les mauvais projets qu'on a eu à déceler, ont contribué de beaucoup dans l'apparition et l'aggravation des problèmes d'endettement qu'ont connu et continuent à connaître les emprunteurs.

De même, l'excès et le manque de discernement dans l'octroi des crédits observé du côté des prêteurs ont été de puissants facteurs de déséquilibre et sont cause des ruptures enregistrées dans le monde en développement. En effet, grâce au prodigieux essor du marché des euro-devises comme on le verra, les banques internationales ont inondé à forte dose sans souvent se soucier de la rentabilité des projets, les pays du Tiers-Monde de divers sortes de financements. Une démarche systématique a été organisée pour prêter aux pays favorisés par la bonne conjoncture. Selon Lombardi (R.) (2), le recours intensif à des fonds obtenus sur

1 - Un programme d'action concertée pour le développement stable de l'Afrique au Sud du Sahara (Août 1984)

Banque Mondiale op cit.

2 - Lombardi(W.R.) : "Le piège bancaire", Ed. Flammarion 1985 P.175,176 et 181

les marchés bancaires internationaux, aurait fortement accru le volume des engagements des banques à haut risque. Les très hauts niveaux de ces ratios, provoqués par l'intensif recours aux emprunts est "en parfait accord avec la notion de courtage financier par opposition à la vocation première de la banque, celle de créatrice de richesses réelles". Or, précise Lombardi " cet élément de courtage n'a pas seulement détérioré les bilans, il a modifié le système de valeurs de la plupart des grandes banques multinationales, ce qui a entraîné une nette dégradation de l'évolution du risque un relâchement de la méthodologie de contrôle et l'abandon de la finalité du métier de banquier". Dans la poursuite de son analyse, l'auteur compare ce comportement à celui d'un promoteur immobilier qui construirait un bâtiment sans consulter un architecte. Selon l'auteur, le promoteur décide le prix du lot inoccupé et les banquiers ne viennent pas concevoir un immeuble, mais pour vendre des briques et le mortier. Ces matériaux sont livrés une fois que le contrat est signé par l'emprunteur. Ainsi, les banques ne sont pas contentées de financer l'essentiel du programme de crédit du Tiers-Monde. Elles ont également financé la mutation de leur propre raison d'être". En symbole de cette mutation précise l'auteur, les responsables de crédits ont été qualifiés de "responsables du marketing". Ce changement d'appellation est révélateur, car il prouve l'erreur fondamentale des prêts du monde en développement, erreur qui a débuté avec la crise d'identité des banques et qui a conduit "au piège bancaire".

L'injection excessive de capitaux qui aurait constitué un puissant vecteur du développement et de la croissance, a ainsi paradoxalement contribué à la mise sur pied d'un "piège bancaire" qui a été déterminant dans l'apparition de la crise d'endettement.

Cette crise qui fait apparaître des transferts nets négatifs entraîne un certain nombre de conséquences ; en l'occurrence, les projets se réalisent plus ou moins difficilement faute de financement. La gravité d'une telle situation commande qu'on n'y réfléchisse par plusieurs fois.

Evidemment, une réaction de prudence est légitime. Mais toutes réflexions faites après analyse de la situation des débiteurs ne paraît-il pas judicieux d'alimenter à nouveaux les pays nécessaires ? A voir cette voie de près, elle peut être bénéfique pour les uns et les autres :

- pour les emprunteurs : avoir des ressources pouvant permettre la restructuration de leur économie ; le financement des projets et la garantie des créances présentes et futures ;
- pour les créanciers : leur donner l'espoir d'être remboursés.

Ne vaut-il pas mieux risquer pour gagner que de ne pas risquer pour tout perdre ?

En effet, c'est la situation de perte qui se produira si le pays, par insuffisance d'épargne et de manque de capitaux est amené à réduire ses activités et à ne plus investir. Le tableau ci-après illustre bien cette situation pour les pays de la zone BEAC.

Tableau : 46 Taux de croissance annuels moyens (1980-1989) en (%) du Cameroun, Congo, Gabon

| PAYS | PNB | Exportations | Importations | Investissement |
|----------|------|--------------|--------------|----------------|
| Cameroun | 3.2 | -3.3 | -1.8 | 1.7 |
| Congo | 1.7 | 6.2 | -1.5 | -10.7 |
| Gabon | -3.5 | -0.2 | -1.7 | -4.9 |

Source : Etabli à partir des données du "rapport sur le développement dans le monde 1991" Banque Mondiale.

Ce tableau qui donne la situation de 3 pays les plus endettés de la zone en 1989, montre que tous les taux d'investissement et d'importation à cette date (1989), sont négatifs, sauf le taux d'investissement du Cameroun. Le Congo va jusqu'à enregistrer pour ses investissements et ses importations des taux respectivement de -10,7 % et - 1,5 %. Il en est de même du Gabon qui enregistre un taux de -4,9 % pour l'investissement et -1,7 % pour les importations. La conséquence de tout cela est la régression du PNB. Le tableau indique que seul le Cameroun atteint un taux de 3,2 %; le Congo affiche un taux faible de 1,7 % et le Gabon enregistre même un taux de croissance négatif (-3,5 %).

Cependant, il importe pour les prêteurs, avant de prendre de nouveaux engagements, de faire un diagnostic sérieux de la situation du débiteur. Cela nécessite une vue d'ensemble et une

coordination des interventions des différents bailleurs de fonds. Les vues sectaires dans la conjoncture du moment, ne sont pas de nature à conférer toute l'efficacité voulue aux actions entreprises ici et là.

C'est pour cette raison, que beaucoup estiment, comme nous l'explicitons dans la deuxième partie, que pour atteindre pleinement l'objectif de croissance dans le cadre du desserement du noeud gordien de la dette, il faut une collaboration des bailleurs de fonds entre eux-mêmes d'une part, et entre les créanciers et les débiteurs d'autre part. Dans tous les cas, la crise d'endettement qui a débuté en 1980 pour les PED en général, repose la question,

Dès 1980 en effet, les mouvements de capitaux observés jusque-là cèdent place à une tendance déclinante. Dès cette année, une rupture en cascade se produit. Chaque étape du mouvement descendant se présente plus dégradée que la précédente. On observe au total trois phases bien distinctes.

La première étape (1980) marque le début de la dégradation, c'est une rupture en comparaison avec la période 1974-1979 marquée essentiellement par un rétrécissement des "spreads" et une offre abondante de capitaux.

La deuxième étape marque une aggravation de la situation

La troisième (1984) est la phase la plus grave dans le déroulement de la crise. Elle est marquée par des transferts nets négatifs(1) 13,7 milliards de \$ en 1984 comme l'indique le tableau suivant. Ce phénomène de transfert net négatif s'observe pour les pays de la zone BEAC pris dans leur ensemble qu'en 1985 : -112,5 millions de dollars. Les tableaux ci-contre précise bien cela.

1 - par "transferts nets", il faut la différence entre les décaissements des prêts à long terme consentis à un pays et le paiement au titre du service de la dette à long terme (intérêt et amortissement) qu'il effectuera durant la même année. On ne doit donc pas confondre transferts nets avec les "transferts" enregistrés dans la balance des paiements, c'est-à-dire les subventions officielles, les dons et autres transferts sans contre partie.

Les transferts nets dépendent du taux de croissance de la dette bancaire de PED (résultant de l'emprunt net de ces pays) et du taux d'intérêt sur cette dette

En effet, soit S_{n-1} , le stock de la dette accumulé à la fin de l'année $n-1$, (r) le taux de croissance de la dette (résultant de l'emprunt net), (i) le taux d'intérêt sur cette dette (supposé constant tout au long de l'année), le transfert net correspondant à l'année n est : $T_n = S_{n-1}(r+i)$

Tableau 47 : Transferts Nets aux Pays en Développement (1970-1985)

en milliards de \$ us

| Années | 1970 | 1975 | 1978 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Transfert net | 5,1 | 20,7 | 33,4 | 28,2 | 34,4 | 16,0 | 3,6 | -13,7 |

Source : Confectionné à partir des chiffres tirés du "World Debt Tables" 1984-1985 Banque Mondiale

Tableau : 48 Transferts nets aux pays de la zone BEAC (1970-1987)

en million de \$.

| Années | 1970 | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 |
|------------------|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Décaissements | 90,8 | 1328,8 | 1142,3 | 1160,2 | 1161,4 | 1128 | 1456,2 | 1329,9 |
| Service de dette | 37,9 | 706,5 | 853,2 | 853,3 | 975,6 | 1231,8 | 1142,3 | 1012,1 |
| Transfert net | 52,9 | 622,3 | 289,1 | 306 | 185,8 | -112,5 | 313,9 | 317,8 |

Source : Confectionné à partir des chiffres tirés du "World Debt Tables 1987-88 Banque Mondiale

II - La crise d'endettement comme incapacité du débiteur à honorer ses engagements (ou crise de paiement)

Cette crise peut être définie comme : "l'impossibilité, ou du moins la difficulté plus ou moins grande à assurer le service de la dette"(1). De cette définition, il ressort tout simplement que la crise d'endettement est une rupture du courant continu des flux de retour, qui se produit lorsque les débiteurs cessent d'assurer le service de leur dette.

Cette crise peut trouver son origine, soit dans une crise de solvabilité du débiteur, soit dans une crise de liquidité de ce dernier(2). La crise de solvabilité comme on le verra, est une situation dans laquelle le niveau du service de la dette se trouve trop élevé par rapport au revenu susceptible d'être généré par l'ensemble des potentialités de l'économie du pays. C'est certainement le cas le plus grave, car les charges de la dette ne sont couverts ni à court terme, ni à moyen et long termes.

La crise d'endettement déclarée dans ce contexte implique pour son dénouement, une redéfinition, une réorientation et une restructuration profonde de l'Economie en cause.

La crise de liquidité quant à elle se manifeste, lorsque la rupture a un caractère temporaire. Le paiement du service de la dette n'est appelé à reprendre qu'avec l'arrivée notamment en phase de pleine production, de certains projets financés par des prêts. C'est la situation qui tient mieux avec la pratique actuelle des opérations de rééchelonnement ; Car les paiements des charges nées de la dette peut être différé jusqu'à ce que les investissements génèrent les revenus et les devises nécessaires aux remboursements. Quand en compte sur les recettes d'exportation pour payer le service de la dette, les techniques du rééchelonnement doivent admettre des formules de souplesse capables de s'adapter aux fluctuations des ressources tirées de l'exploitation des produits de base.

1 - Tourna M. "l'endettement supportable pour un pays en développement" Thèse pour le doctorat d'Etat en Sciences Economiques Université de Bordeaux 1 11 décembre 1985 E.

2 - cf infra pour développement détaillé de la crise de liquidité et de solvabilité.

Réellement, comme on le précisera, les crises d'endettement actuelles résultent d'une série de causes diverses : baisses de cours de matières premières, financement des projets à rentabilité nulle ou différée... En toute logique, l'analyse d'une telle situation devrait amener les bailleurs de fonds, à accepter de mettre un "filet" de sécurité dans le montage des opérations de rééchelonnement ; faute de quoi on risque de s'acheminer vers un éternel recommencement. Mais est-ce que de telles idées peuvent facilement être acceptées par les bailleurs de fonds ? Cette question reste posée. En cas de réponse positive, est-on sûr d'avoir réellement résolu le problème ? N'est-ce pas là une fuite en avant ?

C'est pour cette raison, qu'il paraît radical, comme nous le montrerons dans la deuxième partie, de recourir à la croissance pour garantir la solvabilité du débiteur. Car l'insolvabilité de ces derniers, entraîne une crise d'endettement. C'est cette situation que connaît les débiteurs depuis 1980. Ceux de la zone BEAC la connaissent de manière généralisée à partir de 1985.

Face à une crise de paiements, il convient de le rappeler, le système bancaire réagit en fermant quelque peu le robinet des financements.

Maintenant que le sens de l'expression "crise d'endettement" est précisé, il convient de s'interroger sur les causes de celle-ci.

Section II - L'INTERPRETATION DES CRISES D'ENDETTEMENT PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Plusieurs discussions ont été consacrées aux crises d'endettement des PED ces dernières années ; à tel point qu'on peut se poser la question de savoir, si le fait de s'endetter à l'extérieur n'est pas en lui-même à l'origine des difficultés économiques et financières pour un pays donné. Si on répond positivement à cette question, il s'en déduit une solution toute évidente à savoir : pour être à l'abri des crises, l'on devrait s'empêcher de s'endetter à l'extérieur, car tout endettement quelque soit sa petitesse, dans ces conditions, serait à l'origine des difficultés qui pourrait s'amplifier avec l'augmentation de la dette d'un pays. Cette approche du problème ignore entièrement le rôle du prêt extérieur comme complément de l'épargne locale pour le financement des investissements. Le succès de plusieurs PED, qui

ont réalisé des performances économiques et atteint un certain niveau de développement, est dû pour une grande part aux effets de l'injection des fonds d'emprunts.

Evidemment, plusieurs pays emprunteurs ont connu et connaissent encore aujourd'hui des problèmes de balance des paiements causés par le règlement du service de la dette. Mais, il importe de signaler ici que ce n'est pas le recours à l'endettement extérieur qui est à l'origine des difficultés en tant que tel, mais plutôt l'excès dans ce recours ou l'inadaptaton des conditions au contexte économique. Une ^{dette} assortie des conditions appropriées permettant une rentabilité des projets réalisés, est un facteur favorable au processus du développement, tant il est vrai que l'investissement joue un rôle moteur dans la croissance d'un pays. Mais on ne peut investir que s'il existe un support financier. Dans les PED en général, ce support ne peut provenir, pour l'essentiel que des concours financiers extérieurs appelés à compléter l'épargne nationale. Les pays qui ont un accès difficile aux sources de financement extérieur "piétinent". Dans ces conditions s'impose l'ouverture au capital étranger, car elle permet d'accroître la capacité de financement. L'on doit tout simplement prendre les précautions qui s'imposent, notamment en ce qui concerne le choix des projets à financer. Lorsqu'on oriente des financements extérieurs vers des projets non rentables, on crée fatalement des charges qui déséquilibrent la balance des paiements du pays et place ce dernier en situation de crise. Il faut remarquer ici que c'est bien le mauvais usage de fonds et non le fait d'avoir emprunté qui est à l'origine des difficultés.

Si on met de côté ce problème de principe, l'on peut se poser la question de savoir, comment sont analysés les causes des crises qui ont éclaté ici et là par la communauté internationale ?

I - Interprétation des Crises par les Pays Développés et les PED

A - Position des PED

Pour leur part, les PED estiment que l'origine des crises d'endettement se situe essentiellement dans l'inflation, les structures des économies des pays développés et du système financier international sur l'évolution duquel ils n'ont aucune influence. Ces pays rendent ainsi la responsabilité des crises auxquelles ils sont confrontés sur les pays industrialisés. Quelles sont les raisons avancées ?

Les PED pensent que les pays industrialisés, dans le but d'augmenter leur revenus, accroissent les prix de leurs produits et créent ainsi une inflation dont les effets se font sentir sur les pays emprunteurs.

Au même moment, pensent les PED, les pays industrialisés entretiennent l'inflation, font fluctuer les cours des produits vendus par les PED, ce qui provoque ainsi une baisse de leur revenus ou tout au moins une perturbation de leurs prévisions de ressources à terme ; d'autre part, estimant qu'ils courent des risques dans leurs opérations de prêts, les banquiers privés augmentent leurs taux d'intérêt et élèvent le niveau de leurs commissions. Tout cela entraîne un gonflement de charges pour les pays emprunteurs qui obèrent dangereusement leur capacité de paiement extérieur et provoquent des crises. Par ailleurs, les PED estiment que le système monétaire mis en place par les pays développés avec des taux de change flottants leur est défavorable. En général, les PED soutiennent que les pays industrialisés exportent les effets de leurs crises provoquées par une maîtrise insuffisante ou la mauvaise gestion de leurs économies.

B- La Position des Pays Développés

On peut résumer cette dernière par les idées avancées par les Etats-Unis, qui considèrent comme cause principale des crises, le renchérissement du prix du pétrole.

En effet, selon eux, c'est la hausse du prix du pétrole en 1973 et 1974 et en 1979, qui a causé l'inflation et la récession dans les pays occidentaux, et a perturbé la croissance économique.

Du côté des PED non membre de l'OPEP, elle a provoqué un grand déficit de la balance des paiements. Dans ces conditions, les pays doublement frappés par l'augmentation de la facture pétrolière et par l'inflation mondiale qui en est la conséquence, ont recouru massivement aux emprunts en devises étrangères pour équilibrer leurs comptes extérieurs et pour maintenir leurs importations à un niveau compatible avec un certain niveau de développement.

Les crises sont ainsi pour les pays développés, les conséquences d'un endettement excessif rendu nécessaire par la détérioration de la balance des paiements à la suite de la hausse des coûts des produits pétroliers.

II - Comparaison des deux positions

La principale observation à faire sur l'interprétation des crises par les pays industrialisés, a été faite par les PED eux-mêmes pendant la réunion de la CNUCED tenue du 5 au 16 décembre 1977. Pour les PED, c'est bien avant la hausse du prix du pétrole en 1973 qu'existaient les problèmes d'endettement. Selon eux, cette hausse du prix de l'or noir est la conséquence de l'inflation occidentale et de la hausse des coûts des articles manufacturés exportés vers les PED. Ils se refusent ainsi à accepter l'argumentation des pays industrialisés, et d'admettre que la hausse du coût des produits pétroliers a aggravé leurs difficultés, et rejettent l'idée selon laquelle le relèvement des prix pétroliers est la cause originelle et unique des crises auxquelles ils sont confrontés. Faire de l'ajustement en hausse du coût des produits pétroliers, l'unique raison des crises, revient certainement à simplifier les causes des crises.

Comme on le montrera, les crises d'endettement résultent d'une grande diversité de causes.

Section III - LES ORIGINES DES CRISES D'ENDETTEMENT ET DIFFICULTES

Comme beaucoup d'autres problèmes, l'actuelle crise de la dette est l'aboutissement d'un long processus d'incubation. Ses racines sont pour une large part ancrées dans la structure de l'économie mondiale moderne, qui se caractérise par des rapports d'inégalité et de dépendance économiques entre les pays et les régions. Mais les germes les plus récents n'avaient pas été semés avant le début des années 70 lorsque ces PED en général avaient quintuplé leurs emprunts à long terme à l'étranger. Cette section se propose de mettre en exergue l'existence de cette crise pour les pays de la zone BEAC (paragraphe I) et de donner les origines de cette dernière (paragraphe II).

I - Existence de la crise d'endettement des Pays de la Zone BEAC

L'observation de certains indicateurs tels que le solde des paiements courants, le taux de croissance du PIB et les niveaux des prix, nous montre que les difficultés économiques et financières que connaissent les pays de la zone BEAC ne sont pas récentes. En effet, pour ce qui est des soldes des paiements courants de l'ensemble de ces pays, on peut constater qu'elles ont été toujours déficitaires, à l'exception toutefois de ceux du Gabon et du Tchad qui n'ont présenté une position négative que depuis 1985 comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau 49 : Soldes comptes courants de la balance des paiements des pays de la zone BEAC (en milliards de FCFA)

| | CAMEROUN | RCA | CONGO | GABON | TCHAD | Total |
|------|----------|---------|----------|----------|---------|---------|
| 1977 | -22,479 | - 4,675 | -47,499 | 24294 | -7,007 | -57,37 |
| 1978 | -42,06 | 5,51 | -40,741 | 16,669 | -10,48 | -82,12 |
| 1979 | -27,214 | - 4,01 | -23 274 | 47,087 | - 1,786 | - 9,20 |
| 1980 | -94,248 | - 4,689 | -35,211 | 175,55 | 1,789 | 43,19 |
| 1981 | -130,992 | -1,16 | -125,187 | 109,583 | 5,511 | -142,25 |
| 1982 | -126,805 | -13,742 | -109,942 | 101,645 | 1,212 | -147,63 |
| 1983 | -156,98 | -12,169 | -149,589 | 37,356 | 14,471 | -266,91 |
| 1984 | - 73,822 | -10,657 | 16,061 | 49,238 | 8,971 | - 10,21 |
| 1985 | -252,247 | -21,855 | -72,541 | -73,001 | -39,194 | 458,84 |
| 1986 | -190,841 | -22,704 | -208,02 | -366,198 | -20,559 | -808,32 |

Source : BEAC

Quant au solde du compte courant de la zone BEAC par rapport au PIB, on constate qu'il est passé de -7,3 % de la production intérieure brute en 1983 à -19,7 % en 1985 après avoir connu une légère amélioration à -0,3 % en 1984 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Solde du compte courant des pays de la zone BEAC au
PIB (en pourcentage)

| | CAMEROUN | RCA | CONGO | GABON | TCHAD | Total |
|------|----------|--------|---------|--------|--------|--------|
| 1977 | 2,17 | - 3,07 | - 20,48 | 2,62 | - 4,34 | -2,29 |
| 1978 | 3,78 | - 3,56 | - 17,71 | 2,55 | - 5,02 | -3,46 |
| 1979 | -2,19 | - 2,53 | - 8,52 | 6,50 | - | -0,38 |
| 1980 | -6,95 | - 2,78 | - 9,77 | 19,41 | - | -1,55 |
| 1981 | -8,07 | - 0,60 | 27,04 | 11,35 | - | -4,38 |
| 1982 | -7,325 | - 7,05 | - 20,40 | 10,84 | 0,65 | -4,11 |
| 1983 | -8,77 | - 6,98 | - 26,63 | 3,96 | 6,75 | -7,25 |
| 1984 | -3,76 | - 6,02 | - 2,69 | 5,01 | 4,00 | - 0,26 |
| 1985 | -11,13 | -11,84 | -12,70 | - 7,37 | -13,12 | -10,64 |
| 1986 | -8,25 | -12,65 | - 53,22 | -38,92 | - 7,26 | -19,68 |

source : idem au précédent

En raison notamment de l'aisance avec laquelle les pays ont pu drainer l'épargne extérieure, cette situation a pu être soutenue jusqu'en 1984. Elle masquait en fait, les signes d'un déséquilibre latent si l'on se réfère à la structure de leur commerce extérieur caractérisée par une forte proportion d'importations de biens et de services de première nécessité destinés à la consommation et à l'investissement ainsi que par un taux élevé d'exportations des produits primaires ou à faible contenu technologique. De plus, la maîtrise des prix de ces produits d'exportation leur échappe.

Il apparaît ainsi que les Etats de la zone sont tributaires d'abord des variations des termes de l'échange, et ensuite, de la volonté des créanciers étrangers de fournir les ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement.

Parallèlement à la faiblesse structurelle de leur balance des paiements, ces économies, aux bases de production étroites, ont généré des taux de croissance économiques irréguliers. Enfin, le coût de la vie a continuellement progressé au cours de la période.

Ainsi, à l'instar de la quasi totalité des pays africains, les pays de la zone BEAC ont connu des difficultés économiques et financières dues à des facteurs tant internes qu'externes ; et les effets des facteurs exogènes se sont trouvés amplifiés par la structure étroite des économies dont les rigidités ont empêché une adaptation rapide et appropriée aux chocs extérieurs.

Ces économies apparaissent ainsi vulnérables à cause de leur structure caractérisée par l'existence d'un secteur prépondérant, lui-même fortement dépendant de la conjoncture sur les marchés extérieurs.

II - Causes des crises d'endettement et difficultés

Diverses raisons ont été à l'origine de la situation difficile que connaît l'endettement extérieur des PED et notamment des pays africains de la zone BEAC. Les causes invoquées sont les suivantes

A - Evolution Favorable des Prix des Produits de Base

Les tableaux 1 et 2 en annexe 3, indiquent que l'accroissement en flèche des prix internationaux des produits de base des pays africains en général dans les années 70, a donné aux banques

commerciales internationales, l'illusion d'une source permanente de financement d'emprunts extérieurs accrus pour ces pays. Ces augmentations des prix se sont généralement accompagnées d'un accroissement des recettes, des taxes à l'exportation, des revenus des offices publics de commercialisation et d'une augmentation de la fiscalité en général. Devant cette croissance aussi importante de revenus, presque tous les gouvernements africains ont mis sur pied des programmes ambitieux d'investissement, ont largement emprunté sur le marché des capitaux ont fait appel à des crédits fournisseurs accrus (sans garantie de la qualité des équipements reçus) et à un accroissement considérable de la consommation (1). Même lorsque ces prix internationaux ont commencé à baisser. Ces pays ont continué à emprunter sur le marché financier extérieur pour maintenir artificiellement les niveaux des investissements, la consommation, les recettes ordinaires et pouvoir ainsi financer le budget de l'Etat, évitant ainsi l'ajustement économique qui s'imposait. Tant du côté de ces pays que des banques et organismes bilatéraux pourvoyeurs de fonds, le raisonnement était que la baisse des prix de produits de base était temporaire et que même la baisse du pétrole intervenue au milieu des années 70 n'était qu'un incident de parcours...

B - Une expansion rapide de crédits internationaux (ou disponibilité accrue des ressources financières sur les marchés internationaux)

Pendant les vingt années 1960-1980, les crédits internationaux des grandes banques occidentales ont crû à un rythme annuel de 27% passant à près de 2000 milliards de dollars en fin 1982(2). A ce titre, le système bancaire international qui, octroi des crédits aux pays en déficit et reçoit les dépôts des pays en surplus, joue un rôle fondamental dans le fonctionnement du système monétaire international.

Les flux de crédits ou de dépôts des différents groupes de pays varient d'une année sur l'autre. En terme de position cumulée c'est-à-dire en terme de stocks, le système canalise les excédents des pays de l'OCDE et des pays de l'OPEP vers les pays industrialisés hors zone OCDE, les pays de l'Est et les PED non pétroliers. Comme l'indique le tableau ci-après :

1 - NANA SINKAM (S) "Réflexions sur les problèmes d'endettement africains" Séminaire organisé à Yaoundé en 1986 par le Club de Rome

2 - Mentre de LOYE (p) "Les problèmes de l'endettement international" in Guillaumont (P.) "Croissance et ajustement" Ed. Economica 1985

Tableau 51 : Position des Banques dans la Zone BRI, 31 Décembre 1982 (milliards de dollars)

| | Zone BRI | Centres off shores | Autres Pays déve loppés | Pays de l'Est | OPEP | Autres Pays en dévelop pement | Total (y compris non alloué) |
|-------------------|-------------|-----------------------|----------------------------------|------------------|------|--|------------------------------------|
| Dépôt | 1026 | 250 | 49 | 16 | 135 | 101 | 1 620 |
| Crédits | 895 | 268 | 112 | 53 | 79 | 247 | 1687 |
| Position nette | +131 | -18 | -63 | -37 | +56 | -14 | -67 |

Source : Paul Mentré de LOYE "Les problèmes d'endettement international" in Guillaumont (P.) "Croissance et ajustement éd. Economica 1985

L'expansion phénoménale de ce marché bancaire a été caractérisée en grande partie par le développement du marché inter-bancaire (opérations entre les banques) qui représente près de 60% des crédits totaux. Le marché de crédits internationaux peut en réalité être caractérisé par l'existence de trois cercles (1) :

- vingt-cinq grandes banques assurent la moitié des crédits internationaux et constituent le noyau intérieur du système,
- le noyau intermédiaire regroupe environ 3000 banques de tous pays du monde recourant aux opérations de crédits inter-bancaires pour financer le crédit de leurs clients,
- enfin, le noyau extérieur comprend les emprunteurs finaux: entreprises privées, entreprises publiques, Etats souverains.

Il s'en suit que la stabilité de ce marché dépend de la qualité de la gestion des grandes banques, de la perception et de la qualité de risques finaux, mais de plus en plus, de la qualité des risques intermédiaires.

1 - Paul Mentré déloye Op. cit. P144

La flambée des prix de produits de base correspondait aussi à l'accumulation sur le marché financier international des excédents énormes de l'OPEP suite au premier choc pétrolier 1972-1973. Les pays industrialisés étant en période de croissance économique soutenue, non affectés par les débuts de la récession, les excédents de l'OPEP ne trouvaient pas preneurs sur le marché de ces pays. Le système bancaire international s'est donc chargé de jouer le rôle essentiel dans le recyclage de ces ressources vers les PED en général, y compris les pays africains de la zone BEAC. Le marché des euro-devises est devenu une source permanente de financement pour ces pays africains qui n'y avaient jamais accédé auparavant. Cet excès accru aux marchés de capitaux était encouragé par des intermédiaires financiers qui parcouraient les pays africains à la recherche de placements de fonds. Les banques, les fournisseurs et les organismes officiels de promotion des exportations ont coordonné leurs efforts pour le financement des projets de façon qu'il est difficile de faire la distinction entre les crédits bancaires, les crédits fournisseurs et les autres crédits. Les projets financés étaient en général publics ou parapublics (1) puisqu'il fallait obtenir la garantie de l'Etat. Dans certains pays, ces emprunts ont servi à financer le budget général (2). La part des emprunts sur le marché financier s'est accrue très sensiblement assorties de conditions plus onéreuses, des différés d'amortissement et des échéances plus courts ainsi que des taux d'intérêt plus élevés.

Le tableau ci-après donne une illustration de la progression des crédits privés des pays de la zone BEAC entre 1974 et 1980.

1 - Construction des routes, de barrages et de réseaux d'adduction d'eau, accroissement de la production agricole, développement de la capacité de l'industrie manufacturière locale, développement des services de santé, l'éducation et les transports

2 - "International comparison of Government expenditures" Alan A. Tart et Peter S. Heller. I.M.F. occasional paper n°10 1982

Tableau 52: Evolution des prêts des créanciers publics et privés des pays de la zone BEAC (en millions de \$US) 1974-1980

Tableau 52.1. cas du Tchad

| (millions \$) | 1974 | 1976 | 1978 | 1979 | 1980 | Taux de croissance de (1970-1980) |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------------------|
| PVD non producteur de Pétrole | 114,4 | 211,1 | 288,7 | 292,5 | 254,9 | 122,8 % |
| Pays de l'Est | 20,2 | 43,8 | 49,8 | 49,1 | 44,5 | 125 % |

Tableau 52.2. cas de la RCA

| (millions \$) | 1974 | 1976 | 1978 | 1979 | 1980 | Taux de croissance de (1974-1980) |
|--------------------|------|------|------|-------|-------|-----------------------------------|
| Créanciers Publics | 44,8 | 63,9 | 91,6 | 105,6 | 148,1 | 230,5 % |
| Créanciers Privés | 31,6 | 39,3 | 63,3 | 52,5 | 59,0 | 86,7 % |

Tableau 52.3. cas du Gabon

| (millions \$) | 1974 | 1976 | 1978 | 1979 | 1980 | Taux de croissance de (1974-1980) |
|--------------------|-------|-------|--------|--------|-------|-----------------------------------|
| Créanciers Publics | 143,8 | 264,6 | 483,9 | 502,61 | 509,1 | 254 % |
| Créanciers Privés | 398,7 | 944,1 | 1186,1 | 1176,3 | 977,8 | 145,2 % |

Tableau 52.4. cas du Congo

| (millions \$) | 1974 | 1976 | 1978 | 1979 | 1980 | Taux de croissance |
|--------------------|-------|-------|-------|--------|-------|--------------------|
| Créanciers Publics | 369,2 | 561,2 | 799,0 | 848,21 | 937,4 | 153,9 % |
| Créanciers Privés | 145,5 | 189,5 | 293,5 | 278,6 | 434,3 | 198,4 % |

Tableau 52.5. cas du Cameroun

| (millions \$) | 1974 | 1976 | 1978 | 1979 | 1980 | Taux de croissance |
|--------------------|-------|-------|--------|--------|--------|--------------------|
| Créanciers Publics | 490,1 | 666,4 | 1283,1 | 1673,1 | 1701,8 | 247,2 % |
| Créanciers Privés | 90,6 | 342,8 | 684,8 | 997,6 | 876,2 | 867,1 % |

Source : Confectionnés à partir des "bulletins de l'Afrique Noire" n°1274 du 30 mai 1985, n°1272 du 17 mai 1985, n°1275 du 6 juin 1985, n°1276 du 15 juin 1985.

Dans le tableau 52.1, on constate dans le cas du Tchad, que le crédit des créanciers privés est passé de 20,2 millions de \$US en 1974 à 44,5 millions de \$US en 1980 soit une augmentation de 125 % entre 1974 et 1980 ; alors que les crédits assortis des conditions libérales en provenance des pays du CAD et des organismes multilatéraux sont passés de 114,4 millions de \$US en 1974 à 254,9 millions de \$US en 1980 soit une hausse de 122,8 % au cours de la période.

Le tableau 52.2 indique quant à lui que les crédits privés dans le cas de la RCA ont augmentés au taux 86,7 % entre 1974 et 1980 (31,6 millions de \$ en 1974 et 59 milliards en 1980 avec une pointe de 63,3 millions de \$US en 1978). Les prêts des créanciers publics sont passés de 44,8 millions de \$ en 1974 à 148,1 millions de \$US en 1980 soit un accroissement de 230,5 %.

Le cas du Gabon, illustré par le tableau 52.3, est très significatif. On observe sur toute la période que les montants des crédits des banques sont importants comparativement à ceux des créanciers publics. D'un montant de 398,7 millions de \$US en 1974, les crédits passent à 977,8 millions de \$U en 1980 avec des pointes en 1978 (1186,1 millions de \$US) et en 1979 (1176,3 millions de \$).

Dans les cas du Congo et Cameroun illustrés par le tableau 52.4 et le tableau 52.5, on observe le même mouvement de progression des crédits des banques privées que dans ceux du Tchad, RCA et Gabon.

Au cours de la période 1974-1979, on observe un rétrécissement des "spreads" et une offre abondante de capitaux. Le tableau ci-après donne une idée de la diminution des marges, particulièrement en 1977.

Tableau 53 : Marges Moyennes sur les Prêts bancaires Syndiqués
(1975-1979)

| Années | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|
| PVD non producteur de Pétrole | 1,82 | 1,90 | 1,76 | 1,04 | 0,91 |
| Pays de l'Est | 1,49 | 1,33 | 1,16 | 0,73 | 0,63 |

Source : extrait de BOURGUINAT (H.) "l'Economie mondiale à découvert" Ed. Calmann-LEVY, Paris, 1985 P.151

En 1979, on constate que les marges sont inférieures à 1.

On peut penser que c'est la conjonction de deux facteurs à savoir : la flambée des prix des produits de bases et les bas "spreads" qui ont poussé les pays de la zone BEAC et même des pays africains en général, à emprunter largement sur les marchés financiers extérieurs, pour d'importants projets publics et parapublics dont la rentabilité reste à démontrer. Certains de ces projets étaient de caractère purement social alors que les conditions des emprunts correspondaient à celle du marché (échéances plus courtes que les délais nécessaires à l'obtention des rendements espérés, taux d'intérêt élevés) : il faut noter ici que le Libor à 6 mois est passé de 5 % environ fin 1976 à 12 % en 1979, il a atteint même 15 % et 16 % en 1980 et 1981. Tout cela, ajouté à la dégringolade des prix des matières premières qui atteint entre 1980 et 1982 un niveau 30 % pour les PED en général soutiennent la progression des charges de la dette, accroissent les inquiétudes des créanciers qui pensent que les pays les plus endettés ne pourront pas supporter le poids du service de la dette(1). C'est

ainsi que le Gabon qui est un grand débiteur de la zone BEAC a connu des difficultés du service de sa dette extérieure qui l'on amené à renégocier sa dette en 1978 auprès du club de Paris d'un montant de 63 millions de \$ US.

1 - Dans les pays hors zone BEAC, on cite à cette époque le Mexique, le Venezuela, l'Equateur, le Nigéria; C'est-à-dire quatre pays parmi les plus endettés, et également menacés par l'eifondrement des prix du pétrole.

Les difficultés de paiement commencent à être certaines. Les créanciers en prennent conscience et cherchent automatiquement à freiner le mouvement des capitaux à transférer dans les PED. en général et dans les pays africains en particulier. Partout, on révisé les politiques de prêts, la peur ressuscite la prudence bancaire. C'est le début de la crise d'endettement. Désormais les pays en développement en général ne vont plus pouvoir s'endetter comme ils l'avaient fait pendant les périodes marquées par les chocs pétroliers.

C - La Concentration des Risques

Ce qui caractérise les marchés des crédits bancaires internationaux par rapport aux crédits nationaux, c'est l'existence, au-delà du risque que présente une entreprise, au niveau national, d'un "risque-pays". C'est le risque que l'ensemble des débiteurs du pays donné ne soient plus en état d'assurer le service en devises de leur dette extérieure, alors même que leur situation financière demeure saine(1). Les banques ont en effet développé des modèles d'analyse des risque-pays fondés sur la surveillance des variables économiques qui leur semblaient essentielles (croissance ou performance économique, situation de la balance des paiements et des réserves et niveau d'endettement). Ces modèles sont au nombre de trois(2).

- Celui qui consiste à combiner en un indice unique trois catégories d'indicateurs relatifs à l'économie d'un pays (les ratios d'équilibre externe et les ratios de dette). Ce type d'indice est relativement lourd à calculer, et peu fiable parce qu'il amalgame des indicateurs extrêmement divers(3)
- Celui qui consiste à observer les conditions auxquelles les divers emprunteurs accèdent aux marchés internationaux de capitaux. Cette méthode prend en considération le prix que les marchés imposent à l'emprunteur ainsi que l'éventuel rationnement auquel il pourrait être soumis;

1 - Paul Mentré de Loye (P.) : "Les problèmes de l'endettement international" in Guillaumont op cit.

2 - Marckewezy "Endettement international" collection que sais-je puf.

3 - Paul Mentré de Loye op cit.

- La troisième méthode utilisée par "la revue Institutional Investor", consiste à pondérer, en fonction de leurs expositions internationales et de leurs compétences en la matière, l'appréciation que font des "risques-pays" 100 banques actives au niveau international.

De ces trois modèles, il se dégage que l'approche des banques commerciales, au niveau des pays n'a malheureusement pas englobé les éléments cruciaux de la structure financière réelle des pays en développement. L'analyse s'est arrêtée souvent à l'évolution dans le court terme des prix des produits d'exportation des pays en développement. Il est vrai que les risques sur les pays hors du groupe BRI (Banque des Règlements Internationaux) représentent seulement 30 % des crédits bancaires internationaux 50 % étant entre pays du groupe BRI, et 20 % sur les centres off-shores et autres) mais ce sont ces 30 % qui ont été les plus mal analysés. Vingt pays débiteurs représentent à eux seuls 80 % des 40 % hors zone BRI(1). Le prêt des banques commerciales a été l'élément fondamental du financement du compte courant des pays en développement. "Ces prêts représentent en moyenne plus de 50 % des emprunts extérieurs à long terme des pays en développement. Quelques pays regroupent à eux seuls près de 30 % de l'endettement global de l'ensemble des pays en développement en 1984 contre environ 20 % en 1975(2). Les pays africains au sud du Sahara (moins l'Afrique du sud) qui en 1973 ne représentaient qu'à peine le 1/10ème de l'encours total de la dette des pays en développement, étaient passés au 1/9ème en 1984(3). L'encours de la dette du Gabon qui était de 91 millions de \$US en 1970, a représenté un montant de 728,9 milliards de \$US à fin 1983, celui du Congo est passé de 124 millions de \$US en 1970 à 1486,8 millions de \$US en fin 1983. Ce qui, compte tenu de leurs structures économique représentait un fardeau énorme.

D - La hausse des taux d'intérêt et du dollar

En 1979, les Etats-Unis adoptaient une politique d'austérité monétaire visant notamment à juguler l'inflation et à enrayer des

1 - Paul Mentré : "The Fund, Commercial Banks Member Country, occasional paper n°26 : I.M.F 1984

2 - trois pays d'Amérique Latine représentent à eux seuls plus de 25 % de la dette globale des pays en développement: Argentine, Brésil, Mexique

3 - NANA SINKAM (S.) "Reflexions sur les problèmes d'endettement africain" op cit.

sorties massives de capitaux. Ces mesures allaient porter les taux d'intérêt à des sommets sans précédent. Quelques autres pays industrialisés suivirent des politiques contractionnistes analogues, ce qui déclencha une récession mondiale et un renchérissement du loyer de l'argent dans le monde entier⁽¹⁾.

Pour les pays débiteurs, ces politiques contribuèrent non seulement à rendre l'emprunt plus coûteux, mais aussi à accroître le poids des intérêts grèvant les prêts déjà contractés ; car, et en ce qui concerne les banques commerciales, la plupart des emprunts consentis par eux étaient assortis à l'origine de taux d'intérêt flottant. Même si les taux d'intérêt réels sont redescendus des sommets atteints au début des années 70.

Parallèlement, on constatait une hausse des taux d'intérêt grevant les prêts consentis par les bailleurs de fonds officiels : gouvernement et organismes multilatéraux comme la Banque Mondiale et le FMI. Etant donné que ces bailleurs de fonds doivent souvent emprunter eux-même sur le marché commercial, ils sont forcés de répercuter la hausse des taux d'intérêt sur les emprunteurs. De la même manière, les taux dont sont assortis les prêts "concessionnels" (à des conditions de faveur) suivirent donc le même mouvement.

Le service de la dette étant assuré en devises étrangères, son paiement a constitué un poids trop important pour les réserves de change. Le stock de devises s'est donc épuisé plus rapidement et a entraîné un blocage dans les achats des équipements nécessaires au plan de développement. La hausse du cours du dollars américain, a par ailleurs faussé toutes les prévisions et remis en cause les plans de développement.

E. - La Récession économique mondiale et la détérioration des termes de l'échange

Si au début des années 70, le premier choc pétrolier était compensé par la montée en flèche des prix des produits de base, accompagnée d'un recyclage intensif des excédents de l'OPEP vers le milieu des années 70, quand les prix des produits primaires

1 - On a calculé qu'en 1984, chaque fois que le taux d'intérêt montait de 1 % à partir de mai 1984, les coûts annuels du service de la dette du Tiers Monde montaient d'environ 3,5 à 4 milliards de dollars (voir article de Touna Mama "Crise d'endettement du Tiers-Monde" revue camerounaise de Management n°2 1986 p.37)

baissaient, le même scénario ne s'est malheureusement pas répété au moment du deuxième choc pétrolier. La récession mondiale qui s'accroissait dans les pays africains; Ces faits nouveaux ont aggravé les déficits des transactions courantes des pays africains, les termes de l'échange se sont détériorés comme l'indique le tableau ci-après.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau: 54 Comptes Extérieurs des Pays Africains au Sud du Sahara
(1972- 1984)

| | 1972 | 1973 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|--|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|------|
| COMPTES EXTERIEURS (milliards de dollars E.U) | | | | | | | | | |
| a) EXPORTATIONS (marchandises) | 9.5 | 13.4 | 26.4 | 38.0 | 51.3 | 38.9 | 31.5 | 29.1 | 31.5 |
| b) IMPORTATIONS (marchandises) | 9.1 | 11.6 | 33.2 | 32.6 | 45.2 | 48.0 | 40.7 | 34.3 | 27.3 |
| c) BALANCE COMMERCIALE (marchandises) | .4 | 1.8 | -6.8 | 5.4 | 6.1 | -9.1 | -9.2 | -5.2 | 4.2 |
| d) TERMES DE L'ECHEANCE (base 100-1980) | 63.1 | 72.0 | 80.4 | 86.8 | 100 | 103.8 | 99.8 | 91.0 | 95.4 |
| e) BALANCE COMPTE COURANT (exclu les finance- ments exceptionnels) | -4 | -1.0 | -9.2 | -2.8 | -3.4 | -15.2 | -15.3 | -10.5 | -2.5 |
| f) BALANCE COMPTE CAPITAL (inclu erreurs et omis- sions mais exclu fi- nancement exception- nel et engagements faisant partie des Réserves | 1.4 | 1.4 | 5.0 | 5.8 | 4.8 | 6.9 | 6.5 | 4.8 | -1 |
| g) RESERVES (y compris les finan- cements exceptionnels et les engagements faisant partie des réserves. | - | -4 | 2.1 | -2.5 | -1.5 | 8.3 | 8.8 | 5.7 | 2.6 |

Source : Statistiques Financières Internationales, bulletin annuel 1986. FMI

La difficulté à court terme du volume des importations étant limitée, la facture pétrolière de ces pays a fortement augmenté. L'instabilité des recettes d'exportation des pays africains au Sud du Sahara, conduit à la mise sur pied de certains mécanismes de financement temporaire en période de basse conjoncture : le STABEX DE LA CEE et le mécanisme de financement compensatoire du FMI(1). 755 millions de dollars et 1,5 milliards de dollars utilisés par les pays africains au sud du Sahara respectivement dans les deux mécanismes n'ont pas suffi pour résoudre le problème de la détérioration des termes de l'échange.

Dans ces conditions, le problème d'endettement extérieur des pays africains s'est alors posé de façon plus aiguë.

En termes réels, les prix des produits de base ajustés au moyen de l'indice établi par l'ONU pour les prix des produits manufacturés importés par les PED, ont baissé d'environ 20 % entre 1981-82 et sont tombés à leur niveau le plus bas depuis la deuxième guerre mondiale. Cette dégradation des termes de l'échange des pays africains, conjuguée à une baisse du volume de leurs exportations, a entraîné une grave détérioration du solde de leurs transactions courante comme le montre le tableau précédent.

F - Les déficits budgétaires

A la suite de la dégradation des termes de l'échange des pays africains de la zone BEAC et la dépréciation des cours des matières premières, ces pays ont dû faire face à des déficits de plus en plus considérables de leur balance des paiements. Pour couvrir ces déficits, ils ont généralement recouru à l'emprunt extérieur au lieu de chercher à s'adapter à cette dégradation des termes de l'échange. Dans ces conditions, les objectifs de l'endettement extérieur se sont radicalement modifiés au cours des années 70 notamment après le premier choc pétrolier de 1973. L'emprunt extérieur s'est dissocié de plus en plus de l'effort de développement. Malgré des expériences tentées pour la diversification des exportations, l'augmentation de l'autonomie alimentaire et l'établissement de nouveaux courants d'échanges, les résultats ont été peu concluants.

1 - Nous reviendrons plus en détail sur ces deux mécanismes de financement pour les développer dans la deuxième partie.

G - Les Difficultés de 1980-1983

Dès 1980-83, le système bancaire international a été profondément perturbé par la conjonction de certains événements.

D'un côté, les taux d'intérêt réels élevés ont entraîné des difficultés croissantes pour les emprunteurs qui, jusque là, bénéficiaient d'un allègement par l'inflation du service en capital de leur dette(1). Il s'en suit la faillite ou quasi-faillite. Recourir à un endettement accru, différant ainsi leur processus d'ajustement, ce qui les mettait dans une situation de plus grande vulnérabilité.

D'autre part, une série de développements politiques adverses : tels que la crise polonaise qui a conduit les banquiers à interrompre leurs opérations de crédits nouveaux sur les pays de l'Est, la crise des Falklands qui a contribué à la réappréciation d'ensemble des risques sur l'Amérique Latine. L'impact sur les pays africains en général et sur les pays de la zone en particulier est immédiat (réduction brutale, voire interruption des lignes de crédit, exigence des dettes dues avec refus de refinancement...etc.).

Enfin, la disparition des excédents courants des pays de l'OPEP a mis à sec assez rapidement les ressources des marchés interbancaires conduisant à une plus grande prudence de la part des banquiers, surtout quand le Mexique demanda un moratoire de 120 jours sur le service de sa dette.

Les taux d'intérêt réels sur le marché international qui étaient très faibles, voire parfois négatifs au cours des années 70, dépassaient brusquement 9 % au début des années 80 comme l'indique le tableau ci-contre.

Les paiements au titre des intérêts sur la dette des pays africains augmentaient sensiblement.

1 - sur les effets de l'inflation sur le remboursement de la dette, cf annexe 4

Tableau 55 : Taux d'Intérêt Moyen des Engagements de Prêts

| | 1970 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 |
|---|------|-------|-------|------|------|------|------|-------|------|------|------|-------|
| Dette publique | | | | | | | | | | | | |
| Total dette publique | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominale | 3.6 | 5.5 | 5.2 | 5.4 | 5.6 | 6.6 | 8.0 | 7.3 | 10.5 | 10.5 | 8.5 | 8.2 |
| Valeur réelle/a | 1.4 | -9.9 | -15.7 | 1.4 | 0.7 | -0.3 | -3.1 | -6.8 | -5.0 | 4.9 | 6.9 | 6.2 |
| Total dette assortie de conditions libérales | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominale | 1.0 | 1.3 | 1.7 | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 2.0 | 1.8 | 1.7 | 1.7 | 1.8 | |
| Total dette assortie de conditions libérales | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominale | 6.6 | 8.3 | 8.1 | 8.3 | 7.5 | 7.8 | 9.0 | 10.2 | 11.0 | 13.1 | 11.9 | |
| Valeur réelle | 4.4 | -7.1 | -12.8 | 4.1 | 2.8 | 1.9 | -0.7 | -4.6 | -1.3 | 7.5 | 10.3 | |
| Total des prêts d'origine privée | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominale | 6.7 | 8.7 | 8.7 | 8.4 | 7.8 | 7.8 | 9.4 | 11.2 | 12.4 | 14.5 | 12.8 | 11.0 |
| Valeur réelle | 3.5 | -6.7 | -12.2 | 4.2 | 3.1 | 1.9 | -0.3 | -3.6 | 0.1 | 8.9 | 11.2 | 9.0 |
| Total prêts bilatéraux assortis de conditions bilatérales | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominales | 1.0 | 1.4 | 1.9 | 2.2 | 2.0 | 2.2 | 2.6 | 2.6 | 2.4 | 2.4 | 2.6 | |
| Valeur réelle/a | -1.2 | -15.0 | -20.0 | -2.0 | -2.7 | -3.7 | -7.1 | -12.2 | -9.9 | -3.2 | 1.0 | |
| Total crédits officiels à l'exportation | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominale | 4.6 | 5.6 | 6.6 | 7.6 | 6.7 | 7.9 | 8.0 | 7.7 | 8.3 | 9.4 | 10.2 | |
| Valeur réelle | 2.4 | -9.8 | -14.3 | 3.4 | 2.0 | 2.0 | -1.7 | -7.1 | -4.0 | 3.8 | 8.6 | |
| Total prêts multilatéraux | | | | | | | | | | | | |
| Valeur nominale | 4.4 | 4.1 | 3.7 | 5.0 | 3.5 | 4.1 | 3.4 | 3.3 | 3.0 | 5.3 | 4.3 | 5.7/b |
| Valeur réelle | 2.2 | -11.3 | -17.2 | 0.8 | -1.2 | -1.8 | -6.3 | -11.5 | -9.3 | -0.3 | 2.7 | 3.7 |

Source : NANA SINKAM (S.) Réflexions sur les problèmes d'endettement des pays africains

a = Corrigée par l'indice des prix de gros en dollars.

b = Taux d'intérêt moyen pour tous les créanciers publics.

Malgré cette augmentation du taux d'intérêt sur le marché international en 1980, les pays de la zone BEAC ont continué à emprunter sur les marchés des capitaux.

En effet, il faut signaler qu'à partir de 1980, on a observé d'abord la bonne tenue des produits exportés, notamment ceux du pétrole ; et une fermeté des cours de changes des monnaies de facturation de ces produits. Ensuite s'est amorcé en 1984, la phase de dépréciation des cours de ces matières premières exportées et ceux du dollar, dès septembre 1985 comme l'indique les tableaux ci-après.

Tableau : 56 Prix des Principales exportations

| Années | Cacao | Café | Coton | Pétrole (1) (\$ baril) |
|--------|--------|--------|-------|---------------------------|
| 1979 | 149,36 | 169,50 | 62,10 | 21,34 |
| 1980 | 118,09 | 150,71 | 81,30 | 35,51 |
| 1981 | 94,19 | 115,82 | 72,02 | 39,36 |
| 1982 | 79,01 | 125,62 | 60,03 | 38,48 |
| 1983 | 96,10 | 127,94 | 68,42 | 34,10 |
| 1984 | 108,67 | 141,24 | 68,15 | 32,84 |
| 1985 | 102,27 | 133,47 | 58,68 | 31,60 |
| 1986 | 93,89 | 170,28 | 52,72 | 18,10 |
| 1987 | 90,61 | 107,32 | 63,47 | |

Source : Statistiques Financières internationale FMI.

Tableau 57 : Evolution du taux FCFA/Dollar moyennes mensuelles

| | FCFA/DSD |
|------|----------|
| 1977 | 245,68 |
| 1978 | 225,66 |
| 1979 | 212,72 |
| 1980 | 211,28 |
| 1981 | 271,73 |
| 1982 | 328,61 |
| 1983 | 381,06 |
| 1984 | 336,96 |
| 1985 | 449,26 |
| 1986 | 346,3 |
| 1987 | 276851 |

S: Idem au précédent

Bénéficiant de l'accroissement substantiel des ressources publiques induit par la hausse du prix du pétrole, les gouvernements des pays producteurs de cette matière ont, entre 1980 et 1984, pratiqué des politiques budgétaires expansionnistes caractérisées par des dépenses importantes de consommation et d'investissement. Des programmes de développement ambitieux ont été lancés dans certains pays avec pour objectifs de rattraper le retard accumulé sur le plan des infrastructures économiques et sociales, notamment de transport, de communication, de santé, d'éducation et d'habitat. C'est ainsi que plus du tiers des dépenses budgétaires, financées aussi bien par des ressources d'origine nationale qu'extérieure, ont concerné ce type d'investissement.

Afin de soutenir l'effort de développement, les gouvernements se sont tournés vers les marchés de capitaux pour se procurer les ressources additionnelles nécessaires. Au début des années 80, le comportement des prix du pétrole justifiant un optimisme généralisé quant à son maintien à un niveau soutenu sur une assez longue période comme le montre le tableau ci-après

Tableau : 58 Prix à l'Exportation entre 1981-1990

| | 1981 | 1985 | 1990 |
|--------------------|------|------|------|
| Pétrole (\$/baril) | 34,3 | 41 | 63 |
| Café (\$/Kg) | 2,83 | 3,32 | 4,5 |
| Coton (\$/kg) | 1,87 | 2,45 | 3,65 |
| Cacao (\$/kg) | 2,08 | 1,85 | 2,46 |

Cette augmentation du prix du pétrole de 34,3 \$/baril en 1981 à 41 \$/baril en 1985, a encouragé les gouvernements à emprunter largement pour financer les nombreuses dépenses d'investissement.

Profitant encore de cette nouvelle fièvre de l'investissement, consortiums bancaires internationaux, fournisseurs, et autres organismes de crédits, se sont empressés de proposer aux gouvernements des financements de projets grandioses (usines, hôtels, etc...) pour lesquels soit les besoins économiques n'étaient pas évidents, soit les capacités de gestion étaient encore inexistantes. Les pays de la zone se sont vus cribler de dettes assorties pour beaucoup d'entre elles de taux d'intérêt flottant qui a été de beaucoup dans les difficultés d'endettement de ces pays.

H - Les difficultés de 1985 à nos Jours

C'est la phase la plus grave dans le déroulement de la crise.

Elle est marquée d'abord par des transferts net négatifs qui s'élevèrent à - 112 millions de dollars pour l'ensemble des pays de la zone en 1985 comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 59 : Transferts nets des capitaux à l'ensemble des pays de la zone BEAC (1970 - 1986) en millions de dollars

| | 1970 | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|---------------------|------|---------|-------|------|------|--------|------|
| Décaissements | 90,8 | 13288,8 | 142,3 | - | - | - | - |
| Service de la dette | 37,9 | 706,5 | 853,2 | - | - | - | - |
| Transfert net | 52,9 | 622,3 | | | | -112,5 | |

Source : extrait des chiffres du "World debt table 1991" Banque Mondiale 1991.

Les pays de la zone BEAC transfèrent plus de fonds qu'ils n'en reçoivent du groupe pays industrialisés, organismes internationaux de développement. Les volumes de déboursement des fonds en direction de ces pays sont faibles de manière que le paiement du service de la dette, malgré les rééchelonnements intervenus pour certains, provoque des flux négatifs.

Lorsqu'on examine la situation de plus près en prenant les pays de la zone individuellement, on s'aperçoit par exemple que le Gabon en 1980 enregistre déjà des transferts nets négatifs se chiffrant à 227 millions de dollars US ; 4 millions de dollars US en 1984. Dans le cas du Cameroun les transferts nets négatifs sont de 294 millions de \$US en 1985 et de 104 millions de dollars US en 1986. Le tableau concernant la Guinée Equatoriale signale(1) un transfert net négatif de 0,4 millions de dollars en 1984 et celui du Tchad indique un transfert net négatif de 2,3 millions de dollars US en 1985. Le cas congolais montre des transferts nets non négatifs et décroissants sur la période 1980-1986. L'ensemble des données chiffrées relatives à ces différents pays sont récapitulées sur le tableau ci-dessous

1 - Il faut noter qu'en 1984, la Guinée Equatoriale n'était pas encore membre des pays de la zone BEAC.

Tableau 60 : Transferts nets des capitaux aux différents pays de la zone BEAC (1970-1986) en millions de \$

| | | 1970 | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|--------------|---------------|------|------|------|------|------|------|------|
| RCA | Décaissement | 2 | 31 | 19 | 30 | 36 | 49 | 78 |
| | Service dette | 3 | 1 | 5 | 18 | 14 | 12 | 15 |
| | Transfert net | -1 | 30 | 14 | 12 | 22 | 36 | 63 |
| TCHAD | Décaissement | 5,8 | 5,2 | 4,6 | 13,9 | 10,5 | 9,8 | 31,5 |
| | Service dette | 2,9 | 2,7 | 1,2 | 0,4 | 3,3 | 12,1 | 4,7 |
| | Transfert net | 2,9 | 2,5 | 3,4 | 13,5 | 7,2 | -2,3 | 26,8 |
| GUINEE | Décaissement | 0,0 | 19,6 | 32,7 | 9,3 | 0,9 | 9,2 | 19,7 |
| EQUA-TORIALE | Service dette | 0,0 | 1,8 | 3,0 | 1,9 | 1,3 | 1,7 | 2,6 |
| | Transfert net | 0,0 | 17,8 | 29,7 | 7,4 | -0,4 | 7,5 | 17,2 |
| CAMEROUN | Décaissement | 39 | 612 | 363 | 509 | 407 | 307 | 509 |
| | Service dette | 11 | 233 | 346 | 306 | 363 | 600 | 613 |
| | Transfert | 28 | 379 | 16 | 203 | 44 | -294 | -104 |
| GABON | Décaissement | 26 | 170 | 96 | 103 | 250 | 301 | 452 |
| | Service dette | 12 | 398 | 282 | 215 | 254 | 225 | 174 |
| | Transfert net | 14 | -227 | -186 | -111 | -4 | 76 | 227 |
| CONGO | Décaissement | 18 | 491 | 627 | 495 | 454 | 453 | 366 |
| | Service dette | 9 | 70 | 216 | 312 | 340 | 381 | 333 |
| | Transfert | 9 | 421 | 411 | 183 | 114 | 72 | 33 |

Source : Confectionné à partir des chiffres du "World debt table 1991" Banque Mondiale.

Toujours à partir de 1985, l'abondance de l'offre sur les marchés mondiaux principalement ceux des pays de l'OCDE où la demande des produits tropicaux a stagné voire baissé, a entraîné la détérioration des prix des exportations traditionnelles de la sous-région. A cela s'est ajoutée la chute du cours du dollar américain déclenchée en septembre 1985 à la suite de l'accord de Plaza entre les sept grands pays industrialisés. A partir du quatrième trimestre 1985, les cours du pétrole ont enregistré une chute brutale qui s'est poursuivie en 1986 pour se situer en deçà de \$10 le baril contre \$27 en 1985.

Ces développements extérieurs se sont traduits par des baisses rapides de revenus auxquelles les gouvernements n'ont pas réagi immédiatement par un ajustement de leurs dépenses. Le recours à l'endettement extérieur a été maintenu dans le but d'achever certains projets prioritaires déjà amorcés.

Des tensions budgétaires aiguës ont alors commencé à se faire sentir. En même temps comme l'a vu, les financements extérieurs sous forme de dons, d'investissements directs et de prêts se raréfiaient, pendant que les échéances dues au titre des dettes consenties à des conditions souvent non concessionnelles devenaient exigibles.

La croissance économique s'est alors trouvée compromise. Les taux de croissance du PIB en francs constants ont atteint des niveaux négatifs comme l'indique le tableau suivant, reflétant la récession.

Tableau 61 : Produit intérieur brut des pays de la zone BEAC en francs constants)

| | CAMEROUN | RCA | CONGO | GABON | TCHAD | Total |
|------|----------|-------|-------|-------|-------|---------|
| 1977 | 1036,5 | 152,5 | 232,1 | 927,7 | 161,3 | 2510,10 |
| 1978 | 1129,6 | 154,6 | 230 | 653,6 | 208,6 | 2346,40 |
| 1979 | 1243,6 | 158,4 | 273,1 | 724,3 | - | 2399,40 |
| 1980 | 1356,2 | 168,4 | 360,4 | 904,5 | - | 2789,50 |
| 1981 | 1622,8 | 193,5 | 463 | 965,6 | - | 2244,90 |
| 1982 | 1732,7 | 194,8 | 539 | 937,6 | 187,6 | 3591,70 |
| 1983 | 1798,5 | 174,3 | 561,8 | 942,9 | 214,3 | 3682,80 |
| 1984 | 1961,3 | 177,1 | 597,9 | 982,2 | 224,2 | 3942,70 |
| 1985 | 2266,1 | 184,6 | 571,1 | 990,6 | 298,7 | 4311,10 |
| 1986 | 2312,2 | 179,5 | 390,9 | 940,8 | 283,0 | 4106,40 |

Source : BEAC

Tous ces événements ont contribué à aggraver la situation d'endettement. C'est ainsi que tous les pays de la zone se sont confrontés à des degrés divers aux problèmes de la dette.

En effet, en ce qui concerne le Cameroun dont la politique d'endettement est restée pendant longtemps très modérée, on peut noter qu'en 1980 par exemple, l'encours total de la dette du pays s'élevait à 2515 millions de dollars, représentant 36,8 % du PIB alors que le service de la dette s'établissant à 186 millions de dollars, soit 10,1 des recettes d'exportation du pays et 9 % des recettes budgétaires.

Aujourd'hui avec la baisse tendancielle des recettes de l'Etat, les pouvoirs publics ont été contraints d'accroître significativement les emprunts extérieurs pour faire face notamment au financement de la restructuration de l'économie et du programme d'investissement.

En conséquence, au 30 juin 1989, le stock d'endettement public extérieur du Cameroun a atteint 43 % du PIB, soit 1436 milliards de FCFA, et l'Etat aurait dû consacrer près du tiers de ses recettes budgétaires totales de l'exercice 1988/1989 au règlement du service de la dette (contre 9 % en 1985/1986). Il n'a pu éviter une telle hémorragie financière qu'en ayant recours au club de Paris.

En fin juin 1991, la dette publique extérieure a atteint 1680 milliards de FCFA, soit 52 % du PIB. Par ailleurs, on estime que les charges d'intérêt sur la dette extérieure qui était de 113 milliards de FCFA en 90/91 atteindrait 168 milliards en 1993/1994(1).

En république centrafricaine, où la dette extérieure est composée essentiellement d'emprunts assortis de conditions libérales, avec un taux d'intérêt moyen de 3,2 % par an et une période de remboursement moyenne de 21 ans, le ratio du service de la dette est resté peu élevé (22,6 % en 1987). Mais en dépit de ces conditions favorables, le service de la dette s'est avéré une lourde charge pour l'Etat, d'où une accumulation fréquente d'arriérés et la nécessité de rééchelonner la dette. Le pays a réussi à ramener l'encours de ses arriérés au titre de la dette à moyen et long terme de 20,8 millions de DTS au début de 1984 à 1,9 millions à la fin de 1986. Cependant, la faiblesse des résultats en matière de recettes enregistrées en 1987 s'est traduite par une forte accumulation d'arriérés qui a porté l'encours total de la dette à 13,6 millions de DTS à la fin de 1987.

Au Congo, l'encours total de la dette extérieure publique (y compris les arriérés) à la fin de 1989 s'élevait à 1095 milliards de FCFA soit 151,3 % du PIB.

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme de la Guinée Equatoriale s'est élevé à 197,7 millions de dollars (y compris les arriérés) à la fin 1988, soit 137 % du PIB. Le service de la dette a atteint un niveau plafond de 131 % des exportations de biens et services non facteurs en 1984 avant de redescendre à 94 % en 1985. Selon les données reconstituées et compilées avec l'aide du FMI, l'encours total de la dette à moyen et long termes se chiffrait à 99,2 milliards de FCFA au 31 décembre 1988 ; le

1 - Lettre d'intention du Gouvernement Camerounais au Directeur du FMI Décembre 1991.

montant total des arriérés cumulés s'élevait à 23,3 milliards. Exprimés en pourcentage des exportations de biens et services non facteurs, les paiements au titre du service de la dette extérieure représentaient 8,2 %.

De l'exposé précédent, il se dégage que les causes des crises ne sont pas toujours les mêmes. Les structures qui dans un pays donné ont atténué les effets de la crise sont absents dans d'autres, et cela favorise dans ces derniers l'apparition ou l'aggravation des difficultés. L'explication des problèmes d'endettement d'un pays ne saurait se faire en évoquant les mêmes raisons. Mais au terme de notre exposé, il est possible de résumer les éléments qui seuls ou combinés à d'autres, ont engendré les problèmes d'endettement des pays de la zone BEAC. Il s'agit notamment :

- de la mauvaise gestion de la dette (recours massif à des conditions inadaptées, la non rentabilité ou la rentabilité lointaine des investissements...). En effet, le recours massif aux emprunts par ces pays n'aurait pas certainement eu les mêmes effets si les financements avaient été affectés à des projets de grande rentabilité. Mais les contraintes auxquelles étaient soumis les dirigeants de ces Etats ont été nombreuses. Il fallait se doter d'un certain nombre d'infrastructures de base. Cette exigence du développement se conformait difficilement à la rationalité du financement des investissements à l'aide des fonds d'emprunts. Les infrastructures tels que les barrages, les équipements culturels et sociaux tels l'habitat, les centres de santé... ont absorbé une grande partie des financements extérieurs. La rentabilité de ces projets étant faible ou trop lointaine, il s'est créé un désajustement entre les charges et les revenus. Il s'agit là d'une cause importante des crises qui doit retenir notre attention dans les solutions à proposer ;

- L'inflation et l'augmentation des coûts des produits pétroliers. Il s'agit en fait de deux phénomènes qui ont contribué à creuser de plus en plus les déficits de la balance des paiements. En effet, l'inflation en gonflant le coût des biens et services importés par ces pays, a incontestablement alourdi la facture en devises à acquitter pour l'acquisition desdits biens et services. En outre, le relèvement du coût des produits pétroliers est venu

alourdir la facture pétrolière(1). Tous ces phénomènes de hausse de prix, ont contribué généralement à détériorer la balance des comptes courants et ont préparé en quelque sorte un terrain plus propice aux crises ;

- la hausse du coût des emprunts : face au recours intense aux emprunts par les pays de la zone combiné aux risques futurs auxquels s'exposent les banquiers, ces derniers ont relevé les taux d'intérêt et multiplié les commissions. Le poids de la dette s'est alourdi. Le service de la dette étant assuré en devises étrangères, son paiement a constitué un poids trop important pour les réserves de change. Le stock de devises s'est donc épuisé plus rapidement et a entraîné un blocage dans l'achat des équipements nécessaires au développement.

A ces facteurs, on pourrait ajouter les dépenses militaires et de surcroît l'évasion des capitaux et la chute des recettes d'exportation. Pour ce qui est de la fuite des capitaux à l'étranger, il faut noter que c'est l'un des moyens les plus efficaces et le plus rapide de se cribler de dettes. Cette fuite des capitaux peut sérieusement aggraver les difficultés financières d'un pays débiteur car ceux qui domicilient leur fortune à l'étranger privent leur pays de capitaux qui auraient pu être investis dans le développement de l'économie nationale. Par ailleurs la crise n'aurait peut-être pas éclatée, si une large part des fonds empruntés à l'étranger n'avaient pas aussitôt retraverser les frontières du pays. Les pays de la zone (Congo, Gabon, Cameroun, etc...) comme d'autres pays africains tels que le Zaïre, la Côte-d'Ivoire, etc(2) ont des problèmes d'évasion de capitaux, alors qu'ils ont désespérément besoin de devises étrangères pour résoudre leur problème d'endettement. Pour ce qui est du Cameroun, l'évasion des capitaux en pourcentage des emprunts était de 20,5% entre 1976-1982. (3)

1 - Les hausses du prix du pétrole décidées par l'OPEP en 1973-1974 puis à nouveau en 1979-1980 ont certes aidé les pays exportateurs de pétrole de la zone. Mais elles ont aussi eu des conséquences catastrophiques pour les autres (Guinée Equatoriale, RCA, Tchad). Ces derniers étant largement tributaires de leurs importations de pétrole, leurs réserves de change ont souffert de graves ponctions. Pour éviter d'étrangler leur économie, ces pays ont emprunté pour acquitter la facture soudainement élevée de leur importation pétrolière

2 - Péan (.P) "L'argent noir corruption et sous-développement" Fayard

3 - EREE (S.) "L'évasion des capitaux dans les pays en développement" in problème économique 12 février 1986 n° 1961 p.9

En ce qui concerne la chute des recettes d'exportation, il faut noter que les ministres des finances des pays de la zone BEAC comme ceux de tous les PED en général, n'avaient prévu dans toute son ampleur la baisse des prix des produits de base qui a marqué les années 80 et s'est accentué en 1985/1986. L'arrivée de succédanés synthétiques (aux dépens des fibres naturelles, des produits agricoles, des métaux) et de la montée du protectionnisme sur les marchés du Nord, firent tomber les cours, phénomène accentué par la récession économique et par la léthargie de l'expansion économique dans les pays industrialisés.

De même, ces pays ont assisté à la dégradation de leurs termes de l'échange, c'est-à-dire du pouvoir d'achat de leurs exportations compte tenu du coût de leurs importations, surtout des produits manufacturés. A long terme, il leur est relativement plus coûteux d'importer les produits essentiels à leur développement et plus difficile de gagner les devises indispensables au service de leur dette. Par exemple, tel tracteur coûte aujourd'hui l'équivalent de 6 tonnes de cacao, alors qu'il en coûtait à peine 2 tonnes il y a quelques années. Les termes globaux de l'échange pour les produits primaires de ces pays sont à des niveaux bas aujourd'hui.

Soucieux de compenser la chute des prix et d'obtenir les réserves de change nécessaires au service de leur dette, les pays de la zone comme tous les autres pays producteurs de ces matières en général, ont tenté d'exporter de plus grands volumes. Mais cela n'a réussi qu'à faire encore baisser les prix.

Au total, on s'aperçoit que les origines des crises d'endettement des pays de la zone BEAC se situent à deux niveaux: national et international. Les raisons d'ordre intérieur et extérieur se sont conjuguées dans beaucoup de cas pour amplifier le phénomène. Pourtant un examen plus approfondi permet de constater que si les crises ont les mêmes effets, elles n'ont pas toujours la même nature.

Section III - La NATURE DES CRISES D'ENDETTEMENT : CRISE DE LIQUIDITE ET CRISE DE SOLVABILITE

I - Capacité d'endettement et intérêt de la distinction entre crise de liquidité et Crise de solvabilité

A - La Capacité d'Endettement d'un Pays

Depuis plusieurs années, l'ampleur de l'endettement extérieur des PED en général et des pays africains (y compris ceux de la zone BEAC) soulève de sérieuses préoccupations. Certains disent que la dette de l'Afrique est simplement énorme. On peut se poser la question de savoir si les pays africains comme les PED en général ont commis des erreurs et ont trop emprunté, ou si les banques commerciales ou les créiteurs extérieurs en général ont commis des erreurs et ont trop prêté aux pays africains.

Toutefois, il est utile de voir si le problème du service de la dette se pose en termes absolus ou en termes relatifs (en pourcentage des recettes d'exportations, du PIB, ou de tout autre agrégat économique donné). Habituellement, la capacité d'endettement⁽¹⁾ des pays se mesure par certains rapports tels que⁽²⁾:

- service de la dette aux importations ;
- rapport service de la dette du PIB ;
- rapport service de la dette (pendant une période donnée) aux exportations de biens et services).

1 - La capacité d'endettement est un concept fondé sur une anticipation de la capacité de servir la dette. Il fait appel à l'idée d'un plafond fixé au volume de l'endettement, en fonction d'une anticipation sur la capacité du débiteur d'assurer ultérieurement le service de la dette. Comme telle, cette capacité peut varier selon le sujet qui anticipe et son évaluation est différente suivant qu'elle est faite par le prêteur ou l'emprunteur. Bien plus, en ce qui concerne l'emprunteur, la capacité d'endettement ne se ramène à une anticipation sur la capacité de servir la dette que s'il juge vraiment impératif le service de la dette et la volonté de l'effectuer. La limite s'analyse alors comme un plafond déterminé, fixé à l'encours pour une période donnée qui peut par exemple être l'horizon du plan. (voir BEKOLO EGBE (B.) : Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée, analyse critique op cit. P.229)

2 - pour d'autres rapports, cf BEKOLO EGBE (B.) op cit, "un modèle d'alerte avancé de la crise d'endettement des pays africains au Sud du Sahara" CAEM...

1 - Le Rapport Service de la Dette/Importation

Il permet de mesurer la pression qu'exerce le service de la dette sur la balance des paiements. Le règlement du service de la dette se matérialisant par une sortie de devises, on peut chercher à évaluer les devises dont se prive un pays dans le cadre de ses possibilités destinées à la couverture de ses importations. En effet, le développement des relations commerciales doublé du désir d'équipement conduit les pays, notamment ceux qui sont jeunes à importer des biens et services nécessaires à leur développement ou à leur croissance. Comme les importations se paient en devises étrangères, tout transfert au titre du service de la dette s'opère par une diminution des réserves de change qui pourraient être utilisées à cette fin. Il peut donc paraître intéressant de mesurer le poids de cette perte par rapport à la valeur des importations réalisées. L'indicateur employé pour enregistrer cette donnée est le rapport du service de la dette à la valeur des importations :

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Valeurs des importations}}$$

plus important est ce rapport, plus forte sera la tendance à l'élévation du service de la dette et moindre seront les possibilités d'importations.

2 - Le Rapport du Service de la Dette au PIB Brut

Le PIB étant sur le territoire national, l'ensemble des valeurs ajoutées dégagées dans une économie au cours d'une période donnée, le problème consiste à mesurer la part du PIB qui est absorbée par le paiement du service de la dette. L'élévation du ratio établi à partir des bases ainsi définies, est un indicateur, toute chose égale par ailleurs, de l'accroissement du service de la dette. C'est également le signe d'une plus forte diminution de ce qui pourrait être épargné et affecté aux investissements.

3 - Le Ratio du Service de la Dette (rapport service de la dette/exportation)

Ce ratio est une mesure de liquidité qui indique la proportion des réserves en devises provenant des exportations qui est absorbé par le paiement du service de la dette. Le service de la dette(1) s'entendant comme le remboursement du capital et le paiement des intérêts. Ce ratio qui dans la pratique est couramment utilisé, est appelé ratio ou coefficient du service de la dette. Il est surveillé par les bailleurs de fonds étrangers et généralement utilisé pour apprécier la capacité d'un pays, à faire face aux charges de sa dette. Quand

le ratio s'élève, cela dénote l'accroissement du service de la dette ou la chute des exportations des biens et services. Quand le ratio dépasse le seuil de 20 %, les bailleurs de fonds deviennent méfiants et réticents à l'égard des pays emprunteurs. Dans ces conditions, les prêteurs font moins confiance aux pays qui se trouvent dans cette situation. Ils arrêtent les concours extérieurs et précipitent ainsi les difficultés. En raison de l'importance accordée à cet indice dans les milieux financiers, il convient de s'interroger sur sa nature. On est en droit de se poser cette question, car l'histoire montre que des pays ayant dépassé le niveau de 20 % à des moments donnés n'ont pas connu de difficultés. C'est ainsi qu'entre 1930 et 1932, l'Australie et le Canada ont vécu sans crise avec respectivement des ratios de 35 et 44 % et de 37 %. En 1976, le Brésil, l'Argentine ont supporté des ratios de 35 % pour le premier et de 37 % pour le second. En versement, l'Argentine avec un ratio de 10 % en 1947 a été obligé de restreindre ses transferts.

1 - Le service de la dette (intérêt plus remboursement du capital) est un indicateur économiquement plus pertinent du fardeau de la dette. Il reflète les conditions de la dette et la charge annuelle que celle-ci fait peser sur l'économie du pays débiteur. Dans le service de la dette lui-même, il est nécessaire de distinguer entre les paiements d'intérêt et le remboursement du capital. Les premiers indiquent le coût de l'endettement au moment considéré, tandis que les remboursements du capital sont généralement plus que refinancés sous forme de nouveaux prêts et ne font par conséquent pas peser de charge nette sur la balance des paiements (cf. la dette du Tiers-Monde : quelle est la gravité du problème ? in l'observateur de l'OCDE n° nov. 1981)

Si nous examinons la situation de deux pays comme le Congo et la RCA au cours des années 1980-1985, on observe pour ce qui est du Congo, des hauts ratios du service de la dette en 1983, 1984 et 1985 ; quant à la RCA, elle possède des faibles coefficients du service de la dette sur toute la période établie comme suit :

Tableau 62 : Coefficient du Service de la dette du Congo et de la RCA (en pourcentage) 1980-1984

| | 1980 | 1982 | 1983 | 1984 |
|-------|------|------|------|------|
| CONGO | 10,5 | 19,6 | 28,4 | 34,1 |
| RCA | 4,9 | 5,1 | 12,9 | 16,3 |

Source : Etabli à partir des chiffres du "World debt tables 1991" Banque Mondiale

Par ailleurs, la liste des pays d'Afrique Sub-Saharienne ayant négocié leur dette au cours de la période 1980 à 1984 est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 63 : Rééchelonnement de la Dette des Pays Africains au Sud du Sahara effectué dans le Club de Paris et de Londres, (1980-1984) en millions de dollars US

| PAYS | 1980 | | 1981 | | 1982 | | 1983 | | 1984 | |
|---------------------|------|-----|------|-----|------|----|------|-----|------|-----|
| | CP | CL | CP | CL | CP | CL | CP | CL | CP | CL |
| Rép. Centrafricaine | | | 72 | | | | 13 | | | |
| Côte-D'Ivoire | | | | | | | | | 153 | 306 |
| Libéria | 35 | | 30 | | | 27 | 24 | | 17 | 71 |
| Madagascar | | | 140 | 147 | 107 | | | 321 | 120 | 195 |
| Malawi | | | | | 25 | | 30 | 59 | | |
| Niger | | | | | | | 33 | | 22 | 28 |
| Nigeria | | | | | | | 1920 | | | |
| Sénégal | | | 75 | | 74 | 78 | 64 | | | 97 |
| Sierra Léone | 37 | | | | | | | | 88 | 25 |
| Soudan | | | | 568 | 80 | | 502 | 646 | 245 | |
| Togo | | 69 | 232 | | | | 300 | | 55 | |
| Ouganda | | | 30 | | 19 | | 285 | | | |
| Zaire | | 402 | 500 | | | | 1317 | | | |
| Zambie | | | | | | | 285 | | 150 | 75 |

Source : Confectionné à partir des chiffres du "World debt tables 1984" Banque Mondiale

NB : CP désigne le Club de Paris

CL désigne le Club de Londres

Lorsqu'on examine la liste des pays d'Afrique Sub-Saharienne ayant négocié leurs dettes au cours de la période 1980 à 1984, on s'aperçoit que la République Centrafricaine avec un coefficient de 12,9 en 1983 a demandé un allègement du service de la dette. Par

contre, le Congo qui enregistre un ratio du service de la dette 28,4 % en 1984 ne figure pas sur la liste. Cet exemple illustre très bien la relativité de la valeur de ce ratio, relativité attribuée aux facteurs tels que : les éléments et le mode de calcul du ratio, et les insuffisances de ce dernier.

Les éléments et le mode de calcul du ratio du service de la dette

On obtient le ratio du service de la dette à partir du rapport entre le service de la dette et la valeur des exportations des biens et services. Ces deux éléments, service de la dette et exportations varient dans le temps. En effet, le service de la dette est exprimé en devises étrangères. Il représente un coût qui varie avec la fluctuation des taux de change des monnaies transférées et de la variation des taux d'intérêt flottants. La fluctuation du taux de change entraîne un risque de change qui pèse sur tout emprunteur en devises étrangères. La hausse des cours de monnaies dans lesquelles se fait le paiement entraîne un coût supplémentaire.

Pour ce qui est du changement des taux d'intérêt, il importe de rappeler qu'un certain nombre de prêts étant assortis de taux d'intérêt flottants, en l'occurrence les crédits octroyés par les banques, toute hausse ou baisse des taux de base, entraîne inévitablement une variation du montant des intérêts à payer.

Pour ce qui est du second élément du ratio, c'est-à-dire les exportations, il faut remarquer que c'est aussi un élément variable. En effet, la valeur des exportations, notamment des exportations des produits, oscille dans le temps avec la variation des cours des produits ou celle des productions elles-mêmes par suite des phénomènes naturels. Par exemple, une baisse des cours des produits destinés à l'exportation entraîne une réduction des recettes attendues. De manière similaire, la chute de la production agricole en volume, destinée à la vente à l'étranger, diminue les gains escomptés.

Les deux éléments du ratio sont donc variables. Dans ce contexte, lorsqu'on compare les coefficients du service de la dette d'une année à une autre, en ne prenant pas en compte des facteurs conjoncturels d'ordre monétaire ou naturels, le ratio n'a pas la valeur absolue qu'on lui attribue souvent. Il est souvent difficile de connaître en période d'instabilité des cours des produits, des monnaies ou des taux d'intérêt, si un ratio du service de la dette élevé provient du volume important de la dette ou des fluctuations des marchés internationaux.

D'autre part, la portée du ratio se trouve limitée par l'usage des méthodes différentes pour son calcul. En effet, les organismes internationaux, notamment, la BIRD, l'OCDE et la BRI qui publient les statistiques relatives au ratio du service de la dette, n'utilisent pas toujours les mêmes éléments. La première divergence apparaît dans le choix des composantes des exportations et des services. La BIRD ne retient que les services "non facteurs" et les envois des fonds des émigrés(1).

La valeur des exportations et des services change selon qu'il s'agit de la BIRD ou de l'OCDE. La deuxième différence de structure concerne la nature des dettes. La Banque des règlements internationaux (BRI) prend en compte dans son recensement les crédits à court terme, alors que la BIRD et l'OCDE les éliminent; de même les crédits militaires sont exclus des données de la BIRD, mais se trouvent partiellement dans celle de l'OCDE(2). Les crédits(3) pris en compte n'étant pas les mêmes, le service de la dette qui est déterminé diffère selon que le calcul est fait par la BIRD, l'OCDE ou par la BRI.

En définitive, on est en présence d'un rapport dont les deux éléments services de la dette et valeurs des exportations de biens et services recouvrent des réalités quelque peu divergentes, en raison des méthodes différentes de calcul utilisées par les organismes internationaux. Dans ces conditions, une appréciation fondée indifféremment sur des ratios publiés par l'OCDE, la BIRD ou la BRI reste limitée dans sa signification. Par ailleurs, ce qui ôte toute valeur absolue à cette notion est qu'on veut en faire un indicateur de surendettement, capable de provoquer la rupture des équilibres globaux notamment au niveau de la balance des paiements et qu'on lui donne les mêmes interprétations quels que soient les pays. Or, les structures économiques diffèrent d'un pays à l'autre. Dans le cadre de la zone BEAC, des pays comme le Cameroun, le Gabon et le Congo, qui sont exportateurs de pétrole, de produits miniers (cas du Gabon), des produits agricoles, possèdent une grande capacité d'exportation. Par contre, la RCA, le Tchad, la Guinée équatoriale qui sont enclavés, situés sur une terre peu fertile etc... ont des ressources limitées. De même, dans ces pays de la zone, le volume des importations nécessaires, varie d'un Etat à un autre. Ainsi, le Tchad, la RCA, la Guinée Equatoriale font venir

1 - FMI, Banque Mondiale, BRI, OCDE "Dettes internationales : Définition, couverture statistique et méthodologie"
1988

2 - idem au précédent

3 - Dettes et crédits ici sont utilisés pour représenter la même réalité.

de l'extérieur presque tout leurs équipements à cause de la sous-industrialisation. Par contre, le Cameroun, le Congo, le Gabon ayant quelques industries, le font dans une proportion moindre. L'importation des biens de consommation ne revêt pas non plus la même importance partout. C'est ainsi que le Cameroun par exemple parvenu à l'autosuffisance alimentaire, réduit fortement ses importations dans ce domaine. D'autres Etats tels que le Tchad, la RCA cumulent les achats de biens de consommation d'origine industrielle et atteignent par conséquent des niveaux d'importation élevés.

Pourtant, les variables -exportations et importations- affectent de la même façon que le service de la dette, la balance des paiements. Les exportations agissent sur les entrées et les importations sur les sorties. Il n'y a donc pas lieu, dans l'analyse des facteurs qui provoquent la détérioration de la balance des paiements, de mettre uniquement l'accent sur un seul élément, le service de la dette.

Malgré ces insuffisances, il faut noter que dans la pratique, lorsque ce ratio et même les deux autres que nous avons analysés sont élevés, on suppose que l'emprunteur se dirige vers une crise d'endettement extérieur.

B - Distinction entre crise de liquidité et crise de solvabilité

La capacité à servir la dette extérieure⁽¹⁾ dépend d'un revenu (quantité variable), ainsi que de la variable prix, tel que les termes de l'échange. Il s'en suit que la capacité à servir la dette extérieure peut augmenter même si les prix à l'exportation restent fixes ou baissent, si le volume des exportations augmente rapidement.

L'inverse est tout aussi vrai, une augmentation de la capacité à servir la dette extérieure. Les pays de zone comme les pays africains et même des PED en général étant "preneur" sur le marché international et ne participent pas (mais subissent seulement) aux décisions sur la fixation des prix et des volumes de leurs produits d'exportation, ne peuvent influencer leur capacité à servir la dette que d'une seule façon : se résigner à ne pas emprunter, au prix de voir s'accélérer la détérioration de leur situation économique et financière avec toutes les conséquences sociales qui en découlent.

1 - C'est la capacité du débiteur à payer au créancier les dus au titre d'amortissement et d'intérêt.

Nous devons souligner qu'un changement dans les trois rapports sus-analysés, n'indique en rien le fait qu'un pays a trop ou peu emprunté, mais tout simplement qu'une crise d'endettement surviendrait dans un avenir non spécifié, si cette tendance continue (un accroissement continu des paiements des services de la dette par rapport aux exportations).

En effet, le ratio du service de la dette par exemple, exprime quand il s'élève, qu'il y a simplement une grande consommation des réserves en devises par le paiement du service de la dette, sans forcément signifier que le pays est trop endetté. La notion d'endettement excessif ne se perçoit que si l'on compare le service de la dette aux revenus que génèrent les investissements financés par les prêts extérieurs. Des projets qui génèrent des revenus en devises peuvent avoir une rentabilité différée et de ce fait le ratio du service de la dette peut être momentanément élevé. Dans leur phase de rentabilité, ces projets procureront des revenus qui alimenteront la balance des paiements et abaisseront le ratio. Par contre, un ratio peut être bas parce que de façon conjoncturelle, d'autres facteurs favorables agissent sur la balance des paiements (non rapatriement des bénéficiaires, prix exceptionnellement élevé des produits d'exportations...)

Il n'est donc pas exclu que la distinction entre solvabilité et liquidité⁽¹⁾ utilisée dans l'analyse des institutions financières nationales soit utile dans l'analyse de la dette extérieure d'un pays en particulier en Afrique. En effet, dans le cas d'un pays dont le service de la dette ne peut pas être couvert de façon durable par l'ensemble des revenus qu'il peut produire, on se trouve dans une situation de crise de solvabilité. Par contre une rupture provisoire des réserves de change dont le rétablissement est garanti dans le futur ne peut dénoter qu'une crise de liquidité. Cette distinction a un intérêt au niveau des solutions qu'on peut mettre en oeuvre pour résoudre telle ou telle crise. Selon la nature de la crise, la thérapeutique doit être différente pour avoir toute l'efficacité voulue. Malheureusement, ce principe n'a pas toujours été respecté quand il a fallu redresser les économies des pays en crise. On a constaté en effet, que dans nombre de pays, les remèdes préconisés étaient analogues alors que

1 - Pour détail concernant la liquidité et la solvabilité des institutions financières nationales, voir le rapport sur le développement dans le monde 1989 p.87 Banque Mondiale

2 - Nous reviendrons largement sur cet aspect important du problème, lors de l'analyse des voies de sortie de la crise.

les situations et les problèmes en cause n'étaient pas les mêmes. Dans le cas des solutions inadaptées, les crises se sont prolongées alors que les mesures décidées et appliquées sont ressenties douloureusement par les populations auxquelles il est demandé presque toujours de lourds et pénibles sacrifices (relèvement des prix et des tarifs, licenciement, blocage de salaires...);) peine et temps perdus, tels sont les résultats auxquels on aboutit quand le diagnostic de la situation est faux. Par contre, un plan de redressement reposant sur des mesures dictées par la nature exacte de la crise, peut être couronné de succès et conduire à une remise en ordre durable.

II - Crise de Liquidité

A - Définition de la Crise de Liquidité

On observe ce type de crise lorsque le déséquilibre est temporaire, et quand la couverture des paiements extérieurs peut être assurée dans le futur.

On peut comparer cette situation à celle d'une entreprise qui à un bilan où l'actif couvre bien le passif, mais comporte des postes insuffisamment liquides pour permettre le paiement immédiat de certaines dettes venues à échéance. En réalité, l'entreprise en question n'est pas déséquilibrée, mais connaît tout simplement des problèmes de trésorerie appelés à disparaître au fur et à mesure que les éléments de l'actif sont rendus liquides.

L'on peut donc dire, qu'au niveau national, une situation de manque de liquidité signifie que les obligations de remboursement ne peuvent être remplies à temps bien que la valeur des avoirs de l'entreprise dépasse la valeur des créances. L'emprunteur se trouve dans une trappe à liquidité. Généralement, la majorité des entreprises parviennent à refinancer leur dette à maturité et le refinancement est quasi automatique.

Pour ce qui est des pays de la zone BEAC et même des pays africains en général, on peut se poser la question de savoir, en cas de crise de liquidité, pourquoi les dettes ne sont pas "refinancées" dès qu'elles arrivent à maturité, pourquoi le mécanisme de refinancement ne fonctionne pas ? La réponse, c'est que l'aval de l'Etat, la caution des organismes de garantie extérieurs joue et fausse en général le fonctionnement du lien "rentabilité-emprunt"

Au niveau international donc, la contre-valeur de la crise de liquidité est représentée par l'incapacité à payer les intérêts et l'amortissement à l'étranger à temps. Comment évolue la position de liquidité d'un pays quand augmente sa dette ?

B - Evolution de la position de liquidité d'un pays avec l'augmentation de son endettement

Au fur et à mesure que l'endettement extérieur d'un pays augmente, la position de liquidité pourrait passer par trois étapes(1) :

a) Dans la première phase, la dette augmente plus vite que la capacité du pays à servir la dette extérieure, en effet, le pays profite de son sous-endettement antérieur,

b) Dans la deuxième phase, l'endettement extérieur du pays augmente au même rythme que sa capacité à servir la dette ; le pays se trouve en équilibre au point de vue liquidité ;

c) Dans la troisième phase, l'endettement extérieur croît plus vite que la capacité du pays à servir la dette , alors plusieurs phénomènes déséquilibrants peuvent déclencher la crise.

Déterminer l'optimalité du niveau de l'endettement pour un pays en terme de liquidité est plus simple et plus directe qu'en terme de solvabilité(1). Ceci justifie, au moins partiellement le choix des banques commerciales au départ. Chaque fois qu'il y a crise, il s'en suit un coût, souvent sous forme d'un accroissement des taux d'intérêt, un resserrement de la conditionnalité, un rééchelonnement de la dette et dans des cas extrêmes, malheureusement fréquents en Afrique, comme dans les PED en général, un coût politique.

Dans la crise d'endettement des pays de la zone BEAC ou même des pays africains en général, nous avons distingué entre les causes intérieures et extérieures qui conduisent ces pays à ne pas être à même de repayer leurs dettes. De toutes ces causes quelles sont celles qui engendrent une crise de liquidité ?

1 - Robert Z. Aliber : a conceptual approach to the analysis of external debt of the developing country.

C - Les causes de la crise de liquidité

Ce type de crise peut avoir pour origine notamment :

1 - une catastrophe naturelle : Les pays agricoles en général, sont souvent victimes de cataclysmes naturels, et connaissent de ce fait une perturbation de leurs économies. Une mauvaise pluviosité, des incendies, ou encore une sécheresse prolongée, peut provoquer dans le pays, des problèmes de production agricole, qui entraînent à leur tour une diminution de recettes. Une rupture dans le paiement peut aussi se produire, si le remboursement de la dette a été gagé sur les recettes des exportations agricoles.

2 - une mauvaise conjoncture internationale : Elle peut concerner par exemple les prix. C'est ainsi en effet, qu'entre 1985/1986, le Cameroun à l'instar des autres pays de la zone comme des PED en général, a vu les prix internationaux de ses principaux produits d'exportation (pétrole, café et cacao) baisser. Le résultat a été déséquilibré. Il en est résulté une diminution sensible (près de 14 % du PIB), de ses recettes d'exportation, Base des investissements, une détérioration des termes de l'échange de près de 45 % au cours des trois années 1986/87, 1987/88 et 1988/89. Face à une rigidité à court terme des dépenses publiques, cette diminution a entraîné l'apparition des tensions au niveau du trésor public et l'accumulation d'importants arriérés des paiements intérieurs de l'Etat (250 milliards en 1986/87 et 90 milliards en 1987/88).

Mais ici, il faut noter que c'est la baisse des prix et non celle des quantités produites qui sont à l'origine des ruptures d'équilibre et des problèmes financiers. Cependant, les cours étant fluctuants, le déséquilibre n'est pas permanent. La tendance des années d'après, peut se renverser. Le caractère de la crise est donc passager.

3 - une rentabilité lointaine : Quand les remboursements commencent avant que les projets n'entrent en phase de rendements, on se trouve en face des charges non couvertes. Le pays qui est affecté est appelé à retrouver son équilibre quand les projets financés entrent en phase de rentabilité. C'est le cas de tous les pays en développement qui ont utilisé la majeure partie des financements reçus pour des projets à rentabilité non immédiate telles les infrastructures de base, ou de façon générale pour des investissements à rentabilité certaine, mais différée dans le temps.

Par ailleurs, les mauvaises performances des entreprises publiques et para-publiques, qui obligent l'Etat à consentir les concours financiers importants sur le budget ont amplifié la crise de liquidité des pays de la zone.

4 - Le fardeau des entreprises publiques

Dans les pays de la zone comme dans les pays d'Afrique subsaharienne en général, le secteur des entreprises publiques et para-publiques est constamment inefficace. Cette inefficacité limite leurs contributions à la croissance économique et font peser des charges croissantes sur le budget. Les causes des résultats decevants des entreprises ont été clairement identifiées presque partout et sont presque toujours les mêmes : l'ampleur demesurée de l'investissement initial par rapport au marché, le manque de rentabilité des projets, un personnel pléthorique, une structure administrative trop lourde, l'absence de systèmes d'incitation pour la direction, l'absence d'objectif clairement définis et de critères de performances concomittants pour l'entreprise, de même que l'absence de planification stratégique et les insuffisances des services de comptabilité et de vérification des comptes. Ces entreprises souffrent également des maux tels : la politisation de la direction et l'ingérence des ministères de tutelle dans leur gestion, le manque de souplesse pour répondre à l'évolution du marché et structure financière inadéquate (faible capital et emprunt excessif). Cette dernière cause peut être illustrée dans le cas camerounais par les données du tableau ci-après.

Tableau 64 : Encours de la dette à moyen et long terme des entreprises publiques non financières.

| En milliards FCFA | 1982/83 | 1983/84 | 1984/85 | 1985/86 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Encours de dette à court terme | 209,6 | 248 | 322 | 331 |
| PRIMAIRE..... | 67 | 79,8 | 84,3 | 94,4 |
| . Société Développement(SD) | 33,2 | 39,1 | 41,4 | 65,9 |
| . Etablissement Public(EP) | 1,6 | 1,9 | 1,6 | 2,4 |
| . Société Anonyme (SA) | 32,2 | 38,8 | 41,3 | 26,1 |
| SECONDAIRE..... | 103,3 | 120,2 | 149,4 | 126,7 |
| . Sociétés anonymes (SA) | 103,3 | 120,2 | 149,4 | 126,7 |
| TERTIAIRE..... | 39,3 | 48 | 88,6 | 109,5 |
| . Société anonyme (SA) | 19,2 | 25,9 | 63,9 | 77,1 |
| . Etablissement Public(EP) | 20,1 | 22,1 | 24,7 | 32,4 |
| dont RNCF..... | 10,6 | 12,4 | 12,4 | 19,1 |
| Encours des dettes à moyen et long termes..... | 360 | 346 | 398,0 | 401,4 |
| PRIMAIRE..... | 84,0 | 89,8 | 97,1 | 85 |
| . Société Développement(SD) | 35,7 | 41,1 | 40,9 | 35,5 |
| . Etablissement Public (EP) | 16,6 | 20,6 | 24,4 | 27,5 |
| . Société Anonyme (SA) | 31,7 | 28,1 | 32,1 | 22,0 |
| SECONDAIRE | 219,1 | 183,4 | 166,5 | 162,7 |
| . Société anonyme (SA) | 219,1 | 183,4 | 166,5 | 162,7 |
| TERTIAIRE..... | 56,8 | 72,8 | 134,5 | 163,7 |
| . Société anonyme (SA) | 51,4 | 67,2 | 128,8 | 148,1 |
| . Etablissement Public (EP) | 5,4 | 5,6 | 5,7 | 5,6 |
| Dont RNCF..... | 4,7 | 4,9 | 4,9 | 5,3 |

Source : Extrait de TAMBA Isaac "Evaluation de la performance des entreprises parapubliques au Cameroun" Thèse Doct. 3e C. UY. 1991

Les difficultés financières et d'exploitation de ces entreprises publiques font que ces dernières ne peuvent continuer à fonctionner qu'avec des subventions que leur accorde l'Etat sous différentes formes.

On peut noter que dans le cas camerounais, et à travers la Société Nationale d'Investissement (SNI) qui fait fonction de holding, l'Etat détient le capital, ou des participations au capital de 60 entreprises régies par le droit des sociétés privées dans tous les secteurs de l'économie nationale. Il détient plus de

25 % du capital de 40 de ces entreprises. La valeur ajoutée du portefeuille total de la SNI représente environ 5 % du PIB ; les entreprises non comprises dans le portefeuille de la SNI, comme la REGIFERCAM, la Compagnie Nationale de Chemins de Fer, représentent environ 2 % du PIB. Le total des investissements de ces sociétés figurant dans le portefeuille de la SNI, s'est élevé à 50,7 milliards de FCFA en 1984 (ce qui représentait 6,2 % de la formation brute de capital fixe du pays et 1,6 % du PIB).

Le tableau ci-après donne des indications sur les entreprises portefeuilles de la Société Nationale d'Investissement entre 1982 et 1984.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau 65 : Indicateurs sur les Entreprises Publiques
(portefeuille de la société nationale d'Investissement)
(milliards de FCFA)

| | 1982 | | 1983 | | 1984 | | |
|---------------------------------|----------------|------------|----------------|------------|-----------------------------|----------------|------------|
| | Résultats nets | Dividendes | Résultats nets | Dividendes | Soutien financier de l'Etat | Résultats nets | Dividendes |
| PRIMAIRE | - 34.931 | 200 | -52.174 | - | 56.465 | -40.615 | 446 |
| dont : | | | | | | | |
| - CAMSUCO (sucre) | -6.288 | - | -27.061 | - | 8.985 | -3.616 | - |
| - CELLUCAM (pâte à paper) | -23.212 | - | -29.401 | - | 43.081 | -34.859 | - |
| - Sociétés de développement)(b) | -3.114 | - | -6.358 | - | - | -754 | - |
| SECONDAIRE | -15.174 | 297 | -8.822 | 2.988 | 12.421 | 9.890 | 3.570 |
| dont : | | | | | | | |
| -Alucam(aluminium) | -6.449 | - | -6.327 | - | 3.980 | -14.010 | - |
| -SONARA(raffinage) | -8.599 | - | -9.777 | - | - | 3.566 | - |
| -SABC(brasserie) | - | - | -3.185 | 2.229 | - | 3.829 | 2.77 |
| TERTIAIRE | 1.554 | 726 | 1.603 | 701 | 19.123 | -9.139 | 776 |
| dont : | | | | | | | |
| - SOTUC(transports publics) | -980 | - | -873 | - | 1.453 | -1.418 | - |
| - CAMBANK(banque) | 59 | - | -407 | - | - | -8.140 | - |
| TOTAUX | -48.551 | 1.223 | -59.393 | 3.689 | 88.009 | -39.864 | 4.792 |

Source : Société Nationale d'Investissement, rapports annuels 1982, 1983, 1984

De ce tableau, on constate que rares sont les investissements importants des entreprises publiques qui ont été financés avec les bénéfices non distribués : En effet, les déficits nets d'exploitation se sont élevés en 1984 à 39,9 milliards de FCFA ; en termes bruts, cela correspond à des pertes de 76,3 milliards de francs CFA et à des bénéfices de 36,4 milliards de FCFA ; ils font oublier le fait important qu'ils incluent les subventions de l'Etat. Comme elles se sont élevés à environ 90 milliards de

FCFA en 1983, en réalité, le déficit d'exploitation global aurait été de l'ordre de 150 à 160 milliards de FCFA (425 millions de dollars) en 1983. En 1984, ces subventions ont atteints 150 milliards de FCFA soit 336 millions de dollars ce qui représente environ 50 % des recettes pétrolières totales de l'Etat pour cette année là et 18 % des dépenses publiques totales. Pour l'année 1983, les subventions de 90 milliards de dollars ont représenté un tiers des recettes pétrolières de l'Etat et 15 % des dépenses globales de l'Etat. Ces résultats sont imputables à la CELLUCAM, la CAMSUCO et L'ALUCAM.

Ces subventions constituent toute une gamme de transactions financières, dont certaines constituent des créances futures sur les entreprises en question et d'autres des transferts purs et simples. Ainsi, sur les 90 milliards de FCFA transférés par l'Etat à ce secteur en 1983, 36 millions étaient des prêts supplémentaires, pour la plupart à des entreprises en difficulté, en particulier la CELLUCAM. Huit milliards de FCFA ont été utilisés pour le rachat de prêts à des tierces parties spécialement pour la CAMSUCO, 9,5 milliards de FCFA ont été déboursés pour le service de la dette garantie par l'Etat, dont plus de 50 % pour la CELLUCAM, et près de 20 milliards ont été versés directement sous forme de subventions. Enfin, 15 milliards de FCFA ont été consacrés à des prises de participation dans des entreprises, notamment la SONEL, la compagnie nationale d'électricité.

En dehors des coûts financiers que le soutien de ce secteur représente pour l'Etat, c'est l'économie tout entière qui est touchée car les ressources financières et humaines investies qui ont tendance à être gaspillées dans un système qui n'offre que peu d'incitations aux bons résultats et ne sanctionne pas les mauvais, qui ne différencie pas les objectifs privés des objectifs sociaux et qui, souvent ne tient pas compte des signaux du marché. Le maintien d'une main-d'oeuvre pléthorique en particulier à la CELLUCAM (qui a été fermée) et à la CAMSUCO -qui est symptomatique de ce problème- a été en grande partie responsable des difficultés de ce secteur.

Toutes ces différentes causes conduisent à une crise de liquidité, soit par une expansion du déficit du compte courant au-delà de son niveau tendanciel, soit par une réduction des entrées nettes de capitaux au-dessous de son niveau tendanciel, soit une combinaison des deux événements.

Il convient de souligner que la crise de liquidité dans les pays de la zone BEAC et des pays africains en général, renferme un phénomène purement monétaire à court terme, et transitoire. La crise survient parce que le repaiement ne peut pas être honoré à temps, soit parce que le mécanisme d'acquisition de ressources est grippé (ou a fait faillite), soit parce que les pays ne peuvent pas acquérir d'emprunts supplémentaires suffisants pour honorer les échéances ou couvrir le déficit du compte courant. La durée de la maturité de la dette reste souvent aussi un facteur d'alourdissement du poids de la dette de ce pays. Malheureusement, les créanciers ignorent "l'illusion" de la structure de la dette extérieure des pays africains en particulier, les revenus destinés à repayer la dette sont étroitement liés à des phénomènes en général exogènes hors du contrôle de ces pays(1).

Quand les crises d'endettement sont liées à des phénomènes monétaires, les variables indépendantes les plus significatives sont les variations dans les taux de change réels. Ces variations entraînent des déséquilibres de la balance du compte courant. Comme on le verra dans la deuxième partie, les rééchelonnements de la dette extérieure ont pour objectif de contribuer au processus d'ajustement destiné à ramener les variables à des valeurs d'équilibre. Et c'est là que naît cette liaison étroite entre les programmes d'ajustement du FMI, de la Banque Mondiale, et les actions des clubs de Paris et de Londres, (comme il sera montré dans les chapitres suivants), la mise sur pied de ces programmes tend à mettre plus l'accent sur les efforts internes, tout en oubliant que les causes extérieures de la crise (la majorité en général) ne peuvent pas être corrigées par des efforts internes aussi vigoureux et soutenus qu'ils puissent être. Ces programmes malheureusement s'articulent en général sur l'aspect "demande" et négligent le côté "offre". C'est pourquoi l'on pense, comme il sera précisé ultérieurement, qu'une réelle coordination des efforts internes et externes s'imposent, si l'on veut aboutir à une solution viable au problème de l'endettement des pays africains en général et ceux de la zone BEAC en particulier.

Lorsqu'on parle du problème d'endettement de ces pays en général, il faut souligner le fait que les pays africains de la zone BEAC sont dans une situation où beaucoup d'entre eux ne peuvent pas raisonnablement repayer leur dette assez rapidement, même s'ils le voulaient. Ceci est bien différent de l'attitude de

1 - le raisonnement est fait ici dans le cadre d'une dette déjà contractée. Nous analyserons ailleurs le rôle des pays africains au moment de l'acquisition de la dette. Les deux situations sont bien différentes ; bien que la deuxième entraîne la première et parfois l'inverse.

certains PED non africains qui ne veulent pas tout simplement repayer ; et ceci pour diverses raisons(1) .

La distinction que nous faisons entre la capacité et la volonté est d'importance. Car les créiteurs parlent souvent de "défaut" de paiement alors qu'en réalité, il s'agit d'un "délai" de paiement, ce qui suppose un manque de devises extérieures.

Un "défaut" de paiement, comme nous l'avons vu au premier chapitre, est plutôt lié à une décision politique d'altérer les relations financières extérieures. La distinction soulignée entre "être capable de" et avoir "la volonté de" est aussi importante pour ce qui est de la forme et du montant des pertes que le créiteur peut encourir si les paiements ne sont pas effectués à temps. En général, le délai de paiement n'aboutit pas nécessairement à des pertes, car les renégociations entraînent des augmentations des intérêts. La crise d'endettement entraîne des pertes surtout au pays emprunteur et ceci comme nous l'avons vu pour des erreurs qui sont largement partagées entre créiteurs et débiteurs. Qu'en est-il de la crise de solvabilité ?

III - Crise de Solvabilité

A - Définition de la Crise de Solvabilité

La confusion ne doit pas être faite entre crise de liquidité et crise de solvabilité. Mais, l'imprécision règne tellement dans certains analyses au point où on n'arrive pas à bien cerner les remèdes à administrer pour résoudre les crises.

La crise de solvabilité se produit quand les charges de la dette excèdent les revenus que le pays peut avoir. Cette situation peut également être comparée à celle d'une entreprise, où dans le bilan, le passif n'a pas de contrepartie adéquate à l'actif. Il s'agit en quelque sorte des dettes qui ne sont pas "gagées", celles-ci n'étant couvertes ni à court terme, ni à moyen ou long terme provoquent des crises de nature profonde.

Au niveau national donc, on peut dire que l'insolvabilité est liée au rapport entre les avoirs et les créances de l'entreprise.

1 - Le Pérou a décidé de limiter le paiement du service de sa dette à 10 % de ses recettes d'exportations. Le Brésil a préféré mettre cette limite à 2,5 % de son PIB ; et le Zaïre a opté pour l'approche du pérou.

Par contre, au niveau international, la contrepartie de l'insolvabilité n'est pas la banqueroute, mais plutôt le rapport existant entre le taux d'intérêt sur un prêt particulier ou taux d'intérêt moyen sur l'ensemble des prêts d'un pays donné et la productivité ou la productivité moyenne de (ou des) l'investissement(s) financé par ce (ou ces) prêt(s). A ce niveau, on peut se poser la question fondamentale de savoir si le(s) prêt(s) engendreront une augmentation ou une diminution de revenu dans le pays emprunteur. C'est l'un des aspects cruciaux négligés par le processus d'endettement extérieur des pays africains en général. Alors que les banques internationales ou les intermédiaires financiers étrangers ont tout fait pour assurer la garantie de leur placement dans les pays africains, grâce aux mécanismes de garantie existant dans les pays d'origine de fonds ou de matériel, et à l'aval des gouvernements emprunteurs (COFACE, HERMES, OPIC etc...) rien n'a été fait pour garantir dans les pays africains ni l'efficacité du matériel, ni la rentabilité des projets au financement desquels les prêts sont destinés (au cas où les prêts ne sont pas destinés à l'achat des biens de consommation). Tout se passe comme si ce genre de garantie ne fait pas partie du prêt. Tout est laissé à l'analyse des pays emprunteurs, qui le plus souvent par manque de cadres expérimentés ou encore sous la pression des intermédiaires étrangers (en quête de rémunérations excessives, sans commun rapport avec la rentabilité de l'investissement) décident à la hâte d'avaliser les emprunts, hypothèquent ainsi l'avenir de l'économie nationale. Ce raisonnement reste vrai pour l'assistance technique qui est rémunérée, non pas par rapport à l'efficacité ou à sa rentabilité, mais sur la base du chiffre d'affaires théorique du projet, voire même à la superficie de terre pulvérisée ou ensemencée par des avions¹⁾. Les banques commerciales internationales comme les autres intermédiaires financiers extérieurs ont largement failli à leur tâche ; à savoir : servir d'intermédiaire entre fournisseurs et clients.

Comme on le verra dans la deuxième partie à propos des politiques de minimisation des crises, un pays ne peut emprunter au taux du marché pour financer l'agriculture (dont le revenu dépend des décisions extérieures au pays), les routes, les écoles,

1- Dans ce cas, on ne se demande pas si les semences seront mangées par les oiseaux, les insectes...etc, mais on calcule le chiffre d'affaires sur la superficie ensemencée. Le coût de l'assistance technique et ainsi calculé de même que la rémunération des intermédiaires deviennent partie intégrante du montant de l'emprunt.

les hôpitaux ou tout autre investissement à dominance sociale sans recourir à moyen, voire à court terme, une crise d'endettement extérieur. A moins que le revenu national "projeté" ne reflète une capacité adéquate de servir la dette extérieure. Cette prévision doit être l'oeuvre des autorités nationales qui sont seules proches des réalités du pays et soucieux de son devenir économique et social. Même lorsque ces cas se présenteraient, il ne faut pas oublier que les investissements sociaux débouchent inévitablement sur des investissements permanents en termes de coûts récurrents qui incombent à l'Etat. De ce qui suit, on en déduit que même dans le cas d'un don pour financer un investissement social, les gouvernements concernés devraient analyser méticuleusement la capacité du pays à faire face aux flux des coûts récurrents au cours de la vie du projet. Un don d'un hôpital ou d'une école peut dans certaines circonstances revenir plus cher à un Etat que l'absence de cet investissement.(1)

Comme on le verra ultérieurement, le besoin d'emprunter doit être lié à la rentabilité des projets et à la capacité du pays à assurer le service de la dette imparti ; les organismes de garantie (aval, caution) extérieur doivent garantir aussi la qualité des biens fournis ; l'assistance technique doit être liée à la rentabilité et l'efficacité des projets concernés ; l'aval de l'Etat doit être directement et réellement fonction de la capacité actuelle et prévisible de l'économie nationale à assurer le service de la dette.

Comment évolue la position de solvabilité d'un pays lorsque sa dette augmente ?

B - Croissance de la Dette sous contrainte de solvabilité

Au fur et à mesure que la dette extérieure d'un pays augmente, la position de solvabilité pourrait passer trois étapes :

a) Dans la première phase, la dette augmente plus vite que son revenu national, mais l'ampleur de la croissance de son revenu national est plus grande que celle des intérêts payés sur la dette extérieure ;

1 - Dans le cas d'une école par exemple, on oublie souvent que l'équipement, son renouvellement, l'assistance technique, l'évolution technologique, pèseront lourd sur les réserves extérieures de l'Etat puisqu'il faudra dans beaucoup de cas importer.

b) Dans la deuxième phase, le taux d'intérêt sur la dette extérieure additionnelle est égale à la productivité marginale de l'investissement rendue possible par l'accroissement de la dette, la dette extérieure augmente au même rythme que la capacité du pays à assurer le service de la dette. Cette phase représente l'équilibre de long terme, les dettes existantes sont remboursées selon l'échéancier prévu, pendant que les nouvelles dettes sont vendues de manière qu'en fait l'échange extérieur réalisé grâce aux dernières ventes de la dette soit utilisé pour financer le remboursement de la dette arrivée à échéance. Le pays gagne parce que l'emprunt extérieur utilisé pour acquérir un plus grand stock de capital, conduit à un niveau de revenu national plus élevé ;

c) Dans la troisième phase (tout comme dans la première), la dette extérieure croît plus vite que la capacité d'assurer le service. Le revenu national du pays est défavorablement affecté par la dette additionnelle parce que son coût en termes d'intérêt est trop élevé par rapport à la productivité des investissements rendus possibles grâce au prêt.

Ces différentes étapes par rapport à la limite de solvabilité peuvent être représentées de la façon suivante : (fig)

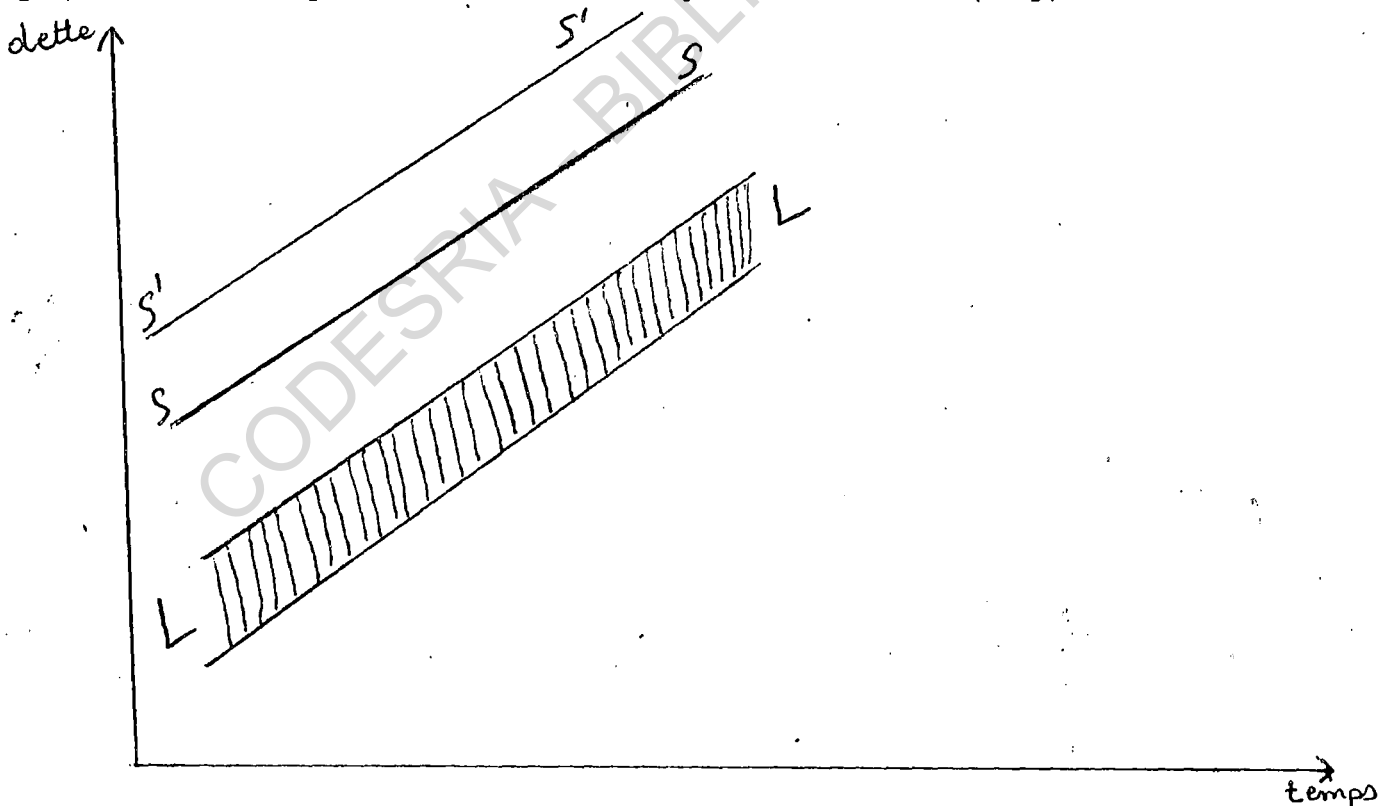


Figure : dette extérieure optimale. source : extrait de TOUNA MAMA op cit P.44

Le volume des prêts extérieurs est mesuré sur l'axe des ordonnées alors que le temps se trouve sur l'axe des abscisses. La droite SS représente le lieu des points pour lesquels la dette extérieure est optimale à différents instants la pente de cette droite est égale au taux de croissance du pays considéré.

Deux conditions peuvent être remplies à la limite de solvabilité de l'équilibre à long terme identifié à la deuxième étape de l'évolution : la première est que le taux d'intérêt réel sur la dette extérieure additionnelle soit égal à la productivité marginale du capital dans le pays concerné ; la seconde est que le taux de croissance de la dette extérieure en termes réels soit égal au taux d'intérêt réel.

Si la dette du pays est en dessous de ce lieu, cela signifie que son revenu réel pourrait s'accroître s'il vendait une dette extérieure plus importante tout en entretenant un déficit plus important de sa balance des paiements, pourvu que les fonds additionnels soient investis de façon appropriée. Lorsque le taux d'intérêt sur la dette extérieure baisse, la droite SS se déplace vers la gauche ; cette translation est représentée par un déplacement vertical de la limite de solvabilité, qui passe à S'S'.

La position d'un pays quant à la limite de solvabilité ne change pas beaucoup avec le temps, puisqu'un tel changement ne peut être déclenché que par la variation de deux facteurs : le taux d'intérêt réel sur la dette extérieure et la tendance de la croissance économique du pays. Par contre, la position du pays quant au problème que pose la limite de liquidité est plus volatile puisque les changements de cette position dépendront des facteurs tels que : les termes de l'échange, le taux de change réel, et le volume de réserves extérieures, l'épargne publique dans certains cas, tous des éléments dont les variations sont en général si non entièrement hors du contrôle des autorités.

Ce sont là les facteurs clés bien que pas les seuls qui sont la base des crises d'endettement successives des pays africains. De ces différentes causes, quelles sont celles qui entraînent une crise de solvabilité ?

C - Les causes de la crise de solvabilité

La crise de solvabilité est celle qui est la plus profonde parce que de nature structurelle.

Ce type de crise se produit quand les charges de la dette excèdent les revenus que le pays peut avoir soit, parce que les investissements sur prêts extérieurs ont une rentabilité trop faible ou ne sont pas du tout rentables, soit encore parce que le service de la dette est trop élevé pour que le revenu puisse générer l'ensemble des potentialités économiques du pays(1). Le caractère transitoire observé dans le cas d'une crise de liquidité est ici absent.

Cette crise pourrait se comparer à la situation d'une entreprise dont le bilan présente un passif excédant l'actif dans une proportion telle que la réalisation des biens ne permettrait guère de régler les dettes. On est bel et bien en situation d'insolvabilité.

Toutefois, l'insolvabilité des pays de la zone BEAC est aggravée par la faiblesse structurelle de leur balance des paiements, par des bases de production étroites. C'est ainsi que les économies de ces pays apparaissent vulnérables en raison de leur structure caractérisée par l'existence d'un secteur prépondérant, lui-même fortement dépendant de la conjoncture sur les marchés extérieurs. Dans certains de ces Etats, la part du PIB consacrée aux exportations dépasse les 50 %. Le tableau ci-dessous donne la part du commerce extérieur dans le PIB de l'ensemble de la zone, ainsi que les principales exportations de chacun de ces pays.

1 - finance et développement : "qu'entend-on par rééchelonnement de la dette ?" publication FMI et Banque Mondiale n° de septembre 1983.

Tableau 66 : Commerce extérieur des pays de la zone BEAC
(chiffres en %)

| | Principales Exportations par pays en 1986 | Exportations | | Importations | |
|---------------------------------|--|--------------|------|--------------|------|
| | | PIB | | PIB | |
| | | 1985 | 1986 | 1985 | 1986 |
| CAMEROUN | Pétrole cacao café bois coton banane 46,8 % 16,0 % 15,6% 4,4% 13,3% | 23,2 | 16,2 | 23,0 | 20,6 |
| RCA | Diamant café bois coton tabac 32,9% 13,3% 12,7% 5,8% 2,3% | 29,7 | 25,2 | 40,8 | 36,8 |
| GABON (1985) | Pétrole bois manganèse Uranium cacao café 82,9% 6,4% 6,4% 6,1% | 53,2 | 26,4 | 26,5 | 19,3 |
| CONGO (1986) | Pétrole bois cacao café 74,04% | 49,9 | 40,4 | 21,1 | 16,6 |
| GUINEE EQUATORIALE (1987) | Bois cacao café 56,5% 42,1% | - | - | - | - |
| TCHAD | Coton produits d'élevage 42,02% | 17,0 | 14,7 | 34,5 | 24,9 |

Source : extrait de "l'Afrique Centrale et les programmes
d'ajustement" Beac 22 juillet 1988 p.122

L'analyse du recours à l'endettement extérieur par les pays de la zone BEAC a permis d'examiner en détail l'ampleur des prêts décaissés au profit de ces Etats, de mesurer leur impact sur ces économies. Elle a également mis en exergue les différentes catégories de crédits reçus, leur procédure de mise en oeuvre, en s'interrogeant sur le recours aux aides extérieures sous forme de prêts par ces pays.

S'agissant du recours à l'emprunt extérieur, l'étude a révélé que les pays de la zone BEAC ont sollicité à des degrés divers, le prêt extérieur pour faire face à leur besoin de croissance ou de développement. Ces Etats, notamment le Cameroun, le Congo, le Gabon, pour le besoin de leur économie ou de projets précis, ont fait appel en plus de l'APD, aux ressources du marché financier international. Au niveau de ces différents pays, le recours à l'endettement extérieur est devenu même une nécessité, en raison de la faiblesse de leur épargne pour amorcer leur processus de développement et soutenir leur rythme de croissance. L'étude a également appréhendé les différentes phases conduisant à l'octroi des prêts tant au niveau d'APD qu'au niveau du marché financier. Au niveau de l'APD, l'identification et l'évaluation des projets constituent l'étape préalable à la négociation et à l'octroi des prêts alors qu'au niveau des banques privées, l'identification et l'évaluation mentionnées plus haut sont absents ; leur décision d'octroyer des prêts obéissent à des motifs divers tels que la situation du pays emprunteur, l'idéologie politique..., et se fondent sur des mécanismes différents.

Cette étude a également révélé deux paradoxes concernant l'endettement extérieur :

- l'effet bénéfique se traduisant essentiellement par l'augmentation de la capacité d'autofinancement du pays ainsi que par l'entrée de devises ;
- l'effet pervers se traduisant sur le plan financier par la ponction des ressources locales et les sorties de devises.

Elle a permis de tirer la conclusion selon laquelle le caractère d'aide de la dette n'apparaît que dans la mesure seulement où les avantages l'emportent sur les effets négatifs qui se manifestent dans l'économie. Dans le cas contraire, le pays emprunteur se crée des charges et peut se trouver confronter à des difficultés pouvant le conduire dans la crise.

Que faire quand se produisent les crises ? Par quels moyens et mécanismes peut-on éviter ou réduire les problèmes d'endettement ? telles sont les questions qu'il convient de se poser à présent et qui constituent les développements de la deuxième partie. Mais le choix des mesures et orientations à prendre pour résoudre ou minimiser les problèmes d'endettement impose que soient examinées les causes et la nature des crises qui sont observées à travers ces pays. C'est pour cela que l'étude a également montré que les crises d'endettement des pays de la zone BEAC, étaient des crises de solvabilité et de liquidité, résultant des causes d'ordre interne et externe. L'étude a d'ailleurs montré que dans beaucoup de ces pays, le phénomène de crise s'est amplifié grâce à la coexistence de ces deux types de causes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

2ème partie :

LES VOIES DE SORTIE DE LA CRISE
ET LES POLITIQUES DE LIMITATION
DES PROBLEMES D'ENDETTEMENT

La dégradation de la situation économique et financière des pays de la zone BEAC comme des PED en général, s'est soldée par une série de crises : crise d'endettement, crise de la croissance économique... C'est précisément au cours du déroulement de la longue crise qui a affecté l'économie mondiale, que s'est singularisée dans des années 80 la crise d'endettement. Cette rupture s'est officialisée avec la déclaration en Août 1982 du Mexique de suspendre le paiement du service de sa dette. Commencée en 1978 pour les pays de la zone (en 1978 le Gabon recourt au Club de Paris ; il en est de même de la RCA en 1981), cette crise d'endettement s'est accentuée et a atteint son apogée à partir de 1984, période au cours de laquelle on a observé une généralisation du rééchelonnement à l'ensemble des pays de la zone BEAC. Que faire lorsqu'apparaît une crise ? La réponse à cette question constituera le chapitre quatre de ce travail. Dans le chapitre cinq, il sera question des voies de sortie de la crise c'est-à-dire les moyens à entreprendre pour que ces pays retrouvent leur crédibilité et leur solvabilité. Enfin, dans le sixième et dernier chapitre, les développements consisteront à recenser et à analyser les voies et moyens pour éviter ou du moins minimiser les problèmes d'endettement.

Chapitre 4 : LES SOLUTIONS USUELLES POUR RESOUDRE LES CRISES D'ENDETTEMENT

Lorsqu'il devint évident que les évolutions économiques, aggravées par les causes de toute sorte, constituaient une sorte de machine infernale, les mesures conservatoires adoptées dans chacun de ces pays de la zone dès le début de la crise ont été de deux sortes : le rééchelonnement des dettes dont le service excédait les possibilités de ces débiteurs et la mise en place chez eux de politique d'austérité destinée à arrêter l'hémorragie des déficits extérieurs.

De toute évidence, les actions rapides sont nécessaires quand éclate une crise. Les interventions du FMI, situées dans le court terme, ont le mérite de revêtir ce caractère. Par ailleurs, ces programmes mis en oeuvre véhiculent des rééchelonnements de dettes et des emprunts à court terme c'est-à-dire des mécanismes qui allègent le présent, mais charge l'avenir, au point où on est en droit de s'interroger sur sa portée.

Ce chapitre a pour but d'analyser le rééchelonnement comme solution aux crises d'endettement des pays de la zone BEAC (section 1) et de s'interroger sur la portée des politiques d'ajustement du FMI comme moyens de résorption des déficits extérieurs de ces économies (section 2)

Section 1 : Le Rééchelonnement de la Dette comme Solution aux Crises d'Endettement des Pays de la Zone BEAC

Le premier accord dans ce domaine fut conclu en 1978 à propos de la dette gabonaise d'un montant de 63 millions de dollars au Club de Paris. Au fur et à mesure que la crise s'aggravait, ces mécanismes se sont généralisés à l'ensemble des pays de la zone au point qu'actuellement, chacun de ces pays a déjà conclu au moins deux accords de rééchelonnement avec le Club de Paris ou de Londres. Avant d'analyser les procédures du rééchelonnement au niveau des deux Clubs et les apprécier, il convient d'abord de clarifier quelques concepts tels le rééchelonnement et les Clubs de créanciers.

I - Quelques Définitions

A - Le Rééchelonnement

Le rééchelonnement peut être défini comme le réaménagement du calendrier initial de remboursement pour l'adapter à la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Le rééchelonnement peut couvrir seulement le principal. C'est le cas du rééchelonnement de la dette congolaise d'un montant de 300 millions de \$US intervenus auprès des banques commerciales en février 1988, où les termes de l'opération concernaient 100 % du principal (1/85 - 12/88) uniquement ; il en est de même de la dette gabonaise, d'un montant de 39 millions de \$US, rééchelonnée par les banques commerciales en décembre 1987, où les termes de l'opération concernaient uniquement le principal (100 % du principal (12/86 - 7/88)).(1). Le rééchelonnement peut aussi englober le principal et les intérêts des remboursements arrivant à échéance au cours d'une période donnée (habituellement un an)(2). C'est le cas par exemple de la dette gabonaise d'un montant de 310 millions de \$US, rééchelonnée en janvier 1987 auprès des créanciers publics, où les termes de l'opération concernaient 100 % du principal et 90 % des intérêts (9/86 -12/87)(3).

Les réaménagements peuvent encore avoir pour objectif un plus grand étalement des remboursements dans le temps ou un prolongement du calendrier initial et un différé d'amortissement.

A titre d'exemple, considérons un prêt qui en 1987, devrait être remboursé pour 300 millions de dollars, et qui aurait été réaménagé avec un différé d'amortissement de 5 ans. Le nouveau calendrier concentrerait les remboursements sur la période 1990-1994. Il y a dans cet exemple, non seulement report des échéances de 300 millions de dollars de 1987 à 1990, mais également étalement sur cinq ans de 300 millions de dollars qui étaient dûs en 1987.

Le rééchelonnement apparaît ainsi, comme la solution extrême pour sortir de la crise, un pays qui a concentré des échéances sur certaines périodes et se trouve bloqué par manque de ressources financières et de réserves en devises. Lorsqu'on reporte et

1 - Marchés tropicaux du 2 février 1990 p.313

2 - Dossier préparé par le Comité de rédaction de "Finance et Développement " intitulé "qu'entend-on par rééchelonnement" in finance et développement sept. 1983 (FMI-BIRD)

3 - Marchés tropicaux du 2 février 1990 Op cit. p.310

repartit les charges dans le temps, en tenant compte des moyens du pays, on les rend supportables et l'on met fin à la crise causée par une grande concentration des remboursements sur une courte période.

Les pays trop endettés et en proie à des crises, recourent à cette solution pour permettre un fonctionnement régulier de leur économie. Ces dernières années, le recours au rééchelonnement par les pays africains de la zone BEAC ont été nombreux(1) et ces opérations se sont déroulées à l'intérieur des clubs de créanciers.

B - Les Clubs de Créanciers

Il existe deux groupes de créanciers : le Club de Paris (Créanciers Officiels) et le Club de Londres (Créanciers Privés : les banques commerciales).

1 - Le Club de Paris

C'est une tribune où se rééchelonnent les crédits accordés, garantis ou assurés par les gouvernements créanciers(2). On l'appelle "Club de Paris" parce que c'est d'habitude dans cette ville qu'il se réunit(3). Plus précisément, le Club de Paris détermine les usages et méthodes qui servent à différer le service des dettes (c'est-à-dire le remboursement du principal et des intérêts) que les nations débitrices doivent aux gouvernements créanciers.

Cette appellation remonte à 1956, année où s'est réuni à Paris, un groupe de créanciers sous la présidence de la France, pour la renégociation des dettes dues par l'Argentine aux organismes de garantie de crédits à l'exploitation qui avaient dédommagés les créanciers privés à l'égard desquels, l'Argentine avait accumulé des retards de paiements. Depuis lors il y a eu au moins 60 tournées de négociations mettant en jeu quelques 30 pays débiteurs (certains sont venus plusieurs fois à Paris).

Il convient de signaler que le Club a des contours si flous que certains cas sont à cheval sur d'autres institutions. On peut citer

1 - Au cours de la période 1978-1991, 19 cas de rééchelonnement ont été observés dans les pays de la zone BEAC le Cameroun a rééchelonné sa dette 2 fois, le Congo (3 fois), le Gabon (6 fois), la Guinée Equatoriale (2 fois), la RCA (2 fois) et le Tchad (1 fois). cf. infra pour développement.

2 - Seigny (D). "Le Club de Paris vue de l'intérieur" p.2 Institut Nord-Sud 1990.

3 - Le Club de Paris n'étant pas doté d'un règlement interne et de statut légal, ses réunions ne se déroulent pas forcément à Paris. En effet, les négociations avec le Pérou en 1968 avaient eu lieu à Londres ; mais la plupart du temps il se réunit à l'ancien Hôtel Majestic avenue Kléber l'équivalent à Londres de Carey Street pour le monde en voie de développement.

le cas de la Turquie, qui étant membre de l'OCDE, a obtenu en 1982 le rééchelonnement de sa dette extérieure devant cet organisme, mais les pourparlers ont eu lieu à Paris et sous la présidence de la délégation française.

Le Club de Paris assure un allégement des dettes(1) par les techniques du "rééchelonnement" et du "refinancement"(2). Le rééchelonnement, comme nous l'avons déjà souligné, modifie les conditions de l'accord du prêt initial de manière à étirer sur une plus longue période les remboursements actuellement dûs. Le refinancement quant à lui, produit le même effet en assurant un nouveau prêt égal au montant de l'encours de la dette.

Depuis 1983, le Club de Paris a signé plus de 100 accords distincts avec 46 pays différents. Ces ententes ont accordé 92 milliards \$US d'allégement de dettes comme l'indique le tableau ci-après. Au cours de la période, le Club a passé 67 accords distincts avec 25 nations différentes de l'Afrique sub-saharienne, qui se sont vu accorder pour près de 22 milliards de dollars d'allégement de dettes.

Tableau : 67 Répartition Géographique des dettes rééchelonnées par le Club de Paris

1 - "L'allégement de dettes" se définit comme le montant différé du service des dettes.

2 - C'est le cas du réaménagement de la dette camerounaise au Club de Paris en 1989, qui faisait ressortir un moratoire de 5 à 8 ans sur 100 % du principal dû entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990 ; et pour les intérêts payables la même période, le moratoire s'appliquait également à raison de 65 % pour la période entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990 puis, 85 % pour ce qui est payable au 31 mars 1989. En plus du moratoire, ce principe recommandait un refinancement des dettes, selon les modalités négociées avec les pays créanciers. cf. Cameroun Tribune n°4401. 1er juin 1989.

| | Tous les pays | | Afrique Sub-saharienne | | Amérique Latine et Caraïbes | |
|----------|------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------------|
| | Nombre d'accords | Montant (milliards \$) | Nombre d'accords | Montant (milliards \$) | Nombre d'accords | Montant (milliards \$) |
| 1956-65 | 9 | 1,9 | 0 | 0,0 | 7 | 1,2 |
| 1966-75 | 22 | 5,3 | 4 | 0,5 | 5 | 1,2 |
| 1976-82 | 28 | 12,1 | 22 | 3,9 | 1 | 0,4 |
| 1983-89a | 116 | 92,0 | 67 | 21,7 | 32 | 25,5 |
| Total | 175 | 111,3 | 93 | 26,1 | 45 | 28,3 |

a = dettes rééchelonnées jusqu'à fin juin 1989.

Source : Thomas KLEIN : "Debt Relief for African Countries", Finance and Development, n°4 (Décembre 1987) ; procès verbaux agréés des rééchelonnements de dettes.

Depuis 1983, le Club de Paris a conclu deux fois de plus de rééchelonnement que durant les 27 premières années de son existence. Mais ces dernières années, la majorité des accords du Club de Paris ont visé des pays sollicitant des rééchelonnements répétés. En 1988 par exemple, un seul des 15 pays qui se sont adressés au Club de Paris (le Mali) le faisait pour la première fois(1).

Le tableau ci-après donne le nombre de rééchelonnement des pays de la zone BEAC au Club de Paris pour la période 1980-1990.

1 - cf. Annexe 5

Tableau 68 : Rééchelonnement des pays de la zone BEAC au Club de Paris de 1980-1990.

| Pays de la zone BEAC | Date de l'accord | Période de consolidation | | Montant de la dette consolidée (millions de \$) |
|-------------------------|------------------|--------------------------|---------------------|--|
| | | Début | Durée Nb de mois | |
| CAMEROUN..... | 24 Mai 1989 | Avril 01/89 | 12 mois | 535 |
| CONGO..... | Juillet 1986 | Août 1986 | 20 | 662 |
| | Septembre 1990 | septembre 90 | 21 | 1.052 |
| GABON..... | Janvier 1987 | septembre 86 | 15 | 474 |
| | Mars 1988 | Janvier 88 | 12 | 315 |
| | Septembre 1989 | septembre 89 | 16 | 492 |
| GUINEE-EQUAT. | Juillet 1985 | Janvier 85 | 18 | 44 |
| | Mars 1989 | | | 12* |
| R.C.A..... | Juin 1981 | Janvier 81 | 12 | 28 |
| | Juillet 1983 | Janvier 83 | 12 | 15 |
| | Novembre 1985 | Juillet 85 | 18 | 18 |
| | Décembre 1988 | Janvier 89 | 18 | 26* |
| | Juin 1990 | Janvier 90 | 12 | 4 |
| TCHAD..... | Octobre 1989 | Octobre 89 | 15 | 40* |

* dettes rééchelonnées par le Club de Paris aux "Conditions de Toronto"

Source : confectionné à partir des données des bulletins d'Afrique Noire n°1528 du 24 janvier 1991 et n°1531 du 14 février 1991.

Le tableau fait ressortir le nombre de renégociation de l'ensemble des pays de la zone BEAC, intervenus entre 1978 et 1990, et qui se chiffre à 14.

Parmi les 6 pays de la zone, on observe que la RCA est le pays qui a fait le plus recours au Club de Paris. En effet, il a bénéficié de 5 rééchelonnements de 1980 à 1990, d'un montant global de 91 millions de \$US ; le montant rééchelonné en décembre 1988 (de 26 millions de \$US), était fait dans le cadre du plan de Toronto(1), alors que celui de 4 millions de \$US de Juin 1990 était également obtenu dans le cadre du plan de Toronto, mais comprenait les arriérés au 31 décembre 1989.

1 - voir Annexe 6 pour détail concernant le plan de Toronto

Le Congo quant à lui, a obtenu 2 rééchelonnements au cours de la période, d'un montant total de 1714 millions \$US. Le montant de 662 millions de \$US obtenu en juillet 1986, comprenait les arriérés du 31 juillet 1986 alors que celui de 1052 millions de \$US obtenu en septembre 1990 comprenait les arriérés au 31 août 1990.

Le cas Gabonais indique 3 cas de rééchelonnements intervenus précisément au cours de la période 1987-1990 d'un montant global de 1281 millions de \$US.

Le montant de 452 millions de \$US obtenu en 1989 comprenait les arriérés au 31 août 1989.

En octobre 1989, le Tchad a bénéficié d'un rééchelonnement de sa dette publique auprès du Club de Paris d'un montant de 40 millions de \$US y compris les arriérés et ceci dans le cadre du plan de Toronto.

De 1985 à fin septembre 1990, la Guinée Equatoriale a obtenu deux rééchelonnements de sa dette au Club de Paris, d'un montant global de 56 millions de \$US. Le montant de 12 millions de \$US conclu en mars 1989 dans le cadre du plan de Toronto, représentait uniquement les arriérés au 31 décembre 1988.

Enfin, le nombre de rééchelonnement obtenu par le Cameroun se chiffre à deux. Le premier, obtenu le 24 mai 1989, concernait une dette extérieure d'un montant de 535 millions de \$US. Le second rééchelonnement est intervenu le 23 janvier 1992. Cette opération porte sur les arriérés au 30 septembre 1991 et les échéances courantes du 1er octobre 1991 au 30 juin 1992. Ces arriérés et échéances concernent les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an, garantis ou assurés par les gouvernements ou organismes compétents des pays participants, et conclus avec le gouvernement ou organismes publics bénéficiant de la garantie de l'Etat camerounais avant le 31 décembre 1988. Cette catégorie de dette a été rééchelonné sur une période de 15 ans. Ce rééchelonnement porte également sur les prêts gouvernementaux ou d'organismes compétents des pays créanciers de durée initiale supérieure à un an, accordés à l'Etat camerounais avant le 31 décembre 1988. Leur remboursement est rééchelonné sur une période de 20 ans.(1)

Comme nous le verrons. Il convient de remarquer qu'à la place des intérêts, les banques commerciales accordent au pays des "crédits de restructuration", dans le cadre du plan de

1 - Cameroon-tribune n° 5058 du Lundi 27 janvier 1992

rééchelonnement. Les parts des différentes banques dans ces prêts sont habituellement déterminées par leurs engagements dans le pays débiteur. Toutefois, les banques rechignent de plus en plus, ces dernières années, à allouer de nouveaux crédits à la plupart des débiteurs. Ainsi, en 1987 et 1988, seuls deux dans 21 plans de rééchelonnement (ceux d'Argentine et du Brésil) ont prévu de nouveaux crédits(1).

Au cours de la période 1983-1988, le Club de Londres a signé 99 accords distincts avec 33 pays différents ; ces accords ont prévus pour près de 400 milliards de dollars d'allègement de dettes(2). Les pays de la zone BEAC ont bénéficiés de deux rééchelonnements au Club de Londres durant la période 1980-1990 ; d'un montant global de 303 millions de \$, dont 276 millions de \$ pour le Congo et 27 millions de \$ pour le Gabon, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau : 69 Dettes rééchelonnées des pays de la zone BEAC au Club de Londres

| Pays de la zone BEAC | Date de l'accord | Période de consolidation | | Montant millions de \$ |
|-------------------------|------------------|--------------------------|----------------|---------------------------|
| | | Début | Durée(Nb mois) | |
| CONGO | Février 1988 | Janv. 86 | 36 | 271 (1) |
| GABON | Décembre 1987 | sept. 86 | 16 | 27 |

(1) dont 60 milliards de "Fresh money"

Source : Confectionné à partir du Bulletin d'Afrique Noire n°1528 du 24 janvier 1991.

1 - Sevigny (D) op. cit. p.17

2 - Sevigny (D) op. cit. p.17

2 - Le Club de Londres

Le Club de Londres est une tribune où sont rééchelonnés les crédits accordés par les banques commerciales (sans garantie d'un gouvernement créancier). Les négociations se tiennent souvent à Londres, d'où le nom "Club de Londres". Ce Club s'est réuni pour la première fois en 1976, afin de statuer sur les problèmes du Zaïre(1)

Les créanciers que renferme ce Club dit de Londres élisent un "comité directeur"(2), composé des banques ayant les plus importants engagements, qui a pour tâche de négocier avec l'emprunteur ayant demandé le rééchelonnement.

Un accord conclu entre le pays débiteur et le comité directeur des banques, ne prend effet qu'après avoir obtenu l'aval des établissements bancaires qui détiennent un gros pourcentage des créances à recouvrer. La majorité des accords requièrent l'appui des banques détenant entre 90 et 95 % des créances impayées, avant de pouvoir être officiellement signés.(3)

Le pays débiteur, doit d'ordinaire comme au Club de Paris, conclure un arrangement avec le FMI Pour bénéficier du rééchelonnement de ses dettes par le Club de Londres.

Le report d'échéance pris en compte par le comité directeur ne concerne que le principal de la dette. Les intérêts ne sont pas rééchelonnés. C'est la grande différence avec le club de Paris qui lui rééchelonne intérêt et capital.

1 - Seigny (D) Op. cit. p.16

2 - EN Anglais "committee". Les comités directeurs peuvent comprendre jusqu'à 15 banques.

3 - Seigny (D) op;Cit p.16

II - Le Processus de Rééchelonnement

La forme du rééchelonnement de la dette varie selon qu'il s'agit de créanciers officiels ou de banques commerciales. D'après le principe de traitement égalitaire pour tous les créanciers, qui évitent qu'aucun d'entre eux ne soient, indûment privilégié, (1) le cadre et les conditions générales du rééchelonnement sont fixés en tout premier lieu au cours de négociation avec le groupe complet de bailleurs de fonds. Comme nous l'avons déjà souligné, il existe deux groupes de créanciers : les créanciers officiels (Club de Paris) et les créanciers privés (Club de Londrés). Comment se déroule le rééchelonnement au niveau de chaque Club ?

A - Le rééchelonnement au Club de Paris

Le rééchelonnement au niveau de ce Club exige qu'un grand nombre de conditions soient simultanément satisfaites. Il s'agit notamment(2) de :

- la restructuration d'autres dettes commerciales par un ou plusieurs créanciers ;
- le paiement des arriérés au titre des intérêts, et parfois du principal ;
- l'octroi de nouveaux prêts par d'autres créanciers ;

-
- 1 - Il y a 4 grands principes de références qui régissent les activités du Club de Paris et qui méritent une attention particulière :
- a- Le principe de l'initiative du débiteur : qui veut que ce soit au débiteur, Etat souverain d'engager le processus multilatéral de réexamen des échéances de sa dette ;
 - b- Le principe de l'unanimité qui veut qu'au sein du Club de Paris, les conditions d'une consolidation soient déterminées par consensus entre les pays participants ;
 - c- Le principe de conditionnalité : qui exige que le pays débiteur mette en place un programme économique pour remédier aux difficultés qui ont nécessité en premier lieu un allègement de ses dettes. Lorsque le pays est membre du FMI, la conclusion d'un accord de confirmation, ou de facilité élargie avec le FMI vient dûment attester l'existence de ce programme ;
 - d- Le principe de l'égalité ou de la comparabilité de traitement : qui exige que l'effort mené en vue du redressement d'un pays soit réparti de façon équitable entre tous ses créanciers publics ou privés.
- Pour plus de développement voir entre autre : BERACHA (A) : Le Club de Paris : évolutions récentes in "la crise de l'endettement international Acte II" Economica. par Bourginat (H) et MISTRAL (J) P.P 183, 184, 185 et 186 ; et Sevigny (D.) op. cit. pp. 10,11,12.

- 2 - Banque Mondiale "Rapport sur le développement dans le Monde" 1985 p.29

- le maintien par d'autres créanciers de lignes de crédits commerciales et d'autres lignes interbancaires déjà consenties;
- la disponibilité d'un crédit de confirmation ou d'une facilité de crédit élargi du FMI au profit du pays demandeur et l'application rigoureuse par ce pays d'un programme du FMI.

En outre, les banques commerciales subordonnent la restructuration de leurs dettes à la signature par le débiteur d'un accord préalable avec le club de Paris.

Le Club de Paris n'a pas de règle écrite du rééchelonnement(1) Ces règles non écrites concernent : les dettes rééchelonnables, la demande du rééchelonnement, la participation et la documentation, le montant à rééchelonner et les conditions de remboursement.

1 - Les Dettes Rééchelonnables

Le Club de Paris a rééchelonné les dettes d'emprunteurs des secteurs public et privé du pays débiteur.(2) De façon générale, les dettes à rééchelonner se limitent aux créances dues par les débiteurs tant officiels que privés, mais les dettes assorties d'une échéance initiale inférieure à un an sont, en principe exclues du rééchelonnement en raison de leurs effets contraignants sur le commerce. D'autre part, le Club rééchelonne difficilement les arriérés de paiement des intérêts. Cependant, on a observé plusieurs cas de rééchelonnement de ces arriérés. Ainsi, le

1 - Les techniques de gestion de la dette extérieure applicables aux pays africains CAEM 1987 p.67

2 - Il s'agit de prêts officiels et crédits à l'exportation officiellement garantis. Plusieurs rééchelonnements portent sur les crédits fournisseurs privés garantis par des agences officiels de crédits à l'exportation, car les prêts concessionnels directement accordés par les gouvernements ne constituent pas une source de difficulté de paiement.

rééchelonnement de la dette de la RCA intervenu en 1983 comprenait les arriérés de paiement sur les intérêts allant de la période de janvier 1983 à décembre 1986. De même, le réaménagement de la dette de la Guinée Equatoriale de 29 millions de \$US obtenu en 1985 comportait les arriérés de paiement des intérêts couvrant la période de janvier 1985 à juin 1986.(1)

2 - La demande de rééchelonnement

Le Club de Paris est saisi quand un pays débiteur envoie une demande officielle de rééchelonnement(2), laquelle est acceptée, lorsque ce dernier met en place un programme d'ajustement du FMI. Dans le cadre de sa demande, le pays débiteur fournit habituellement les renseignements suivants : une ventilation par créancier de ses paiements prévus au titre du service de sa dette(3) ; un examen de programme d'ajustement, y compris les prévisions concernant sa balance des paiements, les conditions

1 - Marchés tropicaux du 2 février 1990 p.P. 309 et 310.

2 - Cette demande de rééchelonnement est une demande officielle de réunion qui est envoyée au président du Club. Le président est par tradition un haut fonctionnaire du Trésor français. C'est M. Jean Claude TRICHET, directeur du Trésor, qui préside actuellement le Club de Paris. En raison du calendrier chargé, il existe en outre deux sous présidents qui sont également des hauts fonctionnaires du Trésor. Le Trésor français assure par ailleurs le secrétariat à partir de sa division internationale, (pour plus de détails, voir Sevigny (D.) le Club de Paris vu de l'intérieur institut Nord-Sud)

3 - Sevigny (D) op cit p.13

auxquelles il sollicite un allègement de dette (1).

La ventilation des paiements au titre du service de la dette va déterminer les invitations envoyées aux divers pays créanciers. Le Club de Paris est ouvert à tous les gouvernements créanciers qui acceptent ses usages et méthodes. Toutefois, un sous groupe de dix à 15 nations industrialisées de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) tentent à en former le noyau. A l'occasion, on voit également participer des nations du Tiers-Monde, qui ont un important engagement dans le pays débiteur. Ainsi, l'Argentine, le Brésil et le Mexique ont-ils pris part aux discussions du Club de Paris tant comme créanciers que comme débiteurs.

La condition de mise en place du programme du FMI constitue une garantie que le pays débiteur ne cédera pas à la tentation d'adopter indûment, des politiques économiques défectueuses, en raison de l'assurance qu'en cas de difficultés de service de la dette, il parviendra toujours à obtenir un rééchelonnement.

-
- 1 - Dans le cadre de la demande du rééchelonnement de la dette camerounaise en mars 1989, le gouvernement proposait que le rééchelonnement de sa dette porte sur :
- les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an garantis ou assurés par le gouvernement ou organismes compétents des pays participants, et conclus avant le 31 décembre 1988;
 - les prêts gouvernementaux ou d'organismes compétents des pays créanciers participants, de durée initiale supérieure à un an accordé au gouvernement camerounais ou bénéficiant de sa garantie, conclus avant le 31 décembre 1988. Les montants des échéances en principales et en intérêt qui pour un pays considéré, seraient inférieurs à 500 000 DTS ne seront pas rééchelonnés ;

Le gouvernement camerounais sollicite les modalités suivantes de rééchelonnement :

- les arriérés en principal et en intérêts accumulés au 31 mars 1989, avec un rééchelonnement de 100 % des arriérés en principal et 100 % des arriérés en intérêts ;
- les échéances contractuelles en principal et intérêts dues au cours de la période allant du 1er juillet 1989 au 31 mars 1990 avec un rééchelonnement de 95 %.

Le gouvernement proposait aussi que le remboursement des sommes ainsi rééchelonnées soit effectué en 18 semestrialités, la première semestrialité échéant le 1er juillet 1995. (voir Memorandum du gouvernement camerounais aux pays membres du Club de Paris. confidentiel).

3 - La participation et la documentation

Lors de la négociation, le pays débiteur est représenté par les fonctionnaires de l'Etat, même si la majeure partie de la dette a été contractée par les entreprises privées.(1) Les pays créanciers sont représentés par des fonctionnaires des Etats membres du CAD constitué par les pays de l'OCDE, mais seuls les membres des pays ayant une forte créance y participent. Le FMI, la Banque Mondiale, les Banques Régionales de Développement intéressées, la CNUCED y assistent en tant qu'observateurs(2). La CNUCED a pour rôle d'analyser la situation globale du pays débiteur, à sa demande, dans un contexte global de développement et à convoquer les principaux créanciers à une réunion d'information préalable aux négociations effectuées. La CNUCED participe aux réunions sur la dette au même titre que les autres institutions internationales et y est considéré comme le protecteur du pays débiteur. La tâche de la Banque Mondiale est de présenter des informations et des perspectives concernant les besoins en capitaux à long terme et la projection des disponibilités en ressources. A la demande des débiteurs et des créanciers, le FMI donne des renseignements concernant la balance des paiements, les perspectives d'endettement et l'allégement requis. Un accord de consolidation est conclu lors d'un exercice de rééchelonnement réunissant une variété de banque ou d'agence de crédit d'Etat n'ayant à l'origine aucune relation entre elles et ayant conclu avec le pays débiteur des accords distincts(3).

1 - Dans le cadre du deuxième rééchelonnement de la dette camerounaise au Club de Paris intervenu le 23 janvier 1992, le Cameroun était représenté par une délégation du gouvernement conduite par M. NDIORO, Ministre des Finances camerounais. Les pays créanciers étaient formés des représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Les observateurs étaient constitués du FMI de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Secrétariat de la CNUCED et des représentants du gouvernement de l'Espagne. Voir Cameroon-Tribune n°5058 du Lundi 27 janvier 1992 op; cit.

2 - Mais il faut remarquer que lorsque la Pologne en Mai 1981 a renégocié sa dette extérieure, elle n'était pas membre du FMI. Elle n'avait pas de programme de stabilisation et le FMI n'a pas envoyé d'observateur aux réunions (Voir problème Economique du 30 juin 1982 n°1780 p.21)

3 - La Banque Mondiale ne rééchelonne pas ses prêts.

4 - Le Montant à Rééchelonner

Le montant devant être rééchelonné, est calculé au Club de Paris, en prenant une période de consolidation(1) qui a été ramenée de 2,3 à 1,5 années depuis 1982. Sont rééchelonnés, les arriérés de paiement (uniquement le principal) au moment de la négociation et les remboursements (principal et intérêt) arrivant à échéance au cours de l'année de l'accord et durant la période suivante de six mois à un an. De façon générale, le rééchelonnement concerne 80 % de cette dette consolidée. C'est ainsi que le rééchelonnement de la dette gabonaise de 250 millions de \$US en 1989 concernait 100 % du principal et des intérêts plus les arriérés allant de janvier 1989 à décembre 1990(2).

5 - Les conditions de remboursement

Le calendrier de remboursement au Club de Paris est réparti en trois étapes :

- un versement initial (10 à 15 % du montant total) devant être effectué au cours de la période de consolidation ;
- une partie non consolidée mais ajournée dont l'échéance est d'un ou de deux ans ;
- la partie effectivement rééchelonnée dont l'échéance est de 5 à 10 ans, la période de grâce allant de 2 à 6 ans(3).

Ces périodes et pourcentages peuvent varier, le rééchelonnement étant effectué cas par cas.

Le taux d'intérêt appliqué à la dette rééchelonnée n'est pas fixé par le Club de Paris lui-même, mais par des accords bilatéraux conclus ultérieurement par le débiteur avec chaque créancier. Généralement, le Club de Paris recommande que le taux d'intérêt

1 - La période de consolidation est celle durant laquelle doivent être "consolidés" ou rééchelonnés les paiements au titre du service de la dette. Le début de la période de consolidation peut précéder la date de signature du procès-verbal agréé ou coïncider avec elle. Sa fin coïncide en général avec la fin de l'accord passé avec le FMI. Habituellement, la période de consolidation ne dure pas plus de 12 à 18 mois (voir Sevigny (D) op. cit. p 43).

2 - Marchés tropicaux du 2 février 1990, p. 309

3 - A la fin de 1987, le Club de Paris est devenu plus favorable à de plus longues échéances de rééchelonnement. A présent, le versement initial peut être inclus dans le montant global rééchelonné.

soit proche des taux courants des marchés des pays créanciers qui reflètent les coûts respectifs des capitaux. De plus, lorsque le Club rééchelonne les arriérés à contrecœur, il impose des conditions de remboursement plus sévères et exige un versement initial dont le pourcentage est plus important.

Les accords résultant d'une réunion du Club de Paris n'ont pas en eux-mêmes force exécutoire : le procès-verbal adopté sert uniquement de ligne directrice pour les négociations bilatérales ultérieures entre débiteur et créancier.

L'accord du Club de Paris comporte une clause de "bonne volonté" qui signifie que les créanciers acceptent de prendre en considération les demandes ultérieures d'aménagement qui pourraient intervenir à la fin de la période couverte par l'aménagement en cours(1). La clause de bonne volonté est une anticipation de l'insuffisance de l'allégement accordé selon une approche que l'on admet être celle de la "courte laisse". Une autre disposition importante réside dans la clause du "créancier le plus favorisé" selon laquelle le pays procédant au rééchelonnement est invité à négocier sa dette à l'égard des créanciers qui ne sont pas membres du Club de Paris.

Mais pratiquement, les débiteurs doivent seulement prouver qu'ils ont tenté de restructurer les autres dettes et non de prouver nécessairement qu'ils ont conclu un tel accord.

B - Les Procédures de Rééchelonnement au Club de Londres

C'est au milieu des années 70, qu'a débuté le rééchelonnement de la dette d'un Etat, par des banques commerciales. Ces rééchelonnements se sont effectués selon les procédures du Club de Paris, avec un accent particulier accordé au caractère commercial de l'opération. Le nombre des banques concernées par un rééchelonnement de prêts commerciaux est assez important. Il peut être plusieurs centaines dans le cas de grands pays.(2) Les aspects concernant la communication et la coordination sont très complexes, la confidentialité est plus rigoureuse. Avant le milieu des années 70, les difficultés de remboursement de la dette d'un Etat, étaient résolues par le refinancement.(3) Mais, depuis quelques années,

1 - BEKOLO-EGBE (B.) op. cit. p.258

2 - Il consiste à octroyer de nouveaux prêts pour régler les dettes antérieures y compris les intérêts.

3 - Techniques de gestion de la dette extérieure applicables aux pays africains CAEM 1987, pp.73 à76 op. cit.

c'est le rééchelonnement qui est à la mode. Par opposition au refinancement, le rééchelonnement ne fait que prolonger comme nous l'avons déjà dit l'échéance des remboursements exigibles au cours de la période de consolidation et ajourner les arriérés limités de remboursements du principal.

Les conditions générales de rééchelonnement des banques commerciales comportent comme au Club de Paris, les dettes rééchelonnables, la demande de rééchelonnement, la participation et la documentation, le montant à rééchelonner, les conditions de remboursement. (1)

1 - Les Dettes Rééchelonnables

Dans le contexte actuel, les dettes pouvant être rééchelonnées par le Club de Londres comportent la gamme d'obligations : prêts à court, moyen terme, engagement antérieur d'intérêt et principal, paiements futures, crédits fournisseurs... Les conditions applicables à chaque à chaque catégorie de dette sont complexes, mais le principe commun est celui de la répartition équitable du poids entre les différentes catégories. D'autre part, les banques commerciales appliquent un classement concernant le caractère négociable des différents paiements, en fonction de l'aptitude à payer. Ce classement est le suivant :

- principal ultérieur,
- arriérés sur le principal,
- arriérés d'intérêts,
- intérêts ultérieurs.

Les paiements au titre des intérêts ultérieurs ne sont rééchelonnés que dans des cas extrêmement rares.

La dette à court terme liée au commerce et dont l'échéance est inférieure à un an est généralement exclue du rééchelonnement pour que les transactions commerciales puissent se poursuivre sans perturbation. Mais la dette à court terme a souvent été refinancée sur une base informelle. Dans certains cas où les crédits fournisseurs sont détenus par les banques, ceux-ci ont été inclus dans l'opération de rééchelonnement. Tout ce qui précède concerne la dette publique ou la dette garantie par l'Etat auprès des banques commerciales.

1 - Techniques de gestion de la dette extérieure applicables aux pays africains CAEM 1987 pp.73 et suiv.

Pour ce qui est des dettes des entreprises privées, un plan intéressant, initié par le Mexique et le Vénézuéla, a fourni aux débiteurs privés, la possibilité d'inciter les créanciers à rééchelonner leur dette.

Dans certaines opérations de rééchelonnement, les banques commerciales ont demandé aux Etats de fournir des garanties ex-post pour la dette du secteur privé avant d'accepter de rééchelonner la dette aussi bien publique que privée.

2 - La Demande de Rééchelonnement

Lorsqu'un pays reconnaît la nécessité de procéder au rééchelonnement(1), il réunit dans un premier temps un groupe de ses principales banques commerciales créancières pour former un comité consultatif chargé essentiellement de représenter les intérêts de toutes les banques commerciales créancières auprès de ce pays et de servir de circuit de communication entre le pays et les banques. Le rôle de ce comité est, de négocier un cadre général de rééchelonnement, de conseiller le pays sur la meilleure manière de procéder au rééchelonnement en veillant à ce que le même traitement soit accordé aux banques commerciales et aux autres créanciers. Les objectifs les plus importants du comité sont au nombre de trois :

- Veiller à ce que le secteur des échanges et du commerce du pays débiteur fonctionne aussi normalement que possible afin de maintenir une base à partir de laquelle, il pourra recommencer à assurer le service de sa dette ;

- placer le rééchelonnement dans le cadre d'une évaluation réaliste des projections du cash-flow du pays emprunteur ;

- éviter que les conditions ne soient draconiennes au point de créer des troubles sociaux.

1 - En effet, le montant des échéances non encore réglées constitue un indice préoccupant. Un retard pouvant résulter soit d'une panne de télex, d'une indisposition de l'employé ou d'une incapacité pure et simple de payer ; tous les créanciers tolèrent un certain retard dans les versements ; s'il se prolonge indûment, ils finissent par amener le débiteur à reconnaître qu'un problème existe. Le remède conseillé souvent est le rééchelonnement.

Ainsi un retard sur les échéances constitue un signal d'alarme, donnant à penser qu'un rééchelonnement de la dette s'imposera tôt ou tard.

3 - La participation et la Documentation

Le comité consultatif est normalement dirigé par la banque ayant le plus grand engagement ; les membres quant à eux doivent refléter la diversité géographique des engagements des diverses banques pour faciliter la communication.

4 - Le Montant à rééchelonner

Couramment, les banques rééchelonnent 90 % du montant dû au cours de la période de consolidation bien que l'on autorise parfois 100 %. Lorsqu'on accepte de rééchelonner 90 % (ou moins de 80 %) de ce montant, le reste est dû immédiatement. Ces paramètres définissent le montant à rééchelonner.

Des groupes de pays débiteurs, la Banque Mondiale, et le FMI ont entrepris ces dernières années, des démarches pour persuader les banques commerciales d'accepter des rééchelonnements pluriannuels. Mais ces rééchelonnements pluriannuels n'ont été acceptés que dans de très rares cas.

5 - Les Conditions de Remboursement

Les échéances types accordées pour le rééchelonnement ont été de 7 à 8 ans, avec un délai de grâce de 3 ans. Les écarts par rapport au Libor ont varié entre 16/8 % et 22/8 %, 17/8 % étant le plus courant. La règle veut que la dette soit rééchelonnée aux conditions du marché, c'est-à-dire le coût des fonds accordés plus une marge pour couvrir les risques perçus.

Une autre caractéristique intéressante des rééchelonnements des banques commerciales, est qu'après un rééchelonnement du Club de Paris, celui des banques commerciales est souvent basé sur l'adoption d'un programme à tranches supérieures de crédit du FMI aux conditionnalités draconiennes. L'impossibilité d'appliquer les directives du FMI met fin aux négociations sur le rééchelonnement. Très récemment, des "mesures de renflouement" ont été mises sur pied qui prévoient des négociations quasi-simultanées entre les débiteurs, les pays occidentaux, les banques commerciales, le FMI et la Banque Mondiale, pour mettre en oeuvre un train de mesures-rééchelonnement, financement de soudure de la part des banques commerciales et des créanciers officiels, plus un programme du FMI et des prêts à long terme.

C - Le Rôle du F.M.I dans le Rééchelonnement de la Dette

Le FMI joue un rôle crucial dans l'exercice de rééchelonnement. Ce rôle est celui d'intermédiaire neutre dans les négociations entre un pays débiteur et ses créanciers officiels ou privés. Sa tâche consiste à aider les parties en présence à parvenir à une solution satisfaisante.

Au pays débiteur, le Fonds fournit une assistance technique et son concours pour préparer les documents et l'analyse, qui doivent être présentés à la réunion des créanciers.

Aux créanciers, il fournit une évaluation de la situation et des perspectives économiques du pays débiteur.

Lors des réunions proprement dite de rééchelonnement, un représentant du FMI est toujours présent pour fournir des détails supplémentaires aux créanciers sur les résultats économiques du pays considéré, et notamment une évaluation des répercussions sur la balance des paiements du pays des différentes propositions d'allégement de la dette soumise par les créanciers(1).

Les créanciers subordonnent fréquemment l'approbation d'un rééchelonnement de la dette à la conclusion d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi entre le pays membre et le Fonds.

Le rôle joué par le FMI dans les négociations entre le débiteur et leurs créanciers privés est moins évident ; ceci étant dû à la nécessité dans laquelle se trouve le Fonds, de préserver le caractère confidentiel de ses relations avec le pays membre. Dans certains cas, à la demande des autorités du pays membre, la direction et les services du Fonds ont échangé et examiné des renseignements factuels pertinents et ont débattu des conséquences de divers volumes de financement avec le comité de coordination représentant les banques commerciales. Lorsque cela a été approprié, cet échange d'information a également inclus une description des mesures économiques adoptées ainsi que des politiques générales qui seraient menées dans le cadre des programmes appuyés par le Fonds. Le Fonds a toutefois pour politiques de ne pas donner accès à ses documents officiels, et notamment aux textes des accords de confirmation et des accords élargis(2). Les accords de

1 - Techniques de gestion de la dette extérieure appliquées aux pays africains au sud du Sahara Op. cit. p.80

2 - Institut du FMI Cameroun 1989 p.28

rééchelonnement de la dette des banques privées ont été fréquemment subordonnés à l'existence d'un accord financier entre le pays débiteur et le Fonds.

Depuis 1982, les rapports entre le FMI et les banques commerciales comportent un nouvel élément important connu sous le nom de "prêts concertés"(1). Il s'agit par ce type de prêt de recevoir l'assurance formelle que les hypothèses relatives aux financements extérieurs retenues aux fins du programme économique, sont réalistes. Dans ces circonstances, le Directeur général a fait savoir aux créanciers intéressés (et en particulier aux banques) qu'un programme appuyé par le Fonds ne serait pas soumis à l'attention du conseil d'administration, sans progrès satisfaisants concernant la préparation d'un montage financier. Cette manière de faire s'est traduite par l'établissement d'un processus de concertation dans le cadre duquel financement et ajustement vont de paire, en ce sens que les créanciers sont censés prendre des engagements financiers en même temps que les débiteurs s'engageront à procéder à un ajustement.

En 1984 et dans le but d'encourager la négociation d'accords de rééchelonnement pluriannuels, le FMI a mis au point une procédure de surveillance accentuée(2). Cette pratique devait permettre au Fonds de faciliter la normalisation des relations entre créanciers et débiteurs en servant trois objectifs essentiels:

1 - Ce prêt fut lancé à cette date par le directeur général du Fond Monétaire International.

Le montant des "prêts concertés" consentis par les banques aux pays de la zone BEAC s'est limité à 60 millions de dollars et seul le Congo en a bénéficié. (voir programme de l'ONU pour le redressement de l'Afrique. Doc. d'informations Juin 1989. p.6)

2 - Les éléments constitutifs de la surveillance accentuée sont au nombre de trois :

- 1) l'élaboration d'un programme financier quantifié par les autorités, spécifiant les principaux objectifs macro-économiques visés et les politiques appliquées pour atteindre ces objectifs ;
- 2) L'accroissement du nombre de missions de consultations du Fonds dans le pays et la préparation de rapports supplémentaires par les services du Fonds en vue de leur examen par le conseil d'administration ;
- 3) La communication de ces rapports des services du Fonds par le pays membre à ses créanciers de manière à permettre aux prêteurs de juger des résultats économiques du pays avant de prendre des décisions financières à son égard.

- accroître l'aptitude d'un pays à élaborer, mettre en oeuvre et suivre un programme économique et à fournir à ses créanciers des renseignements sur les politiques poursuivies ;

- aider les banques à évaluer leurs risques au moyen de renseignements complets et à jour d'une analyse prospective consacrée par le Fonds aux politiques intérieures du pays débiteur;

- faire assumer à nouveau par les banques, la responsabilité des décisions de financement en évitant que le Fonds ne fournisse à ces dernières des signaux donnant le feu vert ou le feu rouge à ces financements.

Quels sont les apports et limites de cette stratégie pour les pays de la zone BEAC ?

III - Appréciation Critique du Rééchelonnement

La généralisation des opérations de rééchelonnement aux pays de la zone BEAC, ainsi que le nombre obtenu par ces derniers au cours de la période 1985-1992, montre que ce mécanisme est devenu pour ces pays débiteurs, le dernier recours pour résoudre leur crise d'endettement. Quelle peut être l'efficacité de cette technique ?

Il faut dans un premier temps remarquer que les renégociations relatives à un aménagement de la dette de ces pays, se sont toujours ouvertes lorsque ces derniers étaient en crise ou lorsqu'une grave menace pesait sur leur capacité à assurer le service de leur dette.

En général, l'aménagement a pu permettre au moins temporairement d'aider ces pays à faire face à une grave crise de liquidité soit en modifiant l'échéancier (cas de tous les pays de la zone), soit par le canal d'un refinancement des créances anciennes (cas du Congo qui a obtenu en 1986 auprès des banques commerciales un refinancement de 60 millions de \$US, et en 1988 60 millions de \$US(1)).

Les aménagements, qui s'accompagnent d'un différé d'amortissement, allant jusqu'à 4 ans, témoignent de l'effet bénéfique du rééchelonnement.

Si à court terme, l'avantage est incontestable pour le débiteur, on ne peut en conclure que le rééchelonnement soit une solution au problème de la dette de ces pays.

1 - Marchés tropicaux du 2 février 1990 p.311

Cette technique est critiquable au moins sur 5 points :

A - Le Rééchelonnement entraîne au Débiteur des Coûts Supplémentaires pouvant même Engendrer de Nouvelles Crises

Les intérêts moratoires qui sont fixés en fonction du taux en vigueur sur le marché, infligent aux dettes aménagées, des charges supplémentaires, lesquelles viennent s'ajouter à celles que devaient supporter le pays avant le réaménagement.

D'autre part, lorsque l'aménagement porte sur les amortissements, il s'accompagne de l'obligation faite au pays bénéficiaire de continuer à régler les intérêts moratoires, ou les autres paiements d'intérêt ainsi que les échéances de la dette non consolidée.

En dehors de la difficulté pour la majorité de ces pays en crise à faire face à ces obligations, les différents paiements (intérêts moratoires, autre paiement d'intérêt...) constituent aussi une réduction de la capacité d'emprunt du pays, car les organismes de crédits à l'exportation refusent toute garantie en cas de non-règlement. Cela signifie que le pays débiteur est obligé de ralentir le volume de ses investissements ; Pour tenir ses engagements.

B- Problème Posé par les Durées d'Amortissement et de Consolidation

Les périodes d'amortissement et de consolidation relatives aux rééchelonnements des pays de la zone BEAC comme d'autres pays, sont en général très courtes. C'est ainsi que la période de consolidation correspondant au rééchelonnement de la dette camerounaise au Club de Paris en 1989 était de 12 mois ; celles des réaménagements de la dette de la RCA en 1981, 1983 et 1989 étaient toujours de 12 mois. De même au Club de Londres, le rééchelonnement de la dette Gabonaise en 1987 prévoyait une période de consolidation de 16 mois. Or c'est juste pendant cette période que le pays doit procéder aux ajustements indispensables à la resorption de la crise d'endettement. Généralement, on admet qu'il s'agit d'une crise temporaire susceptible d'être résolue par une politique d'austérité financière elle-même temporaire. Or comme nous l'avons vu, les déséquilibres des pays de la zone sont par ailleurs liés à la structure même de leur économie, à leur dépendance à la conjoncture internationale qui influence le volume des recettes d'exportations et des réserves.

Les courtes durées d'amortissement entraînent des difficultés pour la mise en place d'une politique d'ajustement. Dans ces conditions, les demandes de rééchelonnement deviennent répétitifs, le nombre des pays se multiplie au même moment que reviennent ceux-là même qui avaient déjà bénéficié au paravant d'un réaménagement. Il devient ainsi nécessaire de négocier fréquemment et de procéder régulièrement à des aménagements dont les coûts conduisent inévitablement le pays à redemander le rééchelonnement. Ainsi, pour la seule période 1987-1991, le Gabon a dû recourir 4 fois à la renégociation au Club de Paris. La RCA quant à elle, a frappé 3 fois à la porte du Club de Paris pendant la période 1985-1990.

La répétition des demandes de rééchelonnement traduit en quelque sorte les limites de ces politiques à être une solution durable aux difficultés que peut connaître un pays avec sa dette.

C - Le Rééchelonnement n'est pas une Panacée

La plupart des crises d'endettement généralement évoquée, ne sont en fait que des problèmes de balance des paiements. Un blocage dans le règlement du service de la dette et de l'acquisition des biens d'importation indispensables, est dû en réalité à l'amenuisement des réserves de devises. Les causes du blocage ne peuvent alors être identifiées que par l'analyse de la balance des paiements. La balance de paiement d'un pays, enregistre les résultats de l'activité économique et financière de ce pays au plan interne et externe ; C'est-à-dire de ceux qui proviennent des relations économiques et financières de ce même pays avec l'extérieur. Il reste de ce fait le meilleur outil, dont l'analyse permet d'identifier et de quantifier les difficultés qu'un pays peut rencontrer dans ses relations avec l'étranger. En l'examinant, on peut distinguer les éléments conjoncturels des facteurs structurels qui sont à l'origine de la crise. Pour enrayer les difficultés, les mesures à prendre ne sont pas identiques dans tous les cas. Elles peuvent varier selon le diagnostic, en rapport avec la nature des facteurs qui ont engendré les difficultés.

On comprend ainsi facilement que le rééchelonnement de la dette ne puisse pas constituer le seul remède du mal.

En effet, lorsque les problèmes de dettes sont dus à une baisse momentanée des recettes en devises, le rééchelonnement permet d'attendre une amélioration de la situation de la balance des paiements ; si le problème est dû au paiement d'un lourd service de la dette, le rééchelonnement peut aussi constituer une solution adéquate. (1)

151 - PRATIANI (M) in problèmes économiques n°1846 du 2 novembre 1983.

Lorsque l'origine du problème est plus chronique (les causes de la crise sont d'ordre structurel, comme par exemple une faible capacité de production), il paraît plus indiquer et plus adopter d'agir sur les facteurs structurels en cause. Les mesures d'ordre internes paraissent alors plus appropriées que les solutions externes. Dans un tel cas, le rééchelonnement permet d'alléger le fardeau de la dette du pays mais il ne sera qu'un palliatif et lui laisse le temps d'adopter des mesures correctives appropriées afin d'améliorer sa balance des paiements. Après une accalmie, la crise rebondira, si des mesures correctives appropriées ne sont pas prises afin d'améliorer la balance des paiements.

Il apparaît ainsi que le rééchelonnement n'est pas une panacée et ne peut à lui seul tout résoudre(1)

D - Le Rééchelonnement fait peur aux Bailleurs de Fonds et suscite leurs Réticences pour l'Octroi de Nouveaux Crédits

En effet, lorsque dans un pays, la crise est généralisée, le rééchelonnement de la dette est indiquée comme la solution la plus radicale, celle dont les effets sont immédiats. Mais en introduisant dans le paiement du service de la dette des modifications, le rééchelonnement fait économiser les ressources du débiteur, arrête ou diminue les rentrées de fonds attendues par le prêteur, le prive du même coup d'une partie de ses revenus, bouleverse son calendrier prévisionnel de ressources et partant le plan d'affectation connexe. Une telle perturbation avec les conséquences susmentionnés, ne peut laisser le prêteur indifférent. Dans la plupart des cas, on pense généralement que le rééchelonnement des dettes d'un pays témoigne de la faiblesse de son économie. Les banquiers - à tort ou à raison - ont tendance à se comporter d'après cette idée. L'octroi des crédits étant déterminé d'une part, par la prise en compte de la situation économique du débiteur, on mesure les fortes réticences que l'apparition d'une telle situation peut produire. Dans ce contexte, la réaction des bailleurs de Fonds à l'annonce du rééchelonnement ou pendant cette opération proprement dite, est tout simplement la méfiance. La confiance qu'avait les prêteurs vis-à-vis du pays pour lui octroyer des crédits est remise en cause. Cet état de chose amène les banques prêteuses à voir de plus près la situation du débiteur et en retour révisent leur politique de crédit. Pour que le pays débiteur puisse être assuré du soutien financier normal, il faut que la confiance dans le pays soit rétablie. Mais force est de reconnaître ici que la reconquête du crédit détruit ou de la confiance ébranlée dans ce domaine ne

1 - "le rééchelonnement de la dette : techniques et procédures" in Finances et Développement n° de septembre 1983. article préparé par la rédaction de Finances et Développement. op. cit.

se fait pas rapidement. Ceci démontre toute la perte de concours financiers qu'entraîne le manque de confiance avec les conséquences que cela comporte dans un contexte d'insuffisance d'épargne locale: réduction des programmes d'investissement, non réalisation de projets fondamentaux, régression économique. Le manque de confiance peut également placer le pays dans une situation d'isolement caractérisée par un accès difficile au marché financier.

Le rééchelonnement a été tôt pressenti par la communauté financière et offerte en remède contre le mal qui ronge les pays endettés. Comme nous l'avons déjà vu, cette technique de rééchelonnement permet de dénouer une situation de blocage. En réalité, le noeud n'est pas défait sur toute la longueur mais simplement desserré puis repoussé plus loin.

Sur le parcours qu'il effectue, dans le processus d'étalement dans le temps, ce noeud, qui ressemble à une boule de neige, prend généralement de l'épaisseur et présente en fin de compte un volume plus important dans sa nouvelle position. Si des dispositions ne sont pas prises pour tuer les germes du blocage ou tout au moins pour les empêcher de reformer un nouveau noeud, on est fatalement conduit à recommencer l'exercice précédent.

Cette fuite en avant peut se prolonger aussi longtemps qu'une situation nouvelle plus favorable n'est pas intervenue.

Devant cet état fait, des doutes sont apparus concernant l'efficacité réelle des techniques de rééchelonnement.(1)

Qu'en est-il de la politique d'austérité du FMI ?

1 - C'est peut-être pour atténuer les inquiétudes qu'il a été imaginé d'autres thérapeutiques secondaires telles que : - le projet de rachat de la dette imaginé par des auteurs tels que P.B. Kenne et F. ROHATYN.

- la transformation des créances en prises de participations au capital des sociétés appartenant aux pays débiteurs. Pour les détails concernant ces solutions, voir BOURGUINAT (H.) "L'économie mondiale à découvert, Ed. Calman-Levy, Paris 1985"

Section II : LES SOLUTIONS AXEES SUR LA DEMANDE : LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT DU FMI

La conséquence de la crise d'endettement des pays de la zone BEAC se traduit par un appel au secours du FMI. En effet, pendant que les aspects externes de la crise, les plus pressants lorsque le débiteur est en situation d'insolvabilité, faisaient l'objet des rééchelonnements, les gouvernements de ces pays s'appliquaient à l'instigation du Fonds Monétaire International, à réduire par des politiques d'ajustement, les déséquilibres internes qui sont la cause profonde de l'endettement. Il est vrai que, bien avant que la crise n'éclate, ces pays souffraient généralement de déficits budgétaires élevés et des politiques peu réalistes en matière de prix (subventions aux entreprises publiques, forte protection douanière). Ces déséquilibres n'ont fait que s'aggraver, de sorte que dans la plupart de ces pays, le déficit du secteur public s'établissait en 1985 à un pourcentage assez élevé du PNB.

Il convient donc d'apprécier la politique du Fonds au regard des résultats obtenus dans ces économies. Pour ce faire, il nous semble utile de préciser dès le départ, le concept d'ajustement:

I - LE CONCEPT D'AJUSTEMENT

Les termes "ajustement", "ajustement structurel" et "stabilisation" sont employés couramment et pourtant, leur utilisation est imprécise et variée(1). Aussi convient-il pour nous de préciser chacun de ces termes.

A - La Notion d'Ajustement

Le concept "ajustement" renvoie à "Juste", "justesse"(2). C'est donc une notion de précision, d'équilibre... On peut ainsi ajuster une montre pour la rendre précise, pour qu'elle indique une heure juste. De même, on peut ajuster une balance pour la mettre en équilibre. En somme, on ne peut ajuster que s'il y a absence d'harmonie, de conformité, d'égalité ... Envisagé dans ce sens,

1 - voir Ajustement structurel et pauvreté : cadre conceptuel, empirique et de politique générale. Résumé exécutif novembre 1989 Programme régional du PNUD pour l'Afrique quatrième cycle.

2 - Guillaumont (P) Croissance et ajustement "Economica" p.15 (voir aussi YACHIR (F) "l'ajustement structurel dans le Tiers-Monde" in Afrique et Développement vol. XVI N°1 1991 p.165

l'ajustement apparaît comme un processus ayant pour finalité, le rétablissement d'un équilibre perturbé. Dans ce contexte, il faut noter que l'ajustement peut être spontané et automatique ; on parle alors dans ce cas d'autorégulation. Il peut être aussi le fruit des politiques volontaristes(1). C'est ce qu'appliquent plusieurs PED (avec ou sans le concours du FMI)(2).

Si nous transposons ce concept à la crise, l'ajustement tend à rétablir l'équilibre rompu ; la crise étant considérée (comme on l'a vu au chapitre 3) comme une rupture. C'est donc un remède pour lutter contre la crise.

Lorsqu'on applique ce terme à la balance des paiements, on retrouve la même fonction, c'est-à-dire le processus par lequel se rétablit l'équilibre à la suite d'une perturbation quelconque. En effet, sous l'effet des chocs internes et externes, (3) la balance des paiements peut enregistrer comme le on le sait des déséquilibres. Les effets des deux récents chocs pétroliers sur la balance des paiements des pays importateurs de pétrole ont créé des perturbations qui ont été à l'origine de la crise. L'ensemble des mesures prises de façon autonome ou sur conseil du FMI par les pays, participe au processus d'adaptation et de rééquilibrage. C'est au cours de ces "exercices" que le mot "ajustement" a fait le plus de fortune. Aux côtés des termes "restructuration" et "redressement", on emploie celui de stabilisation ou d'ajustement sans toujours faire une distinction très nette entre "ajustement structurel" et "ajustement" tout court.

La notion d'ajustement ne devient claire que si sont précisés les différents types d'ajustement.

B - Les Types d'Ajustement

La distinction entre différents types d'ajustement s'impose, car on peut concevoir trois approches principales pour ajuster une balance des paiements détériorée sous l'effet d'un choc.

- le déficit peut être comblé par un accroissement des apports de capitaux extérieurs (ou un prélèvement sur les réserves),
- le demande peut être réduite afin de diminuer les importations et d'adapter la demande à l'offre.

1 - En juin 1987, un ajustement autonome est réalisé au Cameroun à ce sujet voir Blaise MUKOKO : "Ajustement Autonome au Cameroun éléments de diagnostic d'une crise" revue Tiers-Monde T.XXIX, n°14 avril-juin 1988.

2 - Guillaumont (P) op cit p16

3 - Guillaumont (P) op cit p.16

- L'offre peut être adaptée de façon à promouvoir les exportations ou à remplacer les biens importés par des produits locaux. Dans ce cas, c'est l'offre qui s'adapte à la demande. L'équilibre recherché se réalise cependant dans un délai plus long que celui qu'exige la deuxième méthode.

Si les trois types de réactions contribuent à l'ajustement au sens large, il faut néanmoins remarquer que seuls les deux derniers correspondent à l'ajustement en tant que processus interne, c'est-à-dire l'ajustement au sens strict.

1 - La stabilisation

Le terme stabilisation, utilisé souvent comme synonyme d'ajustement (interne), paraît s'appliquer aux deux premiers des trois types d'ajustement distingués, car on se garde d'agir sur les structures pour parvenir au rétablissement des équilibres.

Au niveau du premier cas, on fait appel à l'extérieur tandis que dans le second, on se livre à une gymnastique interne de compression de la demande. Le FMI utilise essentiellement ces deux mécanismes pour éliminer les déséquilibres(1). C'est pour cette raison qu'on parle généralement d'ajustement ou de stabilisation pour signifier les programmes qu'il met en oeuvre(2).

De façon générale, le terme stabilisation s'applique à tout ce qui répond à l'instabilité de la balance des paiements, ou plus particulièrement du commerce ; l'instabilité étant plutôt un phénomène de courte période (instabilité par rapport à une tendance), la stabilisation est elle-même un mécanisme ou une politique de courte période.(3)

2 - L'ajustement structurel

Le terme "ajustement structurel" paraît s'appliquer au troisième type d'ajustement. En effet, contrairement aux politiques de réduction de la demande qui entraînent un ralentissement des

1 - Nous reviendrons en détail sur cette politique de stabilisation du FMI dans le cas de la zone BEAC, et on verra l'importance que le Fonds accorde à ces deux éléments dans ses programmes. C'est-à-dire l'apport des capitaux extérieurs et la gestion de la demande.

2 - voir aussi Yachir (P.) op. cit p.167 et 168.

3 - Guillaumont (p) op. cit p.16

activités économiques, on peut agir sur les structures économiques en l'occurrence la production afin d'adapter l'offre à la demande. Cette initiative est opposée à celle axée sur la demande dont la compression permet l'adaptation et le rééquilibrage. C'est ce qui légitime le qualificatif de "structurel".

L'ajustement structurel présente les caractères spécifiques suivants(1) :

- il est à moyen ou long termes plutôt qu'à court terme ;
- il repose sur l'adaptation de l'offre, plutôt que sur la réduction de la demande ;
- il implique une réaffectation des ressources (un changement de structure) (structurel s'oppose à global) ;
- et une réaffectation susceptible d'avoir des effets sensibles à l'échelon macroéconomique.

En d'autres termes, les politiques d'ajustement structurel visent donc à réduire les déficits en compte courant à moyen ou long terme, en améliorant l'efficacité de l'ensemble de l'économie, principalement grâce à l'expansion et à la diversification de la production de biens pouvant faire l'objet d'échanges internationaux (produits d'exportation et produits de remplacement des importations)(2). Ces politiques visent ainsi deux objectifs : la stabilisation et la croissance. Pour atteindre ces deux objectifs, la Banque Mondiale se sert de deux moyens : les prêts à l'ajustement structurel et l'action sur les structures économiques.(3)

Les prêts à l'ajustement structurel sont des concours financiers de la BIRD non affecté à des projets précis mais destinés au rétablissement des déséquilibres de la balance des paiements. D'après Luis de AZCARATE, le but poursuivi par la Banque Mondiale est d'aider à réduire les déficits.

L'action sur les structures économiques poursuit l'objectif de la reprise et de la croissance économique. Luis de AZCARATE distingue quatre domaines d'interventions :

* le premier est celui des investissements publics : il s'agit d'après lui d'orienter la composition du programme vers des "secteurs directement productifs" et d'éliminer les projets "à rentabilité douteuse ou négative".

1 - Guillaumont (p) p.17

2 - Les P.M.A. rapport 1987 p.42 ; voir aussi Yachir (F.) op. cit. p.167, 170, 171.

3 - Luis de AZCARATE in "croissance et ajustement" de Guillaumont (p) op cit p.230 et 231.

* le deuxième domaine concerne le régime des échanges extérieurs. L'objectif visé est la rationalisation progressive du système de protection, la libéralisation des échanges en particulier promouvoir l'expansion des exportations et la substitution efficiente des importations. "L'idée est de faire en sorte que l'incitation à exporter soit au moins aussi grande que l'incitation à produire pour le marché intérieur. Ce qui est généralement l'inverse de la situation de départ, en particulier pour l'industrie".

* le troisième domaine concerne le régime de prix . Les agents économiques étant sensibles aux prix, dans le cadre de la production, il faut rétablir la vérité des prix, car précise Luis de AZCARATE, "les prix du marché sont de bons indicateurs de rareté relatives". Les prix de l'énergie, des denrées de grande consommation et les taux d'intérêt font l'objet d'une attention particulière. Dans ce domaine, les mesures entraînent souvent la suppression des subventions directes et indirectes.

* le quatrième domaine concerne enfin la gestion du secteur public.

On doit tout mettre en place pour réorganiser le secteur public en vue d'une plus grande efficacité, il faut également le dimensionner. Mais Luis de AZCARATE précise que ce n'est pas là l'important : "le problème ici n'est pas la dimension du secteur public mais son efficacité."

En général, dans le secteur public comme dans les autres domaines évoqués, les interventions de la Banque Mondiale visent à rendre les structures de production plus aptes à répondre à la variation de la demande. C'est pour cela que les investissements nouveaux doivent retenir une plus grande attention de la BIRD.

En résumé, on peut admettre que la distinction que nous avons faite entre l'intervention du FMI et celui de la Banque Mondiale en associant à la première l'aspect conjoncturel de l'ajustement et à la seconde son aspect structurel, est seulement de nature méthodologique, en particulier dans les pays africains de la zone BEAC, où en raison du rôle prééminent de l'Etat dans la vie économique et sociale, des mesures conjoncturelles, par exemple la réduction des dépenses publiques, engendrent obligatoirement les effets de structure. D'ailleurs, comme on le verra, les programmes d'ajustement imposés ou recommandés par le FMI aux pays de la zone, s'ils visent à réduire le déficit de la balance des comptes courants et du budget et l'inflation, comportent des mesures qui affectent la structure de l'économie, et pas seulement sa conjoncture, même si leur durée d'application est souvent de quelques mois.

C - Les raisons d'ajustement des économies des pays de la zone BEAC

L'ajustement d'une économie nationale désigne la nécessité de corriger les déséquilibres financiers et monétaires externes et internes qui entretiennent généralement un fort endettement extérieur, c'est-à-dire le déficit de la balance des comptes courants, le déficit du budget de l'Etat et l'inflation. A ce titre, l'ajustement est une nécessité évidente qui s'impose à tout pays et à tout Etat dont les dépenses sont supérieures aux gains, et pas seulement aux PED ! Qu'est-ce qui explique l'ajustement des économies des pays de la zone BEAC ?

La substitution des politiques d'ajustement aux politiques de développement partout dans les pays de la zone BEAC signale la crise des processus de développement de ces pays des années 1960 et 1970, aggravée par les retombées de la crise des économies développées.

La manifestation principale de cette crise des processus de développement dans les pays de la zone est l'accumulation d'une forte dette extérieure. L'expérience récente de ces pays est en effet marquée par la quasi permanence du déficit extérieur, du déficit budgétaire et de l'inflation, phénomènes d'ailleurs étroitement liés les uns aux autres. Le déficit de la balance commerciale de ces pays par suite d'une baisse des recettes d'exportation, entraîne une réduction des recettes fiscales de l'Etat. Le déficit du budget par suite d'une augmentation des dépenses publiques, de même que l'inflation, qui rend les produits nationaux plus chers que des importations de biens et services. Le déficit budgétaire entretient l'inflation lorsqu'il implique une création monétaire sans contre partie et inversement, l'inflation entretient la création monétaire.

Or, au-delà d'un certain seuil d'endettement(1) extérieur, la crédibilité financière d'un pays tombe à zéro et il ne lui est plus possible de mobiliser de nouveaux emprunts auprès des banques, des gouvernements ou des institutions internationales. Dans certains cas, il suffit que le pays en question engage de sa propre initiative un programme d'ajustement pour qu'il puisse bénéficier

1 - cf. TOUNA MAMMA op. cit. pour la détermination du seuil d'endettement supportable pour un pays en développement.

des prêts gouvernementaux ou bancaires, souvent dans le cadre des relations privilégiées avec les pays développés et à conditions qu'il soit en mesure d'effectuer le remboursement des échéances régulières de sa dette extérieure. Mais en règle générale, la réduction de la crédibilité financière d'un PED s'accompagne de difficultés croissantes à assurer le service de la dette et ce pays se trouve dans l'obligation de négocier un rééchelonnement de ses remboursements, c'est-à-dire à emprunter à moyen terme, pour pouvoir rembourser à court terme. Dans ce cas, comme nous l'avons déjà vu, les créanciers privés (les banques commerciales occidentales et japonaises, regroupées au sein du "club de Londres" et les créanciers gouvernementaux, regroupés au sein du "Club de Paris", exigent pour octroyer de nouveaux prêts au pays concerné le visa du FMI qui l'accorde en contrepartie de l'application d'un programme d'ajustement sous son contrôle. La "conditionnalité" désigne précisément ce type d'arrangement(1).

II - LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT DU FMI DANS LES PAYS DE LA ZONE BEAC : La conditionnalité

Il importe d'exposer successivement l'objectif et les moyens de cette politique.

A - Les Objectifs Fondamentaux Poursuivis

En général, les programmes d'ajustement qui bénéficient des concours du Fonds, et qui ont été mis en oeuvre dans les pays de la zone BEAC, comme dans les autres pays, sont guidés par trois objectifs fondamentaux et interdépendants :

- rétablir une position viable de la balance des paiements,
- réduire l'inflation,
- promouvoir la croissance économique.

Par "position viable de la balance des paiements" il faut entendre l'existence d'un déficit courant pouvant être financé durablement par les entrées nettes de capitaux extérieurs., à des conditions compatibles avec la capacité de ces pays à assurer le service de leur dette.(2)

1 - En résumé, on peut dire que la conditionnalité signifie qu'on pourra obtenir de nouveaux apports financiers renégocier sa dette, si l'on s'engage à respecter un certain nombre de conditions fixées en commun avec les prêteurs. Cette conditionnalité prend en général la forme d'un programme d'ajustement structurel que le pays doit mettre en oeuvre dans le cadre d'un calendrier indiquant les instruments à utiliser et les objectifs à atteindre.

2 - SATHOU (J.) L'Afrique Centrale et les programmes d'ajustement. Séminaire BEAC à Ydé du 20 au 22 juillet 1988

op cit p. 110

Dans l'ensemble de ces programmes, trois sur quatre prévoient une augmentation réelle du PIB après l'application des mesures de politiques économiques ; 40 % des programmes appliqués dans la zone comportent des mesures destinées à maîtriser les pressions inflationnistes qui risqueraient de compromettre les chances de succès des programmes d'ajustement ; 63 % des programmes visaient une progression du rapport du solde courant du PIB; un programme sur deux projetait une amélioration du solde global de la balance des paiements.(1)

Quels sont les moyens utilisés par le Fonds pour atteindre ces objectifs dans le cadre des économies de la zone BEAC ?

B - Les Moyens Utilisés par le FMI

Les moyens utilisés par le FMI pour atteindre ses objectifs à savoir : le rétablissement à moyen terme d'une position viable de la balance des paiements dans un contexte de stabilité des prix, tout en assurant les conditions d'une croissance durable d'un pays en crise sont de deux sortes : d'une part l'octroi des prêts au pays concerné, d'autre part la prescription d'un programme de redressement à ce pays.

1 - Les Concours Financiers du FMI

Parmi les buts assignés au FMI par l'article 1 des statuts, un seul des six alinéas mentionne explicitement la fonction d'assistance financière, stipulant que le Fonds devra "donner confiance aux membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leurs fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leur balance des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale". C'est cependant, parmi les fonctions du FMI, celle qui s'est la plus développée depuis les origines et qui intéresse le plus directement les pays en voie de développement y compris les pays africains de la zone BEAC.

Lorsqu'un pays bénéficie d'un crédit du Fonds, il effectue un tirage auprès de ce dernier. Le pays utilise sa propre monnaie pour acheter la monnaie d'autres pays membres ou de DTS détenus au compte de ressources générales. Ainsi un tirage a pour effet une

1 - Voir SATHOUD (J) op cit p.110 et suiv. pour détail.

augmentation des avoirs du Fonds en monnaie du pays membre acheteur et une diminution correspondante des avoirs du Fonds dans la transaction au terme des délais requis. Le rachat doit avoir lieu dans un délai de trois à cinq ans après l'achat sauf dans le cas du mécanisme élargi de crédit (quatre à dix ans) et dans celui de la politique d'accès élargie (trois ans et demi à sept ans). Par ailleurs, le Fonds peut demander à un membre d'accélérer le rachat du fait d'une amélioration de sa balance des paiements et de sa position de réserve, et peut transformer cette recommandation en une obligation.

Les ressources du FMI sont utilisées dans le cadre de politiques permanentes concernant l'ensemble de la balance des paiements ou conçues à des fins spécifiques et de mécanismes temporaires. Au titre des politiques permanentes, l'on peut citer la politique en matière de tranches, le mécanisme de financement de stocks régulateurs et le mécanisme élargi de crédit du Fonds. Ces politiques sont normalement financées sur les ressources ordinaires du Fonds qui proviennent principalement des quotes-parts versées par les pays membres. Les mécanismes temporaires quant à eux, sont constitués par les mécanismes pétroliers, le mécanisme de financement supplémentaire et la politique d'accès élargi aux ressources du Fonds. Ces mécanismes ont été créés au moyen des ressources empruntées. Il faut noter qu'essentiellement du fait des problèmes spécifiques auxquels doivent faire face les Pays en Voie de Développement, le Fonds a créé le mécanisme de financement compensatoire, le mécanisme de financement des stocks régulateurs, le mécanisme élargi de crédit, le fonds fiduciaire, la facilité d'ajustement structurelle, et la facilité d'ajustement structurelle renforcée.

a) tranche de réserve

Instituée dès la création du Fonds, la tranche de réserve d'un pays membre correspond au montant de sa quote-part au Fonds qui dépasse les avoirs que le Fonds détient au compte des ressources générales en monnaie du pays membre, exclusion faite des avoirs provenant des achats au titre d'autres politiques et mécanismes du Fonds.

Un pays peut à tout moment tirer la totalité de sa tranche de réserve, laquelle constitue fondamentalement un élément de ses réserves.

Ainsi, une position de tranche de réserve peut être considérée par le pays membre comme un avoir de réserve mobilisable dans un délai minimum.

Les tirages dans les tranches de réserve n'étant pas subordonnés à l'application d'une politique économique donnée, ni à des rachats, ni à des commissions, celle-ci présente de très grands avantages. Toutefois, elle demeure très insuffisante pour les pays à faible quote-part.

Tous les pays de la zone BEAC ont effectué des tirages au titre de ce mécanisme.

b - Tranches de crédit

Les tranches de crédit sont au nombre de quatre, représentant chacune 25 % de la quote-part. Instituée dès la création du Fonds, la politique en matière de tranches de crédit peut être considérée comme sa politique centrale en ce qui concerne l'utilisation conditionnelle de ses ressources. Les achats au titre de cette politique doivent être effectués à l'appui de mesures économiques destinées à résoudre les difficultés de balance des paiements du pays membre concerné. L'effort en matière de politique économique demandé au pays membre est fonction des difficultés rencontrées et varie selon que le tirage a lieu dans la première tranche ou dans les trois autres tranches appelées "tranches supérieures". En général, la conditionnalité appliquée dans le cadre de la première tranche est très faible. En revanche, pour les programmes faisant l'objet de tirages dans les tranches supérieures, l'effort exigé est plus important, du fait que les difficultés de balance des paiements qu'ils doivent surmonter sont généralement plus graves.

Les tirages dans ces politiques sont mis à la disposition du pays en plusieurs tranches échelonnées suivant la durée du programme et soumis à l'observation de critères de réalisation. Un achat dans les tranches de crédit peut être effectué soit sous forme directe soit dans le cadre d'un assurément de tirages(1) ou se rapporter au mécanisme élargi de crédit.

Les achats doivent normalement être effectués en huit versements trimestriels commençant trois ans et demi après la date du tirage et prenant fin cinq ans après cette date.

Dans la zone BEAC, huit accords ont été mis en place au titre des tranches de crédit à la suite d'accord de confirmation (voir tableau en annexe n°7)

1 - L'assurément de tirage est encore appelé "accords de confirmation" ou "accord stand-by" voir M.F L'Heriteau
le FMI et les pays du Tiers-Monde p.30

c) Mécanisme élargi de crédit

Créé en septembre 1974, le mécanisme élargi de crédit a pour objet de mettre des ressources à la disposition des pays membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements dus à des déséquilibres structurels de leur production, de leur commerce ou de leur prix ou qui ne sont pas en mesure de mettre en oeuvre des politiques de développement à cause de la faiblesse de leur balance des paiements. Les achats effectués au titre de ce mécanisme portent sur des montants supérieurs et sur une période plus longue que dans le cas de tirage dans les tranches de crédit.

La conditionnalité appliquée dans ce cas est très forte. Des politiques économiques sont fixées pour l'ensemble de la période qui est généralement de trois ans ainsi que des programmes détaillés et des mesures sont prises pour la période de douze mois et par la suite pour chaque année.

Trois accords au titre de ce mécanisme ont été mis en oeuvre en Afrique Centrale dont deux en République Centrafricaine et un au Gabon (voir tableau en annexe 8)

d - Mécanisme de financement compensatoire(1)

Institué en 1963, le mécanisme de financement compensatoire a pour objet de fournir une aide supplémentaire aux pays membres en particulier les pays de production primaire qui éprouvent des difficultés de balance des paiements causées par des baisses temporaires de leurs recettes d'exportation dues à des circonstances indépendantes de leur volonté (instabilité des marchés mondiaux des produits, catastrophes, etc...), initialement, ce mécanisme ne couvrait que des déficits d'exportation de marchandises. En 1979, son champ d'application a été étendu et comprend en plus des marchandises, les services tels que l'envoi des fonds des travailleurs immigrés et du tourisme. Il convient de souligner, en outre qu'il s'agit d'une aide supplémentaire dans la mesure où les pays membres qui en bénéficient ne sont pas exclus des tirages

1 - Quelquefois dénommé "facilité de financement compensatoire", "facilité de financement des stocks régulateurs", "facilité élargi" car le terme anglais est facility.

sur les tranches de réserves ou de crédit ou encore au titre d'autres mécanismes spéciaux du Fonds. Toutefois, le montant à tirer reste lié à la quote-part du pays membre. Le mécanisme de financement compensatoire a fait l'objet, à diverses reprises, d'une libéralisation de son fonctionnement au niveau des critères de limites quantitatives et au niveau de son domaine d'application(1)

Pour ce qui est des limites quantitatives, la décision de 1963 a plafonné le maximum qu'un pays puisse tirer à ce titre à 25 % de sa quote-part. Les tirages pourront s'ajouter à ceux effectués au titre des tranches ordinaires du Fonds. En 1966 cette limite fut portée à 50 %, puis 75 % en 1975 et 100 % de la quote-part en 1979. 1979 reste l'année des extensions. Extension aux services, (hausse jusqu'à 100 % de la quote-part). D'autres considérations s'ajoutent à la limite de 100 % de la quote-part.

En effet, la démarche dans le calcul du montant maximum à tirer suit trois phases bien distinctes(2) :

* on procède dans un premier temps à une projection des recettes d'exportations des deux années postérieures à l'année du déficit. Ce qui permet de connaître le montant du déficit ;

* dans un deuxième temps, on soustrait de ce déficit s'il y a lieu, un certain montant pour tenir compte des tirages effectués antérieurement au titre des mécanismes de financement compensatoire et des stocks régulateurs. Le souci dans cette démarche est d'éviter une double compensation.

* enfin, le montant ainsi ajusté est encore réduit, au besoin, pour que l'encours des tirages ne dépasse pas 100 % de la quote-part du pays membre du fonds.

La conditionnalité dans ce cas est modérée. Le pays doit seulement coopérer avec le Fonds pour trouver des solutions appropriées à ses difficultés de balance de paiements.

1 - L'HERITAU (M.F.) : le FMI et les pays du Tiers-Monde p.193

2 - NANA SINKAM (S.C.) "Le concept de quotes-parts et le concept de critère de besoin au Fonds Monétaire International (Fonds Monétaire International Document Etude n°1. confidentiel)

Par ailleurs, depuis mai 1981(1), le Fonds a décidé d'accorder une aide financière aux pays membres ayant des difficultés de balance des paiements à la suite de l'augmentation du coût de leurs importations de céréales. Cette aide a été intégrée à celle autorisée dans le cadre du financement compensatoire due à une baisse de recettes d'exportation. Le plafond arrêté dans ce deuxième cas, est également de 100 % de la quote-part. Toutefois, le plafond global est fixé à 125 % lorsqu'il y a à la fois baisse des recettes d'exportations et hausse du coût des importations de céréales..

Les achats au titre de ce mécanisme ne réduisent pas les achats potentiels dans le cadre des autres politiques. Les achats commencent trois ans et se terminent cinq ans après la date de tirage et s'effectuent normalement par versement trimestriels.

Au niveau de la zone BEAC, 3 pays ont tiré dans le cadre de ce mécanisme dont la Centrafrique (2 fois), Guinée Equatoriale (2 fois) et Tchad (2 fois) tel qu'il ressort du tableau ci-après.

Tableau 70: Achat au titre du mécanisme de financement compensatoire (1980-1985)

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|
| Guinée Equatoriale | 6,4 | 4,7 | - | - | - | - |
| Rép. Centrafricaine | - | 9,0 | - | - | - | - |
| Tchad | - | 7,1 | - | - | - | 7,0 |

e - Mécanisme pétrolier

Créé en 1973, cette facilité n'est plus en vigueur actuellement.

Ces mécanismes apparaissent comme des solutions de circonstance imaginées par le Fonds pour aider en 1974 et 1975, les pays importateurs de pétrole à faire face à la hausse brutale des

1 - Bulletin du FMI 1989

prix des produits pétroliers. En effet, l'incidence de la hausse a été particulièrement ressentie par les pays endettés qui se sont brusquement trouvés devant d'énormes besoins de ressources en devises pour payer les factures pétrolières et assurer le service de la dette.

Le total d'achat au titre de ce mécanisme est déterminé par une formule comportant, comme principaux éléments la hausse du coût des importations nettes de pétrole et des produits pétroliers et les réserves. Sur le plan de la conditionnalité, le Fonds exige du membre, qu'il décrive les politiques qu'il compte appliquer pour résoudre les difficultés de sa balance de paiements ; qu'il décrive toutes les mesures prises ou à prendre pour économiser du pétrole ou développer d'autres sources d'énergie.

En Afrique Centrale, le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad ont ainsi bénéficié de concours dans le cadre de ce mécanisme.

| | Achats au titre du mécanisme pétrolier 1974. (en millions de DTS) |
|--------------|---|
| CAMEROUN | 16,4 |
| CENTRAFRIQUE | 6,0 |
| TCHAD | 2,0 |

f - Fonds Fiduciaire

Institué en 1976, le Fonds Fiduciaire est un mécanisme dont les avoirs ne font pas partie des ressources générales du Fonds. Ces avoirs étaient constitués par les bénéfices provenant de la vente aux enchères publiques d'une fraction de l'or du Fonds et par des ressources provenant d'emprunts ou de contributions reçues des membres. Ce mécanisme a pour but de fournir une aide en matière de balance des paiements et d'accroître l'aide du Fonds aux pays en développement réunissant les conditions requises. C'est ainsi que 61 pays figuraient sur la liste pour la première période parce que leur revenu par habitant ne dépassait pas 300 DTS en 1973 et 59

autres pour la seconde période parce que leur revenu par habitant ne dépassait pas 520 dollars en 1975. (1)

Le pays présentant une demande d'aide doit avoir un besoin de balance de paiements et faire un effort raisonnable pour renforcer la position de celle-ci. L'aide consentie par l'intermédiaire du fonds fiduciaire revêt la forme d'un prêt au sens juridique car les pays membres ne transfèrent pas la contrevaletur en sa propre monnaie. La conditionnalité est équivalente à celle du tirage dans la première tranche de crédit. Chaque déboursement doit être remboursé par versements semestriels qui commencent au plus tard la sixième année et seront achevés à la fin de la dixième année suivant la date de déboursement. L'intérêt est applicable à un taux de faveur de 0,5 % par an.

Dans la zone, à l'exception du Gabon, tous les pays ont effectué de tirage au titre de cette facilité.

g - Facilité d'ajustement structurel (FAS) (2)

Créée le 26 mars 1986, la Facilité d'Ajustement structurel est destinée à fournir aux pays en développement à faible revenu, aux prises avec des difficultés de balance des paiements, une aide assortie de conditions favorables. (3) Les pays éligibles à cette facilité doivent soumettre au conseil d'Administration du Fonds un programme macroéconomique et structurel de trois ans avec des programmes financiers annuels d'application. Le document-cadre de politique générale devra être mis au point en collaboration étroite

Tableau 71 : Décaissements au titre du Fonds fiduciaire

(en millions de DTS)

| | 1977 | 1978 | 1980 |
|--------------|------|------|------|
| Cameroun | - | 34,2 | - |
| Centrafrique | - | 12,7 | - |
| Congo | 12,7 | - | 4,5 |
| Tchad | - | 5,4 | - |

2 - voir aussi GARDNER (C.S) "promouvoir la facilité d'ajustement structurel du Fonds" in Finances et Développement, sept. 1987

3 - Bulletin du FMI août 1986

entre les autorités du pays qui sont en définitive responsables de l'élaboration de leur politique, et les services du Fonds et de la Banque Mondiale qui travailleront en étroite collaboration sur ces questions, notamment en effectuant des missions mixtes. Ces programmes doivent être axés sur la croissance économique et comporter des éléments susceptibles d'apporter des changements structurels et institutionnels des économies des pays bénéficiaires. L'accord au titre de cette facilité ne prévoit pas de critère de réalisation mais des point-repères qui ne conditionnent pas les décaissements mais qui sont plutôt destinés à faciliter le suivi des objectifs du programme.

L'accès aux ressources de la FAS fixé de façon uniforme à 47 % de la quote-part, a ensuite été porté à 63,5 % en Juillet 1987 et à 70 % en mars 1989(1). Les termes et les conditions des prêts de la FAS sont analogues à ceux du fonds fiduciaire à savoir : une période de grâce de 5 ans et demi, un remboursement des prêts en dix (2) semestrialités égales et un taux d'intérêt de 0,5 % par an. Actuellement, deux pays de la zone, la Centrafrique et le Tchad ont bénéficié (voir tableau en annexe.8.). Mais le maximum de 70 % de leur quote-part en trois ans que peuvent emprunter les pays, est naturellement très peu. C'est pourquoi le Fonds a créé une nouvelle facilité, dénommée Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

h - Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR)

Créée le 18 décembre 1987, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée financée à la fois par les ressources du compte de versements spécial qui ne seront pas utilisées -probablement un peu plus de deux milliards de DTS- et par des contributions nouvelles fournies par une vingtaine de pays membres dont le Fonds espère obtenir au moins six milliards de DTS(3), est un nouvel instrument de prêts à conditions privilégiées mis à la disposition des pays pauvres. Elle n'a commencé à fonctionner qu'en 1988,(4) et est destinée à soutenir ceux des pays qui entreprennent de vigoureux programmes d'ajustement structurel et macroéconomique pour améliorer leur position de balance des paiements et promouvoir leur croissance. Ces ressources appuieront en particulier les efforts

1 - Bulletin du FMI août 1989

2 - Bulletin du FMI août 1989 op cit

3 - LELART (M.) "le FMI et la dette africaine" in Mondes en Développement. Tome 18 - 1990 - N° 71 p.54

4 - Bulletin du FMI Août 1989 op cit.

d'ajustement des pays à faible revenu confrontés à des hauts niveaux d'endettement, ainsi qu'aux producteurs de matières premières dont les prix sont demeurés déprimés d'une façon persistante sur les marchés mondiaux. Ces ressources ont par ailleurs la forme de prêts consentis au taux du DTS ou à un taux concessionnel, mais aussi de dons, ce qui permettra au Fonds de

prêter lui-même à un taux réduit. L'accès maximum au titre de cette nouvelle facilité atteindra 250 % de la quote-part du pays au FMI. Cette limite pourra être légèrement dépassée dans des cas exceptionnels. L'accès des pays membres aux ressources générales et aux autres mécanismes spéciaux de financement du Fonds ne sera pas affecté par leur recours aux prêts de la FASR ou de la FAS. Les objectifs, les procédures de base et les conditions financières de la nouvelle facilité sont, d'une façon générale, similaires à ceux de la FAS. Ainsi, les remboursements s'effectuent en dix versements semestriels égaux qui commenceront cinq ans et demi après la date de décaissement pour terminer 10 ans après. (1) Le taux d'intérêt sera de 0,5 % par an. Par ailleurs, les programmes FARS se baseront sur un programme -cadre de politique économique décrivant les objectifs et priorités économiques nationales à moyen terme des autorités. Ces programmes seront élaborés avec l'aide des services du Fonds et de la Banque Mondiale qui travailleront en étroite collaboration.

Mais, pour bénéficier des ressources du Fonds, il faut accepter de mettre en place des politiques d'ajustement inspirées par le Fonds.

2 - Les Programmes d'ajustement du FMI dans les Pays de la Zone BEAC : La conditionnalité

La conditionnalité, qui peut être définie comme "l'ensemble des politiques qui régissent l'utilisation des ressources du Fonds, est l'élément déterminant de l'accès des pays membres à l'aide financière du Fonds.

Concrètement, les crédits conditionnels ne sont accordés qu'après l'aboutissement de négociation menées avec le pays demandeur sur les conditions d'un rééquilibrage de la balance des paiements.

1 - Bulletin du FMI Août 1989.

L'examen des différents programmes d'ajustement mis en oeuvre par le FMI en Afrique noire montre que, si dans le détail chaque programme est particulier, de nombreux éléments y sont permanents. Les programmes d'ajustement mis en oeuvre dans les pays de la zone BEAC, n'ont pas échappé à cette remarque. C'est ainsi que ces programmes ont cherché à s'adapter aux structures propres de chaque pays, et dans l'ensemble les lignes de politiques économiques préconisées et appliquées, dégagent des similitudes frappantes d'un pays à un autre. A propos de ces programmes du FMI, des auteurs comme NAJIB AKESBI(1) remarque que dans la pratique, "les remèdes prescrites peuvent quelque peu varier d'un pays à un autre, mais les différences ne portent le plus souvent que sur les détails, car dans le fond comme dans la forme, tous les programmes du FMI comportent un ensemble de recettes standards, stéréotypées, codifiées, empaquetées, bref une sorte d'ordinateur clés-en-main qui aurait cette particularité de n'être apte à recevoir qu'un seul logiciel, celui élaboré à Washington, uniformément à l'intention de tous les pays sous-tutelle".

Pour les pays de la zone BEAC, comme d'autres pays, les mesures préconisées concernent aussi bien la gestion de la demande que l'offre globale.(2)

a) Les politiques financières de gestion de la demande

C'est l'élément clé des programmes d'ajustement, en raison précisément du "besoin impérieux de limiter la demande globale à un niveau compatible avec celui des ressources disponibles"(3) La gestion de la demande s'appuie sur une politique de restriction du budget et du crédit. Pour le FMI il s'agit là de deux éléments essentiels.

1 - AKESBI (N.) : Les programmes d'ajustement ou de "surdestruction" des économies du Tiers-Monde : le cas du Maroc in Afrique et Développement vol X n°1/2 1985 p.104.

2 - Il faut remarquer à ce niveau, que dans l'ensemble des mesures généralement préconisées par le FMI, le taux de change figure toujours au premier rang. Toutefois, aucun programme financier mis en oeuvre en zone BEAC n'a entraîné une action sur le taux de change de la monnaie du pays concerné. Ceci est dû à des contraintes institutionnelles, notamment l'appartenance de ces pays à une même zone d'émission ; ce qui rend délicat une action sur le taux de change à des fins de politiques propres à un Etat donné. Sans être impossible, une action sur le taux de change suppose un accord préalable de tous les pays membres sur l'ensemble des conditions et des mesures d'accompagnement de la dévaluation. La dévaluation s'impose surtout dans les pays à monnaie autonome où le change est souvent surévalué.

3 - CALAMITSIS (S.A) in "croissance et ajustement" de Guillaumont (P) op cit. p.181.

a1 - La politique budgétaire :

Elle joue un rôle majeur dans la plupart des programmes orientés vers la réduction des déficits. C'est ainsi que cette politique a constitué la pierre angulaire de toutes les mesures de politiques économiques mises en oeuvre dans les pays de la zone en coopération avec le FMI. Ceci s'explique essentiellement par le fait que les secteurs publics et para-publics jouent un rôle prépondérant dans les économies de ces pays. Il s'en suit que toute action de redressement de la situation économique passe par une remise en ordre des finances publiques grâce à une politique budgétaire adéquate. Dans ces conditions, les mesures de politique budgétaire adoptée vise "à maîtriser les déficits budgétaires, à réhabiliter les entreprises publiques et para-publiques et à appliquer une politique prudente de l'endettement"(1)

Tous les programmes sans exception, ont eu pour objectif de réduire l'ampleur du déficit budgétaire (2). Le retour à une situation acceptable devait s'opérer soit par un accroissement des recettes soit par un allègement des dépenses budgétaires. Du côté budgétaire, les mesures ont davantage recommandé la réduction drastique des dépenses budgétaires ; alors que du côté des recettes, les efforts demandés sont demeurés relativement modérés dans l'ensemble. Un programme sur deux ans tablait sur un accroissement de proportion des recettes budgétaires. (3)

Parmi les mesures prises dans le domaine des dépenses publiques, on peut noter entre autres :

la politique restrictive de l'emploi dans le secteur public portant sur les rémunérations (gel des salaires) ainsi que sur les effectifs de la fonction publique (mise à la retraite anticipée, plafonnement absolu des effectifs, recensement et apurement des fonctionnaires).

- une politique prudente de l'investissement incluant un examen critique et un échelonnement dans le temps des dépenses ;

1 - SATHOUD (E.) op cit p.112

2 - l'accent a davantage été mis sur une réduction des dépenses budgétaires car plus de 4 programmes sur cinq appliqués en zone BEAC ont exigée une contraction significative de la propension de l'Etat à dépenser. De plus, alors le ratio de dépenses budgétaires sur PIB atteignait 58 % au cours de la période précédant la mise en oeuvre de certains programmes. Les objectifs fixés ont retenus un taux maximum de 34 % du PIB pour l'ensemble des programmes.

3 - SATHOUD (E) op cit p.112

- une réduction des dépenses de transfert pesant sur le budget de l'Etat, par une diminution des subventions à la consommation et des subventions d'exploitation aux entreprises.

De leur côté, l'objectif des mesures d'accroissement des recettes budgétaires était de renforcer la fiscalité, par l'intermédiaire d'une augmentation du taux d'imposition, par la création de nouveaux impôts et par l'amélioration du rendement fiscal et ceci par le biais d'une augmentation des capacités de recouvrement et la lutte contre la fraude.

Concernant les entreprises parapubliques, les programmes soulignent la nécessité de redynamiser ces entreprises afin de soulager les finances publiques du poids de leur situation financière gourmande en subvention. Dans ce domaine, les mesures adoptées ont notamment porté sur une libéralisation des prix des biens et services produits par ces entreprises para-publiques et sur la réforme de leur critère de gestion.

La politique d'endettement préconisée par les programmes, vise deux objectifs :

- assurer la cohérence entre les engagements financiers des Etats et leur capacité réelle à faire face à leurs obligations à moyen terme ;

- à restaurer la confiance des créanciers quant à leur solvabilité, conditions nécessaires à un afflux de ressources soutenables.

Compte tenu de ces objectifs, les mesures ont consisté en la fixation de limites pour le niveau et la composition de la dette publique couplées avec une réduction progressive des arriérés de paiements. L'ensemble des programmes a mis un accent particulier sur cette dernière mesure ; car dans 60 % des programmes, il a été exigé que les niveaux des arriérés de paiements enregistrés avant l'application du programme soient sensiblement réduits.(1)

Parallèlement à ces mesures budgétaires de gestion de la demande, ces pays doivent prendre des mesures monétaires.

1 - SATHOUD (E) op cit p.113

a2 - La politique monétaire

Dans le déroulement des programmes, elle est apparue comme un complément indispensable à la politique budgétaire. La politique monétaire vise à restreindre le crédit par l'élévation du taux d'intérêt. Dans le cas précis des programmes d'ajustement en zone BEAC la politique monétaire tendait à assurer la compatibilité entre l'évolution du crédit intérieur et les objectifs retenus en matière de balance des paiements constituant ainsi un moyen d'action privilégié pour contrôler les déficits des finances publiques. Elle a consisté précisément en la fixation d'un plafond à la croissance du crédit intérieur ou des avoirs intérieurs nets, doublé d'un sous-plafond limitant la croissance du crédit à l'Etat. Cependant, seulement un programme sur cinq et un programme sur trois ont respectivement imposé un taux de croissance du crédit intérieur et un taux de croissance du crédit à l'Etat inférieur à ceux relevés au cours de l'année précédente. Ceci s'explique par le fait que la politique monétaire commune appliquée dans l'ensemble de la zone impose déjà une certaine discipline fondée sur des principes et règles clairement définies laissant peu de latitude à des dérapages laxistes. Aussi, les marges de variation des contreparties de la masse monétaire sont-elles considérées comme justifiées et ne nécessitent donc pas systématiquement de révisions à la baisse.

Enfin, on peut noter que lors de certaines négociations, le Fonds propose que soient pratiquées des mesures tendant à relever le niveau du taux d'intérêt réel, dans le but de décourager la consommation et de favoriser l'épargne tout en limitant les sorties nettes des capitaux.

A côté des mesures de stabilisation appliquées à l'aide des instruments qui viennent d'être décrits, on observe de plus en plus des politiques de nature structurelle.

b) La gestion de l'offre globale

Les politiques structurelles ou axées sur l'offre, occupent une place de plus en plus grande dans les programmes d'ajustement qui bénéficient des concours du Fonds, étant donné qu'il est nécessaire dans de nombreux pays, d'améliorer l'affectation des ressources et d'accroître la production destinée à la consommation intérieure et aux exportations. Dans le cas des pays de la zone BEAC, on peut remarquer que dans l'ensemble, les difficultés de leurs balances de paiements ont eu des origines fortement axées sur la structure même de leur économie. C'est pour cela que tous les programmes

élaborés et appliqués dans ces pays ont mis l'accent sur des mesures susceptibles de favoriser des mutations structurelles, telles que la modification de la structure de production, la suppression des rigidités structurelles internes et l'instauration d'un système de prix favorable à la croissance de la production. Dans la majorité des programmes, les actions ont porté sur le niveau des prix de la force de travail (baisse des salaires réels, ralentissement à moyen terme des salaires, assouplissement des conditions d'embauche) et sur le niveau des prix des biens et services par une libéralisation de leur prix.

La politique d'ajustement du FMI a-t-elle obtenu les résultats escomptés dans les pays de la zone BEAC ?

III - Les Résultats de la Politique d'Ajustement du FMI dans les Pays de la Zone BEAC

Dans un premier temps, nous présenterons l'évaluation de cette politique, et ensuite leur appréciation critique.

A - L'Evaluation des Programmes d'Ajustement en Zone BEAC

L'évaluation des effets des programmes mis en oeuvre avec l'appui financier du FMI présente un certain nombre de difficultés. En effet, doit-on évaluer les résultats par rapport à la réalisation des critères de performance ? ou doit-on les juger à travers leurs incidences sociales ou encore s'en tenir strictement aux effets économiques ? Supposons que l'on retienne l'aspect "résultats économiques". Dans ce cas, que doit-on viser ? la croissance . l'inflation . l'équilibre extérieur ?... Si nous choisissons de prendre en compte tous ces indicateurs économiques, doit-on les apprécier en fonction des objectifs fixés dans le programme ou par rapport à la situation du départ (avant la mise en oeuvre du programme) ou encore par référence à un pays n'ayant mis en oeuvre aucun programme ? Tout cela montre la variété des critères d'appréciation et la diversité des approches ; sans compter que l'incohérence interne de certaines d'entre elles peut encore accentuer les difficultés d'évaluation. En effet, l'appréciation des résultats en fonction des objectifs fixés est une méthode qui, pour être cohérente, commande qu'il soit tenu compte du caractère plus ou moins réaliste desdits objectifs. De même les difficultés tenant à la non similitude des situations apparaissent quand on considère l'approche qui consiste à comparer les résultats d'un pays conduisant un programme à ceux d'un autre sans assistance et sans contraintes imposées. La comparaison dans un tel cas est faussée si les pays n'ont pas les mêmes niveaux de départ. Quant à

la troisième approche, fondée sur la comparaison des performances des deux périodes (une antérieure à la mise en oeuvre du programme et l'autre postérieure), sa validité et sa cohérence tiennent à la condition que l'on ait évalué l'influence des éventuels phénomènes exogènes et imprévus (changement climatique ou une variation des prix internationaux) sur la période antérieure ou sur celle du déroulement du programme.

Cependant, malgré la délicatesse du problème de l'appréciation, des essais ont été tentés par certains économistes.⁽¹⁾

Pour ce qui est de l'évaluation des programmes en zone BEAC, J.E SATHOUD(2) a utilisé deux approches :

La première approche apprécie les résultats obtenus en fonction du respect des objectifs fixés dans le cadre de ces programmes. Ainsi, les valeurs des indicateurs économiques observés juste après l'échéance des programmes sont comparées aux valeurs retenues comme objectifs dans ces programmes.

La seconde approche cherche à savoir si une amélioration de la situation économique s'est avérée entre la période précédant immédiatement l'application des programmes et celle donnée comme échéance de ceux-ci ; dans ce cas, les valeurs réalisées sont rapprochées aux valeurs antérieures à la conclusion des programmes.

Au terme de la première approche c'est-à-dire la comparaison des résultats obtenus aux objectifs fixés, l'auteur obtient des résultats qui sont consignés dans le tableau ci-après.

2 - SATHOUD (J.E) "Evaluation des programmes financiers : cas des pays de la zone BEAC " op cit. p.115

4- L'approche suivie a été celle qui met en parallèle les résultats de deux pays (avec et sans programme). Les conclusions publiées ont montré que, tant au niveau de l'inflation qu'à celui des déficits de la balance des paiements, les évolutions sont meilleures pour les pays ayant appliqués un programme. Les mêmes conclusions ont cependant révélé que l'évolution de l'indicateur "croissance" reste peu significative.

E.A. Calamitsis, conseiller principal du département Afrique du FMI, a quant à lui emprunté la voie de l'évaluation des résultats en fonction des objectifs du programme. Sur ces bases, l'expert du FMI tire les leçons suivantes d'un certain nombre d'expérience d'ajustement menées par le FMI en Afrique et ailleurs.

- équilibre de la balance des paiements : des progrès notables ont été réalisés par de nombreux pays ;
- inflation : des progrès notables ont été réalisés dans la lutte contre l'inflation ;
- croissance économique : l'indicateur s'est situé à un niveau inférieur à celui des objectifs des programmes. (ces conclusions ont été tirées lors du séminaire tenu du 24 au 27 Août 1984 à Dakar sur les programmes d'ajustement).

De même J.B Zulu et S.M. Nsouli in "adjustment programme in Africa : The recent experience, 1980/1981 : FMI, en utilisant les mêmes critères d'évaluation que E. Calamitsis concernant les pays africains au Sud du Sahara arrive à la conclusion selon laquelle, les résultats ont été loin de correspondre aux objectifs. En effet, l'objectif croissance économique n'a été atteint que dans un cas sur cinq ; la lutte contre l'inflation n'a réussi que dans un cas sur deux ; et les paiements extérieurs ne sont améliorés que dans un cas sur trois (le critère utilisé dans ce dernier cas a été le rapport du déficit du compte courant par rapport au PIB).

SATHOUD (J.E) "Evaluation des programmes financiers : cas des pays de la zone BEAC " op cit. p.115

Tableau 72 :

TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES D'EVALUATION DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT EN ZONE BEAC.

| | Objectifs du programme Résultats année précédente (1) | Résultats année du programme Résultats année précédente(2) | Résultats année du programme/ Objectifs du programme (3) |
|-----------------------------------|---|---|---|
| CROISSANCE | 75 | 64 | 50 |
| INFLATION | 38 | 70 | 100 |
| SOLDE COURANT BDP/PIB | 63 | 73 | 50 |
| SOLDE GLOBAL BDP/PIB | 50 | 55 | 50 |
| RECETTES BUDGETAIRES/ PIB | 50 | 27 | 17 |
| DEPENSES BUDGETAIRES/ PIB | 83 | 64 | 0 |
| SALAIRES/RECETTES BUDGETAIRES | 83 | 50 | 17 |
| SOLDE BUDGETAIRE/PIB | 100 | 55 | 0 |
| ENCOURS DE LA DETTE PIB/ | 17 | 20 | 33 |
| ARRIERES PAIEMENTS EXTERIEURS | 59 | 64 | 29 |
| SERVICE DETTE/ EXPORTATIONS | 17 | 20 | 33 |
| CROISSANCE CREDIT INTERIEUR | 22 | 45 | 78 |
| CROISSANCE CREDIT A L'ETAT | 33 | 18 | 44 |
| CROISSANCE CREDIT A L'ECONOMIE | 56 | 64 | 78 |
| CROISSANCE MASSE MONETAIRE | 38 | 55 | 63 |
| TAUX DE LIQUIDITE | 57 | 36 | 43 |
| EPARGNE/PIB | 100 | 57 | 0 |
| INVESTISSEMENT/ PIB | 33 | 67 | 100 |

(1) Pourcentage exprimant la fréquence avec laquelle des efforts d'ajustement ont été demandé par rapport à l'année précédant la mise en place des programmes.

(2) Pourcentage exprimant la proportion des programmes ayant enregistré une amélioration par rapport à l'année précédant leur mise en place.

(3) pourcentage exprimant la proportion des programmes ayant respecté les objectifs fixés.

Ce tableau qui retrace les résultats enregistrés à l'expiration des programmes par rapport aux objectifs fixés dans ces programmes, indique que, dans l'ensemble les objectifs ont été diversement approchés.

Les résultats apparaissent satisfaisants pour quelques indicateurs ; d'autres réalisations ont totalement manqué leur objectif, pendant que les valeurs observées pour certains indicateurs ne sont ni bonnes ni mauvaises.

Dans le domaine de l'inflation, les meilleurs résultats ont été obtenus. Tous les objectifs fixés en matière d'évolution du coût de la vie ont été respectés dans l'ensemble des programmes et pour tous les pays concernés.

Concernant la croissance économique, les résultats ont été moins favorables. En effet, l'auteur observe qu'un programme sur deux a respecté ses objectifs ; il en est de même pour la balance des paiements dont le taux de succès des mesures est de 50 %. Tant en ce qui concerne le solde courant que le solde global des paiements extérieurs.

Pour ce qui est des indicateurs de politique économique, l'auteur observe que les résultats sur le plan des finances publiques ont été pour le moins insuffisants. Du côté des recettes moins d'un programme sur cinq a pu respecter les objectifs fixés. On observe ce faible résultat également pour la masse salariale publique (17 %).

Enfin, les données relatives à la dette extérieure montrent que les objectifs poursuivis dans ce domaine n'ont que rarement été respectés : une fois sur trois pour le ratio de l'encours de la dette, et trois fois sur dix pour le ratio de l'encours de la dette, et trois fois sur dix pour les arriérés des paiements extérieurs.

Les éléments concernant la monnaie et le crédit font ressortir des performances plus satisfaisantes : le taux de croissance du crédit intérieur retenu comme critère de réalisation des programmes ont été observés quatre fois sur cinq.

La deuxième approche quant à elle fait ressortir les résultats suivants :

- Deux tiers des programmes mis en oeuvre dans les pays de la zone ont enregistré une amélioration du taux de croissance économique, lequel a varié dans une fourchette comprise entre -2 % et 8,6 % après application des programmes contre une marge comprise, entre -4,5 % et 5 % avant la mise en oeuvre des programmes.
- Les bons résultats observés sur le front de l'inflation se confirment pour 70 % des programmes pendant que les résultats en matière de balance des paiements progressent sensiblement.
- Au plan des finances publiques et en ce qui concerne le niveau des dépenses budgétaires, l'indicateur fait ressortir des progrès pour 64 % des programmes.
- Sur le plan de l'endettement extérieur, on constate que les Etats ont fait des efforts pour réduire le niveau de leurs arriérés de paiements ;
- Dans le secteur monétaire, les chiffres montrent que la croissance du crédit intérieur s'est ralentie dans 45 % des programmes mis en oeuvre.

B - Appréciation Critique de la Politique d'Ajustement du FMI(1)

A la lumière des résultats enregistrés dans les pays de la zone BEAC, il est possible de porter un jugement critique sur la politique d'ajustement inspirée par le FMI. En effet, deux types de critiques peuvent être adressés à la politique de stabilisation du FMI : des critiques "externes" dues aux traces que laissent les interventions du FMI au niveau des populations et des critiques "internes" complémentaires aux premières, provenant d'une analyse interne des politiques d'ajustement du FMI. Nous nous en tiendrons ici uniquement aux critiques "internes" car, le remarque M. MEFTAH, "la principale limite des politiques d'ajustement réside dans le modèle préconisée par le FMI lui-même"(2). Mais avant cela, il importe de s'interroger sur les raisons de cet échec.

1 - les raisons de l'échec des politiques d'ajustement du FMI.

La principale raison de l'échec de la politique de stabilisation du FMI dans les PED en général, est selon Touna Mama, donné par DE LAROSIERE son ancien Directeur Général, lorsqu'il écrit que "le fonds n'est pas un organisme d'aide ou une institution de financement du développement(...) il n'a pas été conçu à cet effet et (...) n'a ni les moyens ni la compétence pour assurer une telle fonction"(3)

La mission du FMI(4), qui conditionne d'ailleurs le diagnostic que l'Institution Financière Internationale fait des crises dans les PED, explique l'échec de la politique du Fonds dans ces pays. Ce diagnostic, incorrect, appelle inévitablement une thérapeutique aussi inadéquate comme on le verra.

a) Les causes des crises par le FMI

Les débats sur les origines des crises observées dans les économies des pays en développement en général, semble avoir trouvé un consensus. En effet, deux facteurs internes et externes sont considérés comme responsables des déséquilibres comme nous l'avons

1 - Parmi l'abondante littérature sur la critique des programmes de stabilisation du FMI voir entre autre DIAZ-ALEJANDRO (1981), BELL (1982) et KILLICK (1984)

2 - MEFTAH (M.) : "Le surendettement des PED : évolution et recherche des solutions" in Epargne sans frontière n°14 mars 1989 p.18

3 - Discours de LAROSIERE prononcé le 3/3/1983 à l'université de Neuchâtel, Suisse. cité par Touna Mama in "l'endettement supportable pour un pays en développement" Thèse op cit p.208

4 - Le FMI a pour mission, d'assister les pays membres dans le financement à court terme ou à moyen terme de leur déficits de balance des paiements

vu. Les facteurs internes résultant, soit des mauvaises politiques économiques telles que : le déficit budgétaire élevé, la perte de compétitivité..., soit sont provoqués par des phénomènes exogènes telle que la sécheresse.

Les facteurs externes quant à eux, ne sont pas moins importants, en raison notamment de l'interdépendance des économies. Le protectionnisme, la très grande fluctuation des prix des matières premières, les mauvaises politiques macro-économiques des pays industrialisés... constituent ces facteurs.

Dans les rencontres internationales consacrées à ce sujet, les ressortissants des PED et les experts mettent en exergue tel ou tel facteur en fonction de l'orientation des analyses ou des thèmes traités. Le groupe des PED a tendance, à rendre responsable les facteurs extérieurs alors que les pays industrialisés mettent très souvent l'accent sur les causes internes. Le FMI a, quant à lui une vision qui s'articule autour de deux points majeurs : excès de la demande sur l'offre et création monétaire excessive. Son diagnostic s'organise autour de la séquence suivante(2).

| | | | | |
|---|---|------------------------------------|--|-------------|
| Excès structurel de la demande sur l'offre intérieure | Politique laxiste de crédit .déficit budgétaire .hausse de la masse salariale | Création monétaire excessive | Inflation déficit de la balance des paiements | Endettement |
|---|---|------------------------------------|--|-------------|

2 - Jacquemot (P.) : " le FMI et l'Afrique Subsaharienne : une critique des politiques d'ajustement " in problèmes économiques du 26 octobre 1983 n° 1845 p.15

Le FMI semble faire de l'Etat l'origine des déséquilibres : dépenses publiques excessives, création monétaire excessive, cause des tensions inflationnistes...

Les propos ci-après éclairent très bien ce sujet.

"Comme les autorités ont laissé les dépenses publiques augmenter fortement, en dépit de la progression plus lente des recettes, les déficits budgétaires ont considérablement augmenté tant en valeur absolue qu'en pourcentage du PIB. Les programmes d'ajustement comportent donc généralement l'application des mesures concrètes visant à ramener ces déficits à des niveaux soutenables." E.A Calamitis(1).

"Comme le déséquilibre des finances publiques est généralement à l'origine des difficultés, le critère le plus contraignant est le sous-plafond sur le crédit net au gouvernement, qui est souvent défini dans un sens large afin de couvrir les entreprises publiques les plus importantes." L. Goreux(2).

Comment arrive-t-il à ces résultats ? on peut répondre à cette question en remarquant que les experts du FMI s'appuient sur trois points principaux pour poser leur diagnostic. : la balance des paiements pour constater les déficits, les finances publiques et le crédit pour en déterminer les causes. Ces trois points constituent les trois domaines de prédilection du Fonds comme peut bien le remarquer L. Goreux "Lorsqu'un pays invite le Fonds pour la première fois à participer à l'élaboration d'un programme d'ajustement qui pourrait recevoir l'appui d'un accord de confirmation ou de facilité élargie, c'est souvent parce que la situation financière du pays est devenue critique. La première tâche souvent laborieuse, de la mission est de faire avec les autorités le point de la situation dans trois domaines principaux : les finances publiques, la monnaie et le crédit, et la balance des paiements". Ainsi, l'inflation et le déficit de la balance des paiements sont dûs simultanément à la forte demande et la création excessive de la monnaie.

b) Les remèdes préconisés

Posé de cette manière, le diagnostic impose logiquement une thérapeutique de nature déflationniste. Le FMI l'ordonne autour de quatre principales catégories de mesures comme nous l'avons vu :

1 - Guillaumont (P.) : "Croissance et ajustement" éd. economica paris 1985 op cit pp181 et 211.

2 - Guillaumont (P.) : "Croissance et ajustement" op cit.

- réduction du déficit budgétaire (coupe sombres dans les dépenses publiques, suppression ou diminution des subventions étatiques),
- compression de la masse salariale par dégonflement des effectifs,
- contrôle de la masse monétaire,
- libéralisation du contrôle des changes.

La dernière mesure vise à favoriser le commerce extérieur en tant qu'élément de la solution des déséquilibres, tandis que les premières sont des armes pour combattre l'inflation et réduire la demande. Toutes ces recommandations forment un tout et doivent être appliquées globalement.

Quelle est la portée de ces mesures ? C'est peut-être par l'examen du modèle de politique économique qui les sous-tend qu'il convient de répondre à cette question.

2 - Les Critiques Internes de la Politique d'Ajustement du FMI

Adresser une critique interne à la politique d'ajustement du Fonds, revient à se situer à l'intérieur du Laboratoire des Economistes du FMI, pour voir par quelle démarche de réflexion théorique, ils sont arrivés à mettre au point de telles politiques, pour interpellier ce modèle théorique sur sa cohérence interne. Pour ce faire, il importe de présenter dans un premier temps le modèle théorique qui sous-tend les politiques d'ajustement du FMI pour ensuite en donner une appréciation critique.

a) Le modèle théorique du FMI

Les approches théoriques du FMI sont de deux types :

- l'approche par la demande ou absorption
- et l'approche monétaire de la balance des paiements.

a1 - L'approche par la demande ou absorption

L'approche de la balance des paiements par la méthode de l'absorption a été présentée publiquement par SIDNEY ALEXANDER(1) en 1952, après que la question ait l'objet de discussion, au sein du FMI quelques années auparavant avec un texte non publié de J. POLAK.

1 - S. ALEXANDER : Effect of devaluation on trade balance IMF STAFF PAPERS, vol.2 April 1952 pp263-73 cité par MAKTAR DIOUF, Afrique et Développement volume X n°1/2 1985 CODESTRIA P.38

L'objectif de l'élimination des déséquilibres étant posé, l'égalité entre l'offre globale et la demande globale s'impose. On peut la traduire par l'équation suivante :

$$Y + M = C + I + G + X \quad *1$$

Y = production domestique

M = importations

C = consommation privée

I = investissement privé

G = dépenses publiques

X = exportations.

si on isole les éléments du commerce extérieur, on obtient :

$$X - M = Y - (C + I + G) \quad *2$$

En désignant par B (balance commerciale) le solde du commerce extérieur et en appelant A (absorption) la somme des dépenses C+I+G on obtient :

$$B = Y - A \quad *3$$

Cette formulation présente un double intérêt :

- elle met en évidence le diagnostic. En effet, le premier membre de l'équation *3 représente les éléments du commerce extérieur, précisément la balance commerciale B, alors que le deuxième membre regroupe la production et la demande. Cette présentation permet d'isoler les facteurs sur lesquels on peut agir pour influencer le commerce extérieur. En effet, la balance commerciale B devient excédentaire lorsque Y est plus important que A. Par contre, quand A (affecté du signe négatif) augmente et dépasse Y, elle enregistre un déficit,

- elle met aussi en évidence la thérapeutique adéquate pour résorber le déséquilibre. En effet pour améliorer la balance commerciale, il faut réduire A et dans tous les cas le rendre moins grand que Y. C'est ce que reflète la montagne de mesures basées sur la réduction de la demande. Lorsque par l'intermédiaire de la compression des dépenses tant de consommation que d'investissements non essentiels, on arrive à une situation où $A < Y$, le déficit commercial disparaît.

a2 - L'approche monétariste

L'approche par l'absorption simplifie la réalité en considérant uniquement la balance commerciale. Compte tenu des insuffisances constatées au niveau de cette méthode et pour prendre en compte d'autres mouvements n'ayant pas de support commercial, les économistes du Fonds devraient aussi en complément développer une approche monétariste de la balance des paiements.

Le modèle élaboré par J. POLAK(1) est le suivant :

$$Y = V.M *1$$

Y = revenu national

M = masse monétaire

V = constante

Le revenu national est une fonction directe de la masse monétaire.

L'équation *1 ci-dessus indique que tout accroissement de la masse monétaire M, se repercute sur le revenu Y et l'augmente de façon proportionnelle. La variation positive de la masse monétaire est elle-même due aux augmentations du volume du crédit et des avoirs extérieurs représentés par le solde de la balance commerciale :

$$MO(t) = DA(t) + X(t) - M(t) *2$$

MO(t) = variation de la masse monétaire à l'instant t

DA(t) = variation du volume de crédit

X(t) = exportations

M(t) = importations

Le deuxième membre de l'équation *2 regroupe d'une part, les accroissements des émissions monétaires consécutives à un accroissement des exportations, c'est-à-dire au solde de la balance commerciale et, d'autre part à l'accroissement du financement de la demande(2).

Si MO(t) est induit par (X(t) -M(t)), on obtient Y avec des effets salutaires sur l'économie. En effet, dans un tel cas, on connaît un enrichissement dû aux produits des exportations. Par

1 - Afrique et développement volume X, n°1/2 1985 CODESTRIA op cit p.42

2 - Dans cette optique monétaire, DA(t) représente le volume du crédit qui finance la demande.

contre, lorsqu'on se trouve dans la situation où DA entraîne Y, il y a toutes les chances que l'augmentation du crédit domestique non appuyé par des excédents commerciaux participent au financement des exportations, c'est-à-dire en définitive à la détérioration de la balance des paiements.

De cette formulation, découle la leçon suivante qui vise un double objectif : limiter le crédit à l'économie afin d'éviter :

- d'accentuer les déficits par une augmentation des importations
- de pousser l'inflation (inflation par la demande)

Les conclusions et les remèdes préconisées sur lesquelles débouchent l'exploitation du modèle amène à se questionner sur sa portée.

b - Les limites du modèle

On verra successivement les limites intrinsèques et les limites liées aux conséquences.

Les limites intrinsèques du modèle

L'inspiration théorique et doctrinale du FMI éclaire les limites intrinsèques des programmes de stabilisation du Fonds.

En effet, les idées sur lesquelles repose la formule;

$Y = f(M)$ à savoir :

- la monnaie est le facteur déterminant de l'activité économique, sont en contradiction avec les conceptions Reynésiennes dans ce domaine. C'est ainsi que KALDOR par exemple estime que : " corrélation n'est pas synonyme de causalité, la masse monétaire et le revenu national pouvant évoluer dans la même direction, sans que l'une soit le moteur de l'autre ; pour que la monnaie puisse être un facteur causal, il faudrait qu'elle soit une variable exogène, ce qui n'est pas le cas : la masse monétaire est une variable endogène, déterminée plutôt par le niveau de l'activité économique. Dans l'analyse Keynésienne, c'est plutôt le revenu national qui détermine la masse monétaire : $M = F(Y)$; formule que les monétaristes ont repris à l'inverse".

De façon évidente, ce n'est pas dans les Economies en développement faiblement monétarisées que l'on pourrait vérifier ce rôle moteur de la monnaie allégué par les économistes du FMI. "C'est plutôt une solution de facilité qui semble avoir été à l'origine de l'option monétariste du FMI dans les programmes d'ajustement pour les PED, si l'on s'en tient aux arguments qu'ils ont eux même avancés :

- seules les statistiques monétaires y sont satisfaisantes,
- la non complexité des structures monétaires et financières (absence de marché financier) fait que la différence entre l'offre de monnaie et la demande de monnaie y est plus simple à déterminer et plus maniable ;
- cette approche monétaire permet de traiter des modèles simples avec crayon et papier, ce qui était commode dans les années 50.

On peut facilement constater que la politique de crédit de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale,⁽¹⁾ est guidée par les recommandations du FMI. Nous ne voulons pas ici cautionner la situation de laxisme monétaire qui est en vigueur dans la quasi-totalité des pays africains à monnaie autonome (émission massive de monnaie du niveau des avoirs extérieurs, pour consentir sans limite des avances à l'Etat, et des crédits à l'économie, ce qui a pour effet de gonfler les prix et de déprécier la monnaie).

Mais seulement, on trouve dans les pays de la zone BEAC comme la zone franc en général, une politique extrêmement orthodoxe du crédit. C'est ce qui explique d'ailleurs que depuis la création de la zone franc en 1939, la garantie monétaire de la France (un des piliers de cette coopération monétaire) n'a commencé à s'exercer qu'à partir de 1979/80 et encore pour la seule BCEAO, du fait de la forte baisse des recettes d'exportation de cacao de la Côte d'Ivoire. Dans ce cas, le volume de crédit est extrêmement limité ; les crédits à moyen terme susceptible de financer des investissements productifs est sacrifié au profit du crédit à court terme. Dans ces conditions, une monnaie comme le franc CFA ne joue aucun rôle actif dans le développement de l'économie ; elle se présente plutôt comme une variable neutre. C'est ainsi qu'au niveau de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, trois pays (RCA, Tchad, Guinée Equatoriale) sur six, soient classés parmi les pays les moins avancés (PMA) ; sans tout de même perdre de vue que les trois autres (Cameroun, Congo, Gabon) ne doivent leur situation économique moins alarmante qu'à leurs recettes d'exportation (dont le pétrole).

1 - Il en est de même de celle de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Il apparaît ainsi que la stratégie du FMI n'est pas inscrite dans une perspective de faire de la monnaie un instrument de développement économique.

Les limites liées aux conséquences

En plus des aspects monétaires, on peut dégager d'autres limites provenant de la formule $B = Y - A$. En effet, les politiques économiques découlant de $B = Y - A$, entraînent :

- le chômage par la baisse de l'activité économique,
- le rétrécissement des ressources fiscales,
- la détérioration de l'appareil productif.

Le cas du chômage est le problème le plus grave pour des pays ayant un bas niveau de vie. C'est pour cette raison peut-être que SIDNEY Alexander avançait lui-même le remède fondé sur la compression de la demande "ne s'impose que si l'économie est en plein emploi ; si elle doit conduire au chômage, c'est une mesure indésirable" (1). On peut se poser la question de savoir si l'on tient suffisamment compte d'une telle recommandation dans l'application de la formule. Cette question est capitale car beaucoup d'économistes se sont interrogés sur le dosage à faire.

D'autre part, si le chômage provoqué par la dépression est temporaire, dans ces conditions on peut faire des sacrifices. Dans le cas contraire, c'est mettre les responsables politiques dans une position inconfortable. Le rétrécissement des ressources fiscales quant à lui provient du ralentissement des activités économiques. Les mesures entraînant ces rétrécissements étant prisés en pleine crise économique, la gravité de la situation se perçoit clairement. On est appelé dans une telle situation à se demander si de telles mesures ne créent pas les germes d'un cercle vicieux, car les moyens financiers recherchés pour sortir de la crise se raréfient à l'intérieur. Les seules voies de secours restent celles du recours à l'estérieur. C'est ce qui explique sans doute, dans les cas de redressements conduits par le FMI, les interventions massives de l'institution. Mais à partir du moment où leurs emprunts^{sont} à court et moyen termes, on doit s'attendre à courte échéance à des sorties importantes de devises susceptibles de creuser les balances des paiements ; et c'est là une voie pour retourner au point de départ, c'est-à-dire, en gros pour s'enfermer.

1 - Afrique et développement p.124

La résolution du problème de déséquilibre à partir de la formule $B = Y - A$, se fait essentiellement en agissant sur A , pourtant, le développement est une série de transformation concernant entre autre, la composition de la demande, de la production et de l'emploi... la structure du commerce extérieur...

La recherche de l'équilibre par des actions uniquement sur la demande, a des conséquences sur les capacités productives, car on abîme en l'occurrence les ressorts qui doivent permettre et soutenir le processus d'un développement qui dans tous les cas entraîne la croissance. C'est la croissance précisément qui peut garantir un équilibre et permettre du coup l'élévation du revenu Y . C'est ainsi que EVERET E. Hagen dépeint le développement comme "la croissance économique à laquelle s'ajoute l'amélioration de la répartition du bien-être matériel à l'intérieur d'un pays à bas revenu". (1)

Au total, on peut dire que si aux politiques économiques axées sur la compression de la demande il n'est pas associé des actions sur l'offre, le pari du développement risque de ne pas être tenu.

Conclusion

Quelque soit la portée des différentes stratégies mis en oeuvre pour endiguer le problème d'endettement des pays de la zone, une chose sûre : aucune n'a permis d'apporter une solution définitive.

En effet, les programmes d'ajustement conçus pour aider les pays de la zone à rétablir l'équilibre budgétaire, réduire l'inflation et redonner confiance aux créanciers, ne semblent pas avoir atteint leurs objectifs.

Malgré la reprise de la croissance dans les pays développés, aucune amélioration significative n'apparaît dans la situation de ces pays.

En raison de la baisse des recettes d'exportation, l'ajustement n'est réalisé qu'au prix d'une contraction des importations accompagnées d'une baisse des taux d'investissement et donc de la croissance.

1 - Hagen E.E. : Economie du développement Ed. Economica, Paris 1982 P.1

La hausse du déficit de la balance des paiements, la diminution de l'aide extérieure, l'aggravation de l'endettement et l'alourdissement de sa charge risque de compromettre les chances de sortie pour plusieurs de ces pays.

Une telle situation peut décourager les investisseurs internationaux, voire inciter les investisseurs déjà installés à se désengager.

Au contraire, la multiplication des rééchelonnements et des moratoires, sont révélatrice de la détérioration de la situation et traduit surtout les limites des politiques des bailleurs de fonds.

Au total, il apparaît que les politiques de rééchelonnement de la dette et d'ajustement des économies de la zone, ont surtout permis de gagner du temps. Il convient maintenant, nous semble-t-il de prendre conscience de l'impasse dans laquelle se trouvent les pays membres de la zone BEAC, et de chercher les vraies voies de sortie de la crise pour ces économies.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE V

PROPOSITION DE SOLUTIONS A LA CRISE D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE BEAC.

Les solutions partielles et à court terme appliquées jusqu'à présent au problème de la dette des pays de la zone BEAC, se sont avérées inefficaces. Il est nécessaire d'appliquer de nouvelles méthodes.

Ainsi, les tendances de plus en plus déclinantes et le renouvellement des opérations de rééchelonnement en série observés dans la plupart des pays de la zone depuis l'éclatement de la crise, exige qu'on associe aux politiques d'ajustement du FMI, des mesures orientées vers la croissance. La croissance recherchée par ce canal, répond au souci de faire barrage à la dégradation et de mettre ces économies sur la voie du progrès ; de dégager des surplus nécessaires aux remboursements des dettes sans perpétuation des mécanismes de consolidation.

La réalisation de cet objectif de croissance suppose la promotion des politiques d'assainissement (section 2) et d'investissement productif (section 3). Ce sont là, selon nous, deux conditions de base qu'il faut remplir au niveau des pays enfermés dans le cercle vicieux de la crise, pour engager leur économie sur la voie de la croissance durable.

D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, les remèdes administrés jusqu'à présent, selon l'inspiration de chacun des "médecins" appelés au secours de ces pays malades de la dette ont fait la preuve de leur inefficacité. Dans ces conditions, la question posée par la crise, mérite nécessairement d'être placée dans un contexte de croissance, afin de lui trouver une réponse satisfaisante. Cela implique que les thérapeutiques usuelles (rééchelonnement, politiques conjoncturelles...) ne soient plus appliquées de façon isolée, mais envisagée globalement dans le cadre de la croissance et de la coopération (section 4). Avant d'analyser les actions à entreprendre pour réaliser l'expansion économique, il importe pour nous de donner la justification de la croissance, comme moyen pour briser le cercle vicieux de la crise (section 1)

Section 1 : LA JUSTIFICATION DE LA CROISSANCE, COMME MOYEN POUR SORTIR DE LA CRISE

I - Le Développement Suppose d'abord la Croissance

Ce fait est d'autant plus réel lorsqu'on observe les politiques de développement dès leur origine.

En effet, à la fin de l'ère coloniale, la plupart des PED devenus indépendants ont élaborés des plans et des programmes de développement. Ici et là des efforts ont été entrepris et des concours ont été sollicités de l'extérieur pour la réalisation de ces programmes dans le cadre de diverses politiques de développement orientées soit vers l'intérieur, soit vers l'extérieur selon l'inspiration des hommes au pouvoir et en fonction des ressources naturelles disponibles. Diverses stratégies de développement ont été ainsi mises en place, en l'occurrence : la spécialisation dans le secteur primaire, la spécialisation dans l'industrialisation, et la stratégie de développement équilibré.

- La spécialisation dans le secteur primaire : profitant de leurs ressources naturelles, des pays se sont spécialisés dans le secteur primaire en vue d'accroître les exportations des produits de base. L'objectif visé est d'augmenter l'investissement et le revenu national à l'aide des recettes d'exportation. Le Cameroun comme d'autres pays de la zone ont assis leur développement, tout au moins dans sa phase initiale sur les exportations agricoles.

- la spécialisation dans l'industrialisation : C'est la voie vers laquelle l'on s'oriente souvent lorsqu'il est constaté que les possibilités en ressources naturelles et en produits primaires, susceptibles d'être exportés sont limités. Toutefois, il importe de distinguer l'industrialisation de substitution aux importations de celle qui vise à promouvoir les exportations.

L'industrialisation de substitution aux exportations, se bâtit généralement par une protection élevée de l'industrie nationale, par un taux de change surévalué et par une absence d'incitation à l'exportation de biens manufacturés(1).

La spécialisation dans l'industrie en vue d'exporter, passe par un choix des industries susceptibles d'être compétitives sur les marchés internationaux. Un certain nombre de pays ont suivi cette politique. Moins d'une douzaine ont vraiment réussi(2).

1 - Chenery Hollis in "changement de structures et politique de développement" Economica, Paris, 1978, p.40, cite comme exemple le Brésil, la Colombie, le Mexique et la Turquie.

2 - Chenery Hollis op cit p. 40, donne comme meilleurs exemple la Corée, le Taiwan, la Yougoslavie et Israël.

La stratégie de développement équilibré ne se distingue ni par une spécialisation très nette dans le secteur primaire ni par une orientation très marquée dans la production des biens manufacturés. Les pays optent généralement pour cette voie en raison de l'étroitesse du secteur primaire ou de la faiblesse de la demande extérieure(1).

Les résultats de ces différentes stratégies sont les suivants: les stratégies de spécialisation dans le secteur primaire aux fins d'exportation et l'industrialisation pour remplacer les importations conduisent à concentrer les ressources et les politiques économiques dans certaines activités. La grande variation des prix observée sur les marchés mondiaux, incite à recourir à d'autres stratégies au bout d'un certain temps, pour parier à toute éventualité. C'est ce qu'a fait l'Iran(2) en mettant à profit les exportations de minerais pour élever le niveau de son PNB.

Quant aux stratégies fondées sur le développement équilibré et l'industrialisation aux fins d'exportation, elles tendent à s'appuyer sur les forces du marché et sur les politiques visant à tirer le meilleur parti de l'avantage comparatif. Le succès dépend de la plus ou moins grande compétitivité des produits exportés.

Le taux de croissance annuelle entre 1960 et 1975 du PNB par habitant des pays ayant suivi l'une ou l'autre des stratégies exposées montre que :

- ceux qui se sont spécialisés dans le secteur primaire ont des taux de croissance tous positifs ; les taux les plus élevés étant ceux de l'Iran (8,1 %) et de l'Arabie Saoudite (6,6 %)

- Dans le groupe des pays ayant choisi la voie du "remplacement des importations", l'on observe quelques taux très faibles, même négatifs : 0,5 pour l'Uruguay, -0,2 pour le Ghana. Seul le Brésil possède un taux négatif, mais pour un pays de 200 millions d'habitants.

- au titre du développement équilibré, on note des taux élevés, qui sont enregistrés par la Grèce (6,6 %) et l'Espagne (5,7 %);
- quant au groupe de pays qui ont opté l'industrialisation et ont affronté la compétition internationale, on note qu'il n'y a aucune croissance négative.

1 - Chenery B. Hollis op cit. (parmi les cas de développement équilibré recensé entre 1950 et 1975 par cet auteur, on note la Thaïlande, les Philippines, le Pérou et la COSTA-RICA)

2 - Chenery (h.) op cit p.40

Quand on jette un regard sur les PED au cours de la période allant de 1950 à 1975, au total, le bilan dans l'ensemble est positif. Le taux de croissance annuelle a atteint 3,4 % c'est-à-dire un niveau plus élevé que celui enregistré par les pays développés (3,2 %) au cours de la même période.

Les statistiques sur ces progrès accomplis cachent en réalité deux faits :

- la diversité des évolutions entre PED : le taux de croissance annuelle qui s'est situé au niveau de 3,4 % pendant la période 1950/1975 masque la diversité des évolutions dans le Tiers-Monde.

David Morawetz indique pour cette période que 16 pays sur 26 ont enregistré des taux inférieurs à la moyenne de 3,4 % . Au niveau de certains de ces pays, c'est même une croissance négative qui est observée. Il n'y a que 9 pays dont la progression dépasse la moyenne : la République Arabe Lybienne, l'Iraq, la Chine (Taiwan), la République de Corée, L'Iran, Hong-Kong, la Jamaïque, Israël, la République Populaire de Chine. Dans ce cadre, il importe de souligner, la performance de la République Populaire de Chine qui, avec une population de 820 millions, a enregistré un taux de croissance annuelle de 4,2 %. En groupant les pays par région on constate que l'Asie du sud, l'Afrique et l'Amérique Latine ont enregistré des taux inférieurs à 3 %,

- la disparité entre PED et pays développés : si dans l'ensemble, les PED ont progressé au cours de la période 1950/1975, les pays développés ne sont pas, non plus restés stationnaires. Ils ont accru eux aussi leur croissance à une vitesse à peu près comparable. Or il existait au départ un écart: Celui-ci ne s'est donc pas résorbé pendant les 25 ans avec les progrès des pays du Tiers-Monde. Il s'est certes réduit quelque peu pour les pays du Moyen-Orient, de l'Asie de l'Est et pour la Chine Populaire qui ont respectivement enregistré des taux de 5,2 %, 3,9 %, et 4,2 %. Par contre pour les pays d'Asie du Sud, d'Afrique et d'Amérique Latine, le fossé s'est approfondi comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 73 : PNB par Tête et taux de croissance annuelle par région 1950/75

| REGIONS | POPULATION 1975 (millions) (1) | Dollars E.U 1974 | | PIB PAR TETE |
|----------------------|---|------------------|-------------|---|
| | | 1950 (2) | 1975 (3) | Taux de croissance annuelle 1950-1975 (%) (4) |
| | | | | |
| Asie du sud | 830 | 85 | 132 | 1,7 |
| Afrique | 384 | 170 | 308 | 2,4 |
| Amérique Latine | 304 | 495 | 944 | 2,6 |
| Asie de l'EST | 312 | 130 | 341 | 3,9 |
| Chine (Rep. P) | 820 | 113 | 320 | 4,2 |
| Moyen-Orient | 81 | 460 | 1660 | 5,2 |
| PED | 2732 | 160 | 375 | 3,4 |
| PED sans la Chine | 1972 | 187 | 400 | 3,0 |
| Pays développés | 654 | 2378 | 5238 | 3,2 |

Source : extrait du livre : vingt cinq années de développement économique, de David Morawets Ed. Economica, Paris 1977 p.13

Cet approfondissement du fossé devient inquiétant lorsqu'on observe les statistiques en terme absolu. En 1950, les pays de l'OCDE avaient un PNB par tête dépassant de 2191 dollars US celui des PED. Vingt cinq ans après c'est-à-dire en 1975, l'écart avait doublé comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 74 : Ecart absolu du PNE par tête, par région 1950-1975

| REGIONS | Ecart absolu (dollars EU de 1975) | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-------|
| | 1950 | 1975 |
| Asie du Sud | 2 293 | 5 106 |
| Afrique | 2 208 | 4 930 |
| Asie de l'Est..... | 2 248 | 4 897 |
| Chine (Rép. Pop. de Chine.. | 2 265 | 4 918 |
| Amérique Latine..... | 1 883 | 4 294 |
| Moyen Orient..... | 1 918 | 3 578 |
| PED..... | 2 218 | 4 863 |
| PED non compris la Chine... | 2 291 | 4 837 |

Source : David Morawetz : vingt cinq années de développement économique Ed. Economica, Paris 1977, p.26

Pour les pays d'Asie du Sud, ceux d'Afrique et d'Amérique Latine où les progrès ont été lents, l'écart absolu a nettement plus que doublé. En Afrique, il est notamment passé de 2208 dollars à 4930 dollars.

Il convient de remarquer que toutes ces stratégies s'appuyaient sur les théories néoclassiques et keynesiennes appliquées dans le domaine du commerce extérieur et de la croissance. Elles cherchaient ainsi à maximiser le PNE sans souci de sa répartition. Cette conception a prévalu jusqu'au début des années 70. C'est donc après 25 ans de développement économique remarquable des PED qu'on s'est rendu compte que les fruits de la croissance n'étaient pas bien répartis. Il a été donc nécessaire de corriger le schéma du développement en intégrant la dimension oubliée : c'est-à-dire une meilleure répartition équitable. A ce sujet, les propos ci-après sont très éclairants : "Au départ, l'économie du développement s'est intéressé aux conditions nécessaires au démarrage de la croissance dans une économie primitive. Mais aujourd'hui, ce problème a été résolu d'une façon ou d'une autre par tous les pays. Les deux dernières décennies se sont concrétisées par une croissance annuelle de 5 à 6 %. Cette expérience a conduit à mettre l'accent sur les possibilités d'éviter divers formes de déséquilibre structurel et de garantir une répartition plus large des fruits de la croissance" (1).

1 - CHENERY (H.) : "Changement de structure et politique de développement Ed. Economica, Paris 1979.

Bien que la répartition du revenu ait conduit à repenser le problème du développement et surtout à ne plus considérer ce dernier comme un processus d'expansion uniforme, la croissance reste un élément fondamental du développement. Si la croissance n'est pas développement, force est de constater que sans croissance, il ne peut y avoir développement. En effet, c'est la croissance, par l'augmentation du revenu national qu'elle provoque, qui peut autoriser la répartition et permettre de prendre en compte les besoins des populations les plus défavorisées. C'est ainsi que EVERET E. Hagen pour définir le développement commence par la croissance : "Le développement c'est la croissance économique à laquelle s'ajoute l'amélioration de la répartition du bien-être matériel à l'intérieur des pays à bas revenus"(1). Il en est de même de Hollis Chenery, qui dans sa formulation associe étroitement croissance et répartition. Cet auteur écrit : "les changements structurels dans la plupart des pays en développement "nécessitent la poursuite de la croissance et l'amélioration de la répartition de ses fruits"(2). Dans ce contexte, le développement nécessite avant tout la croissance. C'est une condition nécessaire au progrès social que vise le développement, parce que celui-ci est un processus qui intègre des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Sans les premiers, les seconds ne sont pas possibles. Ainsi, la poursuite de cette croissance est indispensable dans le processus de développement. Toute politique qui écarte sur une période relativement longue cet objectif, finit par entraver l'indispensable dynamique du progrès.

La croissance est donc le moyen qu'il faut utiliser pour juguler les crises et permettre la poursuite du processus du développement. C'est pour cette raison que dans une situation de dépression caractérisée, elle s'impose comme politique économique à mettre en oeuvre, le cas échéant avec d'autres mesures.

II - Une situation de Dépression appelle la croissance

Les pays de la zone BEAC se trouvent dans cette situation depuis l'éclatement de la crise lorsqu'on juge les chiffres contenus dans le tableau ci-après.

1 - HAGEN (E.) Economie du développement Tendances actuelles p.11

2 - Chenery (H.) op cit

Tableau 75 : Croissance du PIB par habitant de 1965 à 1989 en % des pays des la zone BEAC

| Période | 1965 - 1980 | 1980-1989 |
|--------------------|-------------|-----------|
| Centrafrique (Rép) | 2,8 | 1,4 |
| Congo | 6,2 | 3,9 |
| Cameroun | 5,1 | 3,2 |
| Gabon | 9,5 | 1,2 |

Source : Extrait du rapport sur le développement dans le monde 1991 Banque Mondiale. p.228

De ce tableau, on remarque un déclin de 1965 à 1989 des taux de croissance et sa généralisation à l'ensemble de ces pays. En effet la période 1980-1989 accuse les indicateurs les plus faibles pour la Centrafrique (1,4 %) et le Congo (1,2 %).

Est-ce qu'on peut dans une telle situation ne pas faire appel à des politiques capables de renverser les tendances déclinantes? Comme on le sait, le développement se donne pour objectif de combattre la pauvreté, et face à cet impératif, il n'est donc pas possible pour les responsables du développement, de laisser dégrader le niveau de vie des populations. C'est à ce souci que répond le recours aux politiques de croissance. Par une reprise des activités économiques, il faut chercher à résorber le chômage, à augmenter le revenu...

Cette vision n'est pas nouvelle, elle existait déjà chez des auteurs tels que Keynes, dont les idées sont contenues dans son célèbre ouvrage : "la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie" ; ces idées étaient en rapport avec la situation de crise et de chômage en Angleterre et aux Etats-Unis dans la période 1921-1929 et 1933-1939.

Dans la situation particulière des pays de la zone BEAC, caractérisée par une baisse du niveau des investissements et un lourd fardeau de la dette entraînant des opérations de rééchelonnement pour ces différents pays, comment peut-on abandonner des formules et des idées qui ont eu cours à des moments comparables de l'histoire ? Les expériences du passé comme l'analyse de l'Etat de ces pays de la zone endettés, imposent le recours à la voie de la croissance pour sortir durablement de la crise. Les rééchelonnements des dettes intervenus ces dernières années plaident particulièrement pour ces recours.

III. - Les Reports des Echéances du Service de la Dette rendent indispensable la Croissance.

Le problème de croissance des pays de la zone endettés, ne se serait pas posé de cette manière aujourd'hui si des nombreuses opérations de rééchelonnement intervenues ces dernières années étaient des remises de dettes. Or comme nous l'avons déjà signalé, les rééchelonnements du service de la dette, sont des mécanismes qui repoussent dans l'avenir, les charges présentes. On constitue ainsi par cet exercice des "bombes à retardement" et il faut s'apprêter à supporter le coup quand elles éclateront. Les économies des pays endettés doivent se restructurer, reconstituer leurs capacités productives, dégager l'épargne pour faire face aux échéances des emprunts venant à terme. La reprise économique postulant une croissance suffisante est la voie vers laquelle il convient de s'orienter. Evidemment, celle-ci ne donne pas des résultats immédiats ; mais c'est la solution qui garantit l'avenir et partant la politique économique susceptible de restaurer le crédit extérieur des pays endettés. Un pays qui ne prépare pas l'avenir par la mise en place de stratégies orientées vers la croissance, est condamné à solliciter constamment des opérations de consolidations de dette pour éviter "l'étranglement".

L'apport des capitaux et particulièrement ceux provenant des banques privées, est généralement conditionné par les performances et la bonne santé économique des pays. Cette dernière se reflète dans le dynamisme et le taux de croissance économique. Dans ces conditions, la promotion des politiques d'assainissement et d'investissement productifs sont un impératif à réaliser.

Section II : LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT

L'assainissement est l'objectif visé par les politiques d'ajustement ou de stabilisation. Il est question de préparer un terrain ou un environnement susceptible de favoriser la croissance durable. On peut comparer l'investissement à une graine porteuse d'espoir, qu'on doit semer pour préparer l'avenir. Une graine jetée sur une terre non défrichée et non aménagée, a des difficultés pour germer. Les désajustements des économies des pays endettés apparaissent ainsi, comme les premières difficultés à aplanir. Les politiques d'ajustement sont donc nécessaires pour la garantie d'une croissance dans le long terme.

Envisagé ainsi, l'opposition que d'aucuns font entre stabilisation et croissance ne paraît pas justifiée. En effet, bien qu'il soit admis que la stabilisation n'est pas la croissance, il importe de reconnaître que sans un environnement national assaini ou sans terrain rendu propice par des mesures d'ajustement appropriées, la reprise durable des activités et l'expansion ne peuvent être garanties.

A l'heure actuelle où la crise de la dette permet la remise en cause des politiques antérieures, les pays membres de la zone BEAC se doivent de transformer une telle situation en opportunité en procédant à une réforme de ses grandes orientations économiques et la mise en place d'une structure financière plus complète et mieux adaptée. Avant de parler en détail de ces orientations, il est nécessaire de rappeler que les positions des créanciers et des institutions multilatérales comme le FMI et la Banque Mondiale ont évolué depuis quelques mois.

Le Club de Paris a assoupli ses règles relatives à la durée du rééchelonnement. La prise en compte d'éléments d'ordre socio-économique dans les analyses du FMI devient évident la nécessité d'un ajustement avec un taux de croissance minimum, l'adaptation des mesures aux réalités économiques des pays, leur plus grand étalement dans le temps, la nécessaire adéquation de leur financement à la durée de l'ajustement ont justifié la création du FASR (facilité d'ajustement structurel renforcées) et de FFI (Fonds de Financement pour Imprévus).

Toutes ces institutions sont donc actuellement dans des dispositions plus favorables pour aider au financement des réformes économiques et financières des pays éprouvant des difficultés à assurer le service de leur dette.

Les pays africains globalement, ont tout intérêt à profiter de la crise de l'endettement qui fait des pays développés et des organismes multilatéraux des partenaires obligés dans la conduite des réformes engagées.

Quelles sont les mesures d'ajustement à entreprendre par ces pays ?

I - Les Restructurations Economiques

Une mutation à fond des économies des pays de la zone doit avoir pour objectif, l'assainissement des structures existantes tout en évitant les erreurs du passé.

A ce titre, la voie d'ajustement dans laquelle s'est engagée tous les Etats de la zone BEAC sous la houlette du FMI, reste souhaitable pour le rétablissement des grands équilibres et pour une reprise de la croissance sur des bases saines.

Cependant, l'assainissement ne doit pas se faire au prix d'une récession économique qui serait insupportable aux populations de ces pays et qui aurait pour conséquence, à terme, d'hypothéquer de façon définitive leur avenir. Il doit entraîner une réorientation des choix de stratégies économiques suivant quatre grands axes :

A - Rendre les économies moins vulnérables aux incertitudes de la conjoncture internationale

La réforme de la structure des exportations des pays de la zone est nécessaire en ce moment où la découverte des produits de substitution et le changement des habitudes alimentaires ont provoqué une évolution très importante de la nature de la demande mondiale des matières premières. Il est indispensable que ces pays s'adaptent rapidement à cette nouvelle donne par des politiques de reconversion agricole.

D'autre part, en tant qu'offreurs de produits de base dans une structure d'économie libérale, ces pays se doivent de participer davantage aux circuits de commercialisation de ces produits en amont, en intégrant dans les structures de marché, des opérateurs bien formés originaires de ces pays, et non de s'en remettre comme par le passé à la bonne volonté des courtiers internationaux.

B - Promouvoir une Politique audacieuse d'intégration régionale

Peu d'Etats en Afrique sont économiquement viables dans leurs frontières héritées de la colonisation. Une intégration régionale reste une condition de base du développement de ces pays. Pour être moins exposés aux aléas économiques externes et avoir un véritable poids économique, les pays de la zone BEAC doivent promouvoir un grand courant d'échange inter-Etat. La complémentarité des économies des différents états et le climat de concurrence entre les entreprises sera un véritable facteur d'amélioration de leur compétitivité.

C - Réviser les Politiques Industrielles Passées

En commençant par l'objectif d'accroissement des exportations destinées au marché mondial, les projets industriels doivent viser dans un premier temps les marchés intérieurs. Cela suppose une coordination des politiques d'implantation industrielle des différents Etats de la zone et la construction d'usines de dimensions plus modestes.

Une démarche d'encouragement à l'initiative privée suppose un désengagement de l'Etat qui ne doit pas non plus tomber dans un libéralisme excessif non adapté aux structures économiques actuelles de ces pays.

Une politique de formation des hommes et d'encouragement à la création d'entreprises conduite par les gouvernements doit aboutir à l'émergence d'une nouvelle race d'entrepreneurs.

D - Réformer les Politiques fiscales

Il conviendrait de conduire une réforme des politiques fiscales visant à accroître la transparence et l'efficacité du financement public de l'économie.

Bien adapté aux circuits complexes des économies de ces pays, cette réforme doit opérer une bonne distribution des revenus et une optimisation des recettes fiscales.

Elle doit non seulement comporter des politiques d'incitation à l'investissement et à la promotion des entreprises à forte valeur ajoutée mais aussi encourager la mobilisation de l'épargne intérieure.

Toutes ces réformes ne peuvent être conduites efficacement sans l'existence préalable des structures financières complètes et adaptées.

II - La Restructuration des Systèmes Financières des Pays de la Zone BEAC

La profonde réforme des circuits de financement de l'économie des pays de la zone reste un point essentiel trop souvent omis par les autorités de ces pays. Pourtant, depuis le début des années 80, ces Etats sont confrontés à une crise grave de leurs systèmes financiers : celle-ci s'est manifestée de manière spectaculaire à travers les difficultés qu'ont connues de nombreuses banques primaires dont certaines ont même fait faillite en lésant de nombreux déposants, (cas des défunctes SCB et Cameroun Bank) ; cette crise s'étend toutefois à l'ensemble des mécanismes de collecte de l'épargne et de distribution de crédit : caisses d'épargne, chèques postaux, secteur financier non bancaire, etc... Cette situation constitue un des éléments d'explication de la chute des niveaux d'épargne et d'investissement constatée au cours de la décennie qui est elle-même un facteur de blocage du processus d'ajustement entrepris par ces Etats depuis quelques années.

L'assainissement et la diversification des systèmes financiers sont donc des objectifs majeurs pour les programmes de redressement économique et financier. Dans le cadre de cette réforme, nous verrons aussi bien la transformation du système bancaire que la mise en place d'un marché financier dans la zone. Mais avant cela, il est nécessaire de se faire une idée de la crise financière.

A - Une Idée de la Crise des Systèmes Financiers

Nous verrons successivement les symptômes, les causes et les conséquences d'une telle crise pour les économies des pays de la zone.

1 - Les symptômes

La crise des systèmes financiers des pays de la zone BEAC, est une crise multiforme qui touche l'ensemble des systèmes financiers. C'est un phénomène de grand ampleur, car le montant des crédits compromis refinancés par la Banque Centrale (BEAC) était proche d'environ 300 milliards de FCFA, à la fin de 1988 avec plusieurs

banques en situation de difficultés déclarées, c'est-à-dire connaissant des problèmes de liquidité et de rentabilité(1)

A cette date, c'est l'ensemble des pays de la zone de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale qui connaissait des difficultés avec leur secteur bancaire à des degrés divers.

Circonsrite dans certains pays, généralisée dans d'autres, la crise bancaire affecte de manière inégale les Etats membres. Ainsi, sur quelques 45 banques enregistrées, 17 établissements représentant plus du tiers des masses bilantielles sont en liquidation ; bon nombre d'autres établissements étant en situation difficile.

Au total, le nombre des établissements en liquidation ou en difficulté s'élevait à seize, et le montant des créances de la BEAC sur ces derniers était plus de 300 milliards de FCFA. (2) La plupart de ces établissements étaient des banques commerciales, avec souvent un actionnariat public majoritaire.

A ces établissements en situation déclarée de difficulté, il faut ajouter d'autres banques qui sont au maximum de leur plafond de refinancement auprès de la Banque Centrale, et même parfois au-delà, et qui sont confrontés à un manque aigu de ressources.

La situation d'illiquidité qui résulte souvent de l'accumulation des impayés et arriérés, notamment de l'Etat et des difficultés de dénouement de crédits de campagne, peut provoquer des incidents de paiement.

L'effondrement des caisses nationales d'épargne, qui représente pourtant un réseau important en terme de couverture du territoire, constitue un autre élément important de la crise. Dans la plupart des Etats de la zone, ces institutions importantes pour la clientèle populaire sont totalement illiquides.

1 -BIDA-KOLIKA (A.D) et RENAMY-LARIOT (A) "Gestion bancaire dans un environnement d'ajustement structurel : l'expérience de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale" in Revue BEAC de mai 1991 p104

2 - SERVANT (P.) : Les programmes de restructuration des systèmes financiers d'Afrique Sub-Saharienne, Afrique contemporaine n°157 1er trimestre 1991 p.55

Ce phénomène de dégradation s'étend également au secteur financier non bancaire tels que : les assurances, les organismes de retraite et sécurité sociale. En dépit de situations relativement contrastées selon les Etats, on peut donc considérer que c'est l'ensemble du secteur financier qui connaît une crise grave et multiforme dans la zone BEAC.

Il faut noter en passant que ce problème ne se limite pas aux seuls pays africains de la zone BEAC. En effet, à la même date, tous les pays de la zone de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) connaissent des difficultés avec leur secteur bancaire. Au Togo, la situation était la moins mauvaise tandis qu'au Benin, la totalité du secteur bancaire était en faillite ; au Sénégal, la situation était assez grave puisque la quasi totalité du secteur public s'était révélée sinistrée et que deux banques commerciales connaissent des difficultés : la BIAO et l'Union Sénégalaise de Banque (USB) ; Au mali s'est posé le problème de la banque de développement (BDM) ; il en est de même pour le Niger ; en Côte-d'Ivoire, le secteur public (banques de développement) était très dégradé avec 40 banques en cours ou sur le point d'être liquidées ; enfin, le système bancaire du Bourkina s'est révélé également affecté par la surbanancarisation(1) et la croissance des impayés(2). Au total dans cette zone, le nombre des établissements en liquidation ou engagés dans les programmes d'assainissement s'élève à près d'une vingtaine et le montant de créances gelées, est compris entre 400 et 500 milliards de FCFA soit environ le quart de la masse monétaire en circulation.

On retrouve des difficultés comparables dans des pays hors zone franc. Par exemple la Guinée, qui a connu en 1985 une restructuration de son système bancaire, n'a pas évité une certaine surbanancarisation. A Madagascar, les trois banques nationalisées (Banque pour le Commerce (BFV), Banque pour l'industrie (BNI) et Banque pour le développement rural (BTM), ont connu des problèmes de solvabilité et de rentabilité en raison des créances compromises

1 - surbanancarisation : développement excessif des opérations bancaires (notamment de crédit par rapport à l'activité économique marchande)

2 - SERVANT (P.) op cit. p55

qui ont rendu indispensable la mise en oeuvre d'un programme d'assainissement. La Mauritanie a connu des problèmes comparables, mais le cas du Ghana est plus grave. Quelles sont les causes de cette dégradation ?

2 - Les Causes de la Dégradation du Système Bancaire des Pays de la Zone BEAC

Les responsabilités de cette crise sont partagées, avec toutefois une part prépondérante incombant aux Etats. En effet, ici, les causes de la dégradation de la situation des banques commerciales, ne sont pas très différentes de celles qui affectent les banques de développement dans la mesure où, dans la plupart de ces pays, l'Etat est actionnaire majoritaire de ces institutions (Congo, Cameroun, RCA...)

Cette dégradation résulte essentiellement des facteurs conjoncturels tels que : le ralentissement de l'activité économique générale et des éléments structurels tels que : les déficiences internes aux banques centrales et de l'ingérence excessive de l'Etat dans la gestion de ces institutions.

a) Les facteurs conjoncturels : du ralentissement des activités économiques générales

Le déclin de la production et des revenus entraîne des conséquences macro-économiques qui pèsent sur le système bancaire.

En effet, la réduction du marché bancaire va de pair avec le recul de l'activité économique, la montée du secteur informel (1), et dans une certaine mesure une accélération des capitaux à l'exté-

1 - L'hémorragie des dépôts bancaires vers le secteur informel est reflétée par une préférence accentuée pour la monnaie fiduciaire, la structure des disponibilités monétaires (monnaie fiduciaire + monnaie scripturale) s'est modifiée au détriment des dépôts à vue : d'une répartition de 41 % pour la monnaie fiduciaire contre 59 % pour la monnaie scripturale en 1985, les proportions sont respectivement passées à 44 % et 56 % en 1990 (voir BIDA-KOLIRA AIME-DOMINIQUE et RENAMY LARIOT ALEXANDRE art. op cit p.104)

rieur de la Zone d'Emission.⁽¹⁾ De même, la baisse des recettes publiques entraîne un alourdissement de l'endettement intérieur des Etats notamment vis-à-vis du système bancaire; la crise économique et les graves difficultés des entreprises contribuent à une dégradation spectaculaire de la qualité du portefeuille des engagements. Par ailleurs, la crise dans plusieurs de ces Etats, a révélé une bancarisation exagérée qui a poussé les établissements à proposer des crédits à des débiteurs peu solvables afin de maintenir un volume d'activité suffisant pour amortir les coûts de structures.

A côté de ces facteurs conjoncturels, il faut ajouter des éléments structurels tout aussi décisifs.

Tableau 76 : Evolution des exportations de billets hors de la zone BEAC entre 1985 et 1990 (en million de FCFA)

| | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total des exportations hors zone | 173 440 | 189 945 | 273 351 | 292 281 | 239 545 | 231 444 |
| Dont : Rachat auprès de Banque de France (Europe) | 73 093 | 91 830 | 142 921 | 203 960 | 151 488 | 137 312 |
| en pourcentage | 42 | 48 | 50 | 70 | 63 | 59 |

Source : Bulletin de la BEAC p.124

¹ - La masse des billets exportés hors de la zone BEAC a atteint une pointe de 292 milliards de FCFA en 1988, - de 70 % en direction de l'Europe-, en hausse de 70 % par rapport au volume exporté en 1985.

b) Les facteurs structurels

b1) Les faiblesses des gestions des banques :

Celles-ci émanent de l'absence de contrôle interne, de l'incompétence de nombreux comités de crédit qui ont accordé des crédits à des clients insolvables, des lacunes d'une comptabilité parfois inexistante et de procédures peu fiables qui ont facilité le développement de la corruption et de l'octroi de crédits de "notoriété". Il convient d'ajouter également, le provisionnement insuffisant des créances compromises, de l'importance des frais financiers liés à l'augmentation des refinancements coûteux auprès de la Banque Centrale, et du poids excessif des frais généraux engendrés par des structures en général hypertrophiées, qui ont fait souffrir les comptes d'exploitation des banques déjà largement sous-capitalisées.

Les défaillances propres aux banques de développement sont difficilement identifiables, car ici existaient des établissements appuyés par un réseau de réputation internationale et ceux dont l'actionnariat était majoritairement public, qui n'étaient pas des filiales de banques de réputation internationale et qui ont subi sans contre-poids l'interventionnisme des Etats ; il faut cependant signaler que la banalisation a permis aux banques de développement de déborder de leur vocation d'origine sans disposer de l'expertise technique adéquate, ce qui a facilité les dérapages.

Enfin, l'insuffisance des dépôts résultant souvent d'une inadaptation aux besoins de certaines clientèles a largement pénalisé les banques ; à cet égard, l'une des faiblesses majeures du secteur bancaire moderne est de ne pas avoir su ou pu être un instrument de collecte de l'épargne locale. Il a ainsi exclu très largement la clientèle des ménages salariés ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur traditionnel de l'économie, même si un certain nombre de tontines ou d'association de crédit y placent leur liquidité. Les banques ont aussi joué de manière insuffisante leur rôle de transformation des ressources locales en emplois productifs. Un indicateur de cette faiblesse est d'ailleurs donné par l'importance des billets dans la masse monétaire et la faiblesse des dépôts tel qu'il ressort du tableau précédent.

b2) L'inadaptation des politiques monétaires de la banque centrale

Il est évident que les autorités monétaires ont trop souvent mené dans le passé une politique de refinancement peu favorable au développement de l'épargne, les banques disposant auprès de l'institut d'émission, de ressources abondantes et bon

marché avec des mécanismes de taux d'escompte privilégié. Cette absence de contrôle a été particulièrement nette dans le domaine des crédits de campagne. Enfin, les banques centrales n'ont pas pu exercer convenablement leur mission de contrôle des banques primaires dans la mesure où cette responsabilité était partagée avec les autorités nationales ; cette faiblesse explique l'ampleur des crédits compromis supportés par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), plus de 10 milliards de FF. On peut également reprocher à la banque centrale quand elle a pris conscience de la gravité de la situation, d'avoir brutalement coupé le robinet du refinancement, aggravant d'autant la position des banques commerciales en appliquant des taux de pénalités.

b3) Les responsabilités des Etats

Celle-ci est prépondérante, car l'Etat, en tant qu'actionnaire souvent majoritaire, a pratiqué un interventionnisme massif dans la gestion des banques(1) que ce soit au niveau de l'octroi des prêts ou de la nomination des dirigeants(2), constituant ainsi un facteur de relâchement de la gestion au lieu d'exercer une véritable tutelle. Celle-ci impliquait notamment que les Etats exercent leur mission de contrôle des banques et, en particulier, sanctionnent les manquements à la loi bancaire.

En outre, les Etats ont eu recours au crédit pour compenser la baisse des ressources budgétaires et poursuivre des politiques expansionnistes ou coûteuses, par exemple de soutien des prix aux producteurs, pour lesquels ils ne disposaient pas plus des moyens correspondant.

Enfin, les Etats portent une lourde responsabilité dans la dégradation des systèmes judiciaires, qui rend désormais presque impossible la récupération d'une garantie réelle de prêt.

Face à cette situation catastrophique, qui menace le fonctionnement même des économies de ces pays, une restructuration de leur système bancaire s'impose.

1 - L'Etat participe au capital de la quasi-totalité des banques de la zone. Il est majoritaire dans la moitié de ces établissements, et sa participation est obligatoire dans 3 Etats à hauteur d'une mission de 51 % au Congo et en RCA et de 35 % au Cameroun (jusqu'à juin 1990) cf op cit p.105.

2 - Au Cameroun, le mode de sélection des dirigeants des banques est abérant. Il est basé sur des critères hautement subjectifs que ce sont : l'appartenance à une ethnie, à un clan ou simplement à une secte. (cf. Jeune Afrique Economique n° 152 22 février 1992 p.109).

B - La réforme du système bancaire

L'avenir du système bancaire des pays de la zone BEAC, réside dans leur capacité à s'adapter aux réalités de ces économies. Son intégration imparfaite comme nous l'avons vu, entraîne les difficultés qu'il connaît actuellement.

Le sauvetage du secteur bancaire d'un pays et sa réhabilitation passent par la disparition des établissements non viables ainsi que par la refonte de la gestion des établissements connaissant des difficultés mais disposant encore d'un avenir: resserrement des coûts, diminution des effectifs, amélioration de la qualité de gestion.

Avant d'aborder en profondeur les techniques de restructuration proprement dites, il importe de se faire une idée sur les actions préliminaires à entreprendre.

1 - Les actions à entreprendre pour la mise en oeuvre d'un programme.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de restructuration implique des actions à deux niveaux:

- Celui des états de la zone;
- Celui des établissements bancaires destinés à être restructurés.

a- les actions des Etats

Ceux-ci doivent définir des plans globaux de restructuration répondant aux besoins de crédit de l'économie et non pas à la nécessité de réhabiliter tous les établissements y compris ceux qui n'offrent pas de perspectives de rentabilité; cela signifie notamment qu'il ne peut plus être question de maintenir artificiellement ou de reconstituer des secteurs publics et des banques du développement dont la viabilité financière ne serait pas démontrée à moyen terme. Il est donc essentiel de commencer par une analyse prospective du marché bancaire pour tenter de cerner les besoins en intermédiation financière. En outre, l'état doit préparer une lettre de politique sectorielle récapitulant l'ensemble des mesures ou orientations qu'il compte appliquer avant d'entamer les opérations de restructurations afin de présenter à toutes les parties concernées (banques, institut d'émission, bailleurs de fonds, etc...) un cadre d'action cohérent et transparent(1).

1 - Pour le cas du Cameroun, voir la déclaration de de la stratégie et de relance économique République du Cameroun Mai 1989 pp.26,27 et 28.

b- Actions des établissements bancaires destinés à être restructurés

Le point essentiel à ce niveau est l'implication d'un partenaire privé qui doit disposer de la majorité au conseil d'administration afin de garantir l'autonomie de la Banque.

En cas d'impossibilité de trouver un repreneur, il faut envisager des liquidations qui devront être malheureusement assez nombreuses en dépit du coût élevé. Dans ce cas, l'aide extérieure doit servir à protéger les intérêts des déposants et à faciliter la reconversion des personnels afin d'amortir le coût social de ces opérations.

2 - Les techniques de restructuration

Plusieurs techniques sont généralement utilisées:

a - La liquidation pure et simple quand la situation est irrecupérable

C'est ainsi qu'au 30/12/90, 17 banques au total ont été liquidées telles qu'il ressort du tableau ci-après

TABLEAU 77: Nombre de banques commerciales et de développement liquidées dans les Etats de la zone B.E.A.C. Situation au 31/12/90.

| PAYS | NOMBRE DE BANQUES | |
|--------------------|-------------------|------|
| | ACT. | LIQ. |
| CAMEROUN | 9 | 5 |
| CENTRAFRIQUE | 3 | 4 |
| CONGO | 4 | 2 |
| GABON | 10 | 2 |
| GUINEE EQUATORIALE | 1 | 2 |
| TCHAD | 2 | 2 |
| ZONE B.E.A.C | 29 | 17 |

SOURCE : extrait revue de la B.E.A.C de Mai 1991 P.123

1 -) Pour le cas du Cameroun, voir la "Déclaration de stratégie et de relance économique" République du Cameroun Mai 1989 P.P. 26,27 et 28.

b -) La scission - liquidation(1) avec création d'un nouvel établissement autour de la partie saine et d'une société de recouvrement chargée de récupérer les créances compromises(2).

c -) La réhabilitation en l'état quand les difficultés sont de faible ampleur et peuvent être corrigées par des mesures de réduction des charges permettant de révenir à la rentabilité.

Dans le cadre de la réhabilitation des systèmes bancaires des pays de la zone, la B.E.A.C a, dans la première phase, participé aux plans de redressement de plusieurs sociétés de la zone exerçant leurs activités dans le secteur des produits de base en rééchelonnant leurs dettes à l'égard des banques(3). Mais la généralisation de la crise a conduit à un changement d'approche, désormais orientée vers un assainissement global des systèmes bancaires en vue de préserver leur efficacité.

Dans cette optique, les plans de réhabilitation impliquent une collaboration étroite entre toute les parties concernées. Les actionnaires, l'Etat et la Banque Centrale. La responsabilité des actionnaires privés étant à peine limitée au montant de leur participation au capital des banques, c'est en fait aux Etats que revient le premier rôle dans la mise en oeuvre des programmes. En tant que puissance publique, il leur appartient en effet de protéger les déposants, d'éviter la propagation des crises, et en définitive, d'assurer le fonctionnement adéquat des structures économiques. De plus, leur emprise manifeste sur la plupart des institutions en charge de la politique monétaire et de la surveillance bancaire, leur confère naturellement la responsabilité ultime des établissements de crédit. A ce titre et en tant qu'actionnaires souvent majoritaire de nombreuses banques, ils doivent contribuer à la restauration de la solvabilité des banques par l'apurement de leur passif et la reconstitution de leurs fonds propres.

1 - P. La S.C.B a donné un scission - liquidation;

2 - Au Cameroun, une société de recouvrement des créances des banques en liquidation a été créée en août 1989.

3 - Au Cameroun, au Tchad et en R.C.A, un total de 46,6 milliards de crédits de campagne ont été rééchelonnés en 1988 et 1989, sur des périodes de remboursement de 2 à 10 ans y compris des différés d'amortissement de 1 à 5 ans à des taux d'intérêt compris entre 5,5% et 10%

En soutien aux Etats auxquels cette responsabilité incombe au premier chef mais qui ne peuvent seuls l'assumer aujourd'hui, la B.E.A.C s'est résolument engagée dans la définition et l'application d'une véritable stratégie de réhabilitation des systèmes bancaires. Par sa position centrale au sein du dispositif monétaire et financier, la B.E.A.C doit défendre la monnaie en veillant à la qualité des réseaux bancaires de la zone qu'elle contrôle et qu'elle refinance en tant que prêteur de dernier ressort(2). Dans ce cadre et bien que ses statuts ne l'aient pas prévu, la B.E.A.C a obtenu des Etats membres qu'ils prennent en charge le passif des banques en liquidation et garantissent ainsi les pertes résultant du défaut de recouvrement des concours qu'elle accorde à ces institutions. En contrepartie, elle a accepté de consolider, sur les Etats et à des conditions concessionnelles(1), les créances gelées des banques.

Dans cette perspective, des missions d'inspection ont été conduites par l'institut d'Emission pour toute les banques de la zone, afin de déterminer les coûts globaux et par banque - des processus de restructuration, ainsi que les modalités de couverture des besoins de financement dégagés. Les rapports d'évaluation comportant les propositions de la B.E.A.C ont été adressés aux autorités nationales dont les réactions sont attendues.

3- L'action de la France

En aval de son intervention au niveau des banques centrales (B.C.E.A.O et B.E.A.C), la France a engagé d'importants moyens financiers (plus de 1000 milliards de F.F) pour aider ces Etats à assainir et à restructurer leur système bancaire en finançant des diagnostics au cas par cas et en contribuant à l'apurement des passifs, à l'indemnisation des déposants et la prise en charge des coûts des opérations d'assainissement, de modernisation et de réduction des effectifs.

1 -) Conseils Nationaux de Crédit, Commissions de Contrôles des Banques, Organes de Décisions de la B.E.A.C, etc...

2 -) Au titre du refinancement, la B.E.A.C détient environ 370 milliards de créances sur les Banques à fin Décembre 1990; plus de la moitié au total de son bilan - donc plus de la moitié est le fait de banques en liquidation.

Ces opérations ont été toujours conduites avec la Banque Mondiale; compte tenu de l'ampleur des besoins de financement de ces opérations, il convient en effet de rechercher systématiquement un partage de la charge d'assainissement des secteurs bancaires entre tous les acteurs concernés: Banques Centrales, Etats, Actionnaires, Bailleurs de fonds et même Déposants privés qui seront amenés à accepter un moratoire sur les dépôts dans des cas lourds.

4 - L'état du dossier à mi-1990

A ce jour, les programmes de restructuration mis en oeuvre par les autorités locales avancent laborieusement. Dans l'ensemble de la zone B.E.A.C, le Cameroun est avancé par rapport aux autres Etats, dans la préparation d'un plan global de restructuration de son secteur bancaire. C'est ainsi que la liquidation de 3 banques ont été décidé au Cameroun jusqu'au 31/12/90 (CAMBANK, la B.C.D et PARIBAS).

Les retards des autres Etats, s'explique par l'extrême réticence de ces derniers à prendre les décisions souvent douloureuses qui s'imposent, par la difficulté de trouver des repreneurs en mesure de prendre en charge des établissements restructurés et par le coût élevé que prévu des programmes dont le bouclage implique de longues négociations avec les bailleurs de fonds impliqués (B.I.R.D, B.A.D, U.S.A.I.D, FRANCE).

Il convient en outre de souligner l'incapacité des Etats à atteindre les objectifs retenus en matière de recouvrement ce qui constitue une source de blocage pour les bailleurs de fonds qui n'acceptent pas financer des créances gelées, sans exercices préalable des recours effectifs.

L'insuffisance des recouvrements complique également le bouclage financier du programme dont dépend le dégel des dépôts notamment privés.

En matière de restructurations bancaires, il est donc indéniable que des actions ont été entreprises mais celles-ci sont encore loin d'être achevées; il est à l'évidence essentiel qu'elles soient menées à leur terme en dépit des difficultés et obstacles rencontrés en cours de route.

C - La mise en place d'un marché financier sous-régional dans la zone B.E.A.C

Un marché de capitaux est le lieu d'un échange entre ceux qui disposent d'une épargne excédentaire par rapport à leurs intentions d'investissement et ceux qui au contraire enregistrent un déficit.

Traditionnellement, il existe un marché de capitaux à court terme ou marché monétaire et un marché monétaire à long terme ou marché financier.

Le marché monétaire est celui où se traitent les opérations de crédits à court terme et des crédits à moyen terme mobilisables. Il est alimenté par les dépôts à vue ou semi-liquides en banques grâce au réescompte auprès de la Banque Centrale ou d'organisme spécialisés.

Le marché financier est celui où se concluent les prêts à moyen terme non mobilisables et les opérations de crédits à long terme, par son intermédiaire, les sommes épargnées sont recueillies, concentrées et orientées vers des emplois où elles sont immobilisées pour une longue durée. La bourse des valeurs, lieu des négociations des valeurs mobilières constitue un organe central de ce marché.

L'absence de véritables marchés de capitaux constitue un handicap à la formation du capital dans les pays africains.

Dans les pays de la zone B.E.A.C, les marchés de capitaux sont presque inexistants. On pourrait admettre qu'il existe un marché monétaire au sens restreint du terme, c'est-à-dire un marché inter-bancaire, qui fonctionne sous la vigilance de la B.E.A.C. Comme nous l'avons déjà dit, ce marché fonctionne d'une manière rudimentaire, puisqu'aucun texte officiel ne l'organise. Ce marché se limite simplement aux opérations sur argent à très court terme, s'effectuant essentiellement entre intermédiaires financiers.

S'agissant du marché financier qui nous intéresse, il est à noter qu'il n'existe pas du tout dans les pays de la zone B.E.A.C, alors qu'il déjà existe dans la plupart de ces pays, un certain nombre de conditions favorables à sa création.

1 - LES FONCTIONS FONDAMENTALES DU MARCHE FINANCIER

Le marché financier remplit au moins quatre fonctions fondamentales :

- Drainer une partie de l'épargne vers le financement de l'économie: c'est le circuit direct entre l'épargne et l'investissement;
- Assurer la liquidité de l'épargne investie à long terme;
- Donner une valeur de référence reconnue et acceptée aux entreprises à travers la cotation;
- Faciliter une mutation des structures industrielles et commerciales d'un pays.

A ce titre, un marché financier dans la région B.E.A.C doit être pour ces pays, un complément indispensable au système bancaire pour la mobilisation et la gestion des ressources intérieures dans des bonnes conditions. Par le caractère non inflationniste de ses mécanismes, il est un excellent moyen de financement de l'économie. La rareté des ressources extérieures compose en effet cette mobilisation de l'épargne intérieure.

Il peut permettre d'enrayer la fuite des capitaux par la souplesse de ses mécanismes, l'anonymat qu'il peut assurer aux investisseurs et les possibilités de rendement qui peuvent découler de ses produits.

Il contribuerait à une grande transparence des circuits économiques, améliorant ainsi leur efficacité par l'obligation des publications qui l'accompagneraient.

1 -) La bourse de valeurs existe quand même déjà dans certains pays africains : l'Egypte, le Maroc, le Ghana, le Nigéria, la Zambie, la Côte-d'Ivoire.

2 -) Au Cameroun par exemple, ce marché peut être créé grâce d'une part à la Société Nationale d'Investissement et d'autre part aux organismes spécialisés de financement. Cependant, plusieurs obstacles retardent la création d'un tel marché, notamment l'appartenance du Cameroun à la zone franc(dont Paris reste toujours la place financière par excellence (voir thèse de (M.) ATTOUH: appareil financier et structures économiques en Afrique noire: l'expérience Camerounaise), l'ignorance des mécanismes et des instruments du marché financier par les populations locales, à qui il faut au préalable une éducation en la matière, la faible demande de capitaux sur le plan national par le secteur public, la faiblesse du secteur privé national

Il peut constituer une contrainte pour le chef d'entreprise privée qui, par la peur de la sanction du marché, améliorerait la gestion de sa société.

Procurant aux administrations et aux entreprises un nouveau moyen de financement, il contribuerait à la réduction du coût de l'intermédiation et améliorerait le mécanisme de la régulation budgétaire.

Il permettrait l'application des solutions originales aux problèmes de la dette telle que la conversion^{de} dette.

Enfin, il pourrait permettre aux pays de la zone de conduire une véritable politique de gestion des risques que ce soit sur les taux, sur les devises ou sur les matières premières, de nouveaux instruments financiers existent pour les gérer(1).

Les institutions financières de nos pays, au même titre que ceux des pays développés doivent les maîtriser et les proposer à leur clientèle.

Les pays de la zone B.E.A.C, partie intégrante de la zone franc disposent déjà d'une structure monétaire parfaitement intégrée permettant la mise en place d'une telle bourse de valeurs. Mais de quoi dépend le succès d'un tel marché ?

2 - Les conditions indispensables au succès et à la pérennité du marché financier.

Le succès et la pérennité du marché financier sont soumis à trois conditions indispensables :

a) Le marché doit être sous-régional, sa viabilité et son efficacité en dépendent de manière indiscutable.

En effet, les marchés financiers Africains en général sont trop étroits pour être réellement attractifs, aussi bien pour les investisseurs intérieurs qu'extérieurs, ce qui limite l'efficacité de leur fonctionnement(1).

Pour qu'un marché soit efficient, il faut qu'il recueille une capitalisation boursière minimale et qu'il assure un niveau de liquidité qu'il serait impossible d'avoir à l'échelle d'un seul état.

1 -) L'exception est celui du marché financier du Nigéria.

b) Il faut des organes supranationaux pour sa gestion.

En effet, pour recueillir la confiance des investisseurs, le marché ne doit dépendre directement d'aucun Etat.

Sa gestion doit être assurée par deux organes: un organe réglementaire composé d'autorités monétaires de la zone qui définit les règles de fonctionnement, d'admission des sociétés ou de publication des informations mises à la disposition des opérateurs; et un organe technique qui assure le fonctionnement quotidien du marché. Ces organismes doivent être des personnes morales dotées d'une autonomie de décision.

c) Les états et les institutionnels doivent jouer un rôle important à ses débuts. Comme cela a été toujours le cas dans tous les pays, les états initiateurs de cette bourse de valeurs doivent jouer un rôle moteur à son démarrage.

Les organismes multilatéraux comme la Banque Mondiale, la B.A.D...., doivent dans le même temps soutenir le marché et contribuer à son animation. Des organismes de gestion collective de valeurs mobilières(fonds communs de placement et sicav) doivent être créés et bénéficier de dispositions fiscales avantageuses pour attirer l'épargne des particuliers.

Les compagnies d'assurances et les caisses de retraite doivent avoir largement accès au marché.

La crise financière a eu le mérite de contraindre les pays de la zone B.E.A.C à faire une analyse objective de leurs erreurs du passé. Dans la conjoncture difficile du moment, l'heure est à l'ajustement sous la surveillance du F.M.I. Les pays de la zone B.E.A.C doivent procéder à des réformes audacieuses de leurs structures et faire des choix judicieux de leurs politiques économiques et financières. De l'assainissement de la situation actuelle dépend une solution durable pour l'endettement. D'ailleurs, on ne peut construire un édifice sur des bases solides, car ce dernier dans sa progression sera contrecarré ou appelé à s'écrouler tôt ou tard. L'assainissement et l'investissement apparaissent ainsi comme des séquences complémentaires d'une action globale qui vise à placer l'économie en situation de croissance durable. Dans ce contexte, la condamnation sans appel des politiques d'ajustement prônées par le F.M.I est excessive. Ces politiques ont un mérite certain, dans la mesure où elles opèrent un redressement indispensable nécessité par la situation actuelle des pays de la zone endettés et bloqués sur le chemin de développement. Ces politiques préconisées par le F.M.I sont conformes aux

dispositions de ses statuts. A ce sujet, on doit rappeler que le F.M.I doit intervenir pour rééquilibrer les balances des paiements détériorées tout en évitant une longue mobilisation de ses fonds(1).

En fait, si la politique d'ajustement du F.M.I s'impose au regard de la situation actuelle des pays de la zone B.E.A.C, elle ne doit pas s'interpréter ou se poser comme une fin en soi. Le court terme dans lequel elle s'inscrit limite sa portée et appelle une action complémentaire sur les capacités productives. Celle-ci ne peut s'appuyer que sur l'investissement en tant que moteur de la croissance.

SECTION III: L'INVESTISSEMENT RENTABLE

L'investissement productif est la seconde condition de base qu'on doit remplir au niveau d'un pays enfermé dans la crise pour engager son économie sur la voie de la croissance durable.

Nous verrons successivement les effets attendus d'un investissement, les critères de choix et les orientations de ce dernier.

I - Le rôle de l'investissement sur la commande et l'offre.

Le modèle de E. DOMAR permet de retracer les effets attendus de l'investissement. Nous présenterons d'abord ce modèle pour ensuite dégager ces effets.

A - Le modèle E. DOMAR ou la thèse stagnationniste

L'essentiel de ce modèle se trouve dans "capital expansion rate of growth and employment" (*Econometrica*, 1946) (2).

Domar pose au départ le problème suivant: A quelles conditions une économie de type capitaliste peut elle soutenir en longue période, une croissance compatible avec le plein - emploi et la pleine utilisation des capacités productives ? La réponse de l'auteur à cette question est fondée sur la nature ambivalente de l'investissement. A l'effet revenu de l'investissement (aspect sur la demande , s'ajoute l'effet capacité ' aspect offre); et pour que l'économie capitaliste croisse en équilibre, l'effet revenu de l'investissement doit être contrebalancé par son effet capacité

1- article 5 des statuts du Fonds

2- NJONGANG (C.): Cours de fluctuation et croissance 3ème année licence és sciences économiques université de Yaoundé 1990 P.26

cela se traduit par l'équation

$$\frac{\Delta I}{I} = \sigma \alpha$$

I: Investissement α = propension marginale à épargner
 σ : productivité moyenne sociale potentielle de
l'investissement
La condition d'équilibre est alors $I\sigma = \frac{\Delta I}{\alpha}$

Il faut donc que l'investissement croisse exponentiellement au
taux σ pour que l'équilibre soit maintenu(1).

Domar pense que la probabilité d'une croissance équilibrée à
taux constant est très faible en économie capitaliste. D'après lui,
l'effet capacité sera probablement supérieur à l'effet revenu(2),
c'est-à-dire que l'on aura normalement:

$$\frac{\Delta I}{I} < \sigma \alpha$$

La raison principale est liée

1 -) Il s'agit bien évidemment d'un équilibre de plein-emploi. Cette condition signifie qu'une situation de plein
emploi a été précédemment atteinte et qu'il s'agit de la maintenir. Il est fondamental de comprendre que la
condition impliquée chez Domar que toutes les potentialités de l'économie sont utilisées, c'est-à-dire que tous
les facteurs complémentaires du capital (main-d'oeuvre en particulier) sont pleinement utilisés.

2 -) L'effet revenu s'exprime à l'aide du multiplicateur $\Delta R = \frac{\Delta I}{\alpha}$

où α = propension marginale à épargner

au niveau de l'investissement, alors que l'effet revenu ne se produit que si l'investissement augmente. Une deuxième raison avancée par Domar est que l'effet capacité est cumulatif et définitif, alors que l'effet revenu est provisoire(l'effet de multiplication s'épuise).

B - LES EFFETS ATTENDUS DE L'INVESTISSEMENT

De la présentation du modèle de Domar, il se dégage clairement que les effets attendus de l'investissement sont de deux sortes :

- Effets sur la demande par rapport à l'accroissement du revenu;
- Effets sur l'offre par l'augmentation de la capacité productive.

Il faut noter ici que le modèle de Harrod quant à lui privilégie les effets de l'investissement sur le niveau de revenu grâce au jeu du multiplicateur(1). Malgré cela et au regard de la réalité, il importe de reconnaître que l'investissement a d'autres repercussions notamment sur l'offre, ceci dans le moyen terme et le long terme. Il entraîne, en effet, une augmentation du potentiel de production par l'extension des équipements et élève par conséquent le niveau de la production.

De cet exposé, se dégage clairement le rôle de l'investissement simultanément sur la demande et l'offre.

1 -) Pour détail, voir -(C.) NJONGANG (C.) : cours de fluctuation et croissance économique document Op. Cit PP 15 à 20 Touna MAMA:L'endettement supportable pour un pays en développement. Thèse Op. Cit. PP. 18 à 20

- Cela nous amène à la nécessité du recours à cette politique:
- Dans la situation actuelle des pays de la zone BEAC caractérisé par une faiblesse de l'appareil productif (action sur l'offre).
 - Dans le cas de ces mêmes pays croupissant sous le poids de la dette et subissant des "cures" de stabilisation du F.M.I (action sur la demande);
 - Dans la perspective d'une reprise effective et durable des activités de ces pays (action sur la demande et l'offre).

Mais il ne s'agit pas d'investir pour investir. L'investissement doit être orienté et obéir à des critères précis pour accélérer le processus de développement. Quels sont ces critères et ces orientations ?

II- Les critères de choix des investissements : la rentabilité

La rentabilité(1) est l'élément fondamental en matière de choix d'investissement. En effet, lorsqu'on emprunte pour investir dans des projets non-rentables, on crée et cumule pour le pays des charges qui au fil des années peuvent constituer un poids insupportable.

Cependant, un prêt destiné à un projet bien évalué et rentable ne pèse nullement sur le budget de l'emprunteur. Habituellement, la rentabilité visée est économique et financière; et son calcul découle de l'analyse classique des coûts et des avantages des projets à réaliser. Généralement, les indicateurs utilisés pour mesurer cette rentabilité sont: le ratio coût/avantage, la valeur actuelle nette et le taux de rentabilité interne. Dans le cadre de cette analyse et comme on le verra en détail ultérieurement, l'approche que nous choisissons est celle du rendement.

En effet, dans tous les pays, et particulièrement ceux en développement, les responsables sont fréquemment confrontés au problème que pose l'affectation d'un volume limité de ressources d'emprunt à un grand nombre d'utilisations: projets rentables et non rentables. Les choix ne sont pas toujours faciles. En effet, dans les P.E.D où tout est presque à faire ou à entreprendre, il est souvent difficile de choisir entre projets rentables et

1 -) Nous reviendrons ultérieurement sur ce critère pour le développer en détail

investissements sociaux. Mais cela ne doit pas dispenser le décideur d'évaluer les coûts et les avantages qu'entraîne la réalisation des projets, surtout quand ceux-ci sont réalisés sur fonds d'emprunts.

Comme on le verra, l'investissement est considéré comme rentable lorsque les avantages excèdent les coûts. Il est à noter ici que, le problème de répartition de revenu supplémentaire généré, ainsi que celui de la qualité des bénéficiaires, n'est donc généralement pas pris en considération.

C'est pour cela, peut être que, depuis un certain temps, certains pays introduisent dans l'évaluation des coûts et des avantages d'autres critères relatifs à l'atténuation de la pauvreté ou à la meilleure répartition des revenus, ceci pour prendre en compte la notion plus large du développement. La Banque Mondiale comme d'autres organismes de développement tel que la Banque Africaine de Développement, a aussi enrichi ses évaluations en y intégrant d'autres variables visant le soulagement de la pauvreté et le relèvement du taux d'épargne et d'investissement.

Cependant, il importe de souligner que le calcul de la rentabilité sociale n'est pas facile à cause de la définition "acceptable" de la pauvreté et la détermination des coefficients de pondération convenables. Certains experts(1) de la Banque Mondiale voyant le degré de sophistication auquel on peut arriver, ont pu dire que <<l'analyse des coûts/avantages sociaux n'est ni possible ou nécessaire, ni...

...saine>>. En effet, ajoutent ces mêmes experts, <<il est parfois impossible pour certains projets (comme la construction d'une usine sidérurgique) de se livrer à une estimation raisonnable de la distribution des avantages ou d'identifier les bénéficiaires...

Dans d'autres projets, les effets généraux sur la distribution et l'épargne peuvent être suffisamment perceptibles pour confirmer le verdict d'acceptabilité (ou l'inverse) découlant de l'analyse traditionnelle >>.

1 -) BAUM (C.) WARREN et STOKES M. Teibert : Investir dans le développement Ed. Economica, Paris 1987 P. 516-517.

Cette leçon ne doit pas conduire aux solutions de facilité et devenir, au niveau des décideurs, une raison pour tomber dans le piège: celui d'approuver systématiquement des projets à très faibles taux de rentabilité économique et financière en allégeant la rentabilité sociale. En effet, le problème est de faire d'une pierre deux coups et d'abandonner l'optique classique. Dans le cas d'un pays endetté, cela allongerait d'avantage les solutions usuelles (rééchelonnement, politique conjoncturelle..) qu'il convient pour nous dans une optique d'efficacité, de globaliser et de placer dans un contexte de croissance économique.

SECTION IV : NECESSITE D'UNE APPROCHE GLOBALE DES SOLUTIONS

Il est peut être temps d'examiner en profondeur, les problèmes à l'origine de la crise d'endettement. Le succès illimité des stratégies partielles et dispersées, administrées jusqu'ici par chacun des "médecins" appelés au secours de nos pays malades de la dette, se sont révélés peu efficaces. Dans ces conditions, pour trouver une réponse satisfaisante à la crise, nous devons placer la question posée par celle-ci dans un contexte de croissance; ce qui implique que les thérapeutiques usuelles (rééchelonnement, politique conjoncturelles...) ne soient appliquées de façon séparée; car dans le chapitre précédent, nous avons vu que les rééchelonnements des dettes généralement utilisés pour résoudre les difficultés du service de la dette ne sont pas des remèdes à effet durables. Ils ont pour but de calmer la situation; et leur répétition peut entraîner une accumulation importante des charges et partant une perte du crédit extérieur des pays en cause. De manière similaire, les politiques de stabilisation ont une portée limitée; et pour être efficace, leurs effets doivent être complétés par des actes d'investissements.

Les bénéfices attendus de l'investissement ne peuvent être obtenus que si ces derniers prennent racine sur un terrain assaini par des mesures d'ajustement appropriées en ce qui concerne les pays endettés.

Ainsi, l'approche qui envisage globalement les solutions habituellement préconisées est la plus efficace(1) En effet, de nombreux dirigeants des P.E.D et des pays industrialisés, conscient qu'il est indispensable de mieux coordonner à l'échelon international les efforts à alléger la dette ont formulé plusieurs propositions en ce sens. C'est ainsi...

1 -) Voir le rapport sur le développement dans le monde 1988 P. 38 Banque Mondiale.

que le département d'information des Nations-unies écrit(1):<< certains ont proposé à titre liminaire, de convoquer une conférence internationale sur la dette, éventuellement sous les auspices de l'Organisation des Nations-Unies. d'autres proposent le F.M.I ou la Banque Mondiale créent un nouveau mécanisme financier chargé spécifiquement de bonifier les taux d'intérêt, d'administrer les rachats des créances et d'entreprendre diverses activités propres à favoriser la conclusion d'accords portant d'importantes réductions de la dette. D'autres encore envisagent la création d'un nouvel organisme international qui contribuerait à mobiliser la communauté financière mondiale à l'appui des efforts déployés pour alléger la dette représenterait une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. Il serait en mesure d'affecter de façon plus pointue des ressources financières limitées afin de maximiser la réduction de la dette. Il pourrait contribuer à faciliter l'adoption d'un ensemble de règles internationalement convenues pour remplacer les mécanismes complexes, sporadiques et souvent inéquitables qui fonctionnent actuellement au coup par coup. Il faciliterait aussi l'instauration d'un large dialogue au sujet des moyens à mettre en oeuvre pour réduire les taux d'intérêt internationaux, dont le niveau actuellement élevé a beaucoup contribué à alourdir le fardeau de la dette.>>

Cette approche globale n'interdit pas d'établir un ordre de priorité dans les remèdes à administrer; Mais demande que l'ensemble des solutions soient prises en compte. En effet, les voies jusqu'à présent suivies pour résoudre les problèmes de la dette ont eu tendance à traiter séparément les questions. Aux réunions des clubs de créanciers, on aborde généralement que les questions ayant trait aux consolidations des dettes. Les mesures proposées par le F.M.I mettent l'accent sur l'équilibre de la balance des paiements. La Banque Mondiale de son côté, se consacre fondamentalement au financement des projets. de ce fait, aucune analyse réellement globale n'est faite avec l'objectif d'aboutir à une programmation et un dosage de toutes les mesures requises pour un traitement global. C'est certainement l'absence

1 -) La dette: crise pour le développement Nations-unies Mars 1990 P.50

de concertation et de dialogue réels qui explique cela. Et pourtant la concertation est indispensable au regard de la nature et de l'objet même de l'endettement.

LA CONCERTATION

Certaines solutions aux crises d'endettement exigent l'ajustement en profondeur tant du côté des pays emprunteurs que de celui des pays créditeurs. La pierre de base d'une telle solution est la coopération internationale. Alors que le F.M.I peut subvenir aux besoins à court moyen terme (en adoptant sa conditionnalité), l'aspect " développement " reste du domaine des banques des organismes officiels bilatéraux et de la Banque Mondiale. Le financement des infrastructures (financement impératif à tout processus de développement viable) reste du ressort des dons ou prêts hautement bonifiés, fait en conséquence appel aux aides publiques.

Cette réflexion nous amène à aborder l'action concertée qui s'impose à tous les participants si l'on veut vraiment briser le cercle vicieux dans lequel se trouvent les pays de la zone et même des pays africains en général. En effet, l'endettement doit être conçu dans l'optique d'une redistribution du revenu mondial. L'épargne accumulée dans les pays développés se répartit en partie sur l'ensemble des pays en développement sous forme de crédits. Lorsque ces derniers remboursent, il y a changement du sens du courant des capitaux. Les apports de capitaux complètent ainsi l'épargne locale des P.E.D; alors que les flux de retour constitués par les remboursements, réalimentent le marché financier et donne de nouvelles perspectives de transfert de crédits aux P.E.D. Dans cette relation circulaire, il apparaît que les intérêts des débiteurs et des créanciers sont liés. Le manquement aux obligations de remboursement par les pays débiteurs, peut entraîner la faillite des banques et saper la capacité des marchés financiers à alimenter les P.E.D. De même, l'arrêt du courant des capitaux en direction des débiteurs dû par exemple à une dégradation de l'environnement international, peut accentuer la détérioration de la situation des pays débiteurs, et partant, de leur capacité de remboursement.

Dans ces conditions, une concertation s'impose. Elle vise les pays africains, les pays industrialisés, les banques commerciales et les institutions financières multilatérales. << Sans cette action concertée, il serait pratiquement impossible aux pays africains de poursuivre leurs stratégies de croissance économique accélérée et de progrès social >> (1).

1 -) SINKAM (S.) Réflexions sur les problèmes d'endettement africain Op. Cit. P.33

- De la concertation entre les bailleurs de fonds eux-mêmes.

L'objectif des bailleurs de fonds doit être celui de coordonner leurs interventions et d'en mesurer les interactions. Par exemple; il serait utile aux bailleurs de fonds non impliqués dans les opérations de consolidations, de savoir que les périodes de grâce (dans les rééchelonnements) correspondent au temps nécessaire à l'entrée en phase de production des investissements. Comme deuxième exemple, il serait bon de garder toujours en mémoire que la stabilisation n'est pas une fin en soi mais une étape qui doit être complétée par des actions visant la reprise économique.

- La concertation entre les bailleurs de fonds et les débiteurs.

Celle-ci apporterait de manière élégante la preuve que les intérêts des prêteurs et des emprunteurs sont liés. Par cette concertation, on parviendrait ainsi à ne pas oublier certains aspects des problèmes traités et harmoniser ainsi les points de vue. Ici comme ailleurs, l'idée d'une table ronde comme nous l'avons déjà précisé par ailleurs, réunissant: prêteurs publics comme privés, organismes internationaux de développement et débiteurs, serait de nature à faciliter la coopération entre la communauté financière et les pays endettés et à féconder le nécessaire dialogue. L'épineux problème des prix des matières premières pourrait faire l'objet d'une réflexion concertée. De même le diagnostic de la situation économique des pays endettés pourrait être posé avec la participation des uns et des autres. Les volumes des capitaux exigés par la croissance ainsi que les conditions à remplir par les uns et les autres pourraient ^{être} discutés et arrêtés d'un commun accord.

C'est de cette manière en réalité qu'on peut arriver à dénouer le noeud gordien du problème de la dette.

Chapitre 6 : DE QUELQUES POLITIQUES DE LIMITATION DES PROBLEMES D'ENDETTEMENT

Le chapitre précédent nous a permis de proposer une série de mesures et des orientations à prendre pour juguler les problèmes d'endettement. Cette solution de la crise basée sur la croissance, est située dans le long terme et exige généralement de la part des populations de lourdes et pénibles sacrifices. Une fois sortie de la crise, on peut se demander ce que peut faire un pays dans l'avenir pour ne plus tomber dans le même cercle vicieux(1). L'objectif du chapitre est de montrer qu'il est possible d'une part, par des techniques appropriées de gestion de la dette ainsi que de l'économie dans son ensemble, et d'autre part à l'aide des mécanismes internationaux reconnus efficaces, de minimiser les problèmes d'endettement ou de réduire les risques de crises.

1 - Selon Levy-GARBOVA et MAAREK (G.) "Le bon médecin peut rendre à son malade un double service : le guérir d'abord ; et une fois guérit, s'assurer qu'il dispose des moyens de se défendre contre une rechute" in "la dette, le Boom, la Crise" édition economica p.204

Section I : LES POLITIQUES DE GESTION DE LA DETTE.

La bonne gestion de la dette et même de l'économie en général peut faire éviter beaucoup de difficultés. Cet aspect du problème est très important, et les pays développés le tiennent même pour primordial dans leur analyse.

La bonne gestion de la dette dans ce cas doit se donner pour objectif d'éviter de grossir les charges de la dette et partant les flux de remboursements. Cela implique qu'on dispose des gestionnaires de la dette publique compétents et ayant des réflexes pour éviter de prendre des mesures inappropriées pouvant engendrer un alourdissement du service de la dette et pour maintenir les sommes de remboursement dans les limites très strictes. Dans ces conditions, l'on doit faire un meilleur choix au niveau des différents types de crédits, disposer d'une structure adéquate de gestion de la dette et des négociateurs avertis.

I - Une Stratégie Optimale d'Emprunt

Avant de voir pratiquement comment réaliser un meilleur choix de crédit, il importe pour nous de rappeler les bases théoriques sur lesquelles se fondent une stratégie d'emprunt optimal.

A - Une stratégie d'Emprunt Extérieur : Cas Théorique

L'endettement pose généralement des problèmes délicats aux responsables des PED : il doivent tout faire pour être à mesure de régler les échéances de remboursement et prévoir le rythme auquel la dette peut être renouvelée sans problème. On ne peut se développer par le canal du financement extérieur que si les créanciers sont régulièrement remboursés : le revenu tiré de l'exportation, le service de la dette et les nouveaux emprunts.

Un PED doit choisir un "sentier d'endettement" en fixant un niveau d'endettement maximal, une progression vers ce niveau et par conséquent sa capacité d'emprunt.

1 - La fixation du niveau d'endettement maximal

C'est la limite qu'on ne doit pas dépasser pour être capable de supporter la charge de la dette. Il est déterminé par un taux plafond du service de la dette, qui indique la part des revenus tirés de l'exportation nécessaire aux règlements des échéances de

l'année.(1) Ce taux varie selon les pays. En effet, un pays ayant un taux de croissance d'exportation de l'ordre de 35 % par an, doit opter pour un plafond élevé de l'ordre de 30 à 40 % ; un pays qui met l'accent sur la croissance de son marché intérieur et ne compte pas sur une forte progression des exportations, doit limiter ce taux à 15 ou 20 % ; un pays ayant une doctrine nationaliste qui "compte sur ses propres forces" choisira un taux très bas pour ne pas se compromettre.(2)

2 - La progression vers le niveau d'endettement maximal

Il faut choisir une progression régulière jusqu'à ce niveau. Le taux de versement est le rapport entre les nouveaux emprunts (versement des créanciers) et les revenus tirés de l'exportation. Il indique la progression de la dette qu'il est possible de supporter sans problème. En effet, les emprunts stimulent plus ou moins les exportations : le barrage sur la volta au Ghana dans les années 1960-1965 a exigé des versements relativement élevés, sans effets immédiats sur les exportations.(3) Les grands travaux de ce type accélèrent la progression de l'endettement souvent au-delà du rythme optimal. Si le taux de versement est faible, il est possible d'emprunter davantage ; s'il est trop élevé, emprunter devient obligatoire pour rembourser.

Il faut fixer le taux de progression de la dette en fonction de la capacité d'emprunt. Il n'existe pas de relation précise entre financement extérieur et exportation. Les capitaux empruntés servent le plus souvent à améliorer l'infrastructure ou à financer le fonctionnement de l'administration, ce qui est sans effet direct sur les exportations. La capacité d'emprunt se définit comme ce qui peut être régulièrement emprunté pour renouveler la dette existante sans diminuer l'apport net au développement.(4) Elle est directement tributaire de la proportion des nouveaux emprunts qui sont absorbés par les paiements au titre du service de la dette, à savoir le ratio de refinancement et du taux de renouvellement.

1 - Arnaud (P.) "La dette du Tiers-Monde" Edition la découverte p.36

2 - Arnaud (P.) op cit p.36

3 - Arnaud (P.) op cit p.36

4 - Arnaud (P.) op cit p.37

Les calculs sont tirés avec des modifications de notations appropriées des livres de Pierre Dhonte(1).

Nous considérons un état stable dans lequel les exportations X augmentent à un taux constant (a) à partir d'une valeur initiale X0 :

$$X_t = X_0 e^{at}$$

Les décaissements bruts Δ_t augmentent au même taux que les exportations à partir d'un taux initial Δ_0 :

$$\Delta_t = \Delta_0 e^{at}$$

Ces intérêts sont remboursés en paiements périodiques égaux à T. Un taux d'intérêt (i) est peçu sur la dette, D_{t-1} , échue à la fin de la période précédente.

Les flux des paiements d'amortissement, A_t , à une période t est alors rendu par :

$$A_t = 1/T \int_{t-T}^t t \quad \text{pour } t > T$$

Nous définissons les ratios suivants :

- Ratio des décaissements : $s = \frac{\Delta}{X}$
- Ratio du service de la dette $\rho = \frac{DS}{X}$ avec
DS = Service de la dette libelle en dollars.
- Ratio de transfert net : $\eta = \frac{\Delta - DS}{X}$
- Ratio d'amortissement : $\alpha = \frac{A}{X}$

A partir de la définition (1) ci-dessus, nous établissons un rapport exprimant le ratio d'amortissement en termes de ratio des décaissements et du taux décroissance des exportations X :

(1) - Dhonte (P) "Clock work debt, Lexington Book 1979. "La dette des pays en développement", Notes et techniques documentaires, la documentation française 1979

$$(1) \quad A_t = \frac{1}{T} \int_{t-T}^t \Delta t = \frac{1}{T} \int_{t-T}^t \Delta_0 e^{\alpha t}$$

$$= \frac{1}{\alpha T} \Delta_0 \{1 - e^{-\alpha T}\}$$

$$(2) \quad \tilde{r} = \frac{A_t}{X_t} = \frac{\delta}{\alpha T} \{1 - e^{-\alpha T}\} = \frac{\delta}{\alpha T} K$$

$$\text{où } K = \{1 - e^{-\alpha T}\}$$

Maintenant, la dette échue à la période t correspond à l'équation

$$D_t = D_T + \int_T^t (\Delta t - A_t) \quad \text{pour } T > t$$

$$\Leftrightarrow D_t = D_T + (\delta - \tilde{r}) \int_T^t X_t$$

$$= D_T + (\delta - \tilde{r}) \int_T^t X_0 e^{\alpha t}$$

$$= D_T + \delta \left(1 - \frac{K}{\alpha T}\right) \int_T^t X_0 e^{\alpha t}$$

Si nous nous divisons partout par X_t , nous avons :

$$(3) \quad d = \frac{\delta}{\alpha} \left[1 - \frac{K}{\alpha T}\right]$$

Ensuite, nous avons, pour le ratio du service de la dette :

$$(4) \quad \rho = \frac{DS}{X} = \frac{A + iD}{X} = \tilde{r} + id$$

Ainsi, tous les ratios d'endettement \tilde{r} , d , et ρ

peuvent être exprimés en termes de constantes i , α et T .

Le ratio de refinancement

Il est défini comme le rapport du service de la dette aux décaissements :

$$\frac{DS}{\Delta} = \frac{p}{\delta} = \frac{r + id}{p} = \frac{r}{\delta} + \frac{id}{\delta} = \frac{K}{\alpha^T} + \frac{u}{\alpha} \left\{ 1 - \frac{K}{\alpha^T} \right\}$$
$$\frac{p}{\delta} = \frac{K}{\alpha^T} = \left[1 - \frac{1}{\alpha} \right] + \frac{i}{\alpha} \quad (5)$$

La capacité d'endettement

La capacité d'endettement est définie comme le ratio des décaissements soutenable les plus élevés compatibles avec un ratio service de la dette déterminée. Ceci s'obtient par le calcul de δ maximum pour p donné. si p donné est e^* la capacité d'endettement δ^* est obtenue en le substituant dans le (5) ci-dessus :

$$\delta^* = e^* \left[1/a + (1-i/a) K/a \right]^{-1}$$

D'après cette définition de la capacité d'endettement, il ressort que le concept-clé est le ratio de refinancement, qui en état stable est exprimé comme une fonction du taux de croissance des exportations a , et les modalités des prêts (échéance T et intérêt i) comme nous l'avons vu précédemment. De manière évidente, ce ratio de refinancement sera supérieur à 1 toutes les fois que le taux d'intérêt dépassera le taux de croissance des décaissements. Par ailleurs, l'influence de ces trois variables qui déterminent le ratio de refinancement, agit dans le même sens : des taux d'intérêt plus faibles, des taux de croissance des décaissements plus élevés et des échéances plus longues ; tout ceci contribue à la baisse du ratio de refinancement. La combinaison de leur influence respective est importante.

Il est possible de simplifier, dans une large mesure, l'expression ratio de refinancement, dans l'optique du travail, si l'on prend en considération le fait que les prêteurs ajustent les conditions un peu par rapport à la performance économique. La portée significative du ratio du refinancement autorise donc l'expression simplifiée suivante :

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Décaissement}} = 1 - 0,1 \frac{\text{Taux décroissance des décaissements}}{\text{Taux d'intérêt}}$$

Ainsi le ratio de refinancement est tributaire de l'importance du taux d'intérêt par rapport au taux de croissance des décaissements. Lorsque le taux de croissance des décaissements (qui

rappelons-le, est dans un contexte d'état stable, égal à celui du taux de croissance des exportations), dépasse de loin le taux d'intérêt, la procédure de renouvellement peut être menée à bien aisément.

La capacité d'endettement, ainsi qu'il a été démontré ci-dessus, est égal au plafond du ratio du service de la dette multiplié par l'inverse du taux de refinancement. La mise en oeuvre d'une stratégie d'emprunt optimal se fait de la façon suivante :

Un plafond stable est fixé pour le ratio du service de la dette et un taux de croissance durable des exportations est calculé. Une gamme des diverses possibilités d'emprunt à partir de différentes sources et par le biais de divers instruments, est sélectionnée, avec les meilleures modalités, notamment en matière de taux d'intérêt, la dette optimale est calculée et le taux de décaissement choisi de façon à l'aligner sur le taux des exportations. Bien évidemment, l'économie ne sera pas dans un état stable au début, et son taux de croissance initial, sera inférieur au taux caractéristique de l'état stable. Une période adéquate doit être prise en considération, période au cours de laquelle, plus vraisemblablement, les taux de décaissements peuvent être supérieurs au taux de croissance de l'état stable afin de stimuler le faible taux de croissance initial qui peut provisoirement dépasser le taux de l'état stable. Cependant, après la phase d'ajustement, les taux de décaissement des prêts obtenus devraient être fixés de façon décrite ci-dessus, et les politiques ajustées afin de permettre à l'économie de continuer à croître en état stable. Le transfert net pourra être maintenu et la capacité d'endettement sera optimale.

A la lumière de ce qui précède, l'emprunt optimal à l'étranger exige qu'après la fixation d'un niveau acceptable pour le ratio du service de la dette, le taux de refinancement définisse le niveau d'emprunt optimal à l'étranger, en admettant que les modalités n'ont pas subi de modification. Cependant, étant donné qu'un pays en développement est confronté à des restrictions de l'offre, il se produit un durcissement des modalités parallèlement à l'accroissement de l'endettement, pas nécessairement au-delà du niveau optimal. Auquel cas, le niveau d'endettement optimal n'est pas constant mais diminue face au durcissement des modalités. En outre, lorsque le ratio du service de la dette admissible est ajusté à la hausse, la capacité d'endettement peut ne pas faire l'objet d'un accroissement proportionnel en raison du durcissement des conditions du crédit.

Dans la mesure où la capacité d'endettement est une fonction variable du ratio du service de la dette qui est lui-même variable, il est possible, dans ce contexte, de calculer la capacité d'endettement maximale en fonction du ratio variable du service de la dette. Cette capacité d'endettement compatible avec la nature soutenable des transferts nets est connue sous le nom de "critère de Loser".(1) Il établit à la fois l'emprunt maximal et, le ratio maximal du service de la dette.

Il faut ajouter à ce critère un autre, selon lequel le niveau du transfert net devrait représenter une proportion minimale des décaissements afin de compenser les coûts politiques et autres.

Une politique d'endettement tout à fait rationnelle serait celle qui remplirait à la fois ce "critère de Loser restreint" qu'on vient d'évoquer et le "critère du taux d'intérêt critique" selon lequel le taux de rentabilité ajusté des projets devrait dépasser le taux d'intérêt (majoré d'une prime de risque) des prêts.

1 - Claudio Loser, "External Debt Management and balance of payments policies" I.M.F. Staff papers mars 1977.

B - La Stratégie d'Emprunt Extérieur : Cas Pratique

Sur le terrain, un des tout premiers problèmes qui se posent à un emprunteur est le choix des types de crédits. L'emprunteur doit choisir dans toute la gamme des financements proposés ceux qui sont avantageux pour lui en matière de gestion de la dette et qui génèrent le minimum de charges. A ce stade, on peut se poser la question de savoir les choix qu'il peut réaliser lorsque les propositions de financement portent sur des crédits liés et non liés, sur les aides publiques au développement (APD) et les crédits des banques privées, sur les crédits fournisseurs et les crédits financiers.

1 - Choix entre Prêts Liés et Prêts non Liés

On peut se baser sur des critiques qui sont généralement adressées aux prêts liés pour orienter l'emprunteur sur l'attitude à adopter.

Les buts visés par les pays aidants sont habituellement(1) :

- l'expansion de leurs exportations, le redressement ou le maintien de l'équilibre de la balance des paiements ;
- l'amélioration des conditions de travail dans certains secteurs économiques ; redonner plus de vitalité à certaines industries ;
- l'exportation du maximum de services.

Tout cela démontre les avantages pouvant être tirés de l'octroi des crédits liés et qui peuvent amener quelquefois celui-ci à :

- vendre des marchandises de luxe, des équipements dépassés dans les pays aidés ;
- à exporter les experts au détriment de l'utilisation des nationaux aussi compétents ;
- exporter des marchandises à des prix non concurrentiels ;
- faire réaliser des projets qui entraînent beaucoup d'importations, au détriment d'autres projets dans lesquels ils pourraient engager proportionnellement plus de moyens propres.

1 - Voir NANA SINKAM (S.) pays candidats au processus de développement op cit p.17

Toutes ces considérations rendent plutôt douteuse l'efficacité des crédits liés pour les pays bénéficiaires, et doivent amener logiquement l'emprunteur à opter pour des prêts débarrassés de toutes contraintes.

Mais, est-ce qu'un emprunteur peut trouver des organismes bilatéraux ou multilatéraux de financement qui acceptent que les dépenses réalisées avec leurs prêts soient faites en dehors des pays donateurs ou membres des organisations internationales ? Cela semble difficile surtout pour ce qui est des crédits acheteurs ; car comme on le sait, les crédits acheteurs sont généralement destinés à la promotion des biens et services en provenance du pays de l'organisme d'exportation ou de financement. Les gestionnaires de la dette du pays emprunteur doivent donc négocier dans toute la mesure du possible pour un plus grand déliement de l'aide, afin de maximiser les avantages des concours.

2 - Choix entre Crédits des Banques Privées et Aides Publiques au Développement

Les aides publiques au développement, dans le cadre de la minimisation du service de la dette, sont les concours extérieurs les plus appropriés. Par leurs conditions de faveur et leur durée d'amortissement, elles ont des effets légers. Par contre, les crédits des banques privées qui sont assortis des conditions reflétant la situation prévalant sur le marché financier international ne sont pas généralement adaptés aux moyens financiers du pays emprunteur. Dès lors, il convient toutes les fois que cela est possible de donner la préférence aux prêts bilatéraux et multilatéraux.

Mais chez l'emprunteur, le problème qui lui est souvent posé n'est pas toujours le choix entre l'aide publique au développement et le crédit bancaire privé. L'insuffisance en volume des APD comme on l'a vu dans la première partie et l'importance des besoins en financement place le problème dans un autre cadre qui est celui de la complémentarité. En effet, les prêts bancaires privés viennent compléter les crédits gouvernementaux ou multilatéraux et parfois, financent sans s'associer à des fonds publics, les secteurs d'investissement n'ayant pas l'agrément des bailleurs de fonds publics.

Dans ce contexte et dans le but d'amoindrir les charges de la dette, l'emprunteur doit en premier lieu, chercher à utiliser au

maximum l'APD offerte. En second lieu, il doit la compléter par des sources d'origine privée. En cherchant de tirer au maximum profit des conditions dont sont assorties les prêts des organismes multilatéraux ou bilatéraux, le gestionnaire vise à améliorer le profit de la dette. Il s'efforce d'en alléger le service et de prévenir enfin de compte les difficultés.

Peut-on par cette méthode obtenir tous les résultats souhaités? Cette question trouve son importance car les aides publiques au développement sont en majorité des prêts liés.

Avant son choix, l'emprunteur doit balancer les inconvénients des APD et des prêts bancaires privés. Il doit prendre en considération des incidences directes des conditions des prêts accordés par les banques privées et qui ne peuvent pas quelquefois être négociés en baisse car reflétant le coût du refinancement. Par contre, les contraintes qu'entraînent le recours aux prêts liés peuvent relativement être plus maîtrisés en raison de la règle de l'appel d'offre qu'on rencontre dans les procédures des organismes multilatéraux. Bien que limité aux pays membres de ces organismes, l'appel d'offre introduit une certaine souplesse et fait bénéficier à l'emprunteur des avantages de la concurrence. Reste le cas des crédits acheteurs qui lie immédiatement le débiteur au pays d'origine des fonds. En ce qui concerne ce genre de prêt ayant une courte durée, l'emprunteur doit tout faire pour allonger ladite durée. On y arrive en combinant au crédit acheteur, un crédit financier qui allonge les échéances.

Au total, le gestionnaire de la dette doit privilégier chaque fois que cela est possible, les APD en négociant pour un plus grand déliement de l'aide, et en associant autant qu'il peut, aux crédits acheteurs des crédits financiers afin d'allonger la durée et de bénéficier des meilleurs taux d'intérêt de ce genre de crédit.

3 - Choix entre Crédits Fournisseurs ou Convention à Paiement Différé et Crédits financiers

L'entrepreneur qui passe avec un pays une convention à paiement différé (CPD) devient un bailleur de fonds. Il possède deux fonctions. Ce qui le met en position de force face à son interlocuteur. Il a tendance à en profiter pour majorer les prix des marchés en contrepartie du service qu'il rend à l'emprunteur en lui accordant des facilités de paiement.

Présentée de cette manière, le crédit fournisseur, si les conditions financières dont elle est assortie ne sont pas des meilleurs, ne peut souffrir la concurrence du crédit bancaire qui dissocie les fonctions de bailleur de Fonds et d'entrepreneur.

Dans le contexte de la maximisation des avantages des prêts, le gestionnaire de la dette publique doit chaque fois que cela est possible, rechercher les prêts octroyés par les banques, toutes conditions financière étant égale par ailleurs. Il peut ainsi éviter les hausses de prix que l'on décèle généralement dans les marchés publics. Les crédits financiers étant en effet généralement accordés par une banque, ne vise pas à octroyer des avantages à l'entreprise chargée d'exécuter les marchés. Evidemment, plusieurs crédits financiers ne se concrétisent qu'à partir des contrats des sociétés adjudicataires de marchés. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ce genre de prêt établit une situation claire, supprime les ambiguïtés et les confusions qui favorisent les surcoûts dans les contrats commerciaux. Le pourvoyeur de fonds étant différent de l'entrepreneur, l'appel à la concurrence est possible.

On doit cependant souligner que la plupart des pays n'ont pas un accès facile aux crédits financiers et que précisément la formule du crédit fournisseur leur permet d'avoir les fonds dont ils ont besoin. Un emprunteur placé dans cette situation, doit faire en sorte qu'il y ait un plus grand contrôle des prix des marchés par l'institution dans le pays d'un service spécialisé ayant les moyens de ramener les prix à des niveaux concurrentiels.

4 - Les Orientations Générales pour un meilleur Choix de Crédits

L'analyse portant sur le choix des crédits montre que l'emprunteur n'a pas toujours de préférence à faire. Entre autres raisons, on peut relever :

a) que les aides publiques ne sont pas toujours en volume suffisant pour couvrir tous les besoins des pays nécessiteux.

En effet, les pays industrialisés eux-mêmes aux prises avec des problèmes internes, arrivent difficilement à faire des prélèvements sur leur revenu aux fins de transfert dans les PED. L'objectif d'un prélèvement de 1 % du PNB des pays développés est loin de se réaliser. Si nous prenons par exemple les pays du CAD on s'aperçoit que leurs apports à l'APD de 1965 à 1989 se situe en-dessous la moitié de l'effort demandé.

Tableau 78 : Apports aides publiques au développement des pays du CAD aux PED (1965-1989)

| | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| % du PNB global des pays du CAD | 0,49 | 0,34 | 0,35 | 0,37 | 0,35 | 0,35 | 0,35 | 0,36 | 0,33 |

Source : extrait du rapport sur le développement dans le monde 1991 Banque Mondiale P.262

En 1965, le pourcentage qui est proche de 0,50 décroît pour atteindre le niveau de 0,34 en 1970 ; puis de 0,35 à 0,37 entre 1975 et 1988 ; amorce enfin en 1989 une baisse se situant à 0,33 % inférieur aux pourcentages des périodes précédentes.

Au plan de l'aide bilatérale et multilatérale, on peut montrer en guise d'illustration, comment ont évolué les concours de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E) au Cameroun de 1984 à 1990, et les concours de la BIRD au Gabon de 1976 à 1984.

Tableau 79 : Concours de la CCCE de 1984 à 1990 au Cameroun

| | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|------------------------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Total en millions de F | 456,8 | 407,0 | 277,6 | 2339,6 | 601,4 | 748,5 | 515,7 |

Source : Confectionné à partir des rapports de la caisse centrale de coopération économique 1988, 1989, 1990.

On constate en ce qui concerne la CCCE, le caractère discontinu de ses concours. Par rapport à 1984, les trois années suivantes traduisent un fléchissement. En 1988 et 1989 on remarque un relèvement proche du doublement de l'année 1987 ; puis une baisse en 1990 se situant à 515,7 millions de F.

Tableau 80 : Concours de la BIRD au GABON de 1976 à 1984

| | 1976 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Total en millions de dollars US | 28,4 | 26,0 | 22,1 | 20,4 | 18,6 | 16,7 | 14,7 | 10 |

Source : Confectionné à partir des données des "bulletins d'Afrique Noire" n°1275 du 6 juin 1985, et n°1528 du 24 janvier 1991.

On constate une diminution continue des prêts de la BIRD sur toute la période.

a) Ce recul de l'APD voue à l'échec tout objectif visant une croissance régulière du volume de type de concours extérieurs. Dans ces conditions; le gestionnaire doit recourir aux eurocrédits.

b) Certains bailleurs de fonds publics, ont de préférences marquées pour tel ou tel secteur économique laissant ainsi de côté des projets importants aux yeux du pays demandeur.

En effet, si théoriquement, le choix des projets appartient à l'emprunteur, celui-ci reste limité dans ses initiatives par les préférences de certains prêteurs notamment les institutions d'aide publique au développement. Il s'agit pour ces institutions d'orienter les investissements vers les secteurs qui leur paraissent prioritaires en fonction de leur vision du développement. Au Cameroun par exemple, la Banque Mondiale semble privilégier le secteur agricole, routier...etc...

De son côté, la CCCE, oriente la concentration de ses concours dans le secteur agricole

Ainsi, le bailleur de fonds détermine ses secteurs d'intervention et évalue les projets y afférents. De façon Générale, les pays donateurs indiquent de manière claire et précise les investissements vers lesquels vont leurs préférences. Au Canada, l'ACDI, institution qui véhicule l'aide gouvernementale, finance exclusivement les projets qui ne requièrent que des biens et services d'origine Canadienne. De même l'Allemagne Fédérale dans sa politique de coopération, à tendance à privilégier trois secteurs de développement : développement rural, protection des ressources naturelles (systèmes écologiques naturels) et énergie (source d'énergie renouvelables : énergie, solaire, éolienne, hydraulique... et source d'énergie traditionnelle : eau, charbon, pétrole).

Aussi les projets hydrauliques occupent-t-ils un rang prioritaire dans l'ensemble des investissements financés sur prêts allemands au Cameroun.

Ce sont là quelques exemples de préférence des bailleurs de fonds. Le poids des prêteurs dans le choix des projets est considérable et n'a de toute évidence que peu de rapport avec le souci de rentabilité financière élevée.

Dans ces conditions, l'appel à d'autres catégories prêteurs s'avère nécessaire.

c) - Les réalisations d'une entreprise installée de longue date dans le pays incitent à lui confier des marchés de travaux sans appel d'offres surtout quand elle consent des facilités de paiement.

- certains investissements, tel l'achat de biens, sont toujours accompagnés de crédits acheteurs. De même, certains besoins financiers ne peuvent être couverts que par un certain nombre de financements précis. C'est le cas des déficits de balance des paiements qu'on ne peut couvrir qu'avec des crédits courts dit de balance de paiements.

Cependant, l'emprunteur, eu égard aux déséquilibres que peut provoquer un service de la dette trop lourd, doit être vigilant et rechercher autant que possible le financement :

- le plus adapté à la nature des investissements : ce serait par exemple une erreur de financer des investissements très peu rentables ou à rentabilité différée, à l'aide des crédits commerciaux.

- aux conditions les plus favorables : les aides concessionnelles dans ce cadre doivent être recherchées au maximum. De la même façon, les financements qui comportent des contraintes ou qui ouvrent la porte à certains abus doivent, dans la mesure du possible, être écartés.

II - Un Cadre Adéquate de Gestion : La Caisse Autonome d'Amortissement

L'organisation de la gestion de la dette extérieure dans les pays de la zone BEAC et même dans la plupart des pays africains en général, n'a pas vraiment pris forme, bien que beaucoup de progrès

aient été accomplis depuis 1982. La panique semée ultérieurement par la crise de la dette, exige la mise en place d'un système d'enregistrement, de l'analyse financière et d'autres techniques de gestion adéquates. La mise en place d'un plan de gestion de la dette commence par la création d'une sous-unité statistique et comptable qui centralise, enregistre et compile toutes les données se rapportant aux transactions portant sur la dette extérieure, depuis la décision de contracter un prêt étranger jusqu'à la liquidation finale du prêt, en passant par les obligations du service de la dette. L'idéal est que cette sous-unité fasse aussi partie de l'autorité compétente qui accorde la permission à l'emprunteur de contracter un prêt étranger. Les autres fonctions de la gestion de la dette à savoir l'analyse financière, l'uniformisation de la rédaction juridique des instruments de crédits, et leur interprétation juridique, les négociations, ne viennent qu'après l'enregistrement et le contrôle. Pour illustrer l'état de la gestion de la dette extérieure dans les pays africains, et le rythme auquel peut se dérouler l'innovation, il est intéressant de noter que dans un grand pays africain qui a déjà connu une crise d'endettement et un bouleversement financier notoire fin 1984/début 1985, des circulaires aux organismes parapublics et aux sociétés d'économie mixte ainsi qu'à d'autres agents économiques chargés de transmettre les décisions gouvernementales pour centraliser le contrôle de la contraction des prêts étrangers et leur consignation, n'ont été émises qu'au début 1982.(1)

La plupart des pays africains ne passaient des dossiers exacts que sur la dette due par le secteur public ou la dette garantie par l'Etat. Toutefois, les données disponibles, quelles qu'elles soient, indiquent que dans un nombre non négligeable de pays africains, les dettes extérieures contractées par le secteur privé atteignent, des proportions supérieures à 25 % de leur dette extérieure globale ; ces chiffres exclus les crédits-fournisseurs à court terme sur lettre de crédit de 90 jours ou moins.(2) Cette situation montre combien les dossiers sont approximatifs même en ce qui concerne l'endettement extérieur global des pays pris individuellement. Lorsqu'on a besoin des données plus complexes concernant les variations du service de la dette, les arriérés, les rééchelonnements etc... sur l'endettement extérieur global, les lacunes de l'aspect le plus élémentaire de la gestion de la dette deviennent évidentes.

1 - voir "nouvelles politiques des emprunts à l'étranger" dans Marchés tropicaux n°2208 le 4 mars 1988, p.565

2 - Les techniques de gestion de la dette extérieure applicables aux pays africains CAEM p.6

D'autres part, même en ce qui concerne la dette publique, on constate une répartition de la fonction de contrôle entre le Ministère des Finances et la Banque Centrale. Généralement, c'est le Ministère des Finances qui prend en premier, l'initiative de contracter un prêt ; dans ces conditions, il a toutes les informations de première main concernant la dette extérieure et les actualise; cependant, il faut l'autorisation de la Banque Centrale pour contracter un prêt et pour assurer le service de la dette, puisqu'elle est le gardien des réserves de change, par conséquent, la banque centrale détient des dossiers contenant des informations de première main sur le service de la dette, ainsi que les arriérés et les rééchelonnements. Les informations enregistrées par chaque partie sont reproduites par l'autre partie, mais les divergences apparaissent pour diverse raisons. Lorsque les tirages effectués à partir d'engagements sur les prêts déjà accordés sont étalés sur une longue période, celui qui détient les informations de première main, en l'occurrence le Ministère des Finances, possède des informations concernant les dates exactes de retrait, tandis que celui qui a repris les informations n'a que le calendrier initial des retraits qui comporte parfois des dates et des montants très différents des dates et montants réels. De même, pour le service, les données de l'institution qui détient les informations de première main (en l'occurrence la banque centrale) peuvent différer des données de celui qui a enregistré les informations de seconde main, parce que si les recettes en monnaie locale ont été stérilisées, les dates de paiement réelles des frais de service peuvent différer des dates initialement prévues, c'est-à-dire lorsque les arriérés s'accroissent.

Une fois qu'on reconnaît qu'un système de contrôle complet de la dette nécessite des données de première main, fournies partiellement par chacune des deux institutions qui enregistrent les données, on se rend compte qu'il est impossible de gérer la dette si on ne centralise pas les fonctions de contrôle et d'enregistrement. Or pendant de longues années, la plupart des pays africains ont vu leur gestion de la dette organisée selon une répartition des fonctions entre le ministère des Finances et la Banque Centrale, comme nous l'avons vu plus haut. Ce n'est qu'il y a quelques années que les pays de la zone franc ont institué les caisses autonomes d'amortissement pour gérer leur dette publique nationale et extérieure.

A - La Caisse Autonome d'Amortissement

Chez la plupart d'emprunteur, les problèmes constatés sont dus pour quelques-uns au retard dans le paiement. Ceci à cause de la

superposition de deux organes impliqués dans la gestion de la dette. Si ces retards, qui entraînent des charges supplémentaires aux débiteurs et ternissent même quelquefois l'image de marque de ce dernier étaient dus à des manques de fonds, cela se comprendrait, car on se trouverait devant un problème réel. Comme on l'a vu, ces retards sont dus à la mauvaise organisation et aux lenteurs administratives. Ces administrations ont en effet leurs procédures et méthodes de fonctionnement qui, si elles ne sont pas aménagées, restent malheureusement inadaptées aux exigences d'une gestion efficace de la dette.

Dans le but de satisfaire l'exigence de la ponctualité, l'emprunteur, doit instituer des structures de gestion appropriées telles que les Caisses Autonomes d'Amortissement (CAA) dont le modèle se trouve dans bon nombre de pays africains francophones(1)

Au Cameroun, la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) a vu le jour en Août 1985(2). Mais elle n'est devenue opérationnelle qu'en janvier 1990. Elle vise notamment à élargir les fonctions de la direction de la dette publique du Ministère des Finances. Cette direction était chargée de tenir les comptes de la dette publique intérieure et extérieure et de suivre les décaissements et les paiements au titre du service de la dette. La transformation de la direction en CAA, permet à celle-ci de bénéficier d'une vaste autonomie en matière de gestion de la dette globale, notamment, dans la mesure où elle a son propre budget en tant qu'établissement public autonome(3). Cette CAA est financée par des ressources

1 - L'exemple type de ces pays francophones est la Côte-d'Ivoire. Dans ce pays, la CAA se compose de deux services distincts : le service de gestion de la dette publique et le service de gestion des dépôts. Le service de dépôt fonctionne comme une institution financière qui accepte des dépôts et consent des prêts. Dans le cadre de l'administration centrale, la CAA remplit trois fonctions principales. La première est la gestion de la dette dont l'Etat Ivoirien est directement responsable, à l'exception des avances de la Banque Centrale dont bénéficie le Trésor. Sa deuxième fonction consiste à exécuter la fraction du budget d'investissement qui est financée au moyen d'emprunts extérieurs. Sa troisième fonction est de prêter aux entreprises publiques et aux organismes publics. Le produit de ses emprunts qui sont garantis par l'Etat. Pour plus de détail voir : "Analyse et programmation financières : application à la Côte d'Ivoire" Institut du FMI p.p 121 et 122.

2 - Elle a été créée par le décret n° 85/1176 du 28 août 1985 (voir Jeune Afrique Bis n°1611 du 13 au 19 novembre 1991).

3 - la loi des finances a arrêté son capital à 5 milliards de FCFA. Pour son financement quotidien, la CAA bénéficie d'une allocation budgétaire de l'Etat. Le service de la dette est assuré grâce à une dotation budgétaire arrêtée par la loi des finances (source idem à la précédente)

d'origine multiple : dotations publiques en capital, allocations budgétaires, prélèvements autorisés, produits des emprunts publics, fonds déposés par le Trésor, produit des placements et, enfin, produit et recettes divers. La CAA a entre autres objectifs d'effectuer les paiements du service de la dette, d'élaborer une stratégie d'emprunt de l'Etat et de réaliser d'autres études pertinentes notamment en ce qui concerne les garanties d'emprunt accordées par l'Etat. Le fonctionnement de la CAA s'articule autour des organes suivants :

- le conseil d'administration, qui a les pouvoirs les plus étendus sur la gestion et l'administration de la caisse ;
- la direction générale, qui a la responsabilité de la gestion quotidienne, gestion qui se fait dans le respect des orientations et directives données par le conseil d'administration ;
- deux censeurs qui assurent permanentement le contrôle de la gestion financière de la CAA. On peut noter comme principales activités de la CAA, la participation aux négociations de toutes conventions de financement et son intervention lors des opérations au moment de leur entrée en vigueur ; elle assure par ailleurs la mise en place de tous les fonds d'emprunts extérieurs, étudie les demandes d'aval de l'Etat et assure le service de la dette publique. Elle effectue notamment des études prospectives sur l'endettement de l'Etat. A ce titre, elle fournit au gouvernement, les éléments qui lui permettent d'élaborer la politique d'endettement. Elle est appelée à participer activement au marché monétaire et au marché financier. Elle est chargée enfin d'émettre des emprunts publics. Quels sont les bénéfices de l'institution d'une CAA dans un pays ?

B - Les Avantages de la Caisse Autonome d'Investissement (CAA)

Comme on l'a vu, les CAA créées pour gérer les dettes publiques, jouissent d'une autonomie financière. Elles sont généralement bien accueillies par la communauté financière internationale. Elle représente pour celle-ci, une rupture avec les procédures administratives, en offrant en même temps aux prêteurs une garantie supplémentaire que les ressources destinées aux remboursements de la dette, en raison de leur caractère autonome, sont à l'abri des problèmes de trésorerie que peut connaître le Trésor du pays emprunteur. Tout cela donne confiance aux bailleurs de fonds et peut permettre de drainer le maximum de capitaux vers le pays.

La mise en place d'une structure autonome de gestion a un autre avantage, qui est celui de désigner pour les prêteurs un interlocuteur unique et pour les emprunteurs d'avoir un seul négociateur et une institution spécialisée dans le recensement et la publication des données relatives à la dette.

Un pays qui érige pour la gestion de sa dette, des organismes du type Caisse Autonome d'amortissement se donne plus de chance d'éviter dans le cadre des remboursements, des retards préjudiciables, consolide son crédit à l'extérieur, ouvre la porte à un afflux de capitaux et même contribue à baisser les marges bénéficiaires des prêteurs(1). Dans ce contexte, on atteint deux objectifs à savoir : maximiser la quantité de flux de capitaux en direction du pays nécessiteux et minimiser les charges de la dette. En ce qui concerne le deuxième objectif, un autre élément entre en jeu : la compétence des gestionnaires. C'est grâce à leurs initiatives qui sont facilitées par la souplesse de fonctionnement de la CAA, qui évitent les hésitations et les retards. C'est encore leur compétence dans les négociations des crédits privés qui favorise la signature de prêts à des conditions favorables pour l'emprunteur.

III - La négociation des Prêts

La fonction de négociation est une fonction capitale de la gestion de la dette extérieure. Les techniques impliquées dans ce domaine s'inspirent des opinions tant économiques que Juridiques. Ainsi, les spécialistes de négociation de prêts doivent recevoir

une formation spécialisée dans les règlements régissant les clubs de Paris et de Londres et les complexités du système financier international. La minute des préparatifs qui précèdent les négociations véritables est souvent plus importante que le processus de négociation lui-même, mais quelquefois, cette minute n'est pas perçue réellement par le partenaire parce que les compétences en matière de marchandage sont insuffisants.(2) Dans ces conditions l'on doit disposer des négociateurs avertis et

1 - Selon P.A Wellion, les bas "spreads" qui sont réclamés à la côte d'Ivoire sont dus à la mise en place dans ce pays d'une CAA qui publie à l'usage des bailleurs de fonds des statistiques bien présentées.

2 - CAEM : techniques de gestion de la dette extérieure applicables aux pays africains P.6

rompus en matière de marchandage. Mais sur quels points doivent porter les négociations pour éviter au pays des charges excessives? A notre avis, les négociateurs des prêts doivent accentuer leurs marchandages sur au moins deux points : les conditions draconiennes des prêts et le choix de la monnaie de remboursement.

A - Les Conditions des Prêts

La maximisation de la rémunération est la tendance naturelle des banques privées. Si les institutions d'aides publiques au développement, qui reçoivent des subventions des Etats fixent des taux d'intérêt bas, afin d'alléger le fardeau de la dette des pays emprunteurs, il n'en est pas de même des établissements de crédit, le taux d'intérêt en ce qui les concerne comprennent toujours deux éléments : le coût de refinancement et la marge bénéficiaire.

Le coût de refinancement : Les banques privées ou euro-banques recourent à l'euro-marché monétaire pour refinancer les prêts qu'elles font. Du fait de ce recours, elle supporte un coût qui varie avec la période de refinancement choisie, allant d'un à 12 mois. Généralement, la période de 3 à 6 mois est fréquente. Les banques prêteuses se procurent des capitaux à un certain prix qu'elle repercutent ensuite intégralement sur l'emprunteur.

Ce mécanisme de repercussion ne concerne pas que les banques privées. En effet, certaines institutions d'aide publique au développement le pratiquent aussi. C'est le cas de la Caisse Centrale de Coopération Economique avec les prêts de "deuxième guichet" qui sont assortis de taux d'intérêt flottant reflétant le coût de l'argent que cette institution obtient sur le marché financier. La Banque Mondiale dans ce domaine, ajuste toujours les taux d'intérêt des prêts qu'elle octroie au coût moyen de ses ressources.

La deuxième composante du taux d'intérêt appliqué par les banques internationales est leur marge.

La marge bénéficiaire : C'est la principale rémunération du bailleur de fonds. Elle représente la composante fixe du taux d'intérêt. La tendance naturelle des banques prêteuses est de fixer cette marge à un niveau suffisamment haut pour maximiser leurs gains. Elle est d'autant plus forte que les présomptions d'insolvabilité pèsent sur l'emprunteur. Les banques adoptent le même comportement à l'égard des pays qui empruntent pour la première fois. Il en est de même pour ceux qui sont peu connus sur le marché

B - Le Choix de la Monnaie

En règle générale, l'emprunteur rembourse les prêts qu'il a contractés dans la monnaie dans lesquelles lesdits prêts sont libellés. Seuls les contrats de la Banque Mondiale font exception. En effet, dans les contrats de prêts de cet organisme, le dollar n'est pas nécessairement (obligatoirement) la monnaie de remboursement ; il joue le rôle de monnaie de référence ou d'unité de compte comme dans les conventions de financement de la BAD. De même, les contrats de prêts avec des "clauses multidevises"(1) constitue une autre dérogation à cette règle Générale. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de la règle générale ou des exceptions, les remboursements des prêts se font dans une devise étrangère. La contre-valeur en monnaie locale du montant en devises étrangères à transférer varie avec l'évolution du cours de change de la devise de paiement ; ce qui signifie qu'un risque de change pèse sur tout paiement extérieur en monnaie étrangère. Cela est dû à l'incertitude qui caractérise l'évolution des taux de change des monnaies et cette situation est devenue fréquente avec la généralisation des systèmes de flottements des monnaies. Cette variation des taux a des effets qu'on peut appréhender au niveau de la balance commerciale et de la balance des capitaux.

1 - Ces dispositions contractuelles, permettent à l'emprunteur de demander le tirage dans la monnaie de son choix qui peut être autre que la devise dans laquelle est libellée le prêt. L'emprunteur a la facilité de modifier la monnaie du prêt à n'importe quelle date de reconduction. Les taux de change flottants fournissent une incitation à le faire parce que la dette de l'emprunteur est indiquée en fonction du montant initial du prêt dans la monnaie initiale. Comme exemple, prenons un crédit de 10 millions de dollars, en euro-dollars, l'emprunteur peut décider que le dollar augmente par rapport au franc Suisse. Si l'emprunteur exerce l'option multidevise, une transaction aura lieu sur le papier, au terme de laquelle l'emprunteur rembourse le prêt en dollars et reçoit l'équivalent en francs. L'argent ne change pas de mains. Si le taux de change est \$1 = FS3, l'emprunteur reçoit à la place un engagement à payer 30 millions de francs Suisse. A ce stade, si une modification sensible des taux de change s'est produite, le contrat exige souvent de l'emprunteur qu'il rembourse le prêt dans la nouvelle monnaie et reçoive à la place le nouvel équivalent du montant initial de la monnaie initiale. Si le dollar s'est apprécié par rapport au franc de sorte que \$1 = FS3,5, l'emprunteur devra rembourser les 30 millions de francs suisse et recevra 35 millions de francs suisse comme nouvel équivalent des 10 millions de dollars, réalisant ainsi un gain de 5 millions de francs suisse. Si par contre le dollar se déprécie par rapport au franc suisse, l'emprunteur perdra une somme importante.

Les clauses multidevises comportent différents éléments variables. Généralement l'emprunteur a le droit de demander un changement de monnaie, tandis que les prêteurs ou leurs agents ont la facilité de repousser cette demande, en particulier si l'autre euro-monnaie n'est pas disponible en quantité suffisante.

Pour plus de détails, voir WELLOMS (A.) "les emprunts des pays en développement sur le marché des euro-dollars" p.103 et suivantes.

En effet, on peut assimiler les changements des cours des monnaies, dans leurs effets, aux variations des prix des biens échangés.

Ainsi, la dépréciation d'une monnaie(1), entraîne une baisse des prix des biens vendus à l'extérieur. Il s'en suit comme conséquence immédiate, une augmentation du volume des biens exportés, ceci en cas de production suffisante. D'autre part, la dépréciation fait élever le prix des biens importés. Le renchérissement des coûts influence le volume des exportations.

L'appréciation des monnaies quant à elle produit des phénomènes contraires à ceux décrits précédemment ceteris paribus. Naturellement, les fluctuations des volumes des échanges touchent la balance des paiements qui enregistre selon les cas des effets favorables ou défavorables. Par ailleurs, les perspectives d'un gain de change poussent les détenteurs des capitaux à les conserver dans les monnaies fortes, c'est-à-dire à les placer dans les pays ayant des monnaies dont les tendances sont à l'appréciation. Une élévation du cours de la monnaie provoque un afflux de capitaux qui exerce des effets favorables sur la balance des paiements. Par contre, une monnaie faible provoque ou favorise l'évasion des capitaux.

Toutes les variations de monnaies, surtout leurs différents effets se reflètent sur la balance des paiements. En particulier, lorsque les contrats sont libellés en devises fortes, on enregistre une perte de change. Cette dernière amenuise les ressources et contribue ainsi à la dégradation de la balance des paiements du pays concerné. Elle aggrave l'effet de ponction qu'un paiement à l'extérieur en monnaie étrangère exerce sur le stock de devises. Ceci montre l'importance du choix des monnaies dans les engagements que prennent les emprunteurs.

Mais, dans un système de flottement généralisé des monnaies, il est difficile de prévoir avec exactitude les variations des cours de devises. Dans ces conditions, on peut se demander quels sont les moyens dont disposent le gestionnaire de la dette pour minimiser le risque de change et réduire l'évolution des taux d'intérêt dont les hausses grossissent le service de la dette ?

1 - le dépréciation d'une monnaie : ou dévalorisation

* baisse de pouvoir d'achat intérieur d'une monnaie ex : en période d'inflation, le franc se déprécie ; il faut en fournir de plus en plus pour acquérir la même baguette de pain.

* baisse du rapport entre une monnaie et les autres sur le marché des changes flottants.

2e appréciation d'une monnaie ou valorisation

augmentation du rapport entre cette monnaie et les autres sur le marché des changes.

IV - Les Politiques pour Eviter le Risque de Change et Stabiliser les Taux d'Intérêt

A - La Variabilité des Taux d'Intérêt et de Change comme Source de Déséquilibre

Le schéma théorique de transmission des capitaux aux fins de développement ne semble pas avoir suffisamment pris en compte la nature monétaire de l'endettement. Et pourtant, le développement des euro-marchés et la prolifération des places financières, fournissant les capitaux à taux flottant devaient ouvrir les yeux sur cette nécessité. De même, comment n'a-t-il pas pu s'émouvoir plus énergiquement devant la montée du dollar dans le panier des euro-monnaies ? Ne paraissait-il pas évident qu'un système reposant sur des taux de change variables et sur une ou des monnaies fortes devait tôt ou tard entraîner des difficultés pour les débiteurs ? Il aura fallu la récente hausse des taux d'intérêt sur les marchés et la forte appréciation du dollar pour provoquer un choc. C'est en effet l'extraordinaire gonflement du service de la dette dans les années 80 qui a ouvert les yeux réellement sur la nécessité :

- d'intégrer certains éléments à l'approche théorique ;
- et de procéder à des aménagements pour le futur. Le problème posé est celui concernant les taux de change et les taux d'intérêt. Ce sont deux facteurs, comme on le verra, qui en période de hausse peuvent élever dans des proportions incontrôlables, le service de la dette et mettre les emprunteurs dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.

1 - Le Taux d'Intérêt

C'est le prix du service que le donneur de fonds rend à l'emprunteur en lui procurant des moyens financiers. Le "loyer" global de l'argent ainsi prêté est représenté par la masse des intérêts payés au bailleur de fonds.

Si nous désignons par i le taux d'intérêt appliqué à un encours (E), la masse des intérêts (M_i) payée au cours d'une année est : $M_i = iE$

De cette expression, il ressort que les variables dont dépend l'importance des charges qui incombent à l'emprunteur, au titre des intérêts, sont l'encours et le taux d'intérêt. L'encours de la dette, comme nous l'avons vu précédemment, est un facteur grossissant des charges. Non seulement, il donne lieu, quand il est élevé, à des échéances en capital lourdes mais, aussi et dans le cas considéré ici, contribue par son importance à grossir le volume des

intérêts payés. C'est pourquoi, généralement, dans les soucis d'alléger les charges de la dette, les emprunteurs à partir d'un certain niveau d'encours, procédant à une limitation de l'endettement.

Supposons qu'intervienne cette limitation, et que l'encours ne progresse plus ou progresse très faiblement, il reste encore le taux d'intérêt comme variables qui influe sur le volume des intérêts. Dans l'hypothèse toujours d'un encours stabilisé par des mesures de limitations du recours à l'endettement extérieur, le taux d'intérêt demeure l'unique facteur responsable de l'évolution en hausse de la masse des intérêts. Comment se présente ce facteur déterminant ?

Dans son expression courante, le taux d'intérêt se présente sous deux formes : le taux fixe et le taux flottant.

Le taux d'intérêt est dit fixe, s'il demeure constant pendant toute la durée du prêt.(1) Ce genre de taux se rencontre dans les aides publiques au développement comme nous l'avons vu dans la première partie.

Le taux d'intérêt variable (ou flottant) quant à lui est un taux qui est recalculé périodiquement (par exemple tous les six mois).(2) Un taux flottant est composé d'un taux de référence tel que le taux à 6 mois offert sur le marché interbancaire de Londres), additionnée d'une marge. Ces taux variables se rencontrent dans la plupart des euro-crédits. Les prêts assortis de ce genre de taux, constituent généralement une part importante du porte-feuille des crédits gérés par beaucoup d'emprunteurs(3). Ils exposent ces derniers aux variations du marché. Une hausse brutale de ce dernier met l'emprunteur subitement en face d'une nouvelle charge non prévue. Aperçu de cette manière, le taux d'intérêt dans une politique de minimisation du coût de l'emprunt doit être surveillé par le pays bénéficiaire des prêts extérieurs. Toute élévation de ce taux, accroît les charges de l'emprunteur et constitue une majoration des sommes que celui-ci doit prélever sur ses ressources intérieures pour s'acquitter de sa dette. Par quels mécanismes le gestionnaire de la dette peut-il stabiliser l'évolution erratique des taux d'intérêt dont les hausses grossissent le service de la dette ? Cette question trouvera sa réponse dans les développements ultérieurs. Devant l'alourdissement du fardeau de

1 - Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1985 p.X

2 - Banque Mondiale op cit p.X

3 - C'est le cas par exemple des pays de la zone (Congo, Gabon) qui sont considérés comme des débiteurs privés.

la dette des PED en général, suite à la dégradation de la situation actuelle, le problème d'instabilité des taux d'intérêt et de change est apparu comme une donnée à ne pas négliger. C'est ainsi que des voix se sont élevées pour critiquer l'approche théorique de l'endettement. Des auteurs comme J.M Rousseau n'ont pas hésité en effet à proclamer(1) qu'il faut "développer une approche théorique de l'endettement qui cherche à vérifier de nouveaux éléments en élaborant le cadre théorique d'une économie d'endettement permanent". Le postulat d'un régime d'endettement permanent, ajoute J.M Rousseau, "ne saurait esquiver le problème de l'incertitude"(2).

La délicatesse du problème réside certainement ici. D'ailleurs Rousseau lui-même reconnaît les difficultés du développement de l'analyse théorique. Mais doit-on se satisfaire des imperfections à cause de la rudesse de la tâche ? J.M Rousseau pense quant à lui, que la complexité de l'analyse est "le prix qu'il convient de payer pour rendre la théorie opérationnelle"(3).

La nécessité, sans aucun doute, paraît évidente au regard des récents événements qu'ont fait apparaître un niveau élevé du service de la dette face à des tirages en régression. Le relèvement des charges de la dette dépendent ainsi plus des taux de change et d'intérêt, que de l'importance de l'encours. C'est donc à juste titre que J.M Rousseau a pu écrire que les "cours de change et les taux d'intérêt... présentent une variabilité dont il paraît nécessaire de tenir compte". Mais comment procéder à cette prise en compte ? C'est la question qu'il faut se poser. Plusieurs esquisses de solution ont été conçues ; certaines sont devenues des pratiques courantes.

En effet, les difficultés de paiement du service de la dette ne sont pas des problèmes aux conséquences isolées. Celles-ci affectent aussi bien la situation des débiteurs que le marché financier dans son ensemble. La rupture du système financier qui a failli se produire en 1982 et la crise d'endettement qui s'en est suivie, sont des exemples patents. Mais comme il a été dit, les facteurs à la base des problèmes de la dette, sont notamment le taux de change et le taux d'intérêt qui dans leur mouvement de hausse élèvent le service de la dette. C'est donc vers deux éléments à savoir, le taux de change et le taux d'intérêt que doivent s'orienter les techniques à mettre en oeuvre pour contrecarrer leurs fluctuations.

1 - J.M Rousseau : Risque croissant et comportement bancaire in "la crise de l'endettement international acte II Economica" de H Bourginat et J. Mistral P.159

2 - J.M Rousseau op cit.

3 - (J.M.) op cit p180

4 - J.M. Rousseau op cit. p.160

B - Les Mécanismes pour Stabiliser le Taux d'Intérêt

Ces dernières années, l'extension et la vigueur des euro-marchés ont été telles que, la plupart des crédits contractés par les PED, sont assortis de taux d'intérêt flottants. Quand on se rappelle également de la flambée de ces taux en 1981 avec ce que cela a comporté comme perte pour l'emprunteur, il est difficile de résister à la tentation de se poser la question suivante : que faut-il faire pour éviter de grand risque au débiteur ?

Il existe certainement la solution de diminution des taux d'intérêt. Des pays courageux, on le sait, l'ont proposée. Il existe également la technique de "swap" des taux d'intérêt que nous allons maintenant développer.

1 - La Technique du "swap"

Avant de voir comment est-ce on peut se débarrasser des éléments fluctuants au niveau du taux d'intérêt par la technique du "swap", il convient de préciser dans un premier temps ledit concept et son mécanisme.

a) Définition du "swap"

D'après Noël Gauthieu, "dans sa définition la plus générale et la plus courante, le swap est une transaction pour laquelle un opérateur échange une dette ayant certaines caractéristiques avec une autre dette ayant des caractéristiques différentes. Les contreparties doivent bien sûr avoir des objectifs opposés ; elles peuvent faire porter l'échange soit sur le taux d'intérêt soit sur la devise initiale, soit encore sur les deux paramètres à la fois"(1).

On distingue deux grandes catégories de swap : le swap de taux d'intérêt et le swap de devises.

* Le swap de taux d'intérêt est un échange entre deux contreparties, concernant le paiement des intérêts de deux dettes différentes, généralement libellées dans la monnaie, sans échanger les dettes correspondantes. Le swap de taux d'intérêt est équivalent pour chaque contre partie, à un prêt et à un emprunt croisés

1 - Depallens (G.) et Jobard (J.P.) Gestion financière de l'entreprise 9e édition Sirey p.100

dans la même devise, pour un même montant, sur la même durée, mais pour des conditions de taux différentes. Les montants empruntés étant les mêmes, il ne seront pas échangés. Le contrat de swap engage seulement les contreparties à se payer réciproquement des intérêts sur une base de taux et sur une périodicité convenue à l'avance.

Le swap de taux d'intérêt est une opération par laquelle deux ou plusieurs contre parties échangent les charges financières de leur endettement :

- soit dans la même monnaie avec des caractéristiques de taux différents, taux fixe ou taux variable,
- soit dans deux monnaies avec ou non les mêmes caractéristiques.

On est en présence d'un tableau à double entrée : Monnaie A ou monnaie B en ligne, taux fixe ou taux variable en colonne.

| | Taux fixe | Taux variable |
|-----------|-----------|---------------|
| monnaie A | A1 | A2 |
| monnaie B | B1 | B2 |

Plusieurs combinaisons sont possibles ; elles correspondent aux cinq catégories principalement réalisées :

- 1) échange d'une dette à taux variable contre une dette à taux fixe dans la même devise (A1 contre A2) ;
- 2) échange d'une dette à taux variable contre une dette à taux variable différente dans la même devise (A2) ;
- 3) échange d'une dette à taux variable dans une devise contre une dette à taux variable dans une devise différente (A2 contre B2) ;
- 4) échange d'une dette à taux fixe dans une devise contre une dette à taux fixe dans une devise différente (A1 contre B1) ;
- 5) échange d'une dette à taux fixe dans une devise contre une dette à taux variable dans une devise différente (A1 contre B2)(1)

Quels sont les mécanismes d'un swap ?

1 - Pour illustrer ces cinq catégories de swap on peut se reporter à : Paget (B.) - "la gestion de taux d'intérêt: le swap comme outil de gestion du passif des entreprises", revue banque n°461, mai 1986, p.473

b - Les mécanismes de swap

Raisonnons à partir de l'exemple proposé dans le livre blanc de la commission bancaire "nouveau instruments financiers et le risque bancaire", publié en mars 1987.(1)

Une banque B trouve à emprunter à taux fixe à 11 % et à taux variable en fonction du Libor.

Une société A trouve à emprunter à taux fixe à 13 % et à taux variable Libor + 1,25 %.

La banque B souhaite emprunter à taux variable à de meilleurs conditions ; la société A souhaite emprunter à taux fixe, mais également à de meilleurs conditions..

Il existe donc une différence dans les conditions d'accès au marché de la banque et de l'entreprise, dans les deux cas défavorables à l'entreprise A.

| | Banque B | Société A | Ecart |
|---------------|----------|----------------|--------|
| taux fixe | 11 % | 13 % | 2 % |
| taux variable | Libor | Libor + 1,25 % | 1,25 % |
| Différentiel | | | 0,75 % |

Dans une première phase, la banque B emprunte à taux fixe à 11 % ; la société A emprunte à taux variable à Libor + 1,25 %.

La banque B et la société A passent alors les conventions suivantes :

a) la banque B

- verse à la société A le Libor + 1,25 %,
- reçoit de la société A un taux fixe de 12,75 % ;

b) la société A

- verse à la banque B 12,75 %,
- reçoit de la banque B Libor + 1,25 %.

1 - cf. par exemple : Revue banque n°472, mai 1987, p.456

Examinons la situation des deux contreparties.

| | Banque B | Société A |
|---------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Versement(-) | -(Libor + 1,25 %) - 11 % | - 12,75 % -(Libor + 1,25 %) |
| Réception (+) | 12,75 % | Libor +1,25 % |
| Solde | -(Libor - 0,50 %) | -12,75 |

En définitive, la banque B réalise une économie de 0,50 % sur le taux variable du Libor, puisqu'elle paie Libor - 0,50 % au lieu de Libor ; la société B paie un taux fixe de 12,75 % au lieu de 13% soit une économie de 25 %. Il en résulte une économie globale de 0,75 % correspondant au différentiel constaté entre les écarts de conditions obtenus par la banque B et la société A sur les taux fixes et taux variables.

Comme le font remarquer les rédacteurs du livre blanc : " cette opération a été rendue possible parce que la différence entre les conditions appliquées à A et B sur le marché des taux fixes (2 points) est supérieure à celle appliquée sur le marché des taux variables (1,25). Ceci tient à ce que le marché des taux fixes est plus risqué".

b) Le swap de devise : il consiste à réaliser de façon liée, une opération de change au comptant, une opération de change à terme et le paiement d'intérêts entre les contreparties sur une base de taux et sur une périodicité convenue à l'avance.

Le swap de devise est donc équivalent à un prêt et un emprunt croisé dans deux devises différentes, pour une même durée, sur des montants équivalents au cours comptant du jour de la mise en place. Pour éviter la mise en place du prêt ou de l'emprunt, l'échange de principal à l'origine et à l'échéance se fait par une opération de change au comptant et une opération de change à terme.(1)

115 - Nicholas Wapler dans "les changes, cambisme et trésorerie devise", Dalloz gestion pratique, paris 1981, en donnait la définition suivante (p.31) : "un swap est un accord conclu avec une contrepartie d'échanger une monnaie contre une autre à la date du comptant à un cours défini, avec promesse de faire l'opération de change dans le sens opposé à une date ultérieure, à un cours également défini".

2 - L'Utilisation des Swaps par les Pays Emprunteurs

Si les dette que gère un pays étaient toutes assorties de taux d'intérêt fixe, leur gestion et partant les prévisions à faire seraient facilitées. Dans cet optique, le gestionnaire devrait rechercher les crédits à taux fixes. Supposons que cet objectif soit atteint. Peut-il permettre de couvrir les besoins de nos pays? L'observation de l'évolution des A.P.D à ces pays, qui sont des prêts à taux d'intérêt fixes et qui sont en diminution ces dernières années, et les besoins de nos pays en capitaux, nous amène à répondre par la négative. On en vient même à considérer comme indispensable le recours aux crédits des banques privées pour satisfaire le désir de ces pays, c'est-à-dire à des prêts assortis de taux d'intérêt variables. C'est ainsi que ces dernières années" la plupart des capitaux étrangers apportés aux pays en développement sont libellés en dollars et assortis de taux d'intérêt flottant".

Si l'encours de la dette comporte des crédits à taux d'intérêt flottants, le gestionnaire ne peut plus faire des prévisions exactes. Eu égard à l'incidence du taux d'intérêt sur le niveau du service de la dette, en cas de hausse des taux variables, le gestionnaire de la dette peut se trouver confronté à des perturbations, voire à des déséquilibres générateurs de crise. Comment peut-il éviter de tel inconvénients? Il a à sa disposition le mécanisme de "swap" qu'il peut en mettre en oeuvre au niveau du taux d'intérêt pour se débarrasser des éléments fluctuants. Il peut utiliser deux types de "swap" : le système des taux d'intérêt croisés et le swap des monnaies et des taux d'intérêt.

a) Le Système des "taux d'intérêt croisés" : appelé encore "interest rate swap" est un mécanisme comme nous l'avons vu qui permet d'échanger des taux d'intérêt variables contre des taux d'intérêt fixes. La réalisation d'une telle opération suppose qu'il y ait au moins deux débiteurs (emprunteurs) et une ^{banque} entremetteuse. Des deux emprunteurs, l'un doit détenir des prêts à taux flottants et l'autre des crédits à taux fixes. L'emprunteur qui possède des emprunts à taux variables, pour se mettre à l'abri des phénomènes de hausse imprévue des taux d'intérêt, peut désirer des crédits à taux fixes. Il faut que l'autre emprunteur cherche à obtenir des prêts assortis de taux d'intérêt flottants. Le premier échange des taux fixes contre des taux variables. Le second cède au premier ses emprunts assortis de taux variables pour lui prendre des crédits à taux fixes. Ces opérations se réalisent sous l'égide d'une banque entremetteuse. Celles-ci, pour ce qui est des taux flottants,

peuvent s'avérer rentables pour les bons spéculateurs. De même la détention d'un porte feuille de crédits à taux fixes peut éviter des charges imprévues au gestionnaire tenu par une rigueur budgétaire. Les résultats attendus du "swap financing" (1) peuvent se réaliser et contribuer ainsi à éviter des problèmes d'alourdissement du service de la dette.

Mais cependant, un problème resterait à résoudre celui du coût de cette opération. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, la réalisation de techniques financières, est subordonnée à l'intermédiation d'une banque dont les services doivent être rémunérés. Le gestionnaire doit prendre en compte le coût de réalisation du "swap financing" et le comparer aux gains qu'il peut obtenir. Dans ces conditions, la comparaison des offres des banques spécialisées dans ces opérations est nécessaire afin de choisir les meilleurs services et les moins coûteux.

Si les conditions sont réunies et si les décisions de déclenchement des procédures sont prises à temps, l'emprunteur qui utilise le "swap" peut obtenir un allègement du service de la dette.

Etant donné que ces dernières années, une bonne partie de capitaux octroyés aux PED sont libellés en dollars et assortis de taux d'intérêt variables et compte tenu du fait que ces deux caractéristiques ont leurs inconvénients, le gestionnaire de la dette doit renforcer la protection contre les fluctuations de ces deux variables. Ainsi il peut combiner les deux mécanismes suivants : le "currency swap" (2) et "l'interest rate swap".

b) Le "swap" des monnaies et des taux d'intérêt

Dans le double objectif d'obtenir des gains de change ou du moins d'éviter des pertes et de se mettre à l'abri des augmentations d'intérêts, le gestionnaire de la dette peut "croiser" à la fois les monnaies d'une part et les taux d'intérêt d'autre part. Par cette combinaison, on veut éviter le risque de change et les hausses de taux d'intérêt et avoir la gestion la moins chaotique et la plus légère possible en coûts.

1 - Le swap financing est l'ensemble des mécanismes financiers fondés sur l'échange des taux d'intérêt et de monnaies

2 - Pour la description de ce mécanisme, voir "supra, les politiques de minimisation de risque de change"

Il importe de souligner que cette opération n'est réalisable que si les prévisions des gestionnaires sont exactes. En effet, si un tel mécanisme est mis en oeuvre sur la base des estimations et des projections erronées, cela peut conduire à des résultats contraires à ceux attendus. Par contre, un suivi régulier du marché financier international et de l'économie mondiale, peut permettre une bonne orientation dans ce domaine.

C - Les Mécanismes pour Eviter les Risques de Change

Le risque de change, risque que fait courir à tout propriétaire de biens évalué en monnaie étrangère le cours ultérieur de ces devises(1), peut être évité en utilisant plusieurs techniques notamment : l'achat à terme des devises, la dispersion du risque de change, la réduction des conversions et le swap des monnaies.

1 - L'Achat à Terme des Devises

Tout contrat de prêt extérieur étant entaché de risque de change, l'emprunteur n'a pas la possibilité de prévoir un budget ferme. Ce risque rend difficile la détermination des montants à inscrire. La rigueur d'exécution budgétaire que cherche la plupart des Etats, ne peut plus être atteinte dans ces conditions ; la contre valeur en monnaie locale de l'échéance en devises pouvant varier à tout moment avec la fluctuation des taux de change.

Pour être sûr de payer l'échéance extérieure sans modification du montant à prévoir au budget, il est possible d'acheter à terme les devises qui seront nécessaires au paiement. Ce mécanisme qui permet d'être à l'abri des fluctuations futures des taux de change, est un pari sur l'avenir. En effet, si une hausse du cours de paiement se produit une fois intervenu l'achat des devises, l'opération est rentable pour avoir évité une perte de change. Par contre, l'achat à terme donne lieu à un manque à gagner dans le cas d'une baisse des taux de change une fois les devises achetées.

De ce qui précède, il ressort que pour faire fonctionner un tel mécanisme, le gestionnaire doit avoir une bonne connaissance des marchés et savoir prévoir l'évolution du cours de la monnaie de paiement.

Un autre moyen s'offre au gestionnaire pour minimiser les pertes de change, c'est celui de disperser le risque de change en jouant sur plusieurs monnaies.

1 - Despallens (G.) et J.P. Jobard "Gestion financière de l'entreprise" 9è éd. Sirey op cit.

2 - La Dispersion du Risque de Change

Lorsque le gestionnaire concentre les différentes opérations en une seule devise, les conséquences sont lourdes. En effet, en cas de hausse de la monnaie de paiement, la perte peut être lourde et ce d'autant plus que le service de la dette à payer est élevé. Pour éviter une telle catastrophe et partant du fait que les monnaies n'évoluent pas toutes dans le même sens, il est conseillé d'emprunter dans plusieurs devises au fur et à mesure que l'encours grossit. On peut espérer ainsi, que les hausses de certaines monnaies seront compensées par les baisses d'autres. En dispersant les risques de change, le gestionnaire amoindrit le choc.

La même règle de conduite peut être suivie quant à ce qui concerne les achats à terme. En effectuant des achats anticipés en plusieurs monnaies et en fonction des paiements qui seront à faire, il ouvre la porte aux compensations entre pertes et gains de change résultant des fluctuations.

Ainsi, un bon choix de monnaie basé sur une appréciation assez correcte de l'évolution des taux de change peut faire éviter des pertes. Les résultats peuvent encore être améliorés en répartissant le risque de change par l'élargissement de la gamme des devises dans les opérations d'emprunt et d'achat à terme.

La CAMSUCO a bénéficié d'un consortium de prêts internationaux libellés en dollars, mais malheureusement la partie camerounaise n'avait pas suffisamment évalué le risque de change. Les conséquences ont été très lourdes.

3 - La Réduction des conversions

L'origine du risque de change se trouve dans les conversions de la monnaie locale en devises étrangères et réciproquement. On peut ainsi concevoir que toutes les initiatives tendant à réduire le rythme et le volume des conversions, contribuent à le minimiser. Comment le gestionnaire peut-il s'y prendre ? En utilisant tout simplement les devises obtenues lors des tirages sur prêts extérieurs pour assurer le service de la dette. Le gestionnaire évite ainsi les doubles conversions : Celles qui interviennent quand on procède à un appel de fonds extérieurs et qui consiste à se dessaisir des devises étrangères pour conserver leur contre-valeur locale et celles qui se produisent au moment des remboursements à la faveur des achats des monnaies de paiement.

Pour qu'une telle technique soit possible, il faut et il suffit que les tirages soient nombreux et importants et que l'utilisation du produit de l'emprunt ne soit pas immédiate ou si la trésorerie de l'emprunteur lui permet de différer ladite utilisation. Il faut en outre que les devises obtenues par mobilisation des prêts extérieurs correspondent à celles des paiements à faire à l'étranger.

Lorsque l'ensemble de ces conditions sont réunies, le gestionnaire qui utilise pareille technique, évite ou limite les conversions et du même coup, minimise fortement les risques de change qui pourraient en résulter.

4 - Le swap des monnaies

Appelé encore système de "monnaies croisées" ou "currency swap", il permet à l'emprunteur qui fait de bonnes prévisions concernant l'évolution des taux de change, de choisir dans le portefeuille de crédits qu'il gère, ceux libellés en devises fortes pour les transformer en emprunts dont les monnaies de paiement ont tendance à se déprécier. Par cette technique, l'emprunteur se débarrasse des monnaies fortes au profit de celles jugées faibles. La réalisation de cette technique suppose deux emprunteurs ayant des prêts en des devises différentes. Il faut en plus que la monnaie désirée par l'un des emprunteurs corresponde à celle dont l'autre veut se dessaisir. Il faut enfin qu'une banque jouant le rôle d'intermédiaire se place entre les deux emprunteurs pour procéder au "croisement" des monnaies. Si par exemple, les deux crédits détenus par les deux emprunteurs sont l'un en dollars US et l'autre en francs français, après le "swap" des monnaies, l'emprunteur qui avait son portefeuille des crédits en dollars fera ses remboursements désormais en franc français. Quant à l'autre dont la dette s'exprimera désormais en dollars, il règlera en dollars le service de sa dette. Donnons un exemple chiffré(1) pour mieux illustrer cela.

1 - Cet exemple est tiré du rapport sur le développement dans le monde (Banque Mondiale 1985) avec une légère modification p.89.

Une opération de swap de monnaie peut s'effectuer de la façon suivante :

| | Prêt en dollars | Prêt en francs français |
|--------------------|--------------------|-------------------------|
| Emprunteur A | 13 % | 6 % |
| Emprunteur B | 11 % | 5 % |
| écart entre A et B | 200 points de base | 100 points de base |

Supposons que l'emprunteur B jouisse d'un meilleur crédit que l'emprunteur A, de sorte qu'il peut emprunter moins cher aussi bien en dollars qu'en francs français. Cependant, B bénéficie d'un avantage comparatif sur le marché en dollars. Supposons en outre qu'afin d'équilibrer leur portefeuille, A préfère que sa dette soit libellée en dollars et B en franc français. Dans ces conditions, B devrait emprunter en dollars et A en francs français et ils pourraient alors convenir d'assurer chacun le service de la dette de l'autre et mettre au point à cette fin des modalités mutuellement avantageuses. Selon ce qu'ils auront négocié, B recevra de A 100 à 200 points de base par an, mais A obtiendra tout de même des dollars qu'il convoite à de meilleures conditions que s'il les avait empruntés lui-même.

Les opérations de swap introduisent plus de souplesse et de diversité dans la gestion des finances nationales.

Pourquoi entreprend-on les opérations de swap ? C'est parce qu'on pense que la détention des dollars par exemple, permettra une spéculation fructueuse qu'on décide de s'endetter en dollars ou vice-versa. Il importe toutefois de signaler qu'on s'expose à des pertes en cas de mauvaises prévisions. En revanche, un emprunteur qui convertit sa dette en une devise qu'une parité fixe lie à sa monnaie nationale supprime à coup sûr le risque de change. Ce serait le cas des pays emprunteur de la zone BEAC ou de la zone franc en général qui, utilisent le franc CFA et qui échangeraient leur dette en dollars contre une dette en franc français.

Section II : LES POLITIQUES DE GESTION DE L'ECONOMIE.

On peut éviter ou du moins minimiser les risques de crise, si la gestion de l'économie nationale repose sur un certain nombre de principes et de politiques. A titre d'exemple, on peut citer notamment les politiques d'investissement, de promotion des exportations, et de promotion de l'épargne.

I - Les Politiques d'Investissement

La politique d'investissement constitue l'épine dorsale des différentes mesures qu'un pays doit mettre en place pour éviter les crises. Des investissements, notamment ceux réalisés à l'aide de ressources d'emprunts, qui ne s'inscrivent pas dans un plan de priorités établies ou qui n'en tiennent pas compte, ne peuvent pas favoriser le développement. Ces types d'investissement peuvent générer pour l'économie, d'énormes charges pouvant précipiter les blocages et les crises. Mais une politique d'investissements qui obéit à des critères et des orientations bien précis peut accélérer le processus de développement. De quels critères et orientations s'agit-il ?

A - La Rentabilité des Projets d'investissement

C'est l'élément fondamental. Lorsqu'on emprunte pour investir dans des projets non rentables, on crée et cumule pour le pays des charges qui à la longue peuvent constituer un poids insupportable.(1) Mais dans les PED en général, les responsables sont constamment confrontés au problème de l'affectation d'un volume limité de ressources d'emprunt à un grand nombre d'utilisations, programmes ou projets rentables et non rentables.

1 - C'est le cas des pays africains dans les années 70. En effet, pendant ces années, la plupart des pays africains ont procédé à beaucoup d'investissements. Malheureusement, ces investissements qui bénéficiaient en général de ressources financières empruntées à des taux d'intérêts très élevés et des conditions inadaptables, se faisaient dans des projets mal étudiés et mal conçus, ou à très faible taux de rentabilité. Il est aussi à noter que les organismes de garantie extérieurs des prêts (genre COFACE, HERMES, OPIC etc...) ne se préoccupaient que de la garantie, mais négligeaient complètement la garantie des produits fournis. On se rend maintenant compte que dans certains pays africains, beaucoup d'investissements financés avec des emprunts, ont failli, pas seulement à cause du mauvais choix, mais aussi à cause de la qualité des équipements acquis, leur inadaptation et la pression de l'extérieur pour acquisition. Dans ces conditions, les organismes de garanties doivent prendre aussi en charge la garantie de la qualité des équipements fournis et la rentabilité et l'efficacité de l'assistance technique dont la rémunération doit être liée à la rentabilité effective des projets et non au chiffre d'affaire théorique cf. SINKAM (N.S.) Loc. cit p.53

En effet, dans les PED où tout est presque à refaire ou à entreprendre, il est souvent difficile de choisir entre projets rentables et investissements sociaux. Mais cela ne doit pas empêcher le décideur d'évaluer les coûts et les avantages qu'entraînent la réalisation des projets surtout quand ceux-ci sont financés sur endettement.

- Evaluation d'un Projet par la Méthode Coût-avantages

L'analyse coût-avantages cherche à déterminer si les avantages d'un projet public justifient ses coûts. En d'autres termes, elle consiste à faire la somme de tous les avantages et de tous les coûts du projet pour la société, à les actualiser pour tenir compte du coût d'opportunité des fonds investis, et à calculer le montant absolu des avantages nets actualisés attendus du projet c'est-à-dire sa valeur "actuelle nette".(1)

Avant de montrer comment faire la comparaison, lorsque le coût financier et la rentabilité du projet sont évalués, il importe de préciser les différentes étapes d'une analyse coût-avantage.

a) Les cinq étapes d'une analyse coût-avantage

La mise en oeuvre d'une analyse coût-avantage passe par cinq étapes(2) :

- L'identification des effets : qui consiste à identifier tous les effets du projet. Ces effets en général, peuvent comprendre des modifications dans le niveau de production, les prix, la répartition des revenus, les paramètres de l'environnement, et les paramètres sociaux ;

- la quantification des effets : qui consiste à élaborer des estimations quantitatives, en terme physique, des effets mis à jour dans la première étape ;

- la monétarisation des effets : qui consiste à évaluer ou à quantifier en terme monétaires les effets identifiés dans la phase -1- et quantifiés en terme physiques dans la phase -2-.

- l'agrégation des effets : qui consiste à agréger tous les effets à chaque période, et sur l'ensemble des périodes ;

- l'analyse de la sensibilité, qui nécessite des calculs

1 - Rapport sur le développement dans le Monde 1985 p.146 Banque Mondiale.

2 - voir Greenwald éd. NC granwill pp 10,11,12 ; Guide pratique d'analyse de projets par BRIEDBKK (M) et MICHALLOP(S.) Economica 4e éd.

destinés à déterminer la sensibilité des résultats à l'étude et à des variations dans la valeur des variables et paramètres utilisés dans l'étude, et à des modifications dans la probabilité que ces variations interviennent.

Comparaison

Une fois qu'on a évalué le coût financier et la rentabilité des projets, on peut se poser la question de savoir comment les comparer ? Cette question trouve sa place ici, car un pays ne finance pas un seul investissement. C'est généralement un ensemble de projets étudiés que le gouvernement du pays emprunteur met en oeuvre dans le cadre de son plan de développement. Dans cet ensemble, certaines réalisations sont rentables, d'autres ne le sont pas. Quelques-uns des projets ont des taux de rentabilité très élevés, d'autres sont faiblement rentables.

Le problème qui se pose, concernant le programme d'investissement que l'emprunteur veut réaliser, est de savoir s'il faut ou non faire coïncider le coût avec le rendement de chaque projet.

A titre d'exemple, considérons un pays qui met en oeuvre un programme d'investissement à rentabilité variée, comprenant trois projets ayant respectivement des taux de rentabilité 30, 6 et 20 %, financés à partir de trois ressources extérieures assorties de taux d'intérêt de 10, 28 et 16 %.

| Projets | A | B | C |
|-------------------------------|------|------|------|
| Taux de rentabilité | 30 % | 6 % | 20 % |
| Taux de rentabilité des prêts | 10 % | 28 % | 16 % |

Selon l'analyse marginaliste, on doit faire coïncider le coût avec le rendement de chaque projet. Il faut admettre ici, que le prêt le plus coûteux, c'est-à-dire celui assorti du taux de 28 % finance la réalisation la moins rentable, en l'occurrence le projet B, ayant un taux de rentabilité de 6 %. Ce raisonnement fait perdre de vue d'une part, que le programme d'investissement comprend un projet dont l'évaluation a fait ressortir un taux de rentabilité de 30 % et qui pourrait bien supporter un prêt de 28 % et d'autre part que le rendement moyen de ces trois projets est supérieur au coût moyen de financement.

Pour toutes ces raisons, certains pays cessent d'adopter le raisonnement marginaliste, quand il s'agit de financer un programme d'investissement à rentabilité variée. Il s'appuie alors sur la notion de rendement et de coût moyen.

De façon générale, les avantages qui sont comparés aux coûts, comprennent à la fois le bénéfice financier et le bénéfice économique qu'on tire du projet.

Si nous supposons ici que le coût est représenté par le service de la dette, c'est la rentabilité financière que nous devons prendre en considération.

La rentabilité financière tient compte dans ses calculs, des recettes d'exploitation, des coûts d'investissements et d'exploitation. De la notion de recette, on arrive à celle de bénéfice en soustrayant des recettes, l'ensemble des charges d'exploitation notamment le coût de l'amortissement financier.

C'est en fin de compte le bénéfice qu'il convient de comparer au coût d'investissement pour évaluer la rentabilité.

Le ratio bénéfice au coût d'investissement, donne la mesure du taux de rentabilité financière interne r du projet.

Soit B l'ensemble des bénéfices actualisés
C le coût d'investissement actualisé, on a :

$$B/C = r \quad -1-$$

Plus le bénéfice est élevé par rapport au coût d'investissement, plus la rentabilité du projet sera forte.

Dans ce rapport, le coût d'investissement représenté par C , est en même temps l'encours de la dette, car dans les projets entièrement financés sur fonds d'emprunt, le montant de l'investissement est égal au montant du prêt mobilisé, c'est-à-dire à l'encours C .

Dans ces conditions, l'expression du bénéfice se présente comme suit :

$$B = r \cdot C \quad -2-$$

Or le "loyer" global du capital prêté est représenté par la masse des intérêts payés au bailleur de fonds. Si i représente le taux d'intérêts appliqué à un encours (C), la masse des intérêts (M_i) payée au cours d'une année s'écrit comme suit :

$$M_i = iC$$

Le taux de rentabilité financière interne étant tel que la somme des bénéfices actualisés égalise la somme des coûts d'investissements actualisés(1), on peut écrire :

$$r.C = iC \Rightarrow r=i$$

Quand le taux d'intérêt i du prêt est supérieur au taux de rentabilité r du projet financé, on se trouve dans une situation où les revenus générés par le projet ne suffisent pas pour le remboursement des charges d'emprunts.

Par contre lorsque r dépasse i , cela signifie que le projet secrète des revenus dont le montant est supérieur à celui des charges.

Donc une politique d'emprunt, qui veut éviter des difficultés trouvant leur origine dans un manque de ressources locales pour faire face au service de la dette, doit veiller constamment à ce que les taux d'intérêt des prêts contractés, soient égaux ou inférieurs au taux de rentabilité des projets : $i < r$. Dans l'optique d'accroître les recettes, le taux d'intérêt des prêts contractés doit être inférieur au taux de rentabilité des projets financés c'est-à-dire $i < r$.

En résumé, un prêt investi dans un projet non rentable crée et cumule pour l'emprunteur des charges qui peuvent être au fil des années insupportables. Mais un prêt destiné à un projet bien évalué et suffisamment rentable, c'est-à-dire dont le rendement est supérieur au coût du financement, ne pèse nullement sur le budget de l'emprunteur. Un tel investissement génère au contraire un surcroît d'épargne qui peut être injecté dans l'économie.

Cependant, dans le but de couvrir les charges d'endettement extérieur, c'est-à-dire le remboursement en devises extérieurs, une deuxième condition s'ajoute à celle de la rentabilité que nous venons de traiter.

1 - Dans l'hypothèse où l'investissement est entièrement financé par le capital C emprunté.

B - Les Monnaies Etrangères

Lorsque des investissements sont financés sur fonds d'emprunts extérieurs, la rentabilité est un critère nécessaire, mais non suffisante. Le débiteur ayant l'obligation de rembourser sa dette en devises étrangères, il faut que le projet génère autant que possible les devises. Des investissements qui en phase de rendement secrètent eux-mêmes les devises nécessaires au remboursement des prêts ayant permis de les financer, n'obèrent d'aucune façon ni les réserves de changes ni le budget de l'emprunteur.

De ce qui précède, on peut tirer la conclusion suivante : un prêt finançant des investissements suffisamment rentables et suffisamment générateur de devises, ne peut donner lieu à aucune crise d'endettement extérieur.

En définitive, le problème revient à une sélection des projets et des programmes afin qu'ils remplissent les deux conditions. Un choix maladroit, ne tenant pas compte de ces exigences et se faisant au mépris des priorités, est porteur de germes de crise.

On perçoit du coup, la délicatesse des choix et option que l'emprunteur est appelé à faire en matière d'investissement. En effet, l'emprunteur se trouve souvent confronté entre deux soucis, celui d'observer une certaine rationalité et celui de satisfaire les exigences nombreuses d'un développement qui ne sauraient s'accommoder des seuls investissements rentables et générateurs de devises.

C - Les Critères Economiques et Politiques à côté des Critères de Rentabilité financière

Un développement global a des impératifs qui exigent à l'évaluation des projets, de dépasser le cadre financier strict et d'intégrer les incidences économiques. Il s'agit dans la plupart des cas de choisir les projets en fonction de ce que leur exécution apporte à la réalisation des objectifs fondamentaux que s'est fixé un pays. Comme exemple, un projet à faible rentabilité peut être créateur d'emplois. Sa réalisation peut apporter quelques solutions au problème de chômage si le pays en connaît.

D'autres effets économiques peuvent être recherchés dans les investissements. Aussi est-il toujours important de faire l'analyse la plus large possible.

L'évaluation des projets par la méthode "des effets" met précisément en lumière, l'impact de la réalisation du projet sur les différents objectifs de développement. Elle permet notamment de mesurer la création de la valeur ajoutée, l'emploi de la main-d'oeuvre, la variation du commerce extérieur... Tous ces effets sont évalués au même titre que les rendements financiers des projets. Il appartient en définitive aux responsables des pays emprunteurs eux-mêmes de faire le choix. Ce choix ne souffre généralement pas de contraintes lorsque le financement provient des banques privées. En effet, celles-ci se refusent à interférer dans les politiques des pays emprunteurs. Elles s'occupent peu de la rentabilité des investissements. Ce qui est fondamental pour eux, ce sont les garanties de solvabilité de leur client, que celles-ci proviennent des rendements du projet considéré ou d'autres programmes d'investissements.

Placé devant les résultats de l'évaluation, comment le responsable choisit-il ? préférera-t-il tel ou tel projet pour sa haute rentabilité financière ou pour son impact économique ou encore pour ses incidences sociales ?

Les objectifs du développement traduirait aussi les finalités politiques. En règle générale, le responsable choisira le projet dont les effets privilégient les finalités politiques prioritaires. Celles-ci sont nombreuses et spécifiques à chaque pays. Elles peuvent couvrir des domaines aussi variés tels que l'indépendance et la défense nationale, la lutte contre les disparités régionales, l'aménagement équilibré du territoire, l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ainsi, un parti pris de faveur sera accordé à un projet qui assure une meilleure répartition des revenus entre riches et pauvres si les finalités politiques privilégient les incidences sociales. Il apparaît ainsi qu'un tel choix ne vise pas uniquement et obligatoirement les investissements à rentabilité financière élevée.

Au total, il ressort que les projets présentés au financement extérieur, soit parce que leur sélection est influencée par le prêteur, soit parce que le choix est dicté par des considérations multiples, ne sont pas forcément ceux dont la rentabilité permet de générer le maximum de revenus. L'objectif des hauts rendements financiers peut être ainsi rélégué à un rang secondaire de telle sorte qu'on se trouve en face d'un programme d'investissement sur prêts extérieurs dont la rentabilité interne est faible.

Malgré les difficultés de choix en matière d'investissement telles qu'on vient de le relever, il convient de remarquer que si le niveau de l'épargne est suffisant pour couvrir un certain nombre de projets, la tâche du dirigeant se trouve facilitée.

Dans le cas contraire, la ligne à suivre est celle qui privilégie au maximum dans les plans d'investissements, les projets financièrement rentables et générateurs de devises. Les politiques donnant la priorité aux projets à haut rendement financier et générateurs des devises, minimisent les problèmes que peut avoir un endettement excessif. S'il est contraint de financer des programmes et des projets non rentables, l'emprunteur doit chercher à promouvoir les exportations, stimuler l'épargne nationale et en organiser la collecte afin d'apporter à l'économie, des devises et de financer des investissements sans recours à l'extérieur.

II - La Promotion des exportations

Lorsqu'on veut promouvoir les exportations, on tente ainsi par ce canal, d'accroître les recettes en monnaies étrangères. Les pays endettés et confrontés au problème de devises, doivent utiliser cette stratégie (qui est une parmi tant d'autres), pour trouver les ressources nécessaires au paiement du service de la dette. Cela suppose qu'au plan industriel, qu'on mette en place des mesures favorisant les investissements et la compétitivité des produits exportés. De même, au plan agricole, une politique de diversification des productions agricoles s'impose, car par cette technique, on peut répartir les risques nés des fluctuations des cours des produits primaires sur plusieurs produits et espérer par ce biais, une certaine compensation entre les baisses et les hausses de prix qui interviennent sur les différents marchés.

A titre d'illustration, on peut prendre les prix de deux produits, le cacao et le café, et supposer que le prix du premier baisse tandis que le cours du second est en hausse. Si le pays n'était que producteur du cacao, ses difficultés seraient importantes. Mais le fait de produire et d'exporter du café va apporter à ce pays des gains financiers qui, compenseront ou du moins atténueront les pertes.

D'autres efforts doivent aussi être entrepris pour promouvoir l'épargne.

III - Promotion de l'Épargne

L'épargne a pour but de financer immédiatement une partie des investissements difficilement réalisables sur endettement extérieur et à terme réduire, voir supprimer, le recours aux ressources extérieures. Dans ces conditions, l'épargne dans les jeunes pays doit être développée. La question qui se pose pour les pays de la zone et ceux de l'Afrique sub-saharienne en général, est de savoir comment faire pour encourager cet épargne, alors que d'une part, plus du tiers voire la moitié dans certains cas, est englouti dans les obligations du service de la dette (dans beaucoup de pays africains et ceux de la zone BEAC en particulier, le paiement des intérêts et des autres facteurs de la dette absorbent entre 10 et 15 % du PIB chaque année, voire représente plusieurs fois le montant des exportations)(1), et d'autre part, sa bancarisation accrue est freinée par plusieurs facteurs(2) ; et son recyclage

1 - Nana SINKAM (S.) : réflexion sur les problèmes d'endettement des pays d'Afrique sub-saharienne op cit. p.51

2 - Il convient de noter que les freins qui s'opposent à une bancarisation accrue de l'épargne dans les pays de la zone sont de trois ordres : les freins sociologiques, psychologiques et techniques :

- les freins sociologiques : le volume de l'épargne dans la plupart des pays d'Afrique représente des masses assez modestes, elles-mêmes concentrées dans les mains d'une oligarchie numériquement réduite. L'investissement dans la résidence principale et dans l'acquisition de certains biens de prestige (bijoux, troupeaux, etc...) ne permet aux classes moyennes de disposer que d'une épargne résiduelle très inférieure aux ratios constatés dans d'autres continents. Enfin, la solidarité familiale qui aboutit à une redistribution importante de la part des revenus non nécessaires à la consommation courante est un facteur pénalisant pour l'épargne.

- les freins "psychologiques" : dans de nombreux pays, la confiance dans le système bancaire a été ébranlée par la mauvaise gestion de certains établissements, s'ajoutent à la réticence traditionnelle du monde rural vis-à-vis de systèmes financiers urbains. Par ailleurs, dans une atmosphère de chasse aux "profiteurs", de dénonciation de "l'enrichissement illicite", beaucoup d'épargnants doutent de la réalité du secret bancaire et de la confidentialité des transactions.

- les freins "techniques" : compte tenu de la faible rentabilité des agences rurales, les réseaux bancaires ne couvrent que très partiellement le territoire de la plupart des Etats africains. L'importance des chèques sans provision et de chèques volés a limité l'acceptation généralisée de ce moyen de paiement en espèce.

vers l'investissement productif est aussi limité(1). Dans ce contexte, il est certainement difficile d'accroître l'épargne. Cependant, il convient de souligner qu'une augmentation de l'épargne passe entre autre par la mise en place d'une politique adéquate de mobilisation de l'épargne locale et par le changement de la gestion des entreprises publiques et para-publiques qui absorbent une partie importante de cet épargne locale.

A - Politique de l'Epargne

La mise en place d'une politique adéquate de l'épargne locale, nécessite que soit créé d'une part, un réseau d'institutions financières approprié, et que d'autre part soit mis en place des instruments adéquates de mobilisation.

1 - Les Organes de Collecte : Les banques de dépôt, les banques de développement, les institutions spécialisées et les coopératives de crédits en milieu rural, demeurent les organismes classiques de collecte. Mais pour que la collecte de l'épargne soit efficace dans un pays, il faut que le système financier soit répandu dans tout le territoire. Or dans les pays de la zone BEAC en général, on observe encore à l'heure actuelle, une insuffisance de la couverture des territoires nationaux par les intermédiaires financiers. La carte bancaire de la plupart de ces pays, est restée pratiquement la même qu'à l'époque coloniale, avec une forte concentration des guichets dans les zones urbaines, notamment dans les ports et les grandes villes, ainsi, au 31 août 1990, tous les établissements bancaires en activité dans les 6 Etats membres de la Zone d'Emission étaient au total 28 banques. A cette date, on dénombrait 215 guichets bancaires dans la Zone d'Emission tel qu'il ressort du tableau ci-après :

1 - On peut distinguer deux types de limitation du recyclage de l'épargne vers l'investissement productif : des limitations socio-psychologiques et des limitations techniques :

- limitation socio-psychologiques : l'investissement traditionnel est orienté vers l'immobilier ou les affaires familiales, le concept de société anonyme et de paiement régulier de dividende n'étant encore pas parfaitement entré dans les esprits. peu de dirigeants d'entreprises intègrent dans leur réflexion, la nécessité d'assurer un retour minimum de 15 % sur le capital investi et la tentation est forte de faire fructifier directement les capitaux familiaux.

- limitations techniques : incapables d'élargir l'assiette de collecte des impôts, les Etats alourdissent leur pression sur la part "officialisée" de l'économie, ce qui entraîne une fiscalité insupportable sur les flux "avoués" de capitaux et de revenus. Par ailleurs, l'inexistence de bourses de valeurs et de marchés financiers, ne permet pas de proposer des débouchés intéressants à la haute bourgeoisie locale.

Tableau 81 : Réseau bancaire de la zone BEAC au 31 août 1990.

| | Nombre de Guichets |
|--------------------|--------------------|
| Cameroun..... | 131 |
| RCA..... | 5 |
| Congo..... | 37 |
| Gabon..... | 32 |
| Guinée Equatoriale | 2 |
| Tchad..... | 5 |
| Moyenne/Zone | 215 |

Source : Confectionné à partir des données du bulletin de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale n° 184 Août-Septembre 1991 p.156

Au Cameroun, 4 banques sur dix (BICIC, SGBC, BIAO et SCB-CL) ont à elles seules 87,8 % de l'ensemble des guichets. Il y a une très forte concentration de ces derniers dans les grandes villes surtout entre Douala et Yaoundé capitale économique et politique du pays respectivement. Ces deux villes à elles seules représentent 38 % des guichets bancaires. Ensuite, l'activité bancaire est présente dans les régions à forte concentration démographique et économique telles que : l'Ouest, le Moungo, Limbé etc...(1).

En RCA, malgré l'ouverture d'un guichet supplémentaire au cours de la période 1990, le niveau de bancarisation demeure faible(2). Il faut noter que les 3 banques en activité (BIAO, UBAC et BCAD) représentent chacune, 33 % du réseau sur un total à l'implantation territoriale des guichets; il ressort une forte concentration des guichets à Bangui la capitale du pays (4 guichets sur 6), l'arrière pays restant sous-développé financièrement.

Au Congo, malgré l'ouverture d'un guichet supplémentaire au cours de la période, on observe une dégradation du taux de bancarisation, due à la croissance démographique.

1- Banque des Etats de l'Afrique Centrale n°184-Août-Sept. 1991 Etudes et statistiques p.156

2- Le ratio population/nombre de guichets, qui est un indicateur de l'intermédiation financière s'établit à 51 66667 en 1990 contre 600.000 en 1989.

Au plan géographique, 2 principales villes du pays (Brazzaville et Pointes-Noires), ont une densité bancaire de l'ordre de 51 %. Ceci est lié à la concentration démographique de la ville de Brazzaville d'une part, et aux activités portuaires et pétrolières de Pointe-Noire d'autre part.

Au Gabon, on enregistre 32 guichets au cours de la période. Sur 9 banques en activité, cinq ^{banques} (BICIG, DGE, PARIBAS, DIPG et BGD) comportent à eux seules 27 guichets permanents sur un total de 32, soit 84,5 %.

On dénombre à Libreville 15 guichets de banques sur 32 en 1990 soit 47 %. Ensuite vient la région pétrolière du Port-Gentil, avec 25 % du réseau national (14 guichets) et enfin, la région minière de Franceville, avec 12 % (4 guichets)

En Guinée Equatoriale, on enregistre 2 guichets bancaires, exploités par la seule Banque (BIAO) : l'un à Malabo (capital politique) et l'autre à Bata (capital économique).

- l'état d'infrastructure routière dans les villages qui ne permet pas l'accès dans certains villages en saison des pluies, si bien que les guichets périodiques deviennent non fonctionnels pendant cette période ;

Enfin, au Tchad on enregistre en 1990, 7 guichets bancaires au total. Géographiquement, on dénombre 4 à Ndjamena (57,1 %), un à Moundou, un à Sarh et un à Abéché.

Au niveau de ces Etats et dans la plupart des zones rurales, aucun bureau permanent n'est mentionné ; ces zones sont totalement dépourvues d'intermédiaires financiers.

Certaines banques ont créé des guichets périodiques ou mobiles dans les campagnes et ces derniers sont voués à l'échec pour un certain nombre de raisons notamment(1) :

- la méfiance des populations rurales due à la périodicité et la mobilité des guichets(2) ;

- Enfin, l'ouverture des guichets au moment où les paysans sont dans les champs, et cela rend leur fréquentation incertaine.

1 - cf à ce sujet : ATTOUN (M.) : appareil financier et structure économiques en Afrique noire. Thèse citée.

2 - En effet, cette méfiance est d'autant plus justifiée lorsqu'on sait que la plupart des banques ne s'intéressent davantage qu'à la collecte des fonds, sans procéder réellement à leur redistribution sous forme de crédits.

Dans ces conditions, les actions tendant à améliorer la collecte de l'épargne doivent aller dans le sens de l'amélioration des structures de collecte de celle-ci. Ainsi, toutes les mesures incitatives pouvant amener les agents économiques à épargner et à mettre à la disposition de l'économie leurs encaisses oisives, doivent être mises en marche. Quelles sont ces mesures ?

2 - Les Mesures tendant à améliorer la collecte de l'épargne

La bancarisation accrue de l'épargne exige que plusieurs actions soient menées ; allant de l'éducation des épargnants à la création des marchés financiers, en passant par la politique des taux d'intérêt, la création de nouveaux produits et par la vulgarisation des guichets des banques.

a) L'éducation des épargnants

Dans les pays en développement en général et dans ceux de la zone en particulier, on ignore souvent la nécessité de ne pas consommer la totalité des ressources disponibles. Les banques doivent donc, avec l'aide des pouvoirs, entreprendre des actions éducatives par la radio, la presse écrite et les meetings, dans le cadre des organisations de masse. Il faudrait par ce biais, expliquer aux populations l'importance de l'épargne ainsi que l'utilisation de cette dernière.

L'importance de l'épargne peut également être inculquée dès le jeune âge par l'ouverture du "livret-bébé" ou des tirelires scolaires.

On peut aussi organiser des journées d'épargne à l'occasion desquelles, les autorités administratives et les responsables des institutions financières s'occupant de l'épargne, s'adresseraient aux populations.

Les banques devraient faire de la publicité pour attirer les petits épargnants. Le comportement passif actuel des banques de la zone laisserait croire qu'elles jouissent d'une forte implantation sur les territoires nationaux ; alors qu'il n'en est rien. Seules quelques banques possèdent des slogans publicitaires la SCB-Crédit Lyonnais.

b) La politique des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt créditeur dans les pays de la zone BEAC sont faibles. Ceci n'est pas de nature à encourager les épargnants à garder leur argent dans les banques nationales. Il faudrait élever sensiblement le taux d'intérêt créditeur dans ces pays pour arrêter la fuite de l'épargne locale vers l'extérieur pour une rémunération plus élevée. Cela obligerait également les petits épargnants à placer leur épargne dans les institutions financières plutôt qu'à la thésauriser.

Cette politique doit être également complétée par la multiplication des formes de l'épargne.

c) Les nouveaux produits d'épargne

Très souvent, la panoplie de produits bancaires et financiers est limitée à des dépôts à terme, des comptes sur livrets, qui ne couvrent pas l'ensemble des besoins des épargnants. A ces formes classiques peuvent s'ajouter des produits d'épargne nouveaux, par exemple, des bons anonymes au porteur qui seront moins soumis à la pression fiscale, correspondra aux attentes de certaines catégories d'épargnants, même si le taux de rémunération de ces produits est inférieur aux comptes à terme ; l'épargne-logement qui est susceptible d'influencer les comportements individuels et amener les agents économiques à épargner.

En effet, il convient d'attirer vers des circuits économiques modernes une épargne souterraine qui, dès lors, sera réinjectée dans l'économie productive.

Les gouvernements pourront admettre la défiscalisation du produit, dans la mesure où les banques s'engageront à recycler une part des sommes collectées (un quart à un tiers) en bons du Trésor, alimentant dès lors les finances publiques.

Des expériences devront être tentées, pays par pays, afin de tester l'impact psychologique de telles initiatives.

d) La vulgarisation des guichets permanents

Dans les pays de la zone BEAC, il y a une insuffisance perceptible de la couverture de ces territoires par le système bancaire. Les guichets permanents des banques, comme nous avons signalé plus haut, ne sont concentrés en général que dans les centres urbains. Cette situation n'incite guère les populations rurales à épargner leur argent en banque.

Il faudrait donc réorganiser dans ces Etats, la création des guichets permanents de telle sorte qu'il puisse en exister partout, en campagne comme en ville. Certes, cela causera des coûts supplémentaires aux banques, alors que la rentabilité de l'opération apparaît incertaine.

Cette opération, malgré les apparences, est susceptible d'être rentable. "L'histoire économique des pays actuellement développés a montré que l'accumulation a été financée par la petite épargne collectée par les organismes financiers jusqu'au fin fond des campagnes les plus reculées".(1)

Mais, pour que ces guichets de "campagnes" soient viables, il faudrait que les banques puissent les harmoniser avec les habitudes des populations rurales. Ceci concerne généralement les heures d'ouverture des guichets et la facilité de retrait et de crédit.

Pour ce qui est des heures d'ouverture des guichets, il importe de remarquer que si les guichets périodiques et mobiles ont échoué, c'est autant parce que les banquiers les ouvraient habituellement au moment où les populations rurales étaient dans les champs, si bien que ces guichets étaient très peu fréquentés. Dans ces conditions, il faudrait que ces guichets fonctionnent aux heures appropriées où les populations locales sont dans les villages, au lieu d'adopter les mêmes heures d'ouverture qu'en ville.

S'agissant de la facilité de retrait, il faut remarquer que le paysan a toujours horreur de tout ce qui est exigence administrative parce que cela suscite en lui de la suspicion et lui provoque une certaine insécurité. Le paysan ne comprend pas facilement qu'il est nécessaire de remplir un certain nombre de papiers pour retirer son propre argent.

Il faudrait donc user d'un esprit d'initiative et d'innovation dans les campagnes pour essayer de dissiper ce climat de méfiance.

En outre, les banques ne doivent pas seulement chercher à collecter l'épargne dans les villages. Elles devraient également favoriser l'accès au crédit dans ces villages. Ceci est susceptible de créer un esprit d'émulation et favoriser par la suite un recours massif aux guichets des banques par les populations rurales.

B - Les Compagnies d'assurances

A côté des institutions classiques, existent des compagnies d'assurances, qui dans plusieurs pays jouent de plus en plus un rôle important dans l'accumulation de l'épargne. L'assurance sur la vie est notamment un puissant outil de mobilisation de l'épargne privée. Mais au Cameroun, la jeune industrie d'assurance(1) est minée par un certain nombre de maux, qui constitue une entrave pour son développement et pour l'éclosion définitive de sa fonction financière.

A l'exemple de certaines banques qui ont disparu (BCD et PARIBAS, Cameroon Bank), le sous-secteur des assurances se caractérise par le manque de renseignements d'actualité et public. En 1985, les états financiers les plus récents des compagnies d'assurance étaient vieux de 17 mois et n'étaient ni normalisés ni révisés de façon indépendante(2). Par ailleurs, la faible contribution des entreprises d'assurances et de réassurances dans la collecte de l'épargne au Cameroun part d'autres facteurs tels que : leurs conditions d'exploitation, le faible rendement de leur placement, le manque d'incitation à investir à l'intérieur du Cameroun constaté au niveau de certaines entreprises d'assurances. La recherche des solutions pour une contribution plus importante de ces entreprises à la mobilisation de l'épargne au Cameroun passe entre autre par une gestion efficace des entreprises d'assurances et de réassurances.

1 - Jusqu'au 31 décembre 1986, le Cameroun comptait cinq compagnies locales d'assurances qui se partageaient près de 95 % du marché. Il y a en outre deux filiales et six agences de compagnies étrangères, la LLOYD's de Londres, groupe britannique d'assureurs privés, et la caisse nationale de réassurance du Cameroun (CNRC). La participation de l'Etat au capital de toutes les compagnies d'assurances est de l'ordre de 30 % ; l'Etat est en outre seul propriétaire de la CNRC et (probablement) d'une autre compagnie d'assurances.

2 - Rapport sur le secteur financier du Cameroun, Banque Mondiale p.93

En effet, la gestion plus efficace des entreprises d'assurances nécessite la détermination au niveau des directions générales ou des conseils d'administration desdites entreprises, d'un certain nombre d'objectifs à atteindre et l'utilisation optimale des moyens humains, techniques, commerciaux et financiers dont elles disposent pour atteindre ces objectifs.

Il s'agira par exemple, de mettre sur pied des prévisions de chiffres d'affaires à réaliser, d'en contrôler périodiquement la réalisation, et dans le cadre du "RISK-Management", de concevoir une planification alternative des objectifs dans laquelle l'entreprise se prescrit des moyens d'actions auxquels elle aurait recours, si une cause quelconque venait à l'empêcher de réaliser ses objectifs.

La gestion efficace doit être un objectif de premier ordre, au centre des préoccupations des dirigeants et des administrateurs des entreprises d'assurances et de réassurances, soit parce qu'elle conditionne largement leurs résultats, leur survie, leur prospérité etc.

Pour qu'elles puissent mieux participer à la mobilisation de l'épargne, les entreprises d'assurance et de réassurance doivent être gérées de manière beaucoup plus efficace tant sur le plan technique, administratif et financier que dans le domaine commercial. Sur l'angle commercial, il s'agit de faire connaître l'assurance au grand public notamment par l'éducation de ce public.

Il faut noter enfin, à côté des compagnies d'assurances, les caisses de prévoyances ou de pension, qui constituent des réseaux efficaces de collecte de l'épargne dans sa composante institutionnelle.

C - Autres Instruments de Mobilisation

Aux instruments de mobilisation évoqués, il convient de mentionner l'organisation de deux marchés : le marché monétaire et le marché des capitaux(1)

1 - Pour plus de détails concernant ce sujet voir chap. 4 Section I.

Le marché monétaire ou marché de capitaux à court terme, est le lieu où se traitent les opérations de crédits à court terme ou de crédits à moyens termes mobilisable. Il est alimenté par les dépôts à vue ou semi liquides en banque et par les disponibilités monétaires obtenues par les banques grâce au réescompte auprès des institutions financières qui sont invitées à souscrire. C'est là, un moyen indirect de mobiliser l'épargne privée à travers les institutions financières.

Le marché financier ou marché de capitaux à long terme non mobilisables et des opérations de crédits à long terme par son intermédiaire, les sommes épargnées sont recueillies, concentrées et orientées vers des emplois où elles sont immobilisées pour une longue durée. La bourse de valeurs lieu de négociation des valeurs mobilières, constitue un organe centrale de ce marché.

Contrairement au marché monétaire, il existe sur ce dernier un moyen plus direct de mobiliser l'épargne privée par des émissions publiques d'obligations ou d'actions. Les politiques de promotion des exportations et de mobilisation de l'épargne, permettent aux PED qui s'y engagent, d'une part de fournir à la balance des paiements des ressources en devises pour supporter le poids du service de la dette et d'autre part à collecter au plan interne, des ressources financières destinées à la couverture des investissements(1). Ces deux politiques ont ainsi pour finalité de réduire le recours au financement extérieur dans les plans d'investissement.

Mais avant que le recours soit atténué, il importe pour le pays emprunteur qui gèrent des dettes importantes, de prendre dans certains cas, des mesures d'ordre monétaire pour rendre aisée la gestion de leur dette extérieure.

1 - Il convient de noter que la meilleure orientation de cette épargne vers l'investissement productif passe :
- par l'accès aux marchés financiers,
- par une réforme de la fiscalité,
- et enfin par une réduction du poids de l'Etat sur l'économie. Pour plus de développement, voir l'article de M. CHANARD (J.) in *Marchés Tropicaux* 26 juin 1987 pp 26 à 27.

Section III - MESURES AU PLAN INTERNATIONAL

Les efforts de gestion interne entrepris ou à entreprendre par Les PED doivent être appuyés par les pays industrialisés et les organismes internationaux, pour écarter les risques de crises qui menacent ces jeunes pays. En effet, le poids des pays développés pèse tellement sur le système monétaire international et sur l'économie mondiale qu'il n'est pas possible, en raison de l'interdépendance économique des nations, de bâtir une politique de développement sans renforcer la coopération internationale. Jacques de Larosière, ancien directeur du Fonds Monétaire International insistait déjà sur cette idée dans un discours prononcé le 8 juillet 1983 à Genève devant le Conseil Economique et Social des Nations-Unies. Il déclarait notamment : " Le processus d'intégration de l'économie mondiale est maintenant beaucoup trop avancé pour que les pays puissent se désintéresser de leurs partenaires commerciaux, ou relâcher leurs engagements de coopération internationale... Les Nations-Unies et ses institutions spécialisées fournissent le cadre, par excellence, dans lequel le processus de coopération peut se dérouler et se renforcer dans l'intérêt de tous les pays".

Le commerce international et l'aide financière des institutions spécialisées ainsi que celle des pays industrialisés constituent effectivement les terrains les plus propres au déploiement de la coopération internationale.

Les pays industrialisés doivent nécessairement mettre eux aussi sur pied, des politiques permettant la restauration chez eux de l'équilibre monétaire et fiscal pour une réduction continue des taux d'intérêt, une forte croissance économique afin de résister les pressions protectionnistes. En effet, sans de telles politiques, on voit mal comment les pays africains, comme les PED, pourraient parvenir à une réduction du poids de leur dette. L'accès des marchés des pays industrialisés doit être plus facilité aux produits des pays africains en général.

Le FMI et la Banque Mondiale doivent apporter leur concours techniques et financiers à ces pays. Les moyens financiers d'intervention de ces institutions devraient être largement accrus pour être compatibles avec les conditionnalités rattachées aux programmes d'ajustement souvent suggérés par ces institutions. Le FMI devrait certainement adapter ses programmes et les réorienter vers des objectifs de croissance en insistant davantage sur l'aspect offre et non seulement sur la demande.

Tant pour les banques commerciales, que pour les agences officielles bilatérales, nous ne parlons pas d'une augmentation marginale des ressources financières, mais d'une quantité substantielle de ressources pour épauler ces nouveaux programmes. Chaque partie en présence doit jouer pleinement son rôle. Il ne servira à rien au FMI ou à la Banque Mondiale, de pousser les pays de la zone et même les pays africains en général, à exécuter un programme solide si les ressources nécessaires à son fonctionnement ne peuvent être mobilisées avec des garanties des différents acteurs concernés. Les ressources financières doivent servir à l'investissement et non seulement à rembourser d'autres créanciers. D'ailleurs, la plupart des pays africains qui ont exécuté de tels programmes d'ajustement dans le passé, connaissent les dures épreuves d'une telle aventure pour s'y lancer encore.

En conclusion, on peut dire que les efforts de bonne gestion et de redressement internes d'une part, les contributions des partenaires étrangers d'autre part, doivent se conjuguer pour épargner les crises d'endettement aux pays emprunteurs du monde en développement. En effet, des efforts internes des pays endettés qui ne seraient pas appuyés par les pays industrialisés et les institutions internationales, n'auraient pas la force suffisante pour empêcher les risques de crise. De la même façon, toute coopération internationale, qui se pratiquerait avec les Etats non disposés à accepter des redressements ou tout concours financier qui serait mal utilisé par les bénéficiaires, serait comme inopérant ou jeté sur un terrain ^{non} fertile. C'est ainsi que, certaines crises s'expliquent d'ailleurs soit par le manque ou l'insuffisance des mesures de redressement, soit par la faiblesse ou la tiédeur de la coopération internationale. D'autres par contre sont dues à la dégradation simultanée des conditions intérieures et de l'environnement international.

CONCLUSION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Au terme de l'analyse portant sur la dette extérieure des pays africains de la zone BEAC, il a été proposé un certain nombre de politiques à suivre pour limiter ou éviter les problèmes d'endettement. La thérapeutique à mettre en oeuvre pour sortir de la crise a été également suggérée.

La conclusion générale doit tenir compte des différents développements que nous avons effectués. Aussi convient-il de commencer par le début en dégageant la problématique de l'endettement de ces pays.

La problématique de l'endettement des pays de la zone BEAC

Au vu des analyses qui ont été faites, cette problématique peut se formuler en ces termes :

- la nécessité d'un endettement extérieur massif pour un développement continu de ces pays et l'insuffisance des ressources financières pour satisfaire ce besoin ;
- l'endettement extérieur est un couteau à double tranchant. Il est porteur à la fois d'espoir et de germes de crise.

1 - La nécessité d'un endettement extérieur massif pour un développement continu de ces pays et l'insuffisance des ressources financières pour satisfaire ce besoin.

L'emprunt extérieur n'est en réalité qu'un appel à l'épargne étrangère pour compléter et renforcer les ressources locales dans les pays demandeurs. Dans ces conditions, un pays qui mobilise des fonds extérieurs se dote ainsi d'une plus grande capacité d'investissement, base de tout développement.

En effet, sans un certain niveau d'investissement, on ne peut espérer une croissance significative. Or, on ne peut atteindre de façon autonome, un certain niveau d'investissement que si l'on dispose dans les pays d'un certain niveau d'épargne.

D'autre part, l'appel aux fonds extérieurs constitue une source d'approvisionnement en devise étrangères qui renforce la position de la balance des paiements. Cela met dans une certaine mesure, le pays à l'abri des crises provoquées souvent par un épuisement des réserves de change. C'est ainsi que généralement, les pays privés de recettes d'exportation et ayant un accès difficile aux marchés des capitaux, demeurent très vulnérables.

Les pays de la zone BEAC classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (Cameroun, Congo, Gabon) sont ceux qui, par rapport à ceux à faibles revenus (RCA, Tchad, Guinée Equatoriale), ont eu le plus recours aux emprunts extérieurs. En Général, l'histoire des pays qui ont accédé à un certain niveau de développement révèle amplement le rôle joué par le prêt extérieur dans le processus du développement. Les progrès enregistrés entre 1950-1975 par les PED ont été réalisés pour une large part grâce aux concours financiers obtenus. De même, les pays qui sont actuellement sur la "bonne voie", celle du développement réel, sont ceux qui ont bénéficié largement des apports de capitaux extérieurs.

Tout cela montre le rôle extrêmement important que peut jouer la dette extérieure, quand elle est bien utilisée par les emprunteurs, et porte un démenti cinglant à tous ceux qui professent un scepticisme à l'égard de l'efficacité du recours au financement extérieur.

Envisagé ainsi, l'endettement extérieur apparaît comme une nécessité, un objectif recherché et à atteindre. Les pays de la zone BEAC, comme tous les PED engagés dans la bataille du développement n'auraient-ils pas là, à leur portée, l'arme qu'il faut pour vaincre ? Si cette arme était facilement disponible, la victoire serait certaine. Malheureusement, la réalité telle qu'on la constate actuellement est autre. En effet, l'étude a montré que :

- la baisse du volume des Aides Publiques au Développement (APD), celles qui précisément sont assorties des conditions concessionnelles, c'est-à-dire les plus adaptées aux possibilités de pays en développement ;

- les réticences des banquiers à ouvrir leurs "guichets" aux pays les plus pauvres tels que le Tchad, la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, et les règles limitatives d'octroi de crédits ;

- l'incapacité des pays industrialisés à respecter l'objectif de 1 % du PNB demandé par les Nations-Unies dans le cadre de la stratégie internationale du développement ;

- les tendances du monde développé à fermer les portes de ses marchés de capitaux aux PED en général.

Comme on le constate, il y a une inadéquation entre le nécessaire besoin de capitaux et les possibilités et moyens offerts par la communauté financière dans le cadre du combat. On ne peut donc emprunter selon ses besoins.

2 - L'endettement extérieur est un couteau à double tranchant. Il est porteur à la fois d'espoir et de germes de crise.

De ce qui a été précédemment dit concernant le rôle de l'endettement extérieur, il découle que l'endettement d'une part a la potentialité d'augmenter le bien-être économique. En effet, les pays ayant un accès facile aux sources d'endettement, possèdent des atouts certains pour conduire un développement sans rupture. Leurs plans d'investissement peuvent se réaliser plus facilement, de même que la position de leur balance des paiements peut s'améliorer avec les entrées de devises. Au terme de ce qui vient d'être dit, on comprend pourquoi, les PED en général et les organisations internationales demandent de manière régulière à tous les donateurs d'aide, de donner aux PED les moyens et les chances de leur développement.

D'autre part, l'endettement extérieur contient aussi des dangers potentiels. L'expérience que les pays de la zone BEAC et même des pays africains en général vivent depuis 1980, souligne les méfaits de ces dangers. D'ailleurs, force a été de constater que les pays de la zone BEAC qui devraient normalement avancer à grand pas grâce à l'endettement extérieur ont chuté sous le poids du service de leur dette et ont vu les équilibres fondamentaux de leurs économies rompus. L'étude a montré comment le recours à l'emprunt extérieur sans plan précis et sans contrôle, comment les conditions excessives dont sont assortis nombre de crédits et surtout comment la mauvaise affectation de ceux-ci ont contribué fortement à provoquer les chutes. La conclusion de tout cela est que l'endettement extérieur, quand il ne remplit pas certaines conditions ne produit non seulement pas des effets bénéfiques, mais même crée et propage dans l'économie des effets pervers qui sont à l'origine de beaucoup de difficultés rencontrées.

Il n'y a donc pas de doute que dans l'ensemble, l'emprunt extérieur, puisque c'est de cela qu'il s'agit, a été bénéfique, mais il n'y a pas de doute non plus que le financement extérieur n'a atteint son objectif et dans le cas des pays de la zone, il a conduit plutôt à une détérioration de la situation économique. Dans les conditions actuelles d'octroi et d'utilisation des prêts extérieurs, on peut dire que les blocages sont inévitables. Cette conclusion pose d'une autre façon le problème du développement à partir de l'endettement extérieur et débouche sur les questions que renferment le sujet de l'étude.

Les questions relatives au thème de l'étude

1 - Quelles sont les sources d'endettement extérieur des pays de la zone BEAC et qu'est-ce qui justifie le recours à l'emprunt extérieur par ces pays ?

Dans la première partie de l'étude, il a été indiqué toutes les sources de financement auxquelles ont accédé les pays de la zone BEAC. Celles-ci fort variées, vont des euro-crédits aux euro-obligations en passant par les prêts multilatéraux et bilatéraux... Ces différents pays et selon leur aptitude ont accédé à ces différentes sources de financement qui émanent de plusieurs structures. L'étude a ainsi montré qu'au niveau international, régional comme national, des structures ont été mises en place pour véhiculer les différents prêts aux pays nécessiteux. C'est ainsi que des institutions internationales comme la BIRD et le FMI, interviennent de façon continue dans ces pays. Des "fuseaux de coopérations" se sont établis entre eux et les pays développés, généralement leurs anciennes métropoles. Pour renforcer les instruments d'intervention, les pays industriels ont mis sur pied des structures régionales qui, à côté des institutions nationales et internationales, drainent les fonds vers les pays en développement. Il existe ainsi un important appareil d'intervention susceptible de véhiculer les crédits variés et multifformes.

Au niveau des procédures de mise à disposition des fonds, l'étude a révélé, à l'exception des circuits des euro-banques, les lenteurs qu'on constate dans l'organisation et le fonctionnement de certains organismes.

On peut dire en résumé que, les pays de la zone BEAC ont recouru à des crédits divers et que la communauté internationale s'est dotée de structures de distributions de crédits a perfectionné et multiplié les formes d'intervention, mais que les faibles dotations dont disposent les institutions ne permettent pas de fournir les prêts selon les besoins des pays. D'autre part, l'organisation et le fonctionnement actuel de certains organismes de financement ne leur permettent pas des interventions aussi rapides qu'on l'aurait souhaité.

2 - Quelles sont les causes et la nature des crises d'endettement des pays de la zone BEAC ?

Au terme de l'analyse portant sur l'endettement extérieur des pays de la zone BEAC, faite toujours dans la première partie, il a été recensé un certain nombre de causes des crises. En effet, lorsque la crise a pris son envol, l'on a évoqué entre autre les raisons suivantes :

- la récession mondiale : la récession subie par les pays développés a peut-être réduit les recettes d'exportations de ces pays qui, pour maintenir les importations nécessaires à leur croissance, ont dû emprunter ;
- La politique économique des USA : à partir de 1980, l'on a incriminé les USA qui faisaient monter les taux d'intérêt et la valeur de leur monnaie ;
- Les termes de l'échange : Ils ont baissé pour ces pays, qui pour maintenir leurs importations ont dû emprunter ;
- Les politiques de développement inadéquates ;
 - La faiblesse des recettes en devises ;
 - L'évasion des capitaux ;
 - La mauvaise gestion de la dette : Dans bien trop de cas, les emprunts ont été contractés sans tenir dûment compte des délais d'amortissement et de la capacité de remboursement de l'emprunteur. A ces lacunes s'ajoutent la faiblesse des politiques nationales de régulation de la demande et de promotion des exportations.

L'on s'aperçoit au total que les origines des crises se situent à deux niveaux : national et international. Les raisons d'ordre intérieur et extérieur se sont conjuguées dans plusieurs cas pour amplifier le phénomène.

L'analyse fait également ressortir la nature de la crise d'endettement. En effet, les crises d'endettement doivent être classées en crise de liquidité et en crise de solvabilité. Cette distinction trouve son intérêt au niveau des solutions qu'il convient de mettre en oeuvre pour résoudre telle ou telle crise.

3 - Quelles sont les voies de sortie de la crise ?

Le recours à la croissance a été analysé comme solution aux crises d'endettement des pays de la zone BEAC. En effet, après déjà plusieurs années de combat contre la crise qui frappe ces pays, on constate qu'ils traînent leur mal en longueur. Axé plus sur la gestion que la sortie de la crise, les solutions jusqu'ici préconisées. (rééchelonnement, politique d'ajustement du FMI...) se sont avérées dans l'ensemble peu efficaces. Dans ces conditions, le recours à la croissance est apparu comme la vraie voie de sortie, celle qui permet à ces pays de sortir du borbier et de recouvrer leur crédibilité. Cela ne signifie pas, pour autant, un rejet ni des mesures de résorption des déficits des paiements, ni des opérations de rééchelonnement.

Chaque approche a ses mérites. Il faut simplement écarter le danger de focalisation des solutions sur une seule approche et faire en sorte que les éléments de toutes les thérapeutiques se fécondent mutuellement pour une grande efficacité.

A cet égard, la proposition relative au traitement groupé des solutions évoqués dans les développements de la deuxième partie est fondamentale.

Elle procède d'une vision globalisante et implique la coordination de toutes les solutions ainsi que leur dosage. Elle est, en fin de compte, un appel à la communauté financière afin qu'elle :

- se départisse de ses habitudes qui la pousse à se concentrer sur une seule solution ;
- considère que les traitements à administrer doivent être à la fois associés afin de tirer profit de leur interactions et placés dans un contexte de croissance.

Pour obtenir cette croissance au niveau de chaque pays, il importe de mettre en place au niveau de chacun des Etats, une stratégie détaillée qui traduise les objectifs généraux en programmes spécifiques.

On peut cependant souligner certains éléments communs qui devraient inévitablement être inclus dans chaque programme. Ce sont :

- l'équilibre extérieur ;
- l'équilibre entre le monde rural et le monde urbain (afin de stabiliser la population rurale, rentabiliser l'agriculture et réduire le gap entre les revenus urbains et ruraux) ;
- l'équilibre du secteur public (une meilleure gestion des entreprises publiques et parapublics, corriger les erreurs du passé dans ce domaine, surtout pour ce qui est des dépenses publiques) ;

Ces différents équilibres devront être rétablis dans le moyen terme, mais des contraintes à long terme devront être levées. Il faudrait que les autorités attachent plus d'importance à la planification familiale, à la santé, à l'éducation, à la politique forestière et la recherche spécialement dans l'agriculture.

Il est certain que toutes les réformes économiques que peuvent entreprendre ces pays, ne seront pas en elles-mêmes suffisantes pour renverser la tendance à la détérioration des structures économiques. Des ressources additionnelles extérieures et intérieures vont être nécessaires, pour que les programmes

d'ajustement réussissent. En comparaison aux besoins de certains principaux débiteurs sous-développés hors du continent africain, on pense que le montant de ressources extérieures requises est relativement petit. Cependant, dans le cadre d'une stratégie avec croissance, l'allocation des ressources disponibles devrait être sérieusement étudiée et rentabilisée. Il faut surtout souligner le fait que bien que le montant nécessaire soit faible, ces ressources doivent être octroyées sur des bases de concession, car les problèmes de l'endettement et de la crédibilité financière des pays de la zone BEAC, comme de tous les pays en Afrique au Sud du Sahara, ne pourront être résolus qu'à très long terme. Il convient dans ce cadre de faire remarquer que les ressources officielles sont en général dirigées vers des projets spécifiques, alors que les prêteurs privés pourvoient des ressources financières librement utilisables. Une grande partie de la dette des pays de la zone BEAC représente des obligations envers des créanciers privilégiés (FMI, Banque Mondiale, ... etc...). Cette situation limite largement la possibilité d'alléger le service de la dette par des opérations de rééchelonnement vraiment efficaces et fonctionnelles.

Cette stratégie conduit tout simplement à lancer un appel :

- aux pays emprunteurs pour plus de rigueur et de rationalité dans la gestion et les choix des investissements ;
- aux pays industrialisés pour plus d'ouverture dans les relations avec nos pays ;
- à la communauté financière internationale pour des apports financiers plus accrus.

C'est à ce prix tout compte fait, qu'il est possible de denouer le noeud gordien du problème de la dette. Guérir c'est bien, mais prévenir encore c'est mieux.

4 - Peut-on limiter ou éviter les crises d'endettement ?

Les mesures au plan national et international à prendre et les mécanismes financiers à mettre en oeuvre, que l'étude a exposé et analysé, ont été évoqués :

- L'importance de la gestion au plan interne : d'abord en ce qui concerne la dette (choix des prêts, le cadre de gestion, la négociation...) ; ensuite en ce qui concerne l'économie toute entière (les politiques d'investissements, de promotion de l'épargne et d'exportation ...).

- Le "swap financing" destiné à éviter le risque de change et à stabiliser les taux d'intérêt, deux facteurs grossissant du service de la dette ;

- Le rôle capital de la coopération internationale. A ce sujet, nous avons montré notamment comment par leurs conseils et leurs différents concours financiers, les organismes multilatéraux de développement (FMI, Banque Mondiale) peuvent venir en aide aux pays en proie aux difficultés. De même, nous avons souligné le rôle que peuvent jouer les pays industrialisés dans le cadre de cette coopération internationale. Ce rôle a été celui de contribuer au renforcement des économies des pays membres de la BEAC.

- En ouvrant de plus en plus leur marché aux produits en provenance de nos pays ;

- En permettant l'accès à leur marché de capitaux à nos pays en quête de financement.

Les tendances au rétrécissement ou à la fermeture des marchés des pays développés aux PED en général, sont de puissants facteurs de déséquilibre.

En définitive, il ressort que le rôle de l'endettement extérieur est important pour assurer un développement continu et que le recours à l'emprunt extérieur demeure, dans la conjoncture du moment, une voie importante par laquelle on peut espérer sortir de la crise. Pour que cette voie soit efficace et ne soit pas bloquée, il faut tout simplement qu'on emprunte pas à n'importe quelle condition de taux d'intérêt, qu'on utilise les fonds d'emprunt de façon plus rationnelle en les affectant à des projets rentables ; que les pays industrialisés et les organismes de financement acceptent d'appuyer les efforts et les mesures de redressement des pays emprunteurs.

Liste des Annexes

- Annexe 1 : Croissance démographique des pays de la zone BEAC (taux de croissance démographique en %).
- Annexe 2 : Modèle de Téléx d'invitation d'une Banque à un euro-crédit.
- Annexe 3 : Evolution des prix internationaux des produits de base des pays africains dans les années 70.
- Annexe 4 : Les effets de l'inflation sur le service de la dette.
- Annexe 5 : Le rééchelonnement au Club de Paris
- Annexe 6 : Le sommet de Toronto.
- Annexe 7 : Modèle de demande d'accord de confirmation.

ANNEXE 1

TABLEAU: Croissance démographique des pays de la Zone BEAC (Taux de Croissance démographique (%))

| Pays | 1965-73 | 1973-1980 | 1980-1988 |
|--------------------|---------|-----------|-----------|
| R.C.A. | 1,5 | 2,2 | 2,7 |
| TCHAD | 1,9 | 2,1 | 2,4 |
| Guinée Equatoriale | 1,7 | 1,7 | 1,9 |
| CAMEROUN | 2,4 | 3,1 | 3,5 |
| GABON | 1,9 | 4,7 | 3,9 |
| CONGO | 2,5 | 3,0 | 3,5 |

SOURCE: Confectionné à partir des données de "La Crise du Développement de l'Afrique: Stagnation Agricole, Explosion Démographique et dégradation de l'environnement" de ROBERT S. McNAMARA.
 Allocution prononcée devant l'Africa Leadership Forum à Ota, Nigéria, le 21 Juin 1990.

ANNEXE
TELEX D'INVITATION D'UNE BANQUE A UN EURO-CREDIT

Ces télex, presque toujours rédigés en anglais, sont envoyés par le lead manager chargé de la syndication à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de banques dans le cas d'un « jumbo loan ».

La composition de ces télex varie selon le type d'emprunteur, l'objet du crédit... Pour simplifier, nous avons établi un modèle unique en français en n'indiquant que deux variantes, selon que la banque est invitée au groupe de direction ou en tant que simple participant.

| Variante 1 : invitation au groupe de direction | Texte commun d'invitation | Variante 2 : invitation au rang de participant |
|---|--|---|
| <p>– commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de direction et de participation • d'engagement | <p>1°) Modalités principales de l'euro-crédit nom de l'emprunteur montant durée taux d'intérêt (IBOR + spread) période de tirage des fonds amortissement remboursement anticipé objet (éventuellement) régime fiscal (en principe absence de retenue à la source) loi applicable (droit anglais, droit de l'Etat de New York...) banque agent divers</p> <p>2°) Renseignements sur l'emprunteur – activités : texte de 10 à 40 lignes évidemment très différent selon que l'emprunteur est une société industrielle ou commerciale, une banque centrale ou de développement, une Province ou un Etat, ou encore s'il s'agit d'un « project financing ». – données chiffrées : par exemple pour une société seront indiqués les principaux postes du bilan et du compte d'exploitation alors que pour une Province pourront être mentionnés quelques grandeurs économiques, des éléments du budget... – souvent annonce de l'élaboration d'un « placing memorandum », surtout lorsque les deux rubriques précédentes donnent peu d'informations.</p> | <p>– commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de participation • d'engagement |
| <p>– rang : co-lead manager, manager, co-manager</p> <p>– montant : il est imposé en fonction du rang (par exemple, USD 10 millions pour co-manager, 15 millions pour manager...) Il s'agit de la part garantie (qui est exceptionnellement la part définitive en trésorerie car elle fait ultérieurement l'objet d'une diminution résultant des parts prises par les participants)</p> <p>– elle incombe à la (aux) banque(s) qui a (ont) reçu le mandat de l'emprunteur pour organiser le crédit. Il s'agit donc du (des) lead manager(s)</p> | <p>3°) Invitation proposée – délai de réponse (en moyenne une dizaine de jours)</p> <p>4°) Signature de la (des) banque(s) invitante(s)</p> | <p>– rang : participant</p> <p>– montant : il est à choisir par le participant. Le minimum est le plus souvent de USD 1 million, le maximum est parfois précisé mais il dépasse rarement une dizaine de millions qui correspondrait en général à un rang de co-manager.</p> <p>– elle incombe au(x) lead manager(s) mais pour le compte des banques du groupe de direction.</p> |

Tableau 1

Valeur nominale
(exprimée en dollars E.U.)

Valeur ajustée
(au moyen des prix des produits manufacturés)

| Année | Valeur nominale | | | | | Valeur ajustée | | | | | |
|-------|--------------------------|--------------|----------|------------------------------|--------|-----------------------|--------------|----------|------------------------------|--------|--|
| | Ensemble des produits | Alimentation | Boissons | Matières premières agricoles | Métaux | Ensemble des produits | Alimentation | Boissons | Matières premières agricoles | Métaux | |
| | Indice | | | | | | | | | | |
| 1970 | 58 | 45 | 70 | 55 | 78 | 108 | 84 | 130 | 103 | 145 | |
| 1971 | 56 | 46 | 65 | 55 | 67 | 97 | 80 | 113 | 96 | 118 | |
| 1972 | 63 | 53 | 71 | 72 | 68 | 101 | 85 | 113 | 116 | 109 | |
| 1973 | 97 | 82 | 87 | 129 | 99 | 134 | 113 | 121 | 178 | 136 | |
| 1974 | 124 | 131 | 104 | 125 | 124 | 140 | 148 | 118 | 143 | 142 | |
| 1975 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |
| 1976 | 115 | 84 | 192 | 124 | 106 | 114 | 84 | 189 | 123 | 105 | |
| 1977 | 139 | 83 | 332 | 128 | 114 | 127 | 76 | 304 | 117 | 104 | |
| 1978 | 133 | 96 | 241 | 138 | 120 | 106 | 76 | 192 | 109 | 95 | |
| 1979 | 155 | 109 | 255 | 168 | 156 | 108 | 76 | 178 | 117 | 109 | |
| 1980 | 169 | 141 | 224 | 175 | 172 | 106 | 89 | 141 | 110 | 108 | |
| 1981 | 144 | 122 | 174 | 158 | 148 | 95 | 81 | 115 | 105 | 98 | |
| 1982 | 127 | 97 | 178 | 136 | 135 | 86 | 66 | 122 | 93 | 92 | |
| 1983 | 135 | 105 | 192 | 149 | 135 | 95 | 74 | 134 | 105 | 94 | |
| | Variation en pourcentage | | | | | | | | | | |
| 1970 | 3,4 | 5,3 | -13,1 | -8,8 | 5,4 | -2,3 | -0,5 | 6,8 | -13,9 | -0,4 | |
| 1971 | -4,8 | 2,0 | -7,6 | -0,5 | -13,6 | -10,6 | -4,2 | -13,3 | -6,5 | -18,9 | |
| 1972 | 13,3 | 14,4 | 9,3 | 30,8 | 0,2 | 4,6 | 5,6 | 0,9 | 20,7 | -7,5 | |
| 1973 | 53,2 | 54,8 | 23,5 | 79,2 | 48,8 | 31,8 | 33,2 | 6,2 | 54,2 | 26,3 | |
| 1974 | 28,0 | 59,7 | 19,3 | -3,5 | 25,0 | 4,6 | 30,5 | -2,5 | -21,2 | 2,1 | |
| 1975 | -19,2 | -23,5 | -3,8 | -19,8 | 19,4 | -28,5 | -32,3 | -14,9 | -29,0 | -28,6 | |
| 1976 | 14,8 | -15,6 | 91,8 | 24,3 | 6,0 | 13,9 | -16,2 | 90,3 | 23,3 | 5,2 | |
| 1977 | 21,2 | -1,8 | -73,2 | -3,2 | -7,5 | -11,4 | -9,7 | 59,3 | -5,1 | -1,2 | |
| 1978 | -4,1 | 15,8 | -27,4 | 7,6 | 5,4 | -16,8 | 0,5 | -37,0 | -6,6 | -8,5 | |
| 1979 | 16,3 | 13,4 | 5,8 | 21,9 | 29,8 | 2,4 | -0,2 | -6,8 | 7,4 | 14,4 | |
| 1980 | 8,7 | 30,0 | -12,2 | 4,1 | 10,6 | -2,2 | 17,0 | -21,0 | -6,3 | -0,4 | |
| 1981 | -14,6 | -13,6 | -22,3 | -9,7 | -14,0 | -9,9 | -8,8 | -18,0 | -4,8 | -9,3 | |
| 1982 | -12,1 | -20,8 | 2,5 | -13,7 | -9,2 | -10,0 | -18,9 | 4,9 | -11,9 | -7,4 | |
| 1983 | 6,2 | 8,7 | 6,1 | 8,6 | 0,2 | 8,6 | 11,3 | 8,6 | 11,1 | 2,5 | |

Source : SFI; Primary Commodity Markets - Commodity Division, p.2 (étude qui a été effectuée par la Division des produits du FMI et qui paraîtra bientôt).

Tableau 4

| | Cycle des prix 1972-77 ¹ | | | Cycle des prix 1978-83 ¹ | | |
|---|-------------------------------------|------------|----------------------|-------------------------------------|------------|---------|
| | Augmentation | Diminution | Reprise | Augmentation | Diminution | Reprise |
| A. Périodes | 1972-74 | 1974-75 | 1976-77 ² | 1978-80 | 1981-82 | 1983 |
| B. Durée de la période en trimestres | 10 | 6 | 6 | 9 | 8 | 4 |
| C. Prix des produits de base | (Variation en pourcentage) | | | | | |
| C. 1. Prix nominaux (exprimés en dollars E.U.) | 131 | -23 | 56 | 30 | -28 | 16 |
| a) "Expliqués" par les quatre variables ci-dessous : | 78 | -28 | 28 | 39 | -44 | 9 |
| Production industrielle | (30) | (-25) | (29) | (23) | (-19) | (19) |
| Inflation | (48) | (12) | (14) | (36) | (17) | (4) |
| Taux de change | (12) | (-2) | (-2) | (0) | (-24) | (-5) |
| Facteurs tendanciels | (-22) | (-13) | (-13) | (-20) | (-18) | (-9) |
| b) Autres facteurs | 53 | 5 | 28 | -9 | 16 | 7 |
| Les chocs "violents" de l'offre sont indiqués par les variations des prix touchés par ces chocs | | | | | | |
| Alimentation | (161) | - | - | - | - | (23) |
| Boissons | (78) | - | (246) | - | - | - |
| C. 2. Prix nominaux exprimés en DTS | 93 | -22 | 60 | 26 | -14 | 20 |
| C. 3. Prix réels ² | 57 | -30 | 40 | 4 | -20 | -13 |

Source : Primary Commodity Markets, Commodity Division, p.4, (étude qui a été effectuée par la Division des produits du FMI)

1 Les périodes sont définies comme suit :

Cycle 1972-77

Augmentation des prix : 1^{er} trimestre de 1972 - 2^e trimestre de 1974; diminution : 3^e trimestre de 1974 - 4^e trimestre de 1975; reprise : 1^{er} trimestre de 1976 - 2^e trimestre de 1977.

Cycle 1978-83

Augmentation des prix : 4^e trimestre de 1978 - 4^e trimestre de 1980; diminution : 1^{er} trimestre de 1981 - 4^e trimestre de 1982; reprise : 1^{er} trimestre de 1983 - 4^e trimestre de 1983.

2 Prix ajustés en fonction de l'indice des Nations-Unies relatif aux prix des produits manufacturés exportés par les pays développés.

Annexe 4 : Les effets de l'inflation sur le service de la dette

1 - Il y a deux sortes de taux d'intérêt : les intérêts "nominaux" et les intérêts "réels". "nominal" signifie ce qui est stipulé dans le contrat ; "réel" signifie aussi ce qui est dit dans le contrat, déduction faite du taux d'inflation. Par exemple, si le taux d'intérêt nominal est de 10 % et le taux d'inflation de 12 %, le taux d'intérêt réel est de -2 %. En général, les taux d'intérêt sont directement influencés par l'inflation. Tous les deux grimpent ou chutent à peu près simultanément (cf. RUPERT PENNANT-REA ET BILL EMMOTT, *The Pocket Economist*, Basil BLACKNELL et *The ECONOMIST*, Londres, 1983 P.14). Mais ce n'est pas toujours le cas. Au milieu des années 70, les taux d'intérêt n'ont pas grimpés autant que le taux d'inflation ; de ce fait, les taux d'intérêt réel étaient négatifs (cf. Susan (G) "Jusqu'au cou : Enquête sur la dette du Tiers-Monde" La découverte 1989 P.45).

Ces dernières années, l'inflation et les taux d'intérêt ont beaucoup fluctué influençant les indicateurs de la dette dont on se sert habituellement pour évaluer la solvabilité de l'emprunteur. La valeur réelle de la dette est connue lorsqu'on corrige sa valeur nominal à l'aide d'un indice de prix. Selon que l'inflation est supérieure ou inférieure à la hausse des taux d'intérêt nominaux, il y a transfert réel de ressources en faveur du débiteur dans le premier cas et du créancier dans le deuxième. La dette réelle n'est pas modifiée si l'inflation et les taux d'intérêts nominaux évoluent au même rythme. Dans ce cas, néanmoins, le prêt s'amortit plus vite, en termes réels, que ne l'indique les conditions initiales.

Quand l'inflation et le taux d'intérêt nominaux montent de concert, les paiements d'intérêts comprennent un élément qui dédommage le prêteur de l'érosion de la valeur réelle du prêt. Bien que la valeur de tous les remboursements demeure inchangée, l'amortissement réel s'en trouve accéléré : la part de l'inflation dans les taux d'intérêt nominaux s'ajoute aux paiements d'amortissement nominal prévus. Ainsi, pour une échéance donnée, des taux d'inflation élevés accroissent les remboursements dans l'immédiat et les réduisent vers la fin de la période d'amortissement. Cet alourdissement du calendrier d'amortissement réel est d'autant plus prononcé que l'échéance initiale du prêt est lointaine.

Le tableau ci-après montre la manière dont les différentes composantes de l'ensemble du service de la dette ont évolué avec le temps. Divers indices de prix peuvent être utilisés pour effectuer ces calculs. L'indice retenu ici est le prix des exportations des marchandises des PED (marchandise f.o.b des grandes entreprises à endettement diversifié des pays industrialisés et de certaines banques et intermédiaires financiers. La récession économique mondiale et la détérioration des termes de l'échange des pays endettés a accumulé des arriérés de paiements, voire parfois, involontairement, à interrompre le paiement de leurs obligations. Certains ont dû même à l'exclusion des combustibles) ce qui revient à mesurer la valeur du service de la dette en termes de la production intérieure à exporter pour assurer le service de la dette.

Tableau 56 : Influence de l'inflation sur le service de la dette
(pourcentage)

| | Service de la dette/ exportations | Amortissement corrigé de l'inflation | | | + Paiements d'intérêts corrigés de l'inflation/exportations |
|------|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|---|
| | | Amortissement prévu | Amortissement induit par l'inflation | = Amortissement total | |
| 1970 | 14,7 | 10,6 | 3,0 | 13,6 | 1,2 |
| 1971 | 15,6 | 11,2 | -4,2 | 7,0 | 8,6 |
| 1972 | 15,2 | 10,9 | 5,9 | 16,8 | - 1,6 |
| 1973 | 14,1 | 9,9 | 32,4 | 42,3 | -28,1 |
| 1974 | 11,8 | 7,9 | 19,1 | 27,0 | -15,1 |
| 1975 | 13,9 | 9,0 | -8,6 | 0,4 | 13,5 |
| 1976 | 13,6 | 8,9 | 8,2 | 17,2 | -3,5 |
| 1977 | 14,8 | 9,7 | 10,0 | 19,7 | -5,0 |
| 1978 | 8,4 | 12,3 | 6,0 | 18,3 | 0,1 |
| 1979 | 18,4 | 11,7 | 13,5 | 25,2 | -6,8 |
| 1980 | 16,0 | 9,2 | 12,5 | 21,7 | -5,6 |
| 1981 | 17,6 | 9,4 | -6,8 | 2,6 | 15,0 |
| 1982 | 20,5 | 10,4 | -7,4 | 3,0 | 17,5 |
| 1983 | 19,0 | 9,1 | 0,5 | 9,6 | 9,3 |
| 1984 | 19,7 | 8,2 | -0,4 | 7,8 | 11,9 |

Source : données de la Banque Mondiale

La décomposition du ratio de service de la dette en paiements d'intérêt corrigés de l'inflation et amortissement corrigé de l'inflation est fondé sur les identités suivantes :

$$DS + IN + AM \quad IN = (i - p)D + p d$$

où DS = service de la dette ; IN = paiement d'intérêts ;
AM = amortissement ; i = taux d'intérêt nominal ;

soit le ratio entre les paiements d'intérêts pendant la période considérée (IN et le montant de dette décaissé et non remboursé pendant la période précédente (D) ;

p = taux d'inflation annuel.

$$DS = (i-p)D + pD + AM$$

où $(i-p)D$ représente les paiements d'intérêts corrigés de l'inflation et $pD + AM$ l'amortissement corrigé de l'inflation. Les chiffres ayant été arrondis, le ratio de la dette ne correspond pas toujours à la somme exacte de ses divers éléments.

D'après le tableau, on observe que le ratio du service de la dette varie peu d'une année à l'autre, mais l'amortissement total fluctue fortement du fait de l'élément inflation des paiements d'intérêt. Le service de la dette a diminué par rapport aux recettes d'exportations de 1971-73, mais l'amortissement corrigé de l'inflation, a atteint son niveau le plus élevé en 1973. De même, le ratio du service de la dette a augmenté en 1980-82, mais en fait la part de l'amortissement corrigé de l'inflation a fortement diminuée.

ANNEXE 5 :

CORDS DU CLUB DE PARIS

JANVIER 1987 à JUIN 1989)

| Pays débiteur | date de | période de consoli- | | montant de dette consolidé (millions de \$ |
|-------------------|-----------|---------------------|------------|--|
| | | de | à | |
| Bésil (2) | Jan 21 | Jan 01/85 | déc 31/86 | 3615 |
| on (2) | Jan 21 | sep 21/86 | Déc.31/87 | 387 |
| Philippines (2) | Jan 21/87 | Jan.01/87 | Juin 30/88 | 862 |
| maïque (3) | Mar 05 | Jan 01/87 | Mar 31/88 | 124 |
| roc (3) | Mar 06 | Mar 01/87 | Juin 30/88 | 1008 |
| li (2) | Avr 02 | avr 15/87 | Déc 31/88 | 157 |
| re (9) | Mai 18 | Avr 01/87 | Mai 14/88 | 671 |
| entine (2) | Mai 20 | Mai 01/87 | Juin 30/88 | 1260 |
| pte (1) | Mai 22 | Jan 01/87 | Juin 30/88 | 5586 |
| ritanie (3) | Juin 15 | Avr 01/87 | Mai 31/88 | 90 |
| ambique (2) | Juin 16 | Juin 01/87 | Déc 31/88 | 361 |
| anda (3) | Juin 19 | Juil 01/87 | Juin 30/88 | 170 |
| alie (2) | Juil 22 | Jan 01/87 | Déc 31/88 | 153 |
| née Bissau (1) | Oct 27 | Juil 01/87 | Déc 31/88 | 25 |
| ogne (4) | Oct 30 | Jan 01/88 | Déc 31/88 | 9027 |
| égal (6) | Nov 17 | Nov 01/87 | Oct 31/88 | 79 |
| le-d'Ivoire (4) | Déc 18 | Jan 01/88 | Avr 30/89 | 567 |
| TOTAL | | | | 24 142 |
| uateur (3) | Jan 20 | Jan 01/88 | Fév 28/89 | 438 |
| th (3) | Mar 21 | Jan 01/88 | Déc 31/88 | 326 |
| go (6) | Mar 22 | Jan 01/88 | Avr 15/89 | 139 |
| ger (5) | Avr 21 | Déc 05/87 | Déc 31/88 | 37 |
| lawi (3) | Avr 22 | Avr 01/88 | Mai 31/89 | 27 |
| igoslavie (4) | Juil 13 | Avr 01/88 | Juin 30/89 | 1291 |
| ésil (3) | Juil 28 | Août 01/88 | Mar 31/90 | 4992 |
| maïque (5) | Oct 24 | Juin 01/88 | Nov 30/89 | 147 |
| roc (4) | Oct 26 | Juil 01/88 | Déc 31/89 | 969 |
| li (1)* | Oct 27 | Juil 01/88 | Oct 31/89 | 63 |
| Madagascar (4) * | Oct 28 | Avr 01/88 | Déc 31/89 | 254 |
| lovie (2) | Nov 14 | Oct 01/88 | Déc 31/89 | 307 |
| nzanie (2) * | Déc 31 | Janv 01/89 | Juin 30/89 | 377 |
| ublique | | | | |
| ntafricaine (4) a | Déc 14 | Jan 01/89 | Juin 30 | 9028 |
| géria (6) * | Déc 16 | Jan 01/89 | Déc 31/89 | 48 |
| TOTAL | | | | 9 443 |

dettes rééchelonnées par le Club de Paris aux "conditions de Toronto"

Remarques: les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de rééchelonnements depuis 1975.

Source: Procès-verbaux des rééchelonnements de dettes.

TABLEAU 2 '(suite)
Accords du Club de Paris
(Janvier 1987 à Juin 1989)

| Pays débiteur | DATE DE l'accord | Période de datation de | cpnsoli- à | Montant de dette consolidé (millions de \$) |
|------------------------|------------------|------------------------|------------|---|
| 1989 | | | | |
| Sénégal (7)* | Jan 24 | Nov 01/88 | Déc31/89 | 136 |
| Trinidad et Tobago (1) | Jan 25 | Jan 01/89 | Fév 28/90 | 209 |
| Ouganda (4)* | Jan 26 | Jan 01/89 | Juin 30/90 | 90 |
| Nigéria (2) | Mar 03 | Jan 01/89 | Avr 30/90 | 6200 |
| Guinée (2)* | Avr 12 | Jan 01/89 | Déc 31/89 | 128 |
| Guyane (1) | Mai 23 | Jan 01/89 | Fév 28/90 | 195 |
| Cameroun (1) | Mai 24 | Avr 01/89 | Mar 31/90 | 535 |
| Costa Rica (3) | Mai 26 | Avr 01/89 | Mai 31/90 | 182 |
| Philippines (3) | Mai 26 | Juin 01/89 | Juin 30/91 | 1850 |
| Mexique (3) | Mai 30 | Juin 01/89 | Mai 31/92 | 2400 |
| Mauritanie (4)* | Juin 19 | Juin 01/89 | Mai 31/90 | 52 |
| Togo (7) * | Juin 20 | Avr 16/89 | Juin 30/90 | 76 |
| Bénin (1) | Juin 22 | Juin 01/89 | Juin 30/90 | 193 |
| Zaire. (10)* | Juin 23 | Juin 01/89 | Juin 30/90 | 1530 |
| TOTAL | | | | 13776 |

* dettes rééchelonnées par le Club de Paris aux " conditions de Toront
Remarques: Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de rééchelonnements depuis 1975.

Source: Procès-verbaux des rééchelonnements de dettes.

ANNEXE 6 LE SOMMET DE TORONTO

A la Conférence au Sommet de Toronto qui s'est tenue en juin 1988, les rééchelonnements privilégiés au profit des Nations les plus démunies était la question-clé à l'ordre du jour. A l'issue de longues discussions, le Groupe des Sept a convenu que les gouvernements créanciers devraient avoir le choix entre diverses options, dont des radiations partielles des dettes, de plus longues périodes d'amortissement et des taux d'intérêt privilégiés⁽¹⁾; le rééchelonnement de leurs créances à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché sur une assez courte période d'amortissement; rééchelonnement aux taux d'intérêt du marché, mais sur une plus longue période⁽²⁾. Dans leur Déclaration Economique, les gouvernements du Groupe des Sept ont exhorté le Club de Paris à arrêter les détails techniques pour assurer la comparabilité de ces trois options, juin 1988 au plus tard.

LES "CONDITIONS DE TORONTO"

Le Club de Paris a convoqué plusieurs séances en juillet et septembre dans le but de considérer un "cadre de comparabilité" pour ces options. La question-clé était la forme précoce que devraient revêtir lesdites options. Juste avant les assemblées annuelles que le FMI et la Banque Mondiale allaient tenir en octobre 1988, le Club de Paris est tombé d'accord sur la formule qui suit:

1) ANNULATION 5 ou RADIATION) PARTIELLE (OPTION A)

Les créanciers qui choisiraient cette option annuleraient c'est-à-dire qu'ils y renonceraient) un tiers de la dette (principal et intérêts) exigible durant la période de consolidation, et rééchelonnement les deux autres tiers aux taux d'intérêt du marché sur une période de 14 ans, avec un délai de grâce de huit ans.

(1) Cette option a été proposée par le Président Français François Mitterand dans une lettre adressée aux autres dirigeants du Groupe de 7.

(2) Les deux dernières options ont été proposées par le Canada.

2) Périodes d'amortissement prolongées (Option B)

Les créanciers rééchelonneraient la dette exigible durant la période de consolidation aux taux d'intérêt du marché sur une période de 25 ans, avec un délai de grâce de 14 ans.

3) Des taux d'intérêt privilégiés (ou concessionnels) Option C)

Les créanciers rééchelonneraient la dette exigible durant la période de consolidation à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché (3,5% de moins, ou bien la moitié, selon le chiffre le plus faible) sur une période de 14 ans avec un délai de grâce de huit ans.

Les points saillants

. Les gouvernements créanciers doivent officiellement préciser les options de leur choix dans le procès verbal agréé. A part les conditions qui diffèrent entre les trois options, tous les autres aspects des rééchelonnements demeurent inchangés pour tous les créanciers.

. Les gouvernements créanciers ont la liberté de choisir différentes options avec différents débiteurs, ou bien avec le même débiteur dans différentes opérations de rééchelonnement. Qui plus est , différents organismes d'un même gouvernement ont le loisir de choisir différentes options lors du même rééchelonnement.

Ces options peuvent s'appliquer à toutes les catégories de dettes rééchelonnées.

. L'admissibilité se décide cas par cas.

. Les trois options s'appliquent aux seuls crédits commerciaux. Dans le cas des crédits d'aide , les créanciers ont convenu de porter la période d'amortissement à 25 ans, avec octroi de 14 ans de grâce, quelle que soit l'option adoptée. Ils ont en outre convenu d'officialiser dans le procès verbal agréé le principe depuis longtemps appliqué par le Club de Paris, voulant que le taux d'intérêt d'intérêt pratiqué pour les crédits d'aide rééchelonnés soit au moins aussi favorable que le taux du prêt initial.

. Les rééchelonnements privilégiés sont censés dégager des ressources supplémentaires pour le pays débiteur. Les créanciers ont convenu qu'ils ne doivent pas être financés à même le programme d'aide en place du pays.

Sur 26 pays potentiellement bénéficiaires de cette initiative 14 pays ont déjà bénéficié d'un plan de Toronto à l'occasion de leur passage sur le Club de Paris (Mali, Madagascar, Niger, Ouganda, R.C.A., Sénégal, Tanzanie, Guinée-Bissau, Togo, Zaïre, Mauritanie, Guinée-Equatoriale, Mozambique). Montants réaménagés: 8,5 milliards de francs dont 3,5 milliards étaient dus à la France (Mars 1991).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ACCORDS DE CONFORMATION, ACCORDS ELARGIS
ET ACCORDS DANS LE CADRE DE LA FACILITE
D'AJUSTEMENT STRUCTUREL 1980 - 1987

(en millions de DTS)

| | TYPES D'ACCORDS CONCLUS | | | Date d'approbation | Date d'expiration | Montant approuvé | Montant tiré | Solde non tiré |
|--------------------|-------------------------|--------|---------|-----------------------|----------------------|---------------------|-----------------|-------------------|
| | AC (1) | AE (2) | FAS (3) | | | | | |
| <u>Année 1980</u> | | | | | | | | |
| Centrafrique | x | | | 15/02/80 | 14/02/81 | 4 | 4 | - |
| Guinée Equatoriale | x | | | 01/07/80 | 30/06/81 | 5,5 | 3 | 2,5 |
| Gabon | | x | | 24/07/80 | 31/12/82 | 34 | - | 34 |
| <u>Année 1981</u> | | | | | | | | |
| R C A | x | | | 10/04/81 | 09/04/82 | 10,4 | 10,4 | - |
| <u>Année 1982</u> | | | | | | | | |
| Néant | | | | | | | | |
| <u>Année 1983</u> | | | | | | | | |
| Centrafrique | | | | 22/04/83 | 21/04/84 | 18 | 4,5 | 13,5 |
| <u>Année 1984</u> | | x | | | | | | |
| Centrafrique | x | | | 06/07/84 | 05/07/85 | 15 | 15 | - |
| <u>Année 1985</u> | | x | | | | | | |
| Centrafrique | | | | 23/09/85 | 22/03/87 | 15 | 7,5 | 7,5 |
| Guinée Equatoriale | x | | | 28/06/85 | 27/06/88 | 9,2 | 5,4 | 3,8 |
| <u>Année 1986</u> | | | | | | | | |
| Congo | x | | | 29/08/86 | 28/04/88 | 22,4 | 9,5 | 12,9 |
| Gabon | x | | | 22/12/88 | 30/12/88 | 98,7 | 47,5 | 51,2 |
| <u>Année 1987</u> | | | | | | | | |
| Centrafrique | x | | | 01/06/87 | 31/05/88 | 8 | 1 | 7 |
| Tchad | | | x | 30/11/87 | 29/10/90 | 19,43 | 6,120 | 13,31 |
| Centrafrique | | | x | 01/11/87 | 31/05/90 | 19,3 | 6,080 | 13,22 |

(1) Accord de confirmation

(2) Accord élargi

Modèle de demande d'accord de confirmation

1. La lettre ci-jointe du (Ministre des Finances et /ou du Gouverneur de la banque centralè) en date du _____ expose les objectifs que le (gouvernement)(les autorités) de (pays membre, ci-après membre) s'est (se sont) assignés et la politique qu'il (elles) entend(ent) suivre.
2. Le Fonds monétaire international donne son agrément à cet accord de confirmation pour aider à la réalisation de ces objectifs et à la mise en oeuvre de ces politiques.
3. Le (membre) restera en rapport étroit, avec le Fonds pendant la période couverte par l'accord de confirmation ; notamment, il consultera le Fonds conformément au(x) paragraphe(s) _____ de la lettre ci-jointe. Ces consultations pourront donner lieu à une correspondance ou à des visites de fonctionnaires du Fonds à (en) (membre) ou de représentants de (membre) au siège du Fonds. A cet effet, le (membre) communiquera au Fonds, au moyen de rapports dont la périodicité ou les dates auront été spécifiées par ce dernier, les renseignements qui lui auront été demandés au sujet des objectifs et des politiques exposés dans la lettre ci-jointe.
4. Pour une période de (un an) à compter du _____, le (membre) aura le droit, après avoir utilisé intégralement la tranche de réserve dont il pourrait disposer à la date où il soumettra sa demande d'achat au titre de l'accord de confirmation, d'acheter au Fonds un montant équivalent à DTS _____ (sous la réserve que :
 - i) les achats effectués au titre de l'accord de confirmation ne dépasseront pas, sans le consentement du Fonds, l'équivalent de _____ DTS avant le _____ et l'équivalent de _____ DTS avant le _____ ; et que
 - ii) le droit de (membre) d'effectuer des achats en vertu du présent accord de confirmation sera sujet aux dispositions du paragraphe _____ de la lettre ci-jointe dans la mesure où les achats porteraient les avoirs du Fonds en la monnaie de (membre) à un montant supérieur à celui de la première tranche de crédit.

Si, à un moment donné, une disposition quelconque de l'alinéa i) devait faire obstacle à un achat au titre de l'accord de confirmation qui

.../...

66.

n'aurait pas pour effet de porter les avoirs du Fonds en la monnaie de (membre) à un niveau supérieur à celui de la première tranche de crédit, cette limitation ne s'appliquerait pas à cet achat).

5. Les achats au titre de l'accord de confirmation seront effectués dans les monnaies d'autres membres choisies suivant les politiques et pratiques du Fonds ; ils pourront être faits en droits de tirage spéciaux si, à la demande de (membre), le Fonds consent à les fournir au moment de l'achat. Les achats seront effectués contre la monnaie de (membre).

6. Le (membre) versera une commission au titre du présent accord de confirmation suivant les décisions du Fonds.

7. (Sous réserve des dispositions du paragraphe 4 ci-dessus,) le (membre) aura le droit d'effectuer les opérations spécifiées dans le présent accord de confirmation sans nouvel examen de la part du Fonds. Ce droit ne pourra être suspendu que si le Fonds reçoit la demande a) après que, par une décision formelle, le (membre) a été déclaré irrecevable à utiliser les ressources du Fonds ou b) après que le Conseil d'Administration a décidé de suspendre les opérations soit d'une manière générale, soit pour permettre l'examen d'une proposition d'un administrateur ou du Directeur Général visant à supprimer ou à limiter formellement l'accès de (membre) aux ressources du Fonds. Lorsqu'une décision d'irrecevabilité formelle ou une décision concluant à l'examen d'une proposition de cette nature, prise au présent paragraphe 7, lui aura ainsi été notifiée, le (membre) ne pourra reprendre ses achats au titre du présent accord qu'après consultation avec le Fonds et aux conditions convenues pour la reprise des achats.

8. a) En ce qui concerne le rachat du montant en monnaie de (membre) détenu par le Fonds à la suite des achats effectués en vertu du présent accord et qui est passible de commissions en vertu de la section 8 b) de l'article V

i) il pourra être effectué à n'importe quel moment ;

ii) le Fonds s'attendra normalement à ce qu'il soit effectué à mesure que s'améliorent la balance des paiements et la position de réserve de (membre) ;

.../...

- iii) il sera fait conformément à la déclaration du Fonds si celui-ci, après avoir consulté le (membre), déclare que ce dernier, conformément à la politique du Fonds au moment du rachat, doit effectuer un rachat en raison de l'amélioration de sa balance des paiements et de sa position de réserve ; et
- iv) il sera terminé dans les cinq ans après la date de l'achat, étant entendu que le rachat s'effectuera en tranches trimestrielles identiques durant la période qui commencera trois ans après la date de l'achat et se terminera cinq ans après cette date, à moins que le Fonds n'approuve un calendrier différent.
- b) Toute diminution du montant de monnaie de (membre) détenu par le Fonds réduira le montant passible de rachat en vertu de l'alinéa a) ci-dessus conformément aux principes appliqués par le Fonds à cette fin au moment de la diminution. e
- c) Le rachat sera effectué en droits de tirage spéciaux ou en monnaies déterminées par le Fonds au moment du rachat conformément aux politiques et pratiques du Fonds en vigueur au moment du rachat.

Liste des tableaux

| | Pages |
|--|-------|
| <u>Tableau 1</u> : Balance des paiements et comptes nationaux | 18 |
| <u>T ABLEAU 2</u> : Intérêt demandé pour les prêts bilatéraux accordés par le secteur public des pays membres de l'O.C.D.E./C.A.O. | 26 |
| <u>T ABLEAU 3</u> : Répartition, selon les échéances des prêts bilatéraux accordés par le secteur public des pays membre de l'O.C.D.E./C.A.O. | 27 |
| <u>T ABLEAU 4</u> : Conditions d'emprunt bilatéral pour les pays de la zone B.E.A.C en 1970 et 1989. | 28 |
| <u>T ABLEAU 5</u> : DECAISSEMENT PRETS BILATERAUX (C.A.D et O.P.E.P) AUX PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1970 - 1988) (en million de \$) | 29 |
| <u>T ABLEAU 6</u> : CREDIT DU FAC AUX ETATS MEMBRES DE LA ZONE B.E.A.C 5 1981 - 1989 | 31 |
| <u>T ABLEAU 7</u> : Répartition des engagements de la Caisse Centrale de Coopération (1983/1990) aux pays de la zone B.E.A.C. | 35 |
| <u>T ABLEAU 8</u> : DECAISSEMENT DES PRETS MULTILATERAUX AUX PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1980 - 1988) ; EN MILLIONS DE \$ | 37 |
| <u>T ABLEAU 9</u> : DECAISSEMENT DES PRETS B.I.R.D ET I.D.A DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1980-1988) EN MILLION DE DOLLARS. | 39 |
| <u>T ABLEAU 10</u> : ENGAGEMENT TOTAL DES CREDITS MULTILATERAUX ET DES PRETS DES BANQUES PRIVEES AUX PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1970 - 1987) EN MILLIONS DE DOLLARS U.S. | 45 |
| <u>Tableau 11</u> : Décaissements des Crédits des Banques Privées aux pays de la Zone BEAC (en millions \$) (1970-1989) | 48 |

| | |
|--|----|
| <u>Tableau 12</u> : Degré de libéralité d'un prêt (L) selon le taux d'actualisation. | 52 |
| <u>Tableau 13</u> : La part relative de l'élément "don" dans les prêts au développement du point de vue du pays aidant. | 54 |
| <u>Tableau</u> : 14 Aide Publique au Développement aux Pays de la Zone BEAC (en millions de dollars US) | 58 |
| <u>Tableau</u> : 15 Versement de l'APD des pays membres de l'OCDE en pourcentage du PNB global de ces pays (1965-1989) | 60 |
| <u>Tableau</u> 16 - Croissance des versements nets d'APD bilatéraux des pays du CAD aux pays africains au Sud du Sahara (variation annuelle en pourcentage) | 61 |
| <u>Tableau</u> 17 : Evolution des Concours APD et des Banques Privées : l'exemple du Congo (en millions de dollars) | 62 |
| <u>Tableau</u> 18 : Composition par Monnaie | 64 |
| <u>Tableau</u> 19 : Emission d'euro-obligations (en millions de dollars) | 67 |
| <u>Tableau</u> 20 : Emission d'Obligations Internationales (en millions de dollars U.S) | 67 |
| <u>Tableau</u> 21 : Prêts en Euro-Devises (engagement brut) des Banques Internationales à destination des Pays de la Zone BEAC (1973-1987) (en millions de \$) | 68 |
| <u>TABLEAU</u> 22 : COMPARAISON DES TAUX D'INVESTISSEMENT AVANT ET APRES L'INDEPENDANCE POUR 5 PAYS DE LA ZONE B.E.A.C. | 69 |
| <u>TABLEAU</u> 23: EPARGNE NATIONALE DU CAMEROUN (EN POURCENTAGE DU P.I.B) (1978 - 1987). | 87 |
| <u>TABLEAU</u> 24 : DEPENSES DE CONSOMMATION DU CAMEROUN, CONGO GABON AU COURS DE LA PERIODE 1980 - 1987 (EN POURCENTAGE DU P.E.D.). | 88 |

| | | |
|---------------------|--|-----|
| <u>TABLEAU 25</u> : | P.N.B (MOYEN) PAR HABITANT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C | 90 |
| <u>TABLEAU 26</u> : | DONS RECUS PAR TROIS PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (R.C.A, TCHAD, GUINEE EQUATORIALE) ENTRE 1980 - 1989 (EN MILLIONS DE \$)(1) | 93 |
| <u>TABLEAU 27</u> : | ILLUSTRATION DE LA NOTION DE QUASI-DON. | 95 |
| <u>TABLEAU 28</u> : | CONTRIBUTION BILATERALE ET MULTILATERALE (SECTEUR PUBLIC) EN FAVEUR DES P.E.D (EN MILLIONS DE DOLLARS) | 98 |
| <u>TABLEAU 29</u> : | CAPITAUX A MOYEN ET LONG TERME EMPRUNTES OU GARANTIS PAR L'ETAT (EN MILLIONS DE DOLLARS) | 99 |
| <u>TABLEAU 30</u> : | FONDS MOBILISES EN 19740 PAR LES P.E.D (en millions de dollars). | 100 |
| <u>TABLEAU 31</u> : | PAYS DE LA ZONE B.E.A.C: TAUX D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE, 1960 ET 1975 (en pourcentage du produit intérieur brut) | 103 |
| <u>TABLEAU 32</u> : | PAYS DE LA ZONE B.E.A.C: CROISSANCE DE LA PRODUCTION, 1965 - 1980 | 104 |
| <u>TABLEAU 33</u> : | PAYS DE LA ZONE B.E.A.C: CROISSANCE DU PRODUIT NATIONAL BRUT PAR HABITANT (1965 - 1980) | 105 |
| <u>TABLEAU 34</u> : | PRODUIT INTERIEUR BRUT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C | 105 |
| <u>TABLEAU 35</u> : | REPARTITION SECTORIELLE DU P.I.B CONGOLAIS (1965 - 1987) (en pourcentage) | 106 |
| <u>TABLEAU 36</u> : | EVOLUTION DU STOCK TOTAL DE LA DETTE EXTERIEURE CONGOLAISE (1970 - 1986) en millions de dollars | 107 |
| <u>TABLEAU 37</u> : | EVOLUTION DE L'EPARGNE INTERIEURE DU CAMEROUN ET DU CONGO DE 1965 A 1989 EN % DU P.N.B BRUTE | 109 |
| <u>TABLEAU 38</u> : | DETTE TOTALE DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C DE 1970 A 1988 (EN MILLIONS DE DOLLARS) | 112 |
| <u>TABLEAU 39</u> : | EVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE DES ETATS DE LA ZONE B.E.A.C 1980-1987. | 113 |

| | | |
|---------------------|---|-----|
| <u>TABLEAU 40</u> : | ENCOURS DE LA DETTE (EN MILLIONS DE DOLLARS) des pays de la zone BEAC (1980-1987) | 114 |
| <u>Tableau 41</u> : | Conditions de prêts accordés aux pays de la zone BEAC (1970-1989) | 115 |
| <u>TABLEAU 42</u> : | LA DETTE PUBLIQUE ET LA DETTE A GARANTIE A LONG TERME (DEBOURSEMENT) (1980 - 1987) : CONGO (en millions de dollars) | 118 |
| <u>TABLEAU 43</u> : | LA DETTE PUBLIQUE ET LA DETTE A GARANTIE A LONG TERME (DEBOURSEMENTS) (1980 - 1987) : GABON. (en millions de dollars) | 118 |
| <u>TABLEAU 44</u> : | EVOLUTION DU RATIO << DETTE/P.N.B >> DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C (1970 - 1987) (en %) | 120 |
| <u>TABLEAU 45</u> : | RATIOS DU SERVICE DE LA DETTE DE CERTAINS PAYS DE LA ZONE B.E.A.C, 1980 - 1988. (en pourcentage) | 121 |
| <u>Tableau</u> : | 45 Taux de croissance annuels moyens (1980-1989) en (%) du Cameroun, Congo, Gabon | 133 |
| <u>Tableau 47</u> : | Transferts Nets aux Pays en Développement (1970-1985) en milliards de \$US | 135 |
| <u>Tableau</u> : | 48 Transferts nets aux pays de la zone BEAC (1970- 1987 en million de \$ | 135 |
| <u>Tableau 49</u> : | Soldes comptes courants de la balance des paiements des pays de la zone BEAC (en milliards de FCFA) | 141 |
| <u>Tableau 50</u> : | Solde du compte courant des pays de la zone BEAC au PIB (en pourcentage) | 142 |
| <u>Tableau 51</u> : | Position des Banques dans la Zone BRI, 31 Décembre 1982 (milliards de dollars) | 145 |
| <u>Tableau 52</u> : | Evolution des prêts des créanciers publics et privés des pays de la zone BEAC (en millions de \$US) 1974-1980 | 147 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 53 : Marges Moyennes sur les Prêts bancaires Syndiqués (1975-1979) | 149 |
| Tableau 54 : Comptes Extérieurs des Pays Africains au Sud du Sahara (1972- 1984) | 154 |
| Tableau 55 : Taux d'Intérêt Moyen des Engagements de Prêts | 157 |
| Tableau 56 : Prix des Principales exportations | 158 |
| Tableau 57 : Evolution du taux FCFA/Dollar moyennes mensuelles | 159 |
| Tableau : 58 Prix à l'Exportation entre 1981-1990 | 160 |
| Tableau 59 : Transferts nets des capitaux à l'ensemble des pays de la zone BEAC (1970 -1986) en millions de dollars | 161 |
| Tableau 60 : Transferts nets des capitaux aux différents pays de la zone BEAC (1970-1986) en millions de \$ | 162 |
| Tableau 61 : Produit intérieur brut des pays de la zone BEAC en francs constants) | 164 |
| Tableau 62 : Coefficient du service de la dette du Congo et de la RCA (en pourcentage) 1980-1984 | 172 |
| Tableau 63 : Rééchelonnement de la Dette des Pays Africains au sud du Sahara effectué dans le Club de Paris ordre, (1980-1984) en millions de dollars US | 173 |
| Tableau 64 : Encours de la dette à moyen et long terme des entreprises publiques non financières. | 182 |
| Tableau 65 : Indicateurs sur les Entreprises Publiques (portefeuille de la société nationale d'Investissement) (milliards de FCFA) | 184 |
| Tableau 66 : Commerce extérieur des pays de la zone BEAC (chiffres en %) | 193 |

| | | |
|---------------------|--|-----|
| <u>Tableau 67</u> : | Répartition Géographique des dettes rééchelonnées par le Club de Paris | 201 |
| <u>Tableau 68</u> : | Rééchelonnement des pays de la zone BEAC au club de Paris de 1980-1990. | 203 |
| <u>Tableau</u> : | 69 Dettes rééchelonnées des pays de la zone BEAC au Club de Londres | 209 |
| <u>Tableau 70</u> : | Achat au titre du mécanisme de financement compensatoire (1980-1985) | 236 |
| <u>Tableau 71</u> : | Décaissements au titre du Fonds fiduciaire | 238 |
| <u>Tableau 72</u> : | Tableau récapitulatif des données d'évaluation des programmes d'ajustement en zone BEAC. | 248 |
| <u>Tableau 73</u> : | PNB par Tête et taux de croissance annuelle par région 1950/75 | 266 |
| <u>Tableau 74</u> : | Ecart absolu du PNB par tête, par région 1950-1975 | 268 |
| <u>Tableau 75</u> : | Croissance du PIB par habitant de 1965 à 1989 en % des pays de la zone BEAC | 270 |
| <u>Tableau 76</u> : | Evolution des exportations de billets hors de la zone BEAC entre 1985 et 1990 (en million de FCFA) | 279 |
| <u>TABLEAU 77</u> : | Nombre de banques commerciales et de développement dans les Etats de la zone B.E.A.C. Situation au 31/12/90. | 283 |
| <u>Tableau 78</u> : | Apports aides publiques au développement des pays du CAD aux PED (1965-1989) | 311 |
| <u>Tableau 79</u> : | Concours de la CCCE de 1984 à 1990 au Cameroun | 311 |
| <u>Tableau 80</u> : | Concours de la BIRD au GABON de 1976 à 1984 | 312 |
| <u>Tableau 81</u> : | Réseau bancaire de la zone BEAC au 31 août 1990. | 345 |

EXAMEN DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : CAS DES PAYS DE LA ZONE BEAC

BIBLIOGRAPHIE

I - OUVRAGES

- 1 / ARNAUD (P) " La dette du tiers-monde"
Ed la Decouverte, 1986 (2e edition)
- 2 / AVRAMOVIC (D) " ECONOMIC GROWTH AND EXTERNAL DEDT OF
DEVELOPING COUNTRY
John Hopkins Press Baltimore 1964
- 3 / BANQUE MONDIALE " UN PROGRAMME d'ACTION CONCERTEE POUR
LE DEVELOPPEMENT STABLE DE L'AFRIQUE
AU SUD DU SAHARA (AOUT 1984)
- 4 / BANQUE MONDIALE " L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, DE LA CRISE
A UNE CROISSANCE DURABLE, ETUDE PROS-
PECTIVE A LONG TERME "
BIRD/BM WASHINGTON NOV. 1989
- 5 / BANQUE MONDIALE " ENDETTEMENT INTERNATIONAL : DE FINITION
METHODOLOGIE ET COUVERTURE STATISTIQUE"
Paris 1988
- 6 / BARRERE (A) " HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE ET
ANALYSE CONTEMPORAINE"
Ed. Montchretien, Paris 1973
- 7 / BARRERE ALAIN " LA CRISE N'EST PAS CE QUE L'ON CROIT"
Ed. Economica , paris 1987
- 8 / BAUM C. WARREN et STOKES M. TOLBERT " INVESTIR DANS LE
DEVELOPPMENT"
Ed. Economica , paris 1987

- 9 / BEKOLO-EGEE (B) " LE STATUT DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR DANS L'ECONOMIE SOUS-DEVELOPPEE: ANALYSE CRITIQUE presence-Africaine , paris ,1985
- 10 / ELET PIERRE "L'EVALUATION DES PROJETS ROUTIERS" Ed. Economica, paris 1978
- 11 / BOURGUINAT HENRI " L'ECONOMIE MONDIALE A DECOUVERT" Ed. Calmann-Levy, paris 1985
- 12 / BOURGUINAT HENRI et MISTRAL JACQUES " LA CRISE d'ENDETTEMENT INTERNATIONAL" ACTE II Ed. Economica, paris 1986
- 13 / CHENERY HOLLIS.B "CHANGEMENT DE STRUCTURE ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT" Ed. Economica, paris 1978
- 14 / CHUILON RAYMOND " POUR COMBATTRE LA CRISE " Ed. Economica, paris 1981
- 15 / CRID - AITEC " LA DETTE OU LA VIE. MANUEL DE CAMPAGNE" C.E.T.I.M , 1988
- 16 / DALOZ JEAN-PIERRE " DE LA LOGIQUE DU DESORDRE A LA NECESSITE DE CRISE" Ed. Economica , 1985
- 17 / DAVID JACQUES - HENRI " CRISE FINANCIERE ET RELATIONS MONETAIRES INTERNATIONALES" Ed. ECONOMICA, 1985
- 18 / DESPALLEN (G.), Jobard (J.P.) " GESTION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE" 9è Edition SIREY
- 19 / DHONTE (P.) "LA DETTE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT" la documentation française, Paris, 1979.
- 20 / DUMEL GERARD "MARX ET KEYNES FACE A LA CRISE" Ed. ECONOMICA .
- 21 / DUROFLE GILLES, "L'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE (SENEGAL, COTE D-IVOIRE, MADAGASCAR)" Ed. KAR'HALA, Paris 1988.

- 22 / FLAMANT (M.) et SINGER - KEREL (J.) "LA CRISE
ECONOMIQUE" Paris, PUF, que sais-je
1983, 5è Ed.
- 23 / FOCSANEAU (L.) "ENDETTEMENT EXTERIEUR, RENEGOCIATION DES
DETTES, CONTROLE DE CREDIT INTERNATIONAL"
R.G.D.I.P 1985
- 24 / F.M.I (INSTITUT DU) " ANALYSE ET PROGRAMMATION
FINANCIERE, APPLICATION A LA COTE D'IVOIRE"
Fonds Monétaire International WASHINGTON? D.C., 1984, 356P.
- 25 / FUCHS YVES "AIDE OU NEOCOLONISME"
Ed. SOCIALES Paris 1973
- 26 / GANNAGE (E.) "LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT" P.U.F
Paris 1969
- 27 / BEKERMAN GERARD "LES EURO-DOLLARS"
Paris, P.U.F que sais-je
- 28 / GRJEBINE TOVY "RECESSION ET RELANCE"
Ed. ECONOMICA, Paris, 1981
- 29 / GUILLAUMONT PATRICK " CROISSANCE ET AJUSTEMENT"
Ed. ECONOMICA, Paris, 1985
- 30 / GUILLAUMONT PATRICK ET SYLVIANE (Sous la direction de)
"STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT COMPAREES
(ZONE FRANC ET HORS ZONE FRANC)"
Ed. ECONOMICA, Paris, 1982
- 31 / GUILLAUMONT PATRICK " ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT,
DYNAMIQUE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT"
Paris, P.U.F, THEMIS, 1985
- 32 / HAGEN E. EVERETT " ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT "
Ed. ECONOMICA, Paris 1982.
- 33 / HENIN PIERRE-YVES "MACRO-DYNAMIQUE-FLUCTUATION ET CROISSANCE
Ed. ECONOMICA, Paris 1979
- 34 / KINDELBERGER C.P-LINDERT P.H "L'ECONOMIE INTERNATIONALE"
Ed. ECONOMICA, Paris 1981
- 35 / JACQUEMOT (P.) ET RAFFINOT (M.) "ACCUMULATION ET
DEVELOPPEMENT"
Ed. L'HARMATTAN, Paris, 1985
- 36 / LELART (M.) " LES OPERATIONS DU F.M.I"
Ed. ECONOMICA, 1981
- 37 / LEVY-GARBOUA et MAARER G. " LA DETTE, LE BOOM,
LA CRISE"
Ed. ATLAS/ECONOMICA, Paris 1985
- 38 / L'HERITEAU M.F. "LE FONDS MONETAIRE ET LA DETTE"
P.U.F/SEDEIS, 1985
- 40 / LOMBARDI (R-W) "LE PIEGE BANCAIRE, DETTES ET
DEVELOPPEMENT"
Ed. FLAMARION, Traduction française, 1985

- 41 / LORENZI (J-H) et ALU " LA CRISE DU XXÈ SIECLE "
Ed. ECONOMICA, 1980
- 42 / LUCHAIRE (F.) "L'AIDE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES"
Paris, P.U.F., que sais-je 4è ed. 1987
- 43 / MARQUET (Y.) " LES POLITIQUES DE FINANCEMENT DES
BALANCES DES PAIEMENTS ET DES RESERVES DE
CHANGE "
Ed. ECONOMICA, Paris 1976
- 44 / MENDE (T.) " DE L'AIDE A LA RECOLONISATION "
Ed. SEUIL, 1979
- 45 / MICHALET CHARLES-ALBERT " LE DEFI DU DEVELOPPEMENT
INDEPENDANT "
Ed. ROCHEVIGNES, 1983
- 46 / NAKA LEON "LE RECOURS A L'EMPRUNT EXTERIEUR DANS LE
PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT "
Ed. P.U.S.A.F/L'HARMATTAN, Paris 1986
- 47 / NAKA LEON " LE TIERS-MONDE ET LA CRISE D'ENDETTEMENT
DES ANNEES 80, Fléchissement des flux
financiers en direction des pays en
développement "
Ed. L'HARMATTAN, Paris, 1989
- 48 / NANA SINKAM (S.) "LES PAYS CANDIDATS AU PROCESSUS DE
DEVELOPPEMENT "
Ed. MOUTON, Paris 1975.
- 49 / NANA SIMKAM (S.) " LE CONCEPT DE QUOTE-PART et LE CONCEPT
DU CRITERE DE BESOIN AU F.M.I "
F.M.I Doc. N° 1 WASHINGTON Mai 1977
- 50 / NEJOMGANG (C.) "L'ABSORPTION DU CAPITAL AU CAMEROUN
(1965 - 1980) "
Thèse revue et mise à jour, Yaoundé, Mars 1983
- 52 / NOREL (P.) et SAINT-ALARY (E.) " L'ENDETTEMENT DU TIERS-
MONDE "
saint-martin/Syros, 1988
- 53 / PENQUIL (M.) "SOCIO ECONOMIE DU SOUS DEVELOPPEMENT "
Paris, Dalloz 1979
- 54 / SALAMA (P.) "LA DOLLARISATION. ESSAI SUR LA MONNAIE
L'ENDETTEMENT ET L'INDUSTRIALISATION DES
PAYS DEVELOPPES "
Ed. LA DECOUVERTE 1989
- 55 / SAMUELSON ALAIN " ECONOMIE MONETAIRE INTERNATIONALE "
DALLOZ Paris 1973
- 56 / SCHNEIDER BERTRAND "L'AFRIQUE FACE A SES PRIORITES "
Ed. ECONOMICA, Paris 1987
- 57 / SQUIRE L. et VANDERTAK H. G. " L'ANALYSE ECONOMIQUE DES
PROJETS "
Ed. ECONOMICA, Paris 1975

58 / SCHULDERS (G.) " S'UNIR, LE DEFI DE L'AFRIQUE CENTRALE
Ed. L'HARMATTAN 1990

59 / SUZAN GEORGES "JUSQU'AU COU, ENQUETE SUR LA DETTE DU
TIERS-MONDE"

Traduction française

Ed. LA DECOUVERTA 1989

60 / TCHUNGJANG. POUEMI (J.) " MONNAIE, SERVITUDE ET LIBERTE
: LA REPRESSION MONETAIRE DE
L'AFRIQUE"

Paris. JEUNE-AFRIQUE, 1981.

61 / WEILLER (J.) " LA BALANCE DES PAIEMENTS"

Paris, P.U.F, que sais-je 2è éd, 1970

62 / WELLS P.A. "LES EMPRUNTS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT SUR
LE MARCHE DES EURO-DOLLARS"

O.C.D.E, Paris 1977

II - ARTICLES, RAPPORTS et PUBLICATIONS EPISODIQUES

AUTRES OUVRAGES

- ALAN (A.) Tait et Peter (S.H.) "International Comparaison of
Government expenditure" IMF occasional paper N°10 1982
- A. OMRANA " La crise d'endettement extérieur africaine,
politique nationale et rôle du F.M.I" CAEM 1987
- Afrique et développement Vol. 1/2 1985 CODESRIA
- Africa CONFIDENTIAL Ed. Française: N° du Lundi 26 Octobre 1991
- André TIANO: " La dialectique de la dépendance" P.U.F 1987
- ANNUAIRE STATISTIQUES DES NATIONS UNIES New - york divers
numéros
- ANONYME << Qu'entend-on par rééchelonnement ?>>
Finance et développement (F.M.I et B.I.R.D) N°3
septembre 1983 P. 26 à 30
- ALIBER (R-Z) " A conceptual Approach to the analysis of external
debt of developing countries" World bank staff
working paper N° 421 Washington, D.C October 1980
25 pages
- Banque Mondiale: "La pauvreté dans les pays en développement
en 1985", discours prononcé par A.W CLAUSEN au centre Martin
Luther KING, Jr, ATLANTA, Georgie 11 Janvier 1985
- Banque Mondiale, brochure intitulée "Banque Mondiale" Février
1985
- Banque Mondiale <<La dette du tiers-monde et la relance
mondiale>> discours prononcé par A.W CLAUSEN à Boston,
MASSACHUSETTS le 24 Février 1983

- Banque Mondiale "La crise du développement de l'Afrique: stagnation Agricole, explosion démographique et dégradation de l'environnement" Allocution prononcée par Robert S. Mc NAMARA, devant l'Africa Leadership Forum à OTA, NIGERIA le 21 Juin 1990
- Banque Mondiale Washington D.C USA "La banque Mondiale et la Société Financière Internationale">>>
- Banque Mondiale "Cofinancement, examen des opérations de Cofinancement de la Banque Mondiale avec des institutions financières privées" Août 1980
- Banque Mondiale: "Le cycle des projets" par WARREN C. BAUM, Washington, D.C, E.U.A
- Banque Mondiale "Le développement Accéléré en Afrique au sud du sahara" Washington D.C 1981
- Banque Mondiale: "Manuel de Décaissement" Washington D.C USA Avril 1986
- Banque Mondiale "Memorandum Economique du Cameroun" 18 Février 1987
- Banque Mondiale : "Etude sur le secteur financier du Cameroun" 1986
- BEKOLO - EGBE (B.) "Les mesures de 'stabilisation' du F.M.I et le développement extérieur dans les pays en développement" Revue présence Africaine N° 10 2è trimestre 1979 PP. 13 - 18
- B.N.P "Les problèmes de la dette des pays en développement: une nouvelle approche ?" in lettre de la conjoncture de la B.N.P numéro de sept. 1987.
- BERACHA (A.) "Le club de Paris: Evolution recente" in BOURGUINAT (H.) MISTRAL (J.) La crise d'endettement internationale, Economica, Paris, 1986 PP. 267 - 279
- BEKERMAN (G.) "Les euro-dollars" collection que sais-je P.U.F
- B.E.A.C " L'Afrique Centrale et les programmes d'ajustement structurel: Expérience de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Yaoundé du 20 au 22 Juillet 1988
- B.E.A.C Etudes et statistiques N° 184 Août-Septembre 1991
- B.E.A.C (Bulletin de la B.E.A.C)
- B.E.A.C "Organisation Monétaire et Bancaire des Etats de l'Afrique Centrale" 3è Ed. 1987
- B.I.R.D, F.M.I, O.C.D.E, B.R.I "l'Endettement international: définition, couverture statistique et Methodologie" Paris 1988
- Bulletin d'Afrique Noire N° 1276 du 13 Juin 1985
- "-----" N° 1274 du 30 Mai 1985
- "La dette de l'Afrique Francophone Noire à fin 1983"
- "-----" N° 1528 du 24 Janvier 1991
- "-----" B.A.N "-----" N° 1531 du 14 Février 1991
- "-----" N° 1439 du 2 Février 1989

- ----"-----"-----"-----" N° 1535 du 4 Mars 1991
- ----"-----" B.A.N ----"-----" N° 1439 du 2 Février 1985
- Banque Mondiale: Washington D.C "L'initiative pour le Renforcement des capacités en Afrique".
- Bulletin de l'Afrique Noire (B.A.N) N° 1274 du 30. Mai 1985 "La dette extérieure des Etats de l'Afrique Noire Francophone à fin 1983"
- Bulletin de l'Afrique Noire N° 1528 du 24 Janvier 1991
- B.A.N N° 1531 du 14 Février 1991
- B.A.N N° 1439 du 2 Février 1989
- CACERES (L.R) "L'épargne dans un contexte global" in Kessler (D.) ULMO (P.A) (eds) Epargne et développement, Economica, 1985 PP. 355 - 382
- CAEM (Centre Africain d'Etude Monétaire) "Les Techniques de gestion de la dette extérieure applicables aux pays africains" Juin 1988
- CAEM "Les problèmes de la dette extérieure des pays africains dans les années 1980"
- CAMEROUN - TRIBUNE N° 5058 du Lundi 27 Janvier 1992
- CAMEROUN - TRIBUNE N° 4001 du 1er Juin 1989
- CHAMPION (P.F) et TRAUMAN "Mécanismes de change et marchés des euro-dollars" éd. Economica Paris 1978
- CHAMBAS (G.) "Les prêts d'ajustement structurel de la Banque Mondiale au Sénégal" Etude Document provisoires CERDI, Mai 1986
- CHARNERY Hollis "Changement de structure et politique de développement" éd. Economica Paris 1978
- CLAUDIO (L.) External debt Management and balance of payment policies" IMF staff papers Mars 1977
- CONGRES DES ECONOMIES DE LANGUES FRANCAISES. (BELGRADE 1 - 4 JUIN 1989) "Chances et risques pour une relance de la croissance mondiale" par J. Mouly Avril 1989
- DAMBA (P.C) "Endettement de l'Afrique"
- DAVID MORAWETZ "Vingt-cinq années de développement économique 1950/1975" Economica, Paris, 1977
- DELL (S.) " Stabilization: The political Economy of over Kill" World Development, Vol N° 8, 1982 PP. 597 - 612
- DESPALLEN (G.) " Gestion Financière de l'entreprise" 9è éd. SIREY
- DECLARATION DE LA STRATEGIE GENERALE ET DE RELANCE ECONOMIQUE "République du Cameroun Mai 1989"
- DIAZ - ALEJANDRO (G.) "Southern cone stabilization plans" in Cline -W.R), Weintraub (S.) (eds) Economica stabilization in developing countries 1981, PP. 119 - 141
- DULFOUX (C.) et MAGULIO (L.) "Analyse préalable des banques participantes" Revue Banque N° 409 Sept. 1981

- EBOUE CHICOT (M.) "Epargne informelle et développement économique en Afrique" in Revue Monde en développement tome 16 N° 62 - 63 1988
- EPARGNE SANS FRONTIERE "Les Techniques financières au service du développement" N° 14 Mars 1989
- EPARGNE SANS FRONTIERE N° 15 JUIN 1989
- EPARGNE SANS FRONTIERE FORUM DU MARS 1987
- ERBE (S.) "L'évasion des capitaux dans les pays en développement in problèmes Economiques du 12 Février 1986 N° 1961
- EXPANSION "Jusqu'ou la France peut elle s'endetter ?" 5/8 Février 1982
- FAVIER (J.) "De l'or et des épices-naissances de l'homme d'affaire au Moyen-âge" Paris Fayard 1987
- FAYCAL YACHIR "L'ajustement structurel dans le tiers-monde" in Africa Développement Vol XVI N° 1991
- GUILLOUMENT (P.) "L'Afrique: endettement d'euphorie et endettement de pénurie" dans François Jean (sous la direction de), la dette (catastrophe ou mutation), Fondation Liberté sans Frontières, Paris 1987
- Fonds Monétaire International: "L'accroissement de la dette publique et ses dangers" bulletin du F.M.I N° 10 Sept. 1984
- F.M.I (Institut du F.M.I) "Analyse et Programmation financières: applacation à la Cote d'ivoire"
- F.M.I (bulletin du F.M.I N° d'Août 1989)
- F.M.I (bulletin du F.M.I) "Le club de Paris: les pays membres créanciers tiennent compte des besoins des débiteurs Vol 15 N° 19 1986
- F.M.I (bulletin du F.M.I) "Rééchelonnement: le club de Paris offre trois options aux pays à faible revenu Vol 19, N° 7 1989
- F.M.I (Institut du F.M.I) "Capacité d'endettement et gestion de la dette extérieure" Inst./84 - XI/6-2
- F.M.I (Institut du F.M.I Cameroun 90/III - 3 section III - 3 "gestion de la dette extérieure" préparée par Chang - Huers Wong
- F.M.I (Institut du F.M.I) Cameroun 90/II-2 section II-1 "Croissance, épargne intérieure et emprunt extérieur"
- F.M.I (bulletin) du 2 Nov. 1982 "L'incidence du taux d'intérêt sur les finances et le commerce international" discours de M. L. Larosière
- F.M.I (bulletin d'Août 1989)
- F.M.I (bulletin annuel 1986)
- FRANÇOIS GABRIEL "Réflexions sur le problème de la dette des pays en développement" Revue Banque N° 489 Déc. 1988

- FRATTANI (M.) "Endettement international: les responsables des différents protagonistes" problèmes économiques 2 Nov. 1983 N° 1846
- FAMEON SAMUEL "L'endettement extérieur des pays en développement" Mémoire Maîtrise en sciences Economiques Université de Yaoundé 1986
- FINANCES et DÉVELOPPEMENT 1983 publication du F.M.I Banque Mondiale
- FINANCES AFRICAINES sept. 1961 N° 157
- GARDNER (C.S) "Promouvoir la facilité d'ajustement structurel du Fonds" in Finances et développement 1987
- GARMIRAN MARC "L'épargne, une solution pour le développement revue épargne sans Frontières N° 11, Juin 1988
- GAUTHIER Michel "Que faire des banques de développement" Marchés Tropicaux 2 Déc. 1987
- GOLDSTEIN (M.) MONTIEL (P.) "Evaluating Fund stabilization programs with multicountry data" IMF STAFF paper, June 1986 PP. 304-344
- GREENWALD DOUGLAS "Encyclopédie économique Tendances actuelle 1984 1223P.
- HASSANALI MEHRAM "La gestion de la dette extérieure" finance et développement Juin 1986 Vol. 23
- HENNER (H.F) "La dette et l'ajustement" Revue d'économie politique Vol. 99 N° 3 Mai-Juin 1989 PP. 482-496
- JACQUEMOT (P.) "Le F.M.I et l'Afrique sub saharienne: une critique des politiques d'ajustement" dans le mois en Afrique. Etudes politiques, Economiques et Sociologiques Africaines
- JEUNE AFRIQUE ECONOMIQUE (J.A.E) N° 152 Février 1992
- JEUNE AFRIQUE Bis N° 1611 du 13 au 19 Nov. 1991
- J. M. ROUSSEAU "Risque croissant et comportement bancaire" in BOURGUINAT (H.) Mistral (J.) La crise de l'endettement international, Economica Paris 1986
- KELLER (P.) "Multilatéral debt Rescheduling: recent experience Washington, D.C F.M.I 1988
- KILLICK (T.) et MATTHEW (M.) "La dette africaine: à la recherche des solutions" programme de l'O.N.U pour le redressement de l'Afrique, Document d'Information Juin 1989 N° 1
- KILLICK (T.) "The quest for economic stabilization" HEINEMAN, London, 1984
- KINDELEBERGER "Financial history of western Europe"
- KLEIN THOMAS "Debt relief for African countries" in Finances et développement N° 4 Décembre 1987
- LE FRANCOIS LOUIS "Les banques commerciales en Afrique sub saharienne" Marchés Tropicaux 26 Juin 1987

- LELART (M.) "L'aide du F.M.I aux pays en développement" Revue Canadienne d'Etudes du Développement Vol. N° 3 N° 1 1982
- LELART (M.) "Le F.M.I et la dette africaine" in Mondes en développement tome 18 - 1990 N° 71
- LENOIR (A.) "La restructuration nécessaire du système bancaire africain" centre international de la formation de la profession Bancaire, colloque Mohammedia, Mars 1989
- L'ETAT du monde 1988 - 1989 "Annuaire économique et géopolitique mondiale éd. la découverte, Paris 1989
- LOUIS LE FRANCOIS "Les banques Commerciales en Afrique subsaharienne: Origine - évolution - avenir" Marchés Tropicaux 26 Juin 1987
- LUCHARIE (F.) "L'aide aux pays sous-développés" collection que sais-je, Paris P.U.F, 1968
- LETTRE d'intention du Cameroun au F.M.I
- MAMATY GUY "Le système bancaire de la zone franc: réalités et perspectives" Revue épargne sans Frontière N° Juin 1988
- MASSON (P.) "L'aide bilatérale, assistance, commerce ou stratégie ?" collection tiers-monde P.U.F 1967
- MANUEL de statistiques du commerce International et du Développement C.N.U.C.E.D Nations-Unies 1990
- MATHONNAT (J.) "Endettement et ajustement au Niger" in la politique d'ajustement, Vol 14 N° 9 1982-1987
- MARC ZEWKI, "L'endettement international" collection que sais-je P.U.F
- MARCHES TROPICAUX 6 Mars 1987 "Evolution de l'endettement du Cameroun depuis 1980"
- MARCHES TROPICAUX N° 2208 du 4 Mars 1988 "Nouvelles politiques d'emprunt à l'étranger"
- MARCHES TRPICAUX du 13 Sept. 1991, du 6 Décembre 1991, du 2 Février 1990
- MARCHES TROPICAUX 2 Février 1990
- ----"----"----"----" 29 Novembre 1991
- ----"----"----"----" 6 Novembre 1991 N° 3287
- ----"----"----"----" 24 Juillet 1984
- ----"----"----"----" 15 Mars 1991
- ----"----"----"----" 5 Décembre 1991
- MEMORANDUM du Gouvernement Camerounais aux pays membre du club de Paris pour le Cameroun (Confidentiel)
- MINSKY (H.) "The financial-instability hypothesis: capital process and the behavior of the economy, in financial crises" textes édités par RINDELBERGER (CH.) et J.P. LAFARGUE Paris, CAMBUDGE University press et édition de la maison des sciences de l'homme 1982
- MICHEL DROUIN "La nouvelle crise d'endettement des pays en développement" Marchés Tropicaux du 26 Juin 1987

- MICHEL DEVILE "Développement Economique et Endettement" problèmes économiques N° 1844 19 Octobre 1983
- M. CHANARD "La mobilisation de l'épargne en Afrique subsaharienne" Marchés Tropicaux 26 Juin 1987
- NANA SIMKAM (S.) "Le concept de quote-part et le critère de besoin du F.M.I" F.M.I Document Etude N° 1 (Confidentiel)
- NANA SINKAM (S.) "Réflexions sur les problèmes d'endettement africaines" séminaire organisé à Yaoundé par le club de Rome
- NATIONS - UNIES "Programme des NATIONS - UNIES pour le redressement de l'Afrique" Doc. d'information Juin 1989
- NATIONS - UNIES: "Afrique relance" Avril-Juin 1990 Vol. 4 N° 1
- NATIONS - UNIES: "La dette, crise pour le développement"
- NATIONS - UNIES - COMMISSION ECONOMIQUE pour l'Afrique <<Solution africaine de rechange aux programmes d'ajustement structurel (SARPAS): un cadre pour la transformation et le redressement" E/ECA/CM/ 15/6
- NATIONS - UNIES "Ajustement structurel et pauvreté: Résumé exécutif Nov. 1989 programme régional du P.N.U.D pour l'Afrique 4è cycle
- NICHOLAS (WAPLER) "Les changes, cambisme et tresorerie devise" revue banque N° 472 Mai 1987
- NDJIEUNDE (G.) "L'ascension du dollar est elle irréversible ?" in Revue des sciences-économiques Université de Yaoundé tome 1 - 1 1988 éd. spéciale
- NDJIEUNDE (G;) "La politique conjoncturelle" cours polycopiés 3è année de licence Université de Yaoundé 1984 - 1985
- SANKOU (J.M) "L'industrialisation au Cameroun" Ed. Economica
- NJOMGANG (C.) "Fluctuation et croissance" cours polycopié 3è année de licence Université de Yaoundé 1984 - 1985
- PERGET (A.) "La gestion du taux d'intérêt: le swap comme outil de gestion du passif de l'entreprise" Revue banque N° 481 Mai 1986
- PARI CAMEROUNAIS: assurer le redressement de l'économie une publication du cabinet civil, présidence de la republique Mai 1990
- PAUL MENTRE "The Fund, Commercial banks and member countries" occasional paper N° 26 IMF 1987
- PEAN (P.) "L'argent noir corruption et sous-développement", Fayard
- P.M.A (les pays les moins avancés) rapport 1987 Nations-unies
- RUPPERT PENNAUT-REA et BILL EMMOT, "The pocket Economist basic Blacknell et the Economist, Londres, 1983
- RAPPORT annuel C.C.C.E 1986, 1987, 1988, 1989, 1990

- SERVANT (P.) "Les programmes de restructuration des systèmes financiers d'Afrique sub-saharienne" in Afrique contemporaine N° 157 1er trimestre 1991
- STATISTIQUES FINANCIERES INTERNATIONALES 1986 F.M.I
- SEVIGNY (D.) "Le club de Paris vu de l'intérieur" institut nord-sud 1990
- S.N.I: rapports annuels 1982, 1983, 1984
- TOUNA MAMA "L'endettement supportable pour un pays en développement" thèse pour le doctorat d'Etat en sciences économiques. Bordeaux 1985
- TOUNA MAMA "La crise d'endettement du tiers-monde" Revue Camerounaise de management N° 2 1986
- VERONIKA BUTTNER "Le F.M.I et les difficultés du tiers-monde une critique du concept d'ajustement" problème économique N° 1953 18 Déc. 1985
- WARREN et SKOKES. TOLBERT BAUM C. "investir dans le développement" Ed. Economica, Paris 1987
- WORLD DEBT TABLE/ 89/90 87/88 91

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

| | PAGES |
|---|-------|
| AVANTPROPOS..... | |
| ABREVIATIONS..... | |
| SOMMAIRE | |
| | |
| <u>INTRODUCTION GENERALE</u> | 1 |
| | |
| <u>PREMIERE PARTIE</u> | 9 |
| Le recours a l'emprunt extérieur et la crise d'endettement des pays de la zone B.E.A.C..... | 9 |
| | |
| <u>CHAPITRE I</u> : NATURE DE LA RELATION DE DETTE, SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEUR ET MECANISMES CONDUISANT A L'OCTROI DES PRETS..... | 11 |
| | |
| <u>SECTION I</u> : NATURE DE LA RELATION DE DETTE ET DEFINITION DE L'ENDETTEMENT D'UN PAYS..... | 11 |
| | |
| I - La nature de la relation de dette, | 11 |
| A/ La personne morale et l'économie d'endet- tement..... | 12 |
| B/ Débiteur privé et débiteur public..... | 14 |
| C/ Acquittement, défaut, moratoire, répudiation, refinancement, prorogation, consolidation... | 15 |
| 1 - L'acquittement..... | 15 |
| 2 - Le défaut..... | 15 |
| 3 - Le moratoire..... | 15 |
| 4 - La répudiation..... | 15 |
| 5 - La prorogation..... | 16 |
| 6 - Le refinancement..... | 16 |
| 7 - La consolidation..... | 16 |
| | |
| II - Définition de l'endettement d'un pays et quelques concepts relatifs à la dette..... | 17 |
| A/ Le libellé de la définition..... | 17 |

| | |
|--|----|
| B/ Statistiques et autre définition de la dette extérieure..... | 18 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| C/ Définitions de quelques concepts relatifs à la dette..... | 21 |
| 1 - Dette publique..... | 22 |
| 2 - Dette à garantie publique..... | 22 |
| 3 - Dette privée non garantie..... | 22 |
| 4 - Les catégories de créanciers..... | 22 |
| 5 - Les créanciers officiels..... | 22 |
| 6 - Les créanciers privés..... | 22 |
| 7 - Encours de la dette (y compris les montants décaissés)..... | 22 |
| 8 - Encours de la dette, montant décaissé et non remboursé..... | 22 |
| 9 - Engagement d'un prêt..... | 22 |
| 10 - Engagements..... | 22 |
| 11 - Décaissement..... | 22 |
| 12 - Paiement au titre du service de la dette; | 22 |
| 13 - Flux nets (ou prêts nets)..... | 22 |

| | |
|---|----|
| SECTION II : LES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERIEUR DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C..... | 24 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| I - Les sources de financement selon l'origine. | 24 |
| A/ Les crédits gouvernementaux ou bilatéraux | 24 |
| 1 - Définitions et généralités..... | 24 |
| 2 - Les conditions financières des crédits bilatéraux..... | 25 |
| 3 - Les prêts bilatéraux de la France..... | 30 |
| B/ Les prêts des organismes multilatéraux... | 35 |
| 1 - Définitions et généralités..... | 35 |
| 2 - Les prêts de la Banque Mondiale..... | 37 |
| C/ Les crédits des banques privées..... | 37 |
| 1 - Les différentes formes des crédits privés; | 41 |
| 2 - Les crédits fournisseurs..... | 43 |
| 3 - Caractéristiques des crédits des banques privées..... | 46 |
| II - Les sources de financement selon les conditions | 48 |
| A/ L'Aide Publique au Développement (A.P.D) | 49 |
| 1 - Mesure de l'élément don ou élément de libéralité des prêts d'Aides Publiques au Développement..... | 49 |
| 2 - Le prêt lié..... | 55 |

| | |
|---|--------|
| B/ Les prêts du marché financier international | 62 |
| 1 - Le marché des euro-devises..... | 63 |
| 2 - Les emprunteurs en euro-crédits..... | 64 |
| 3 - Les prêts en euro-monnaies..... | 65 |
| SECTION III : LES MECANISMES CONDUISANT A L'OCTROI DES PRETS. | 70 |
| I - Les procédures des Aides Publiques au Développement (A.P.D)..... | 70 |
| A/ Les mécanismes des organismes bilatéraux | 70 |
| B/ Les procédures des organisations internationales:..... | 71 |
| 1 - La confection d'un rapport économique.. | 71 |
| 2 - L'identification des projets..... | 72 |
| 3 - La préparation..... | 72 |
| 4 - L'évaluation..... | 73 |
| 5 - La négociation et l'approbation..... | 73 |
| II - Les procédures de mise en oeuvre de crédits des banques privées..... | 74 |
| A/ Les facteurs à la base des décisions d'octroi des crédits:..... | 74 |
| 1 - La situation du pays emprunteur..... | 75 |
| 2 - Les liens étroits avec la France..... | 76 |
| 3 - L'idéologie politique..... | 76 |
| 4 - La bonne gestion de l'économie..... | 77 |
| 5 - L'influence du pays d'origine de la banque prêteuse..... | 77 |
| B/ Les rencontres entre parties..... | 78 |
| 1 - L'offre de financement..... | 78 |
| 2 - La syndication des euro-crédits..... | 79 |
| III - Les procédures de déboursement ou de mobilisation des fonds..... | 80 |
| <u>CHAPITRE II</u> : LES FACTEURS JUSTIFIANT LE RECOURS A L'EMPRUNT EXTERIEUR ET L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT SUR LES ECONOMIES DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C. | 82 |
| SECTION I : POURQUOI S'ENDETTER ?..... | 82 |
| I - Le financement des dépenses budgétaires... | 83 |
| II - Le financement de la formation du capital | 84 |
| III - La faiblesse de l'épargne interne;..... | 86 |
| IV - L'insuffisance des transferts gratuits:... | 92 |
| A/ Les dons;..... | 92 |
| B/ Les quasi-dons;..... | 94 |
| C/ L'élément don;..... | 96 |
| V - Le financement des politiques d'ajustement. | 96 |

| | |
|--|-----|
| SECTION II : L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR SUR LES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C..... | 98 |
| I - L'importance des fonds mobilisés par les pays de la zone B.E.A.C..... | 98 |
| II - Les effets de l'endettement extérieur dans les économies des pays de la zone B.E.A.C..... | 102 |
| A/ Les effets bénéfiques: La croissance économique..... | 102 |
| 1 - La croissance économique..... | 102 |
| 2 - Analyse des effets bénéfiques..... | 107 |
| B/ Les effets négatifs: L'avenir hypothéqué... .. | 111 |
| 1 - L'aggravation du service de la dette;... .. | 111 |
| 2 - L'analyse des effets pervers de l'endettement extérieur..... | 122 |
| | |
| <u>CHAPITRE III</u> - DE LA CRISE D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C..... | 128 |
| | |
| SECTION I : LE CONCEPT DE CRISE D'ENDETTEMENT..... | 128 |
| I - La Crise d'endettement comme renversement du sens des mouvements de capitaux..... | 129 |
| II - La crise d'endettement comme incapacité du débiteur à honorer ses engagements (ou crise de paiement)..... | 136 |
| | |
| SECTION II - L'INTERPRETATION DES CRISES D'ENDETTEMENT PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE..... | 137 |
| I - Interpretation des crises par les pays développés et les P.E.D..... | 138 |
| A/ Position des P.E.D..... | 138 |
| B/ Position des pays développés..... | 139 |
| II - Comparaison des deux positions..... | 140 |
| | |
| SECTION III - LES ORIGINES DES CRISES D'ENDETTEMENT ET DIFFICULTES..... | 140 |
| I - Existence de la crise d'endettement dans les pays de la zone B.E.A.C..... | 140 |
| II - Causes des crises d'endettement et difficultés :..... | 143 |
| A/ Evolution favorable des prix des produits de base..... | 143 |
| B/ Une expansion rapide de crédits internationaux;..... | 144 |
| C/ La concentration des risques..... | 150 |
| D/ La hausse du taux d'intérêt et du dollar;... .. | 151 |
| E/ La récession économique mondiale et la détérioration des termes de l'échange..... | 152 |

| | |
|---|-----|
| F/ Les déficits budgétaires..... | 155 |
| G/ Les difficultés de 1980 à 1983..... | 156 |
| H/ Les difficultés de 1985 à nos jours..... | 160 |

| | |
|---|------------|
| SECTION IV - NATURE DES CRISES D'ENDETTEMENT: CRISE DE LIQUIDITE ET CRISE DE SOLVABILITE..... | 169 |
| I - Capacité d'endettement et intérêt de la distinction entre crise de liquidité et crise de solvabilité..... | 169 |
| A/ Capacité d'endettement d'un pays:..... | 169 |
| 1 - Le rapport service de la dette/ importation..... | 170 |
| 2 - Le rapport du service de la dette au P.I.B brut..... | 170 |
| 3 - Le ratio du service de la dette.... | 171 |
| B/ Distinction entre crise de liquidité et crise de solvabilité..... | 176 |
| II - La crise de liquidité..... | 178 |
| A/ Définition de la crise de liquidité... | 178 |
| B/ Evolution de la position de liquidité d'un pays avec l'augmentation de son endettement..... | 179 |
| C/ Les causes de la crise de liquidité: | 180 |
| 1 - Une catastrophe naturelle..... | 180 |
| 2 - Une mauvaise conjoncture internationale; | 180 |
| 3 - Une rentabilité lointaine des investissements..... | 180 |
| 4 - Le fardeau des entreprises publiques.. | 181 |
| III - La crise de solvabilité..... | 187 |
| A/ Définition de la crise de solvabilité... | 187 |
| B/ Croissance de la dette sous contrainte de solvabilité..... | 189 |
| C/ Les causes de la crise de solvabilité... | 191 |

DEUXIEME PARTIE 196

LES VOIES DE SORTIE DE LA CRISE ET LES POLITIQUES DE LIMITATION DES PROBLEMES D'ENDETTEMENT.

| | |
|---|-----|
| <u>CHAPITRE IV</u> : LES SOLUTIONS USUELLES POUR RESOUDRE LES CRISES D'ENDETTEMENT..... | 198 |
|---|-----|

| | | |
|--------------|---|-----|
| SECTION I - | LE REECHELONNEMENT DE LA DETTE COMME SOLUTION AUX CRISES D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C..... | 198 |
| I - | Quelques définitions..... | 199 |
| A/ | Le rééchelonnement..... | 199 |
| B/ | Les clubs de créanciers..... | 200 |
| 1 - | Le club de Paris..... | 200 |
| 2 - | Le club de Londres..... | 206 |
| II - | Le processus de rééchelonnement..... | 207 |
| A/ | Le rééchelonnement au club de Paris..... | 207 |
| 1 - | Les dettes rééchelonnables..... | 208 |
| 2 - | La demande du rééchelonnement..... | 209 |
| 3 - | La participation et la documentation.. | 211 |
| 4 - | Le montant à rééchelonner..... | 212 |
| 5 - | Les conditions de remboursement..... | 212 |
| B/ | Les procédures de rééchelonnement au club de Londres..... | 213 |
| 1 - | Les dettes rééchelonnables..... | 214 |
| 2 - | La demande du rééchelonnement..... | 215 |
| 3 - | La participation et la documentation; | 216 |
| 4 - | Le montant à rééchelonner..... | 216 |
| 5 - | Les conditions de remboursement..... | 216 |
| C/ | Le rôle du F.M.I dans le rééchelonnement de la dette..... | 217 |
| III - | Appréciations critiques du rééchelonnement | 219 |
| A/ | Le rééchelonnement entraîne au débiteur des coûts supplémentaires pouvant engendrer de nouvelles crises..... | 220 |
| B/ | Problèmes posés par les durées d'amortissement et de consolidation..... | 220 |
| C/ | Le rééchelonnement n'est pas une panacée; | 221 |
| D/ | Le rééchelonnement fait peur aux bailleurs de fonds et suscite leur réticences pour l'octroi de nouveaux crédits..... | 222 |
| SECTION II - | LES SOLUTIONS AXEES SUR LA DEMANDE: LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT DU F.M.I..... | 224 |
| I - | Le concept d'ajustement;..... | 224 |
| A/ | La notion d'ajustement;..... | 224 |
| B/ | Les types d'ajustement..... | 225 |
| 1 - | La stabilisation..... | 226 |
| 2 - | L'ajustement structurel..... | 226 |
| C/ | Les raisons d'ajustement des économies des pays de la zone B.E.A.C..... | 229 |

| | |
|--|-----|
| II - La politique d'ajustement du F.M.I dans les pays de la zone B.E.A.C: La conditionalité..... | 230 |
| A/ Les objectifs fondamentaux poursuivis..... | 230 |
| B/ Les moyens utilisés par le F.M.I..... | 231 |
| 1 - Les concours financiers du F.M.I..... | 232 |
| 2 - Les programmes d'ajustement du F.M.I dans les pays de la zone B.E.A.C: La conditionalité. | 240 |
| III - Les résultats de la politique d'ajustement du F.M.I dans les pays de la zone B.E.A.C..... | 245 |
| A/ L'évaluation des programmes d'ajustement en zone B.E.A.C..... | 245 |
| B/ Appréciation critique de la politique d'ajustement du F.M.I..... | 251 |
| 1 - Les raisons de l'echec de la politique du F.M.I..... | 251 |
| 2 - Les critiques internes de la politique d'ajustement du FMI..... | 254 |

CHAPITRE V : PROPOSITIONS DE SOLUTIONS A LA CRISE D'ENDETTEMENT DES PAYS DE LA ZONE B.E.A.C ; LA CROISSANCE..... 262

| | |
|---|-----|
| SECTION I - La justification de la croissance, comme moyen pour sortir de la crise..... | 263 |
| I - Le développement suppose d'abord la croissance; | 263 |
| II - Une situation de dépression appelle la croissance | 269 |
| III - Les reports des échéances du service de la dette rendent indispensable la croissance..... | 271 |
| SECTION II - Les politiques d'assainissement..... | 272 |
| I - Les restructurations économiques..... | 273 |
| A/ Rendre les économies moins vulnérables aux incertitudes de la conjoncture internationale | 273 |
| B/ Promouvoir une politique audacieuse d'intégration régionale..... | 274 |
| C/ Réviser les politiques industrielles passées.. | 274 |
| D/ Réformer les politiques fiscales..... | 275 |
| II - La restructuration des systèmes financiers des pays de la zone B.E.A.C..... | 275 |
| A/ Une idée de la crise des systèmes financiers.. | 275 |
| 1 - Les causes de la dégradation du systèmes bancaire des pays de la zone B.E.A.C..... | 275 |

| | |
|---|-----|
| a) Les facteurs conjoncturels: du ralentissement des activités économiques générales..... | 278 |
| b) Les facteurs structurels :..... | 280 |
| b - 1 Les faiblesses de gestion des banques; | 280 |
| b - 2 L'inadaptation des politiques monétaires; | 280 |
| b - 3 Les responsabilités des Etats..... | 281 |
| B/ La réforme du système bancaire..... | 282 |
| 1 - Les actions à entreprendre pour la mise en oeuvre d'un programme..... | 282 |
| a) Les actions des Etats..... | 282 |
| b) Les actions des Etablissements bancaires destinés à être restructurés..... | 283 |
| 2 - Les techniques de restructuration..... | 283 |
| a) La liquidation pure et simple quand la situation est irrécupérable..... | 283 |
| b) La scission - Liquidation..... | 283 |
| c) La réhabilitation..... | 284 |
| 3 - L'octroi de la France et des autres bailleurs de fonds..... | 285 |
| 4 - L'état des dossiers en ml - 1990..... | 286 |
| C/ La mise en place d'un marché financier sous régional dans la zone B.E.A.C..... | 287 |
| 1 - Les fonctions fondamentales du marché financier; | 287 |
| 2 - Les conditions indispensables au succès et à la pérennité du marché financier..... | 289 |
| SECTION III : L'investissement rentable..... | 291 |
| I - Le rôle de l'investissement sur la demande et l'offre..... | 291 |
| A/ Le modèle de E. DOMAR ou la thèse stagnationiste; | 291 |
| B/ Les effets attendus de l'investissement;..... | 293 |
| II - Les critères de choix des investissements: La rentabilité..... | 294 |
| SECTION IV - NECESSITE D'UNE APPROCHE GLOBALE DES SOLUTIONS. | 296 |
| | |
| <u>CHAPITRE VI DE QUELQUES POLITIQUES DE LIMITATION DES PROBLEMES D'ENDETTEMENT.....</u> | 300 |

| | |
|---|-----|
| SECTION I LES POLITIQUES DE GESTION DE LA DETTE..... | 301 |
| I - Une stratégie optimale d'emprunt..... | 301 |
| A/ Une stratégie d'emprunt extérieur:cas théorique | 301 |
| 1 - La fixation du niveau d'endettement maximal; | 301 |
| 2 - La progression vers le niveau d'endettement maximal; | 302 |
| 3 - La dérivation du ratio de refinancement et la capacité d'emprunt..... | 303 |
| E/ Une stratégie d'emprunt extérieur:cas pratique | 307 |
| 1 - Choix entre prêts liés et prêts non liés; | 307 |
| 2 - Choix entre crédits des banques privées et aides publiques au développement..... | 308 |
| 3 - Choix entre crédits fournisseurs et crédits financiers..... | 309 |
| 4 - Les orientations générales pour un meilleur choix de crédits..... | 310 |
| II - Un cadre adéquat de gestion:la caisse autonome d'amortissement..... | 313 |
| A/ La caisse autonome d'amortissement (C.A.A); | 315 |
| B/ Les avantages de la caisse autonome d'amortissement. | 318 |
| III - La négociation des prêts..... | 319 |
| A/ Les conditions de prêts..... | 320 |
| B/ Le choix de la monnaie..... | 321 |
| IV - Les politiques pour éviter le risque de change et stabiliser les taux d'intérêt..... | 323 |
| A/ La variabilité du taux d'intérêt et de change comme source de déséquilibre..... | 323 |
| E/ Les mécanismes pour stabiliser le taux d'intérêt | 326 |
| 1 - La technique du "Swap" | 326 |
| a) Définition du swap | 326 |
| b) Mécanisme des swaps..... | 327 |
| 2 - L'utilisation des swaps par les pays emprunteurs..... | 330 |
| a) Le système des "taux d'intérêt croisés" | 330 |
| b) Le "swap" des monnaies et des taux d'intérêt | 331 |
| C/ Les mécanismes pour éviter les risques de change | 331 |
| 1 - L'achat à terme des devises; | 331 |
| 2 - La dispersion du risque de change;..... | 332 |
| 3 - La réduction des conversions..... | 332 |
| 4 - Le swap des monnaies..... | 333 |

| | |
|---|-----|
| SECTION II - LES POLITIQUES DE GESTION DE L'ECONOMIE..... | 335 |
| I - Les politiques d'investissement..... | 335 |
| A/ La rentabilité des projets d'investissement | 335 |
| B/ Le problème des monnaies étrangères..... | 340 |
| C/ Les critères économiques et politiques à côté des critères de rentabilité financière..... | 340 |
| II - La promotion des exportations..... | 342 |
| III - La promotion de l'épargne..... | 344 |
| A/ Le rôle de l'épargne et les problèmes qu'il connait dans les pays de la zone B.E.A.C | 344 |
| 1 - Les organes de collecte..... | 344 |
| 2 - Mesures tendant à améliorer la collecte de l'épargne..... | 347 |
| B/ Les Compagnies d'assurances | 350 |
| C/ Autres instruments de mobilisation..... | 351 |

| | |
|--|-----|
| SECTION III - LES MESURES AU PLAN INTERNATIONAL..... | 353 |
|--|-----|

| | |
|--------------------------|-----|
| CONCLUSION GENERALE..... | 354 |
|--------------------------|-----|

Annexes

Liste des tableaux

Bibliographie

Table des Matières

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

